

Cœur de Condroz

GAL Cœur de Condroz

Dossier de candidature

**La valorisation du capital humain et la préservation des ressources naturelles au cœur d'une économie de proximité.
Le Cœur de Condroz, un territoire robuste !**

Version du 20-04-2023

Partie 1 : Aspects généraux	10
1 Préambule	11
1.1 Intitulé	11
1.2 Synthèse de la stratégie	11
2 Description de la Stratégie	15
2.1 Description de la stratégie et de ses objectifs	15
2.1.1 Une stratégie basée sur quatre références scientifiques en matière de développement local durable	15
2.1.2 Une stratégie basée sur 4 grands axes stratégiques	17
2.1.3 Une stratégie LEADER spécifique mais complémentaire à la stratégie Parc naturel	19
2.2 Description du processus participatif des acteurs du territoire	20
2.2.1 Réunion d'information plénière et lancement du processus participatif	20
2.2.2 Organisation des groupes de travail thématiques afin d'élaborer la stratégie	20
2.2.3 Réunions du comité d'étude : définition des enjeux et des objectifs stratégiques	21
2.2.4 Rédaction du dossier de candidature Parc naturel Cœur de Condroz	22
2.2.5 Constitution du PPP	22
2.2.6 Appel à pré-projets LEADER et procédure de sélection des pré-projets	22
2.2.7 Analyse de la recevabilité des pré-projets	24
2.2.8 Analyse des pré-projets par le PPP	24
2.2.9 Priorisation des pré-projets selon plusieurs critères et sélection de pré-projets	24
2.2.10 Finalisation de la sélection des pré-projets et structuration des fiches projets	26
2.2.11 Approbation de la sélection par les Conseils communaux	28
2.2.12 Rédaction des fiches projet	28
2.2.13 Validation du dossier de candidature	28
2.3 Partenariat et synergies entre les projets	29
2.3.1 Synergies au sein de la SDL	29
2.3.2 Synergies avec les projets 2014-2020/22 (sur base d'une évaluation)	29
2.3.3 Synergies avec les autres plans et programmes territoriaux	29
2.4 Perspectives de projets de coopération	30
2.5 Mécanismes de gestion du suivi de la stratégie	31
2.5.1 L'organisation du GAL	31
2.5.2 Gestion administrative et financière	32
2.5.3 Gestion des projets, animation et accompagnement des acteurs locaux	33
2.5.4 Outils de communication et d'information	33
2.5.5 Les dispositifs d'évaluation	34
2.5.6 Gouvernance	35

2.5.7	Evaluation de la mise en œuvre de l'initiative LEADER 2014-2020/22	37
2.6	Description du territoire	50
2.7	Analyse des besoins et du potentiel du territoire	53
Partie 2 : Les projets		66
Agriculture - Alimentation		67
1	Intitulé du projet	67
2	Identité du projet	67
3	Description	67
3.1	Description du projet	67
3.1.1	Contexte, identification des besoins	67
3.1.2	Objectifs à atteindre	70
3.1.3	Publics cibles	70
3.1.4	Impact sur le territoire	71
3.1.5	Actions prévues	71
3.2	Contribution aux objectifs de la SDL	75
4	Principes horizontaux	76
5	Synergies et innovation	77
5.1	Partenaires du projet et synergies attendues	77
5.2	Adéquation avec les critères de sélection	78
5.3	Pérennité	79
5.4	Caractère innovant	79
6	Collaborateurs	80
6.1	Collaborateur en charge du projet	80
6.2	Expériences pertinentes et qualifications du demandeur	80
7	Indicateurs	81
8	Calendrier	81
9	Plan financier	81
10	Echéancier et financement	81
Tourisme		82
1	Intitulé du projet	82
2	Identité du projet	82
3	Description	82
3.1	Description du projet	82
3.1.1	Contexte	82
3.1.2	Objectifs à atteindre	84
3.1.3	Publics cibles	84

3.1.4	Impact sur le territoire	84
3.1.5	Actions prévues	85
3.2	Contribution aux objectifs du programme	89
4	Principes horizontaux	90
5	Synergies et innovation	90
5.1	Partenaires du projet et synergies attendues	90
5.2	Adéquation avec les critères de sélection	91
5.3	Pérennité	91
5.4	Caractère innovant	92
6	Collaborateurs	93
6.1	Collaborateur en charge du projet (si chargé de projet identifié au préalable)	93
6.2	Expériences pertinentes et qualifications du demandeur	93
7	Indicateurs	94
8	Calendrier	94
9	Plan financier	94
10	Echéancier et financement	94
Economie circulaire	95	
1	Intitulé du projet	95
2	Identité du projet	95
3	Description	95
3.1	Description du projet	95
3.1.1	Contexte	95
3.1.2	Objectifs à atteindre	96
3.1.3	Publics cibles concernés	96
3.1.4	Impact sur le territoire	96
3.1.5	Actions prévues	97
3.1.6	Contribution aux objectifs du programme	100
4	Principes horizontaux	100
4.1	Adaptation au changement climatique	100
4.2	Utilisation durable et protection des ressources en eau	100
4.3	Transition vers une économie circulaire	101
4.4	Prévention et réduction de la pollution	101
4.4.1	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	101
4.5	Atténuation du changement climatique	101
4.6	Egalité des chances et non-discrimination	101
5	Synergies et innovation	101

5.1	Partenaires du projet et synergies attendues	101
5.2	Adéquation avec les critères de sélection.....	102
5.3	Pérennité	102
5.4	Caractère innovant.....	103
6	Collaborateurs	103
6.1	Collaborateur en charge du projet	103
6.2	Expériences pertinentes et qualifications du demandeur	103
7	Indicateurs.....	104
8	Calendrier	104
9	Plan financier.....	104
10	Echéancier et financement.....	104
	Energie.....	105
1	Intitulé du projet	105
2	Identité du projet	105
3	Description	105
3.1	Description du projet.....	105
3.1.1	Contexte, identification des besoins	105
3.1.2	Objectifs à atteindre.....	107
3.1.3	Publics cibles.....	108
3.1.4	Impact sur le territoire	108
3.1.5	Actions prévues	109
3.2	Contribution aux objectifs de la SDL	112
4	Principes horizontaux.....	113
5	Synergies et innovation.....	113
5.1	Partenaires du projet et synergies attendues	113
5.2	Adéquation avec les critères de sélection.....	115
5.3	Pérennité	115
5.4	Caractère innovant.....	115
6	Collaborateurs	116
6.1	Collaborateur en charge du projet	116
6.2	Expériences pertinentes et qualifications du demandeur	116
7	Indicateurs.....	116
8	Calendrier	116
9	Plan financier.....	117
10	Echéancier et financement.....	117
	Mobilité	118

1	Intitulé du projet	118
2	Identité du projet	118
3	Description	118
3.1	Description du projet.....	118
3.1.1	Contexte	118
3.1.2	Objectifs à atteindre.....	119
3.1.3	Publics cibles concernés	119
3.1.4	Impact sur le territoire	119
3.1.5	Actions prévues	120
3.2	Contribution aux objectifs du programme.....	122
4	Principes horizontaux.....	122
4.1	Adaptation au changement climatique	122
4.2	Utilisation durable et protection des ressources en eau.....	123
4.3	Transition vers une économie circulaire	123
4.4	Prévention et réduction de la pollution	123
4.5	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	123
4.6	Atténuation du changement climatique.....	123
4.7	Egalité des chances et non-discrimination	123
5	Synergies et innovation	123
5.1	Partenaires du projet et synergies attendues	123
5.2	Adéquation avec les critères de sélection.....	124
5.3	Pérennité	124
5.4	Caractère innovant	125
6	Collaborateurs	125
6.1	Collaborateur en charge du projet	125
6.2	Expériences pertinentes et qualifications du demandeur	125
7	Indicateurs.....	126
8	Calendrier	126
9	Plan financier	126
10	Echéancier et financement.....	126
	Filières agroenvironnementales.....	127
1	Intitulé du projet	127
2	Identité du projet	127
3	Description	127
3.1	Description du projet.....	127
3.1.1	Contexte, identification des besoins	127

3.1.2	Objectifs à atteindre	130
3.1.3	Publics cibles	130
3.1.4	Impact sur le territoire	131
3.1.5	Actions prévues	132
3.2	Contribution aux objectifs de la SDL	136
4	Principes horizontaux	138
5	Synergies et innovation	139
5.1	Partenaires du projet et synergies attendues	139
5.2	Adéquation avec les critères de sélection	140
5.3	Pérennité	140
5.4	Caractère innovant	141
6	Collaborateurs	141
6.1	Collaborateur en charge du projet	141
6.2	Expériences pertinentes et qualifications du demandeur	141
7	Indicateurs	142
8	Calendrier	142
9	Plan financier	142
10	Echéancier et financement	142
	Insertion socio-professionnelle	143
1	Intitulé du projet	143
2	Identité du projet	143
3	Description	143
3.1	Description du projet	143
3.1.1	Contexte, identification des besoins	143
3.1.2	Objectifs à atteindre	144
3.1.3	Publics cibles	145
3.1.4	Impact sur le territoire	145
3.1.5	Actions prévues	145
3.2	Contribution aux objectifs de la SDL	146
4	Principes horizontaux	147
4.1	Adaptation au changement climatique	147
4.2	Utilisation durable et protection des ressources en eau	147
4.3	Transition vers une économie circulaire	147
4.4	Prévention et réduction de la pollution	147
4.5	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	147
4.6	Atténuation du changement climatique	148

4.7	Egalité des chances et non-discrimination	148
5	Synergies et innovation	148
5.1	Partenaires du projet et synergies attendues	148
5.2	Adéquation avec les critères de sélection	149
5.3	Pérennité	149
5.4	Caractère innovant	150
6	Collaborateurs	150
6.1	Collaborateur en charge du projet	150
6.2	Expériences pertinentes et qualifications du demandeur	150
7	Indicateurs	151
8	Calendrier	151
9	Plan financier	151
10	Echéancier et financement	151
	Coordination	152
1	Intitulé du projet	152
2	Identité du projet	152
3	Description	152
3.1	Description du projet	152
3.1.1	Contexte	152
3.1.2	Objectifs à atteindre	152
3.1.3	Publics cibles concernés	153
3.1.4	Impact sur le territoire	154
3.1.5	Actions prévues	154
3.2	Contribution aux objectifs du programme	156
4	Principes horizontaux	156
4.1	Adaptation au changement climatique	156
4.2	Utilisation durable et protection des ressources en eau	156
4.3	Transition vers une économie circulaire	156
4.4	Prévention et réduction de la pollution	156
4.5	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	156
4.6	Atténuation du changement climatique	157
4.7	Egalité des chances et non-discrimination	157
5	Synergies et innovation	157
5.1	Partenaires du projet et synergies attendues	157
5.2	Adéquation avec les critères de sélection	157
5.3	Pérennité	158

5.4	Caractère innovant.....	158
6	Collaborateurs	158
6.1	Collaborateur en charge du projet	158
6.2	Expériences pertinentes et qualifications du demandeur	158
7	Indicateurs.....	158
8	Calendrier	158
9	Plan financier.....	158
10	Echéancier et financement.....	159

Partie 1 : Aspects généraux

1 Préambule

1.1 Intitulé

GAL Cœur de Condroz

1.2 Synthèse de la stratégie

Le GAL Cœur de Condroz est le fruit de la fusion des GAL Condroz-Famenne et Pays des Tiges et Chavées. Sa candidature est donc assez unique puisque le Cœur de Condroz représente un nouveau territoire mais possède une grande expérience de la dynamique LEADER.

Le thème fédérateur retenu par le PPP du GAL Cœur de Condroz est le suivant :

La valorisation du capital humain et la préservation des ressources naturelles au cœur d'une économie de proximité. Le Cœur de Condroz, un territoire robuste !

Ce thème fédérateur induit plusieurs éléments :

- Un territoire exceptionnel, situé au cœur du Condroz, au cœur de la Wallonie, confronté comme beaucoup d'autres à un contexte de crises systémiques, désireux de renforcer sa robustesse, telle que décrite par le biologiste Olivier Hamant (capacité de faire face aux fluctuations, aux crises) et inscrit depuis près de 25 ans dans la dynamique LEADER, convaincu de l'efficacité et de la pertinence d'une telle démarche.
- Le capital social, au cœur d'un ambitieux projet territorial, renforçant les coopérations et synergies entre les acteurs de ce territoire ;
- Des ressources naturelles, à préserver et permettant de dégager un avantage territorial concurrentiel en matière de développement économique ;
- La participation à la vie démocratique grâce à des acteurs plus confiants et mieux informés sur leurs possibilités d'agir.

La Stratégie de Développement Local du GAL Cœur de Condroz se déclinera autour de **7 projets thématiques** :

Agriculture – Alimentation : Vers plus d'autonomie alimentaire en Cœur de Condroz

- Caractérisation et structuration de l'offre et de la demande en produits locaux
- Etude des pistes de reconversion du Marché Couvert
- Développement de la filière locale de céréales panifiables
- Sensibilisation des citoyens à la consommation de produits locaux

Tourisme : Le Condroz a du talent

- Renforcement et amélioration de l'offre touristique
- Mise en réseau, développement du tourisme participatif et de l'évènementiel
- Création d'un Centre d'Interprétation des savoir-faire du Condroz
- Développement de supports de promotion touristique

Economie circulaire : Vers une économie durable et circulaire en Cœur de Condroz

- Promotion et intégration des principes de l'économie circulaire auprès des entreprises du territoire
- Création d'un réseau de lieux de revalorisation dans les 6 communes du Cœur de Condroz

Energie : Un territoire énergétiquement résilient

- Promotion et soutien à la création de communautés d'énergie
- Optimisation du potentiel renouvelable du territoire
- Amélioration de la résilience économique et la compétitivité des entreprises par l'efficacité

énergétique et la production d'énergie renouvelable

Mobilité : Plan de mobilité douce trans-communal et plateforme Mobilité en Cœur de Condroz

- Etablissement d'un plan de mobilité douce (active) transcommunal
- Mise en place d'une plateforme Mobilité en Cœur de Condroz
- Développement d'un projet pilote d'autopartage de voitures

Filières agroenvironnementales : Des spécificités agroenvironnementales à valoriser

- Création d'une filière locale de production de plants de haies
- Promotion de la plantation de haies fruitières multifonctionnelles sur le territoire
- Accompagnement de la création d'une filière de valorisation de la laine locale
- Soutien à la plantation de futurs arbres remarquables sur le territoire

Insertion socio-professionnelle : Préparation à l'insertion socio-professionnelle

- Caractérisation de l'offre et la demande en matière de formation - insertion sur le territoire
- Mise en place d'un processus de préparation à l'insertion en collaboration avec les différents acteurs sociaux.
- Etude des pistes de diversification de la formation – insertion, notamment dans le domaine de l'alimentation

La Stratégie de Développement Local du GAL Cœur de Condroz peut être analysée au regard des critères de sélection indiqués dans le guide du candidat :

La qualité et l'équilibre du partenariat ainsi que la capacité à mettre en œuvre la SDL

Le GAL, bien que nouveau, peut compter sur près de 25 ans d'expériences probantes LEADER menées au sein des deux anciens GAL qui composent dorénavant celui du Cœur de Condroz. Le Partenariat Public Privé porteur du projet de GAL est composé des membres des AG des deux GAL (hors membres de Somme-Leuze qui n'est plus une commune partenaire) et d'élus impliqués dans le projet de Parc naturel. Il s'appuie sur une majorité de privés. La force de ce PPP réside dans son expérience puisque tous ses membres ont une bonne connaissance de la dynamique LEADER et ont déjà tous contribué au minimum à une programmation.

Par ailleurs, les GAL Condroz-Famenne et Pays des Tiges et Chavées ont construit au fil du temps de nombreuses relations de partenariat, tant avec les acteurs privés que publics du territoire. La collaboration historique entre les deux GAL a également permis de renforcer les liens entre acteurs du territoire. Ce partenariat, ainsi que la connaissance fine du territoire constituent à présent de véritables atouts pour la mise en œuvre de la SDL du GAL Cœur de Condroz.

Familières des projets transcommunaux, les six communes entretiennent également des collaborations étroites entre elles. C'est ce climat de confiance qui les a incitées à s'unir pour défendre ensemble leur caractère rural et travailler ensemble au développement durable du territoire.

Les évaluations des précédentes programmations des deux GAL témoignent de leur capacité à mettre en œuvre la stratégie de développement local définie.

Cette capacité s'explique, notamment,

- par la stabilité des équipes de coordination et l'expérience ainsi acquise. Cet élément facilite notamment les interactions avec les Administrations fonctionnelles mais est également déterminante dans la mise en œuvre de projets, sur base de relations de confiance établies au fil du temps.
- par l'engagement de chargé·e·s de mission compétent·e·s et motivé·e·s qui connaissent bien leur secteur d'intervention et le contexte local dans lequel il s'inscrit ;
- par le fait que, dans le cadre de la SDL 2023-27, le GAL est bien le bénéficiaire de l'ensemble des

- subventions, hors coopération touristique. Par ailleurs, il est prévu qu'une évaluation régulière des chargé·e·s de mission et de la coordination ait lieu sur base des canevas utilisés par les communes partenaires ;
- par la participation active de l'équipe opérationnelle aux activités proposées par le réseau d'animation du PWDR et l'instauration d'un dialogue constructif avec les autorités régionales et la FRW ;

La cohérence globale de la SDL et des projets

Le thème fédérateur synthétise bien l'ensemble des projets proposés et atteste de la cohérence globale de la SDL. Economie de proximité, valorisation du capital humain, préservation des ressources naturelles permettent de dégager un avantage territorial concurrentiel en termes économiques, notamment. L'ensemble des projets de la SDL se basent sur ces fondements qui constituent le fil conducteur des actions envisagées. Ils permettent tous de répondre à des objectifs identifiés dans la stratégie territoriale.

Les modalités de sélection des projets et l'approche ascendante

L'élaboration de la SDL est ancrée dans une approche participative forte, visant à mobiliser au maximum les acteurs du territoire pour faire remonter les enjeux et les idées. Plus de 250 personnes mobilisées dans l'élaboration de la stratégie et 112 pré-projets déposés par les acteurs de terrain et les citoyens lors de l'appel. Ces deux seuls chiffres démontrent à la fois l'enthousiasme et l'engagement des citoyens du territoire dans le processus participatif, mais également la bonne compréhension de ce qu'un GAL peut mener comme actions et apporter concrètement au territoire.

Nouvellement constitué, le PPP a été très attentif à mettre en œuvre un processus de sélection des projets transparent, non discriminatoire et démocratique. Malgré un timing très serré pour ce type de processus, chacune des étapes a été menée en veillant à éviter les conflits d'intérêt et en ayant pour seul objectif le projet collectif.

L'efficience et les perspectives de pérennisation des projets

L'efficience, à savoir le rapport entre les résultats obtenus (objectifs à ce stade) et les ressources financières mises en œuvre pour atteindre ces résultats, est au cœur des priorités du GAL. Conscient de la responsabilité qui lui incombe en investissant de l'argent public sur son territoire d'action, le GAL (aussi bien les administrateur·trice·s que la coordination et son équipe) aura pour objectif quotidien d'optimiser les résultats obtenus en fonction des moyens investis.

En ce qui concerne la pérennité des projets, et fort des expériences acquises par les deux GAL au cours des précédentes programmations, le GAL a veillé dès l'élaboration des projets à intégrer cette dimension comme un objectif à atteindre. La pérennité ou plutôt la pérennisation potentielle des projets a fait partie intégrante des critères de sélection des projets, surtout dans le contexte d'une programmation d'une durée plus limitée. La mobilisation des acteurs et autres partenaires dans l'élaboration des fiches projets concourt également à cet objectif.

De manière indirecte, et sans que ce soit un objectif en soi, certaines actions entreprises dans le cadre de la programmation 2014-2020/23 sont également pérennisées grâce aux projets déposés. Ainsi, les produits touristiques développés (outils promotionnels, capsules vidéo, réseau des Ambass'acteurs, balades-jeux, etc.) continueront à être diffusés par la Maison du Tourisme, la filière Au Cœur du Pain pourra être développée et renforcée, ...

La dimension économique des projets

L'ensemble de la SDL a une dimension économique et vise à renforcer l'économie de proximité. Tous les projets vont permettre de générer et/ou de renforcer des activités économiques durables sur le territoire. Quelques exemples, non exhaustifs :

- Le territoire compte un grand nombre de producteurs locaux et de transformateurs. Les soutenir

sur les aspects logistiques et commerciaux va permettre de stabiliser voire augmenter et diversifier leurs activités.

- L'accompagnement des entreprises vers la sobriété énergétique et vers une rationalisation de leurs flux de matières en appliquant les principes de l'économie circulaire va permettre de renforcer ces entreprises et même de générer des emplois.
- Le projet touristique va soutenir des opérateurs, nouveaux ou déjà présents sur le territoire, dans le développement de nouvelles activités touristiques génératrices de revenus.
- La SDL vise également à favoriser la remise au travail de personnes en décrochage professionnel.
- La production de plants de haies indigènes représente une nouvelle activité économique pour les pépiniéristes du territoire.
- La valorisation de la laine locale va également générer de nouveaux revenus pour les éleveurs.
- ...

La dimension économique de cette programmation est donc très marquée, sans pour autant déforcer les dimensions sociales et environnementales.

Le caractère innovant et l'approche originale

Le PPP a également apporté une attention particulière aux démarches innovantes pour le territoire. L'innovation est bien présente dans chacun des projets. Citons par exemple :

- Le soutien à la création d'une filière de production de plants de haies qui représente une innovation, pas seulement pour le Coeur de Condroz mais bien à l'échelle régionale puisque c'est une première en Wallonie
- Le soutien à la création d'une filière de valorisation complète de la laine
- La mise en réseau des acteurs sociaux et des acteurs de l'insertion afin de concevoir un processus de préparation à l'insertion
- Le soutien au développement de communautés d'énergies
- La création de comptoirs de ré-emploi et d'un système de prêt de matériel basé sur l'économie de la fonctionnalité
- ...

La dimension environnementale

La préservation de l'environnement est présente de manière transversale dans l'ensemble des projets:

- Economies d'énergies et mutualisation des sources d'énergies
- Diffusion des principes de l'économie circulaire du réemploi permettant de diminuer la pression sur les ressources naturelles
- Renforcement du maillage écologique et, partant, préservation de la biodiversité
- Augmentation de la biodiversité cultivée
- Relocalisation de l'alimentation
- Réduction des émissions de GES en lien avec la mobilité

L'évaluation de la période 2014-2022

Le GAL Cœur de Condroz étant le fruit d'une fusion des GAL Condroz-Famenne et Pays des Tiges et Chavées, une évaluation des deux GAL est présentée dans le document. Outre une partie globale reprise dans le document, une évaluation spécifique de chacun des projets mis en œuvre par les GAL a également été menée par les chargé·e·s de mission. Ces évaluations sont reprises en annexe.

Ces évaluations attestent de l'impact des projets GAL sur leur territoire, tant en termes de résultats spécifiques aux thématiques traitées qu'en termes de renforcement des partenariats entre acteurs du territoire, contribuant ainsi à doter le territoire d'une identité forte.

2 Description de la Stratégie

2.1 Description de la stratégie et de ses objectifs

2.1.1 Une stratégie basée sur quatre références scientifiques en matière de développement local durable

La stratégie et les objectifs de la SDL du GAL Cœur de Condroz se basent sur les quatre références scientifiques suivantes en matière de développement local durable.

(1) Dans le cadre des théories de l'économie résidentielle, un des piliers du développement territorial des zones rurales péri-urbaines repose sur la valorisation des aménités de ces territoires qui en font un terroir spécifique, capable de capter, garder, protéger et valoriser en son sein les ressources qui le caractérisent de façon « absolue » ou « quasi unique ». Ces ressources spécifiques permettent de dégager un avantage territorial concurrentiel en matière de développement économique.

Cette valorisation des avantages concurrentiels suppose un engagement des acteurs du territoire dans une démarche de coopération et nécessite par ailleurs qu'une attention particulière soit portée au risque de dualisation sociale du fait de l'attractivité accrue du territoire.

(2) Le cadre proposé par les fondements théoriques de l'économie de proximité identifie comme garant d'une dynamique effective de coopération dont question ci-dessus la mise en cohérence des diverses représentations du territoire que portent ses acteurs. Cette vision partagée du territoire facilite l'émergence d'une conception commune des modalités et des potentialités de développement. Ainsi, « la conjonction d'analyses, de désirs et de savoir-faire collectifs (...) permet de polariser l'action de chacun autour d'une ambition commune, de résister aux forces centrifuges, de surmonter les contradictions internes d'intérêts, de saisir les opportunités qui se présentent d'exploiter les marges de manœuvre, de replacer l'action de chacun improvisée en fonction d'évènements aléatoires dans une perspectives de long terme » (Calame, 1991).

La coordination des initiatives prises à l'échelon local prend ici tout son sens, en particulier en matière de développement économique. Ainsi, au travers de la coordination qu'offre une initiative telle que celle de LEADER, le faisceau de relations qu'entretiennent ces acteurs, les réseaux qu'ils mobilisent, le poids du temps long avec ses implications en termes d'apprentissage long contribuent à construire un territoire qui ne peut être postulé mais qui est le résultat de jeux d'acteurs locaux les uns avec les autres (Angeon et Callois, Economies et institutions, 2005)

Ce cadre de l'économie de proximité permet l'émergence d'une certaine efficience collective. Les agents, associés à la prise de décision, s'organisent alors sur le mode de la coopération. « Amenés à partager des informations de diverses natures, ils détiennent une meilleure connaissance des individus et de leurs intentions ainsi que de leur environnement socio-économique. Par ce biais, ils améliorent la qualité de leurs choix, ce qui leur permet de prendre véritablement part au dispositif d'action et de maîtriser les enjeux de leur territoire, plutôt que de subir des contraintes de choix imposées par d'autres » (Angeon et Callois, Economies et institutions, 2005).

La combinaison de la proximité géographique des acteurs locaux avec la proximité organisée devient au travers de la coordination des initiatives locales facteur de développement, en particulier économique.

(3) L'apport des théories relatives à la valorisation du capital social dans cette dynamique de développement repose sur les droits et obligations relevant d'un environnement social marqué par la confiance, la capacité de faire circuler l'information au sein de la structure sociale - en évitant les situations d'asymétrie de l'information, et l'existence de normes et de sanctions qui s'imposent (comme l'effet de réputation) et que respectent les membres impliqués dans la logique de développement local.

Suivant Bourdieu (1980), le capital social n'est rien d'autre que « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance ».

Ce réseau ainsi constitué au fil des ans au travers de la coordination des initiatives individuelles contribuent à ce que des individus ou groupes d'individus parviennent à profiter de nouvelles ressources à travers leurs relations aux autres au sein du territoire ainsi structuré. L'activation de ces liens dans un contexte de proximité qui facilite la spécification des règles qui président aux relations entre agents contribue ainsi à réduire les coûts de transaction et partant à avoir une incidence non négligeable sur la performance économique locale.

Le capital social ainsi valorisé participe à l'efficacité collective du processus de développement du territoire en augmentant la capacité des agents à mieux maîtriser les paramètres de l'environnement dans lequel ils opèrent et s'investissent.

(4) Intégrer la stratégie LEADER du territoire du GAL Cœur de Condroz dans la dynamique des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030 permet d'inclure la gestion des risques dans le développement local durable.

La gestion de la pandémie liée au Coronavirus de 2020, les inondations de juillet 2021 et la guerre en Ukraine de 2022 nous confortent dans l'obligation de reconnaître que nous vivons dans un contexte de crises systémiques et d'incertitude alors que nos territoires sont de plus en plus vulnérables. Il convient d'intégrer cette évidence dans les logiques de développement en apportant une attention particulière à certains types de risques.

Les sources de rupture de la normale sont multiples, qu'il s'agisse, entre autres, du changement climatique, des catastrophes naturelles, de l'érosion de la biodiversité, des crises économiques, alimentaires et énergétiques, des risques technologiques ou encore de la remise en cause de notre modèle démocratique que cela soit par des tendances politiques extrêmes internes ou venues d'autres territoires.

Suivant les fiches actions pour la résilience locale développée par « La Traverse », la résilience territoriale peut s'entendre comme la capacité du territoire à absorber les chocs, à se réorganiser dans un environnement de manière à maintenir toujours ses fonctions identifiées comme principales, sa structure et ses capacités de réaction et de ce fait son identité.

La stratégie présentée ci-dessous intègre des initiatives territoriales basées sur le long terme qui tiennent compte des risques auxquels le territoire est exposé et potentiellement exposé à l'avenir et ce afin d'en réduire les impacts, notamment au travers de la valorisation du capital social. La proximité géographique et sociale et la proactivité des acteurs du territoire, le degré élevé de diversité et de connexion entre les personnes, voire de solidarité, apparaissent ainsi comme des facteurs locaux essentiels pour renforcer les capacités de résilience de notre communauté locale face aux chocs actuels et à venir.

La stratégie LEADER du Cœur de Condroz pour la période 2023-2027 contribue à répondre aux Objectifs suivants de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies à l'horizon 2030 :

- N°7 : Energie propre et à un coût abordable - Projets : Energie, Economie circulaire, Mobilité
- N°8 : Travail décent et croissance économique - Projets : Insertion socio-professionnelle, Economie circulaire, Tourisme
- N°10 : Inégalités réduites - Projet : Insertion socio-professionnelle
- N°11 : Villes et communautés durables - Tous les projets
- N°12 : Consommation et production responsable - Projets : Energie, Economie circulaire, Agriculture/Alimentation, Mobilité
- N°13 : Mesures relatives à la lutte contre le réchauffement climatique - Projets : Filières agro-

environnementales, Energie, Economie circulaire, Mobilité

- N°15 : Vie terrestre - Projets : Filières agro-environnementales, Agriculture/Alimentation

Ces quatre piliers théoriques encadrent la stratégie et les objectifs du dossier de candidature du GAL Cœur de Condroz présentés ci-dessous. Nous croyons que cette démarche intellectuelle dans laquelle s'inscrit notre dynamique LEADER peut de façon modeste mais éprouvée depuis près de 25 ans sur le terrain apporter des éléments de réponse aux questions que se pose la Cour des Comptes de la Commission européenne au sujet de l'efficacité et de la pertinence d'une démarche telle que celle de LEADER.

Les impacts attendus de la mise en œuvre d'une gouvernance locale telle que définie et l'intégration des risques dans la logique de développement durable sont de plusieurs ordres parmi lesquels nous soulignons les éléments suivants :

- Plus de participation à la vie démocratique grâce à des acteurs plus confiants et mieux informés sur leurs possibilités d'agir au travers d'espaces spécifiques créés où s'impliquer vers une plus grande participation dans les instances participatives mais aussi délibératives, au tissu associatif et dans les autres espaces civiques, une gouvernance ouverte soutenue par des expériences de co-construction et de co-décision, ... ;
- Des acteurs plus engagés et solidaires permettant d'atténuer les effets des risques (sociaux, économiques, environnementaux, ...) sur le mieux vivre ensemble : un plus grand nombre d'initiatives et de projets portés par des citoyens, une meilleure collaboration entre citoyens, qu'ils soient élus ou non-élus ;
- Un territoire plus innovant et soucieux de préserver ses ressources naturelles et de valoriser ses atouts économiques et autres, l'amélioration du bien-être du plus grand nombre de citoyens, un environnement favorable à l'émergence de projets et d'actions en faveur du développement local ;
- Un territoire dont la communauté continue à apprendre de ses actions collectives, permettant de faire évoluer les référentiels et de continuer à les enrichir collectivement et d'échanger des expériences et des bonnes pratiques démocratiques ;
- Un territoire aux capacités accrues à maintenir ses fonctions de base, à minimiser les impacts en mitigeant les aléas, en se transformant et en s'adaptant à un environnement changeant, capable d'anticiper, réagir et s'adapter aux perturbations, qu'elles soient lentes ou brutales, en capacité de rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation, d'évaluer vers un nouvel état en « équilibre dynamique » préservant ses fonctionnalités essentielles ;
- Un territoire favorisant l'émergence de nouveaux rapports au développement économique qui se réancre localement aux défis liés aux systèmes sociaux et environnementaux ;
- ...

2.1.2 Une stratégie basée sur 4 grands axes stratégiques

Durant la programmation LEADER 2014-2020, les GAL Condroz-Famenne et Pays des Tiges et Chavées ont travaillé en étroite collaboration sur plusieurs thématiques. En effet, les deux territoires sont cohérents à plus d'un titre (voir partie Description du territoire) et partagent des défis et des réalités très similaires notamment en ce qui concerne l'agriculture, la préservation des ressources naturelles, le développement économique, le bien-être des habitants, ... Développer des solutions similaires de façon indépendante sur chacun des territoires ne semblait pas pertinent, les collaborations permettant d'optimiser les ressources disponibles. Les communes font également partie de la même Maison du Tourisme.

Les deux GAL ont donc collaboré sur les thématiques suivantes :

- Projet de coopération Tourisme mis en œuvre par la Maison du Tourisme Condroz-Famenne

- Projet de coopération Biodiversité
- Agriculture - Filière céréales panifiables, filière lait avec le Collégial de Ciney
- Economie – Formations pour indépendants, réseautage des indépendants, plateforme MonCondroz
- Cohésion sociale – Plateforme JeSuisSolidaire

Les communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange et Ohey, désireuses de préserver la ruralité du territoire, ont dès lors décidé de s'associer pour travailler ensemble au développement durable de ce territoire.

Dans cette optique, les 6 communes souhaitent mettre en œuvre différents programmes au bénéfice commun du développement durable du territoire, principalement un GAL et un Parc naturel. Ces deux programmes apparaissent en effet très complémentaires et permettront d'optimiser au mieux les actions. Une procédure de reconnaissance du territoire comme Parc naturel Cœur de Condroz est en cours auprès du SPW, en plus de la présente candidature GAL. Le fait de mener les deux candidatures simultanément permet de rationaliser les ressources. En effet, en 2021-22, un diagnostic a été réalisé et a permis d'alimenter les deux programmes. De même, en 2022, un important processus participatif a été mené afin d'identifier les enjeux et de développer une stratégie pour le territoire (voir Description du processus participatif). Le diagnostic et la stratégie territoriale ont alimenté à la fois la SDL du GAL et le plan de gestion du Parc naturel, chacun selon ses spécificités.

Sur base du diagnostic, 6 thématiques ont été identifiées comme prioritaires :

- Agriculture et alimentation
- Développement rural et socio-économique
- Aspects sociaux – Logement – Culture/loisirs/enseignement
- Energie - climat
- Aménagement du territoire, paysages et mobilité
- Environnement et biodiversité

Ces 6 enjeux ont été soumis à la réflexion de 6 groupes de travail thématiques (GT) au cours de 2 séances. Chacun des 6 groupes de travail s'est donc réuni à deux reprises, en janvier, puis en février :

- Première réunion : présentation des éléments de diagnostic clés en lien avec la thématique du GT et identification des enjeux du territoire.
- Deuxième réunion : présentation des enjeux du territoire définis lors de la première réunion et identification des pistes d'actions rencontrant les objectifs globaux et opérationnels.

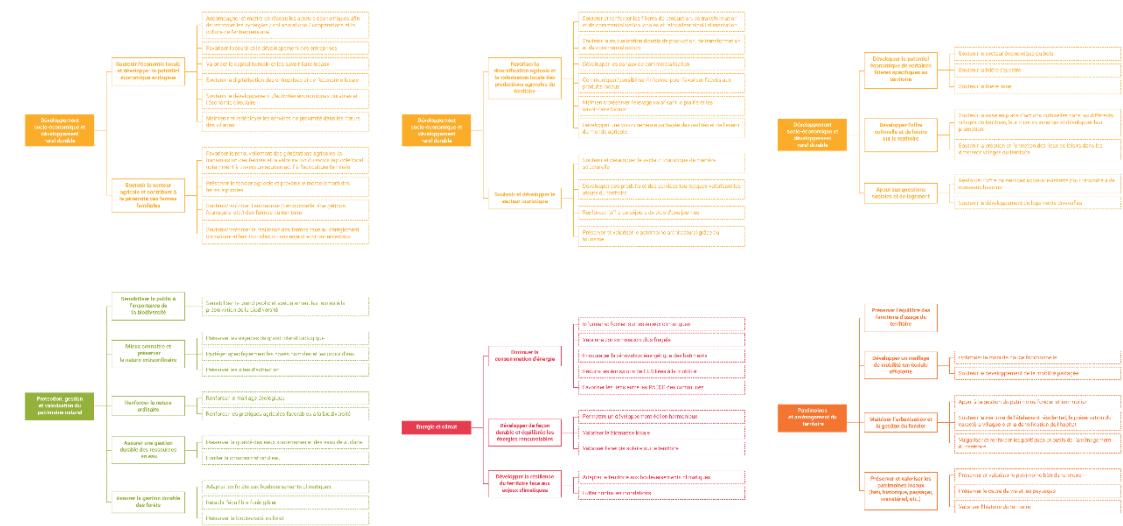
Les mindmaps de synthèse des enjeux identifiés dans chacun des axes sont repris en annexe. Les mindmaps traduits en objectifs se trouvent également en annexe.

La stratégie territoriale à 10 ans a été finalement résumée comme suit, sous formes d'objectifs stratégiques et opérationnels structurés autour de 4 axes thématiques et 3 axes transversaux :

- Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel
 - Sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité
 - Mieux connaître et préserver la nature extraordinaire
 - Renforcer la nature ordinaire
 - Assurer une gestion durable des ressources en eau
 - Assurer la gestion durable des forêts
- Paysages et aménagement du territoire
 - Préserver l'équilibre des fonctions d'usage du territoire
 - Développer un maillage de mobilité territoriale efficiente
 - Maitriser l'urbanisation et la gestion du foncier
 - Préserver et valoriser les patrimoines locaux (bâti, historique, paysager, immatériel, etc.)
- Développement socio-économique et développement rural durable

- Soutenir l'économie locale et développer le potentiel économique endogène
 - Soutenir le secteur agricole et contribuer à la pérennité des fermes familiales
 - Favoriser la diversification agricole et la valorisation locale des productions agricoles du territoire
 - Soutenir et développer le secteur touristique
 - Développer le potentiel économique de certaines filières spécifiques au territoire
 - Développer l'offre culturelle et de loisirs sur le territoire du Parc naturel
 - Appui aux questions sociales et de logement
- Energie et climat
- Diminuer la consommation d'énergie
 - Développer de façon durable et équilibrée les énergies renouvelables
 - Développer la résilience du territoire face aux enjeux climatiques

Ces éléments sont repris en annexe, sous forme de mindmaps.



Précisons encore que la stratégie comporte, pour chacun des objectifs généraux décrits ci-dessus, des objectifs opérationnels.

Exemple pour l'objectif général « Développer le potentiel économique endogène » :

- Accompagner et mettre en réseau les acteurs économiques afin de renforcer les synergies / collaborations / coopérations et la culture de l'entrepreneuriat
- Favoriser l'accueil des entreprises
- Gérer les emplois et les compétences de façon territoriale
- Maintenir et redéployer les services de proximité dans les coeurs des villages
- Optimiser/valoriser les sources d'énergie renouvelable territoriales
- Pérenniser/développer les filières agricoles et sylvicoles locales
- Relocaliser le commerce au centre des villages et valoriser les produits locaux
- Renforcement et optimisation de l'utilisation de l'intelligence collective territoriale
- Renforcer l'identité et l'attractivité économique du territoire
- Soutenir l'agriculture familiale
- Soutenir la digitalisation des entreprises et de l'économie locale
- Soutenir le développement d'activités économiques durables
- Soutenir le développement de l'emploi et des services locaux

2.1.3 Une stratégie LEADER spécifique mais complémentaire à la stratégie Parc naturel

Les financements LEADER permettront de mettre en œuvre une partie de cette stratégie territoriale

et donc une partie des actions prévues dans cet ambitieux projet de territoire.

Concernant la stratégie propre au programme LEADER, différentes possibilités ont été envisagées. On aurait pu privilégier certaines thématiques pour le programme LEADER, comme le développement socio-économique par exemple, et d'autres pour le plan de gestion du Parc naturel, comme la préservation des ressources naturelles ou encore les aspects paysages et aménagement du territoire. Etant donné qu'à ce stade, aucune des deux candidatures n'est acquise, cette option n'a pas été privilégiée. Si une des candidatures ne devait pas aboutir, la volonté est de pouvoir mettre en œuvre une programmation équilibrée, se basant sur les trois piliers du développement durable.

Le PPP a dès lors validé la stratégie territoriale à 10 ans dans son ensemble, telle que présentée ci-dessus. Par contre, une attention particulière a été portée aux fondements de LEADER pour constituer la SDL. Concrètement, dans la sélection des pré-projets, le PPP a été attentif à privilégier des pré-projets à caractère innovant pour le territoire, nécessitant une impulsion pour pouvoir être initiés et pouvant être pérennisés endéans les 4 ans de programmation. Par exemple, certains projets pertinents pour le territoire ont plutôt été versés vers le plan d'action du Parc naturel car ils nécessiteront a priori plus de temps pour être pérennisés ou sont jugés moins innovants pour le territoire.

2.2 Description du processus participatif des acteurs du territoire

Tout comme la stratégie, le processus participatif pour aboutir au dossier de candidature GAL est intimement lié à celui mis en place pour le Parc naturel. La méthodologie s'est déclinée en plusieurs étapes. Ces dernières sont décrites dans les paragraphes suivants.

2.2.1 Réunion d'information plénière et lancement du processus participatif

Le 12 janvier 2022, une grande réunion d'information publique a été organisée afin de présenter le diagnostic du territoire et les dynamiques Parc naturel et GAL : stratégies et modalités de mise en œuvre distinctes, mais nourrissant toutes deux le même projet de territoire.

Tous les habitants des 6 communes concernées ont été invités. Plus de 15.000 flyers ont ainsi été diffusés en toutes-boîtes. Un affichage et la distribution de flyers dans les lieux publics et commerces ont aussi été assurés, ainsi qu'un mailing personnalisé. Enfin, l'information a également été diffusée via les canaux de communication des communes, GAL et autres partenaires concernés.

Vu le contexte sanitaire, et soucieux de permettre à un maximum de personnes de suivre la soirée d'information, cette dernière a été retransmise en direct et enregistrée pour pouvoir être révisionnée ultérieurement. Les internautes ont ainsi eu l'occasion de suivre la soirée d'information comme s'ils y étaient et poser leurs questions ou commenter les interventions. Un modérateur avait été désigné pour assurer le relais durant la soirée et répondre aux questions en direct. Une agence de communication spécialisée avait été engagée pour l'occasion afin d'équiper la salle de manière professionnelle et assurer une captation de qualité. Une centaine de personnes étaient présentes physiquement et plus de 150 personnes ont suivi la séance en ligne.



2.2.2 Organisation des groupes de travail thématiques afin d'élaborer la stratégie

Suite à cette réunion d'information publique, des groupes de travail thématiques ont été initiés.

Sur base du diagnostic, 6 thématiques ont été identifiées comme prioritaires :

- Agriculture et alimentation
- Développement rural et socio-économique

- Aspects sociaux – Logement – Culture/loisirs/enseignement
- Energie - climat
- Aménagement du territoire, paysages et mobilité
- Environnement et biodiversité

Ces 6 enjeux ont été soumis à la réflexion des 6 groupes de travail thématiques (GT) au cours de 2 séances. Les aspects « Gouvernance » ont été abordés de manière transversale dans un premier temps.

Chacun des 6 groupes de travail s'est donc réuni à deux reprises, en janvier, puis en février 2022 :

- Première réunion : synthèse des éléments de diagnostic clés en lien avec la thématique du GT et identification des enjeux du territoire.
- Deuxième réunion : présentation des enjeux du territoire définis lors de la première réunion et identification des objectifs stratégiques et opérationnels.

Plus de 250 personnes différentes ont participé à ces réunions, certaines personnes ayant bien entendu participé à plusieurs groupes de travail ! Une belle émulation !



2.2.3 Réunions du comité d'étude : définition des enjeux et des objectifs stratégiques

Le comité d'étude est l'équivalent du PPP du Parc naturel. Il est composé de forces vives du territoire et d'élus. Ce comité d'étude a eu pour mission d'analyser les travaux des groupes de travail thématiques et de les synthétiser.

Après les premières réunions de groupes de travail (janvier), le comité d'étude s'est réuni pour faire la synthèse des enjeux et définir des visions pour le territoire.

Exemple de « vision » thématique : Le "Cœur de Condroz" entend améliorer son attractivité en valorisant son potentiel touristique. Il entend également renforcer son identité et la visibilité de ses atouts. Le développement de son potentiel économique endogène s'appuiera sur une valorisation de son capital humain, des savoir-faire locaux et des ressources territoriales dont font notamment partie les filières agricoles et sylvicoles locales.

Après les secondes réunions de groupes de travail (février), le comité d'étude s'est réuni pour synthétiser et valider les objectifs stratégiques et opérationnels identifiés dans les groupes de travail

thématisques. Les mindmaps synthétisés des travaux des GT sont repris en annexe.



2.2.4 Rédaction du dossier de candidature Parc naturel Cœur de Condroz

Sur base de cette large consultation et de ce travail participatif, le dossier de candidature Parc naturel Cœur de Condroz a été rédigé et finalisé. Il a ensuite été validé par le comité d'étude et les Conseils communaux des 6 communes partenaires avant d'être envoyé au Gouvernement wallon et à l'administration en juillet 2022.

2.2.5 Constitution du PPP

Fin septembre 2022, l'appel à candidatures LEADER 2023-2027 a été publié.

Le PPP a été constitué courant du 4^e trimestre. Sa constitution, validée par les Conseils communaux, est : les membres des AG des 2 GAL partenaires, à l'exception des représentants de Somme-Leuze qui n'est plus partenaire, et les membres publics du Comité de gestion de l'Association de projet PNCC ne siégeant pas dans les AG des 2 GAL. Une majorité de représentants privés siégeait au sein du PPP, comme dans les AG des 2 GAL. Sa composition est reprise en annexe.

Le PPP s'est réuni pour la première fois le 6 décembre 2022. Une fois le ROI validé (voir en annexe), le diagnostic territorial a été passé en revue et approuvé, de même que l'analyse AFOM. La stratégie territoriale a ensuite été présentée et approuvée. Lors de cette réunion, le PPP a également défini le processus d'appel à pré-projets et de sélection de ceux-ci.

Lors de chacune des réunions du PPP, les représentants privés étaient majoritaires. Les PV des réunions du PPP sont repris en annexe.

2.2.6 Appel à pré-projets LEADER et procédure de sélection des pré-projets

Les procédures d'appel à pré-projets et de sélection des pré-projets ont été définies par le PPP lors de sa réunion du 06 décembre, sur base des recommandations du SPW.

Le PPP a opté pour les principales modalités suivantes :

- L'appel à pré-projets sera lancé dans la foulée de la réunion du 06 décembre et sera ouvert jusqu'au 25 janvier à 23h59 ;
- L'analyse de la recevabilité des pré-projets sera réalisée par un petit comité composé de deux directeurs généraux, de l'agent relais FRW et des deux coordinateurs de GAL ;
- Les pré-projets recevables seront transmis directement au PPP pour cotation individuelle afin de préparer la réunion du 02 février au cours de laquelle le PPP procèdera à la sélection ;
- Les 10 critères de sélection des pré-projets transmis par le SPW seront tous pondérés sur 10 ;
- Les pré-projets sous le seuil des 60% seront écartés.

Les détails de la procédure de sélection sont repris en annexe.

L'appel à pré-projets a donc été lancé le 10 décembre 2022 et s'est clôturé le 25 janvier 2023. Tenant compte des fêtes de fin d'année, ce délai était assez court mais les équipes GAL ont largement diffusé l'appel et la mobilisation citoyenne a finalement été importante. Il a été diffusé très largement : site internet dédié (www.coeurdecondroz.be), sites internet communaux et des GAL, FB, affichage dans les lieux publics, mailing personnalisé aux commissions locales et autres partenaires. Plus de 4000 personnes ont été touchées via ce mailing. Des articles sont également parus dans certains bulletins communaux et dans la presse locale. Enfin, l'appel à pré-projets a été annoncé dans le Petit Journal du GAL Condroz-Famenne diffusé sur Matélé en décembre ([Petit Journal du GAL #10](#)).

Appel à pré-projets

Le Cœur de Condroz en action !

On attend vos idées !









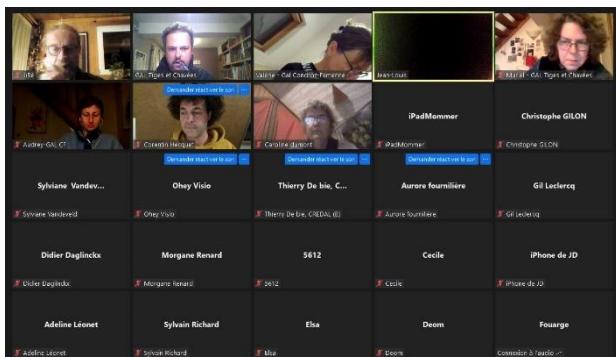
Avec le soutien de
LEADER
Préparez vos idées !

Cette action s'inscrit dans le cadre de LEADER. Financée par la Wallonie et l'Union européenne. Fonds européen agricole pour le développement rural: l'Europe investit dans les zones rurales.

Un guide du porteur de pré-projet était également disponible sur le site internet. Celui-ci reprenait toutes les informations nécessaires concernant le programme LEADER, la manière de déposer un pré-projet ainsi que les critères et la procédure de sélection. Ce guide est repris en annexe.

Deux séances d'information ont été organisées afin d'informer la population des modalités de l'appel à pré-projets:

- Une séance d'information en visioconférence a été organisée le 20 décembre et a rassemblé 25 personnes.
- La seconde séance a été organisée en présentiel le 16 janvier et remporté un vif succès puisqu'une soixantaine de personnes étaient présentes. Les participants se sont montrés très intéressés et ont posé de nombreuses questions.



112 pré-projets ont finalement été réceptionnés via un formulaire en ligne de type Google Form. Ce nombre très important de pré-projets témoigne du dynamisme du territoire et de la bonne

compréhension par les acteurs locaux de ce qu'un GAL peut apporter au territoire.

2.2.7 Analyse de la recevabilité des pré-projets

Le comité désigné par le PPP lors de sa réunion du 06 décembre s'est réuni le 27 janvier pour évaluer la recevabilité des pré-projets sur base des 3 critères de recevabilité :

- Formulaire de réponse complet ?
- Actions proposées éligibles au financement LEADER ?
- Actions transcommunales ou pouvant être étendues à tout le territoire du GAL ?

Suite à ce travail d'analyse, 96 pré-projets ont été retenus.

2.2.8 Analyse des pré-projets par le PPP

Dès l'analyse de recevabilité finalisée, les pré-projets retenus ont été transmis le jour-même aux membres du PPP afin que ceux-ci puissent analyser et coter les pré-projets individuellement sur base des 10 critères transmis par le SPW. La cotation individuelle avait pour objectif de servir de base à la réunion de sélection des pré-projets. En effet, coter 96 pré-projets sur base de 10 critères en séance semblait impossible. Les membres du PPP ont eu le choix entre 2 outils pour la cotation :

- Un sondage en ligne
- Un fichier excel pour ceux qui éprouvaient des difficultés avec le sondage en ligne

Il a été demandé aux membres du PPP ayant déposé ou étant partie prenante dans un pré-projet de s'abstenir de voter pour ce pré-projet. Une vérification des cotations a été réalisée a posteriori afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Les membres du PPP ont eu jusqu'au 31 janvier à minuit pour transmettre leurs cotes. Bien qu'ils aient été prévenus lors de la réunion du 06 décembre du travail d'analyse qu'ils allaient devoir réaliser, le délai imposé est apparu beaucoup trop court pour bon nombre de membres du PPP. En effet, les 96 pré-projets représentaient près de 500 pages à lire et la cotation de chaque pré-projet suivant 10 critères s'est avérée un exercice très complexe pour beaucoup.

Au final, 21 membres du PPP se sont prêtés à l'exercice, d'où l'importance de prendre ces cotations avec précaution. Celles-ci avaient pour objectif de réaliser un premier classement que le PPP pourrait ensuite s'approprier de façon collégiale.

Toutes les cotations reçues ont été compilées dans un seul document pour présentation lors de la réunion du PPP du 02 février 2023.

2.2.9 Priorisation des pré-projets selon plusieurs critères et sélection de pré-projets

Lors de la réunion du 02 février 2023 (première partie), le PPP a priorisé l'ensemble des pré-projets recevables. Outre les 10 critères de sélection qui avaient fait l'objet de cotations, plusieurs filtres itératifs ont été proposés, permettant de réduire la liste des pré-projets susceptibles d'être retenus pour la candidature LEADER :

- Comme convenu lors de la réunion précédente, le PPP a retenu dans un premier temps tous les pré-projets ayant obtenu une cote supérieure à 60%. Constatant qu'avec ce seuil, seuls 2 pré-projets étaient écartés, le PPP, en tant qu'assemblée souveraine, a pris la décision de relever le pourcentage à 70% dès le début de la séance, préalablement à la sélection. A noter que dans le guide du porteur de pré-projet, il était mentionné que le PPP sélectionnerait les pré-projets ayant obtenu les meilleures cotes, sans préciser de seuil.
- Pré-projets ayant obtenu une cote inférieure à 70% mais pour lesquels l'assemblée a estimé collégialement qu'il était opportun de les réanalyser et de ne pas les abandonner directement car présentant des idées pertinentes. Les cotes des ces pré-projets ont été réanalysées collégialement.
- Pré-projets jugés trop « commerciaux » (placement de produit, vente de services) ou trop

“privés” (centrés sur un site privé ou trop orientés vers un bénéficiaire unique)

- Pré-projets opportuns mais dont la mise en œuvre pourrait être assurée par d'autres sources de financement acquises ou très probables (Groupement d'Agriculteurs en Agroécologie, MT, appels à projets futurs,...)
- Pré-projets trop inscrits dans la continuité des projets GAL actuels et trop peu innovants à ce titre (cfr critère innovation)
- Pré-projets difficilement pérénisables en 4 ans et qui pourraient totalement s'inscrire dans la dynamique Parc naturel et être financés par ce biais (cfr critère pérennité)
- Pré-projets étant plus du ressort des communes et pré-projets pour lesquels il est important de valider la possibilité d'implication des communes au préalable. Ce dernier élément n'avait pas un caractère excluant mais a plutôt été un point d'attention.

L'ensemble des pré-projets a été passé en revue collégialement sur base des critères de sélection et de ces filtres. La priorisation des pré-projets s'est ensuite faite de façon progressive/itérative, sur base de ces filtres (logique d'entonnoir).

Au terme de l'analyse, 34 pré-projets étaient toujours en course. Le PPP a estimé que ce n'était pas réaliste au vu du budget et du temps de la programmation. Les membres du PPP se sont donc replongés dans les cotations obtenues par ces projets au regard des 10 critères du guide du candidat. Ils ont également décidé de retenir des projets pour 3,5 ETP de chargé·e·s de mission.

La sélection s'est ensuite opérée au consensus, suite à une longue discussion collégiale. Des fiches indiquant les intitulés des pré-projets retenus étaient placées sur une grande table et les participants les ont regroupées, réfléchissant aux synergies à opérer et au lien avec la stratégie. Au fur et à mesure de la réflexion, des thématiques et groupes de pré-projets se sont dégagés, une vraie stratégie propre à LEADER a pu être identifiée.

Plusieurs éléments ont alors guidé la sélection finale :



- La cotation des pré-projets
- Le lien avec la stratégie
- La nécessité (mais également l'intention) de définir une stratégie propre à LEADER (spécifique donc, par rapport à la stratégie plus générale du Parc naturel)
- L'enveloppe budgétaire disponible et donc limitée (1.785.000€ dont la moitié en budget action, donc environ 3.5 ETP hors coordination)
- La transversalité des thématiques
- Les regroupements possibles entre pré-projets afin de définir des projets cohérents et ambitieux

Précisons que durant toutes les discussions, les membres du PPP ayant déposé un pré-projet ou étant liés à un pré-projet n'ont pas émis d'avis sur le(s) pré-projet(s) qui les concernaient, afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

A l'issue du travail de sélection, le PPP a retenu 15 pré-projets sur les 112 formulaires reçus au départ. Le PPP a suggéré de regrouper ces pré-projets en 5 thématiques.

Thématique	Pré-projets
Agriculture / Alimentation	<p>12. Au Cœur du Pain (<i>encore beaucoup à faire ; filière naissante qui a besoin de soutien ; Projet fondamental pour la qualité de l'alimentation ; Bien veiller à proposer des actions innovantes par rapport à ce que les GAL ont déjà fait</i>)</p> <p>13. Étude sur les pistes de reconversion du marché couvert de Ciney (<i>répond à une demande des producteurs ; ressource majeure du territoire ; Lien avec Cocoricoop que le GAL a soutenu ; Retombées économiques importantes</i>)</p> <p>19. De la graine à l'assiette : apprendre à se nourrir local (<i>Bien s'assurer que</i></p>

	<p><i>(les animations soient organisées sur tout le territoire)</i></p> <p>20. Caractérisation et structuration de l'offre et de la demande des produits alimentaires du territoire (<i>projet qui peut apporter des informations très utiles aux producteurs</i>)</p> <p>22. Alimentation durable @home : sensibilisation et information des possibles</p>
Energie	<p>53. Améliorer la compétitivité des entreprises par l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable</p> <p>54. Promotion et soutien à la création de communautés d'énergie</p>
Mobilité	<p>71. Plan de mobilité trans-communal et Facilitateur Mobilité douce et/ou partagée</p> <p>74. La voiture partagée des voisins et collègues</p>
Economie circulaire	<p>27. Appui à la production de plants de haies indigènes par la mise en place d'une filière de récolte de graines locales</p> <p>44. Les comptoirs circulaires et Savoir-faire (dont Atelier Café vélo)</p> <p>49. De la laine de nos moutons pour l'isolation de nos habitations et pour nos plantations !</p> <p>50. Economie circulaire</p>
Tourisme	<p>89. Valorisation du territoire au travers de ses artisans d'art (<i>Elargir le projet proposé afin de s'assurer de ne pas travailler exclusivement avec la Spirale et ses artisans</i>)</p> <p>90. Développement d'une offre touristique durable et de services complémentaires « A la recherche D'incroyables talents en Condroz » Faites de votre passion un métier du tourisme !</p>

Afin de synthétiser les cotes et les commentaires attribués par le PPP en séance et de finaliser la structuration des pré-projets retenus, le PPP a mandaté un comité de pilotage. Celui-ci était composé de 2 membres privés, d'1 élu et des 2 coordinateurs de GAL qui ont assuré la rédaction du travail du comité. Ce comité de pilotage a également analysé les aspects budgétaires plus en détails. Cette analyse budgétaire plus avancée (prise en compte des subsides APE et des complémentarités possibles avec le Parc naturel pour la prise en charge de la coordination) a ouvert la possibilité de réintégrer une fiche projet plus sociale, thématique qui avait été écartée à contrecœur par le PPP le 02 février.

Le comité de pilotage a également travaillé à une structuration des fiches projets à proposer au PPP. Il a notamment proposé de scinder la thématique Economie circulaire en deux car celle-ci reprenait des pré-projets trop différents. Il a également proposé que des actions de pré-projets non retenus soient intégrées car complémentaires aux pré-projets sélectionnés, avec l'accord des porteurs de pré-projets.

Tous les porteurs de pré-projets ont été informés par mail des résultats de la sélection. Notons qu'aucune réclamation n'a été enregistrée à la suite de cette communication. Au contraire, certains porteurs de pré-projets non sélectionnés ont même salué le travail.

2.2.10 Finalisation de la sélection des pré-projets et structuration des fiches projets

Comme indiqué dans le guide du candidat GAL et conformément aux décisions prises lors de sa réunion du 06 décembre 2022, le PPP du candidat GAL Cœur de Condroz s'est réuni une seconde fois le 09 mars pour finaliser la sélection des pré-projets et les regrouper au sein des futures fiches-projets. Après la première sélection opérée lors de la réunion du 02 février et sur base des propositions faites par le comité de pilotage, les derniers arbitrages ont été réalisés avec une attention particulière pour les aspects budgétaires.

Après avoir validé les cotes et commentaires pour l'ensemble des pré-projets, le PPP a validé la sélection de 23 pré-projets structurés autour de 7 grandes fiches projets, cohérentes, équilibrées et现实istes sur le plan de la faisabilité tant pratique que budgétaire. La réunion s'est clôturée par un vote formel sur la sélection finale des pré-projets. Chacun des participants a voté individuellement, sur un formulaire mis à sa disposition. Pour éviter tout conflit d'intérêt, les porteurs de pré-projets et toutes

les personnes parties prenantes d'un pré-projet n'ont pas participé aux débats concernant leur projet et se sont abstenus dans le cadre du vote.

Thématique	Pré-projets
Agriculture / Alimentation	20. Caractérisation et structuration de l'offre et de la demande des produits alimentaires 13. Étude sur les pistes de reconversion du marché couvert de Ciney 12. Au Cœur du Pain <i>10. Un affinage collectif et une Maison pour le Collégial de Ciney</i> 19. De la graine à l'assiette : apprendre à se nourrir local 22. Alimentation durable @home : sensibilisation et information des possibles
Tourisme	90. Développement d'une offre touristique durable et de services complémentaires « A la recherche D'incroyables talents en Condroz », Faites de votre passion un métier du tourisme ! 89. Valorisation du territoire au travers de ses artisans d'art (Elargir le pré-projet proposé afin de s'assurer de ne pas travailler exclusivement avec la Spirale et ses artisans)
Energie	53. Améliorer la compétitivité des entreprises par l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable 54. Promotion et soutien à la création de communautés d'énergie <i>57. Voisines d'énergie, résilients, solidaires et renouvelables</i> <i>58. Produire notre énergie durable</i>
Mobilité	71. Plan de mobilité trans-communal et Facilitateur Mobilité douce et/ou partagée 74. La voiture partagée des voisins et collègues
Economie circulaire	44. Les comptoirs circulaires et Savoir-faire (dont Atelier Café vélo) 50. Economie circulaire <i>46. Low-Tech Lab</i> <i>73. Atelier café vélo</i>
Valorisation des ressources naturelles	27. Appui à la production de plants de haies indigènes par la mise en place d'une filière de récolte de graines locales 28. Pour une meilleure appréhension de la nature par le citoyen au travers de la protection/gestion d'un espace naturel, de la plantation de haies et de la plantation de 10 futurs arbres remarquables dans chaque village. 31. Projet pilote pour haies fruitières multifonctionnelles 49. De la laine de nos moutons pour l'isolation de nos habitations et pour nos plantations !
Insertion socio-professionnelle	43. Métiers - Formation, espace test et réinsertion sociale

Une proposition de budget a également été présentée et validée :

Version réaliste retravaillée	ETP	Durée	Frais Personnel	APE	Fct	% frais actions	Frais Actions	TOTAL
Coordination	0,75	4	240 000		33 600	10%	29 000	302 600
Vers plus d'autonomie alimentaire en Cœur de Condroz	0,75	4	210 000		29 400	34%	125 000	364 400
Le Cœur de Condroz, terre des savoir-faire artisanaux	0,5	3	105 000		14 700	46%	100 000	219 700
Soutien à la création de communauté d'énergie et efficacité énergétique des entreprises	0,5	4	140 000		19 600	33%	80 000	239 600
Plan de mobilité douce transcommunal et plate-forme Mobilité en Cœur de Condroz	0,5	3	105 000		14 700	29%	50 000	169 700
Vers une économie durable en Cœur de Condroz	0,5	4	140 000		19 600	32%	75 000	234 600
Valorisation des ressources naturelles	0,5	4	140 000		19 600	33%	80 000	239 600
Diversification et renforcement de l'insertion socio-professionnelle	0,5	2	70 000		9 800	24%	25 000	104 800
	4,5		1 150 000	90 000	161 000		564 000	1 785 000

La première ébauche de structuration des fiches projets a également été validée par le PPP. Cette structuration se trouve en annexe. A la suite de cette sélection formelle, les membres présents se sont ensuite réunis par tables thématiques pour alimenter/affiner les fiches projets, notamment sur les

points suivants :

- Objectifs du projet
- Publics cibles
- Actions à mener
- Partenaires à impliquer

La séance de travail s'est clôturée par une présentation de chacune des tables. Les éléments présentés seront intégrés lors de la rédaction des fiches projets.



2.2.11 Approbation de la sélection par les Conseils communaux

Lors de leurs séances de fin mars, les Conseils communaux des 6 communes partenaires ont approuvé la structuration des fiches projets proposée par le PPP sur base de la sélection des pré-projets. Les Conseils communaux ont également validé la proposition budgétaire et la clé de répartition des parts locales.

2.2.12 Rédaction des fiches projet

Les fiches projets ont ensuite été rédigées, en collaboration avec les porteurs de pré-projets sélectionnés. Chacun des porteurs de pré-projets a été contacté. Des échanges ont eu lieu, par mail, par téléphone et/ou de vive voix, sur le contenu des fiches projets, permettant aux porteurs de s'impliquer concrètement dans la rédaction.

Les chargé·e·s de mission des 2 GAL ont également été sollicité·e·s pour apporter leur expertise technique sur certaines thématiques. Dans certains cas, des contacts ont également été pris avec des experts des thématiques en question afin de valider la pertinence et les possibilités de mise en œuvre des actions envisagées.

Les fiches projets finalisées ont été envoyées à l'ensemble des porteurs de pré-projets concernés afin de valider le contenu final.

Les fiches projets ont donc été consolidées de manière participative et en toute transparence avec les porteurs de pré-projets.

2.2.13 Validation du dossier de candidature

Finalement, le dossier de candidature a été officiellement validé par le PPP par mail. Le dossier a été envoyé le 14 avril à tous les membres du PPP pour validation et derniers commentaires éventuels. A nouveau, pour cette étape, la majorité privés/publics a été respectée. Les mails de validation se trouvent en annexe.

La SDL finalisée sera également ratifiée par les Conseils Communaux courant du mois de mai. Rappelons toutefois que tous les Conseils Communaux ont déjà validé la structure des fiches projets et le budget de la SDL, ce qui représente les éléments primordiaux de la SDL.

2.3 Partenariat et synergies entre les projets

2.3.1 Synergies au sein de la SDL

La définition de la stratégie et le choix des pré-projets ont été opérés afin de favoriser, autant que faire se peut, les synergies entre fiches projets, créant ainsi les conditions favorables à l'émergence d'une boucle vertueuse d'un développement territorial durable.

Citons, à titre d'exemples, quelques synergies entre fiches projets :

- L'étude de l'offre en produits alimentaires sur le territoire et le renforcement des filières de réinsertion dans le domaine de l'alimentation ;
- Le développement d'une offre touristique autour de la découverte participative de l'artisanat d'art et le développement économique endogène ;
- Le développement d'un service de facilitation à la transition énergétique des entreprises et le soutien des entreprises locales ;
- La mise en place de filières locales de réemploi de matériel issu des entreprises et la diminution des consommations énergétiques de ces entreprises ;
- Le développement de projets pilote d'autopartage de voitures au sein des entreprises locales et la limitation de leur empreinte carbone ;
- Le renforcement de la filière fruits et la diversification agricole ;
- Les économies d'énergie proposées aux entreprises et le développement de l'économie circulaire ;
- Le développement de nouvelles filières de réinsertion et la mobilité de certains publics précarisés ;
- Le développement du maillage de chemins et la diversification de l'offre touristique ;
- ...

2.3.2 Synergies avec les projets 2014-2020/22 (sur base d'une évaluation)

Tout comme les projets des programmations précédentes (pour rappel, le GAL Tiges et Chavées a été créé en 2001 et le GAL Condroz-Famenne en 2000), les projets de la programmation 2014-2020/22 ont fait l'objet d'une évaluation minutieuse, tant par rapport aux actions menées qu'aux résultats obtenus en comparaison avec les objectifs initiaux. Pour chacun des projets, une fiche d'évaluation a été complétée de manière synthétique, mais suffisamment détaillée que pour pouvoir en tirer les enseignements nécessaires. Ces fiches d'évaluation sont jointes en annexe. La capitalisation des enseignements a bien entendu consolidé les fondations du projet actuel et renforcé la légitimité et le bien-fondé de certaines actions proposées par les porteurs de pré-projets. L'évaluation de la programmation 2014-2020/22 est également abordée plus loin, dans le chapitre sur les mécanismes de gestion et de suivi de la stratégie.

2.3.3 Synergies avec les autres plans et programmes territoriaux

Les 6 communes partenaires sont extrêmement dynamiques en matière de développement territorial.

Un grand nombre de plans et programmes communaux, en cours sur le territoire dans les thématiques de prédilection du GAL, ont pu être identifiés et analysés.

Thème	Outil/acteur	Assesse	Ciney	Gesves	Hamois	Havelange	Ohey
Environnement et biodiversité	PCDN			Oui			Oui
	Plan Maya	Oui	Non ?	Oui	Oui	Oui	Oui
	Nastagora (régionales)	Cœur de Wallonie	Entre Meuse et Lesse	Cœur de Wallonie	Entre Meuse et Lesse	Condroz-Mosan	Cœur de Wallonie
	Contrats de rivière	Haute-Meuse	Haute-Meuse Lesse	Haute-Meuse	Haute-Meuse	Meuse aval	Haute-Meuse Meuse aval
	CRIE ⁴	-	-	-	-	-	-
Paysage	-	-	-	-	-	-	-
Urbanisme/architecture/patrimoine	Maison de l'Urbanisme ⁵	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Culture	Centres culturels reconnus (+ catégorie)		Oui (Local ³)			Oui (Local ³)	Convention avec le centre culturel d'Andenne
Développement rural	PCDR – période de validité (+ accompagnement)	2016-2026 (FRW)	2011-2021 (?)	2006-2016 (FRW) 2017-2027 (FRW) – en cours d'élaboration	2016-2026 (FRW)	2017-2027 (FRW)	2012-2022 (FRW)
	GAL – programmation 2014-2020	Tiges et Chavées	Condroz-Famenne	Tiges et Chavées	Condroz-Famenne	Condroz-Famenne	Tiges et Chavées
Développement économique	ADL	Non	Oui	Non	Non	Non	Projet en stand by
Tourisme	Maison du Tourisme	Vallée de la Meuse Namur Dinant ⁶	Condroz-Famenne	Condroz-Famenne	Condroz-Famenne	Condroz-Famenne	Condroz-Famenne
Agriculture		-	-	-	-	-	-
Forêt		-	-	-	-	-	-
Mobilité	PCM	Demandé	Oui	Demandé	Non	Demandé	Non
	Autre						
Energie	Convention des maires/PAED	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Autre						

Pour chacun de ces plans et programmes, un grand nombre d'informations a pu être compilé dans le cadre d'une étude menée en 2018 par un bureau externe, à la demande de l'Association de projet : une brève description des missions et objectifs du programme analysé et de son « porteur », une brève description de la situation en Cœur de Condroz, une illustration par l'exemple des relations possibles entre l'acteur ou le programme en question et le GAL/PN, un relevé des synergies envisageables, l'identification de points d'attention et recommandations,...

Afin d'identifier plus précisément les liens futurs entre les projets GAL et les projets PCDR, et dans un souci d'éviter les doublons et combler les manquements, un tableau a été établi reprenant pour chacune des thématiques de prédilection du GAL.

- Sur la thématique « Environnement, nature, biodiversité, forêts », 30 projets PCDR ont été pointés dans les 6 PCDR
- Sur la thématique « Agriculture, alimentation », 13 projets PCDR ont été pointés dans les 6 PCDR
- Sur la thématique « Aspects sociaux, culture, logement », 68 projets PCDR ont été pointés dans les 6 PCDR
- Sur la thématique « Développement rural, socio- économique, tourisme », 32 projets PCDR ont été pointés dans les 6 PCDR
- Sur la thématique « Aménagement du territoire, mobilité, paysages », 47 projets PCDR ont été pointés dans les 6 PCDR
- Sur la thématique « Energie, climat », 17 projets PCDR ont été pointés dans les 6 PCDR

Eviter les doublons et renforcer les synergies entre les dynamiques GAL/Parc naturel et les autres plans et programmes territoriaux est donc une priorité pour l'Association de projet et fait l'objet d'une attention continue !

2.4 Perspectives de projets de coopération

Comme expliqué dans la description de la stratégie, les GAL Condroz-Famenne et Pays des Tiges et Chavées collaborent depuis plusieurs années sur différentes thématiques. Ils ont également mené différents projets de coopération (tourisme, berges, biodiversité). Durant la programmation 2014-2022, ces collaborations se sont renforcées et ont finalement amené les communes à envisager un projet commun pour le Cœur de Condroz afin de rationaliser les outils de développement et les

ressources. En soi, un fameux projet de coopération !

Par ailleurs, les deux GAL ont toujours entretenu diverses collaborations avec les autres GAL wallons. Citons par exemple la collaboration avec le GAL Pays des Condruses pour la création de la plateforme MonCondroz, la collaboration avec le GAL Nov'Ardennes pour la publication de fiches Autonomie en élevage ou encore les GAL Burdinale-Mehaigne et Pays de l'Ourthe pour le lancement d'un appel à projets Economies d'énergie en entreprises.

Le GAL Cœur de Condroz souhaite également s'inscrire dans cette démarche d'ouverture et de travail en collaboration avec les autres GAL voisins et plus éloignés, même si celle-ci n'est pas nécessairement formalisée dans un projet de coopération. C'est ainsi que des collaborations sont par exemple envisagées avec le GAL Culturalité concernant le développement de filières de céréales panifiables locales. Le GAL Cœur de Condroz souhaiterait également échanger avec d'autres GAL qui seront actifs sur les communautés d'énergies et l'économie circulaire.

Concernant les pistes de coopération proprement dites, le GAL Cœur de Condroz n'en a pas identifié à ce stade. Une proposition de projet de coopération autour de la forêt et de la filière bois a été suggérée par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée mais n'a pas été retenue par le PPP, jugeant que le pré-projet n'était pas suffisamment innovant pour le territoire.

2.5 Mécanismes de gestion du suivi de la stratégie

Les éléments suivants sont de nature à démontrer la capacité du GAL à appliquer la SDL :

1. Le GAL, bien que nouveau, peut compter sur près de 25 ans d'expériences probantes LEADER menées au sein des deux anciens GAL qui composent dorénavant celui du Cœur de Condroz.
2. La stabilité des équipes de coordination et l'expérience ainsi acquise est à souligner. Cet élément facilite notamment les interactions avec les Administrations fonctionnelles mais est également déterminante dans la construction année après année, sur base de relations de confiance établies au fil du temps, du capital social et des réseaux d'acteurs locaux dont question supra.
3. La gestion au quotidien sera assurée par un·e coordinateur·rice (mutualisé·e avec le projet de Parc naturel).
4. Un appui administratif est prévu (mutualisé avec le projet de Parc naturel), notamment pour l'encodage de la comptabilité et l'édition des déclarations de créance.
5. Le GAL procédera à une évaluation intermédiaire de la mise en œuvre de sa SDL si demandé par l'administration comme c'était le cas dans les programmations précédentes.
6. Le GAL veillera également à faire procéder à des entretiens fonctionnels avec l'ensemble du personnel une fois par an, comme cela se pratique dans d'autres secteurs.
7. Le GAL Cœur de Condroz s'engage à adopter une communication claire, transparente, innovante qui mobilise les nouveaux moyens de communication tout en veillant à atteindre aussi ceux qui n'y ont pas accès afin de toucher un maximum d'habitant·e·s sur les actions et les décisions du GAL.

2.5.1 L'organisation du GAL

Le GAL Cœur de Condroz comprendra trois organes décisionnels :

- l'Assemblée générale (AG)
- le Conseil d'administration (CA)
- le Bureau

La structure opérationnelle sera composée :

- De la coordination, en ce compris l'assistance technique
- De l'équipe de chargé·e·s de missions et de partenaires extérieurs
- D'un GoAL (Groupe d'Orientation Actif et Local) pour chacun de projets. Ces groupes rassemblant des techniciens de la thématique en question et issus du territoire ont été mis en

place au sein du GAL Pays des Tiges et Chavées durant la programmation 2014-2020/22. Ils se sont avérés très précieux dans l'orientation des actions à mener. Les GoAL se réunissent deux fois par an, avant les comités de suivi avec le SPW, et conseillent le·la chargé·e de mission dans la mise en œuvre du projet, font part de leur expérience et évaluent la pertinence des actions pour le territoire. Une présentation du fonctionnement des GoAL est reprise en annexe.

2.5.2 Gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière sera assurée par la coordination. Tel que mentionné ci-dessus, la stabilité des équipes de coordination et l'expérience ainsi acquise représentent de véritables atouts pour le GAL Cœur de Condroz.

Par ailleurs, sur base de l'expérience acquise par les 2 GAL, le GAL Cœur de Condroz a la volonté de s'inscrire dans une dynamique de gestion financière en bon père de famille. Cela se traduit par une volonté de maîtriser les risques liés à la gestion des fonds publics mis à sa disposition via LEADER.

Ainsi, le GAL se positionne comme étant le bénéficiaire des subventions pour l'ensemble des projets, excepté le projet touristique, la Maison du Tourisme étant jugé comme l'opérateur le plus pertinent pour la mise en œuvre de ce projet.

Le GAL se définit également comme étant l'opérateur de terrain responsable de la justification de l'utilisation des fonds vis-à-vis des pouvoirs subsidiaires pour chacun des projets.

Au niveau technique, le GAL tiendra une comptabilité analytique à partie double grâce à un logiciel comptable adapté. L'expérience acquise par les coordinations des deux GAL (coordinateur·rices et assistantes administratives) en matière de gestion financière et de comptabilité analytique permettra de préparer au mieux les déclarations de créance. La comptabilité sera clôturée chaque année par un organisme comptable privé indépendant, extérieur au GAL, et sera contrôlée par deux commissaires aux comptes.

Les dépenses se feront exclusivement conformément au contenu des fiches approuvées par le Gouvernement wallon et le·la Ministre compétent·e et une fois le code projet transmis officiellement au GAL. Toute modification de financement d'une action fera l'objet d'un accord préalable du fonctionnaire compétent, les coordinations ayant déjà pris l'habitude de consulter régulièrement les fonctionnaires à ce sujet.

Comme dans la précédente programmation, les paiements se feront avec un système de double signature pour les montants importants. Le Conseil d'Administration fixera le seuil en début de programmation.

Les six communes se sont engagées à prendre en charge les 10% selon une clé de répartition approuvée dans les Conseils communaux fin mars 2023, offrant ainsi une sécurité au GAL pour la mise en œuvre de ses projets. En fonction de ceux-ci, et notamment de leurs impacts plus ou moins économiques et/ou collectifs, et chaque fois que cela sera possible, la participation du secteur privé sera néanmoins sollicitée pour contribuer à la prise en charge des 10%, afin de responsabiliser les partenaires privés, conformément à l'état d'esprit LEADER.

Afin de valoriser le capital humain acquis sous LEADER et de maximiser les marges budgétaires disponibles, le GAL aura recours aux diverses formes d'aide à l'emploi dont il peut disposer. Cela concerne en particulier le recours au système APE. Les deux GAL ont accès à des subsides APE pour un montant total estimé à 90 000€. Ce montant est à confirmer et conditionné au transfert des points APE actuellement acquis par les 2 GAL existants vers la nouvelle structure à créer (ASBL GAL Cœur de Condroz).

Concernant la gestion de la trésorerie, les 6 communes partenaires ont dès à présent décidé de se porter garante en cas de recours à l'emprunt par le GAL pour faire face à ses éventuels besoins de trésorerie. Afin d'éviter d'avoir recours de manière excessive à l'emprunt, et donc de payer des charges financières importantes, les communes se sont engagées à inscrire les crédits nécessaires aux budgets

successifs couvrant la période de programmation, répartis sur les exercices en fonction du budget annuel de l'ASBL, et de verser au GAL en début d'année le subside annuel correspondant au budget annuel validé en AG.

Enfin, les conseils d'administration, les autoévaluations et les comités de projet seront l'occasion de vérifier régulièrement la bonne utilisation des fonds publics mis à notre disposition via LEADER. Le GAL veillera à solliciter auprès des administrations compétentes les adaptations et/ou les transferts budgétaires nécessaires afin de maximiser l'efficience des actions menées sur le territoire et de créer une réelle dynamique et émulation entre projets.

2.5.3 Gestion des projets, animation et accompagnement des acteurs locaux

Le GAL Cœur de Condroz sera au cœur de la dynamique de mise en œuvre de la SDL. Dans tous les projets (sauf tourisme), le GAL sera donc le bénéficiaire de la subvention, l'employeur des chargé·e·s de mission et l'opérateur de terrain. Sur base de l'expérience acquise dans les deux GAL, ce choix permet d'éviter des formes de délégation non contrôlée ou illégale au regard de la législation sur le droit du travail. Le partenariat étant au cœur des actions du GAL, des accords de partenariat seront conclus entre le GAL et les acteurs de terrain (partenaires), au cas par cas, afin de clarifier le rôle et la responsabilité de chacune des parties, étant entendu que le GAL sera bien la seule structure juridique autonome responsable vis-à-vis des pouvoirs subsidiaires.

La gestion au quotidien sera assurée par la coordination et les chargé·e·s de mission, l'engagement de personnel étant prévu pour chacune des fiches projets, avec

- 0.75 ETP pendant 4 ans pour la coordination générale (mutualisée avec le Parc naturel : la volonté étant qu'une seule asbl porte à la fois la dynamique GAL et la dynamique Parc naturel, il semble en effet normal que la coordination et l'assistance administrative soient mutualisées pour les deux programmes)
- 0.75 ETP pendant 4 ans pour le projet Agriculture et alimentation
- 0.5 ETP pendant 4 ans pour le projet Energie
- 0.5 ETP pendant 4 ans pour le projet Economie circulaire
- 0.5 ETP pendant 4 ans pour le projet Mobilité
- 0.5 ETP pendant 4 ans pour le projet Filières agroenvironnementales
- 0.5 ETP pendant 3 ans pour le projet Tourisme
- 0.5 ETP pendant 2 ans pour le projet Insertion

Des réunions régulières de coordination entre chargé·e·s de mission du GAL seront animées par la coordination. En complément, des réunions spécifiques propres à chaque projet seront organisées autant que nécessaire, en présence du·de la chargé·e de mission GAL et des acteurs de terrain concernés.

Le bureau assurera le suivi régulier des actions du GAL.

Enfin, le Conseil d'Administration se réunira régulièrement et prendra toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du PDS, pour résoudre les difficultés qui pourraient naître en cours de projets et maintenir une réelle dynamique de projets, en évaluant les actions menées et en apportant les adaptations nécessaires en cas de besoin.

2.5.4 Outils de communication et d'information

En termes de communication, une véritable stratégie sera mise en œuvre et plusieurs outils seront utilisés afin de toucher les publics cibles de manière optimale. Parmi ces outils, citons :

- Un site internet et une page Facebook ;
- Une newsletter électronique trimestrielle qui sera développée dès le démarrage des projets ;
- Des brochures et dépliants présentant les activités du GAL ;
- L'organisation d'évènements et séminaires ;
- La réalisation de capsules vidéo illustrant les activités du GAL et publiées régulièrement sur le

- site du GAL et sur les réseaux sociaux ;
- Les articles de presse ;
- Les bulletins et sites internet communaux ;
- Des rapports d'activités publiés annuellement et présentés chaque année dans les Conseils Communaux ;
- Des reportages télé sur les actions du GAL en collaboration avec les télévisions locales ;
- La communication via la cellule d'animation du réseau des GAL wallons et la participation aux différents séminaires et autres journées inter-GAL afin de faire connaître les actions menées sur son territoire et échanger les bonnes pratiques.

Le recours à un·e chargé·e de communication professionnel·le au sein de l'équipe et supporté par l'ensemble des projets sera envisagé.

2.5.5 Les dispositifs d'évaluation

Sur base de l'expérience acquise par les deux GAL sur plusieurs programmations, le GAL Cœur de Condroz entend adopter une démarche d'amélioration continue en mettant en œuvre un dispositif d'évaluation à différents niveaux.

L'évaluation des projets

Les Comités de projets semestriels permettront de faire le point régulièrement avec les administrations concernées sur l'évolution des projets tant du point de vue du déroulement des actions (rapports d'activités) que de la consommation budgétaire. A cette occasion, tant les indicateurs que les tableaux budgétaires seront des outils indispensables à l'analyse.

En plus de ces Comité de projets, des entretiens réguliers seront prévus entre la coordination et les chargé·e·s de mission afin de faire continuellement le point sur les projets en cours.

Les réunions de GoAL seront également l'occasion d'évaluer les actions menées et la pertinence des actions planifiées. Les experts techniques composant les GoAL pourront conseiller le·la chargé·e de mission dans l'adaptation éventuelle des actions.

L'évaluation de la SDL

Une auto-évaluation à mi-parcours est prévue dans le cadre du programme. D'une part, cette évaluation permettra de dresser un bilan intermédiaire de chaque projet : état d'avancement et description des actions menées durant l'année, perspectives pour l'année suivante, tableau d'indicateurs, synthèse budgétaire, etc. D'autre part, l'auto-évaluation permettra de dresser un bilan de la SDL : avancement des projets, analyse financière globale, évaluation de la stratégie par le biais de l'évaluation de l'approche territoriale, de la coopération et de l'intégration des secteurs, du fonctionnement du GAL, etc.

Comme lors de la précédente programmation, l'auto-évaluation sera un travail collectif : y seront associés les chargé·e·s de mission du GAL, les membres du Conseil d'Administration et les différents partenaires.

Les résultats de cette auto-évaluation seront largement communiqués, en particulier au niveau des partenaires, afin de procéder aux réajustements nécessaires durant la conduite des projets. Les résultats de cette auto-évaluation seront communiqués en CA du GAL, lors d'interventions en Conseils Communaux et plus largement sur le site internet du GAL.

L'évaluation des membres du personnel

Une évaluation du personnel est prévue chaque année, tant sur le contenu des missions que sur les aspects relationnels. Les résultats de ces évaluations seront communiqués au Bureau, en délégation du CA.

L'évaluation de la coordination

Le Bureau évaluera la coordination tous les deux ans et en restituera les conclusions au CA afin qu'il prenne ses responsabilités le cas échéant.

L'évaluation du partenariat

Demandée par les partenaires lors des précédentes programmations, une évaluation continue des projets et des collaborations sera mise en œuvre par le GAL, avec les partenaires. Cette évaluation sera organisée par projet. Au minimum 3 réunions plénières seront organisées avec l'ensemble des partenaires du projet :

- En début de projet, afin de clarifier les rôles et responsabilités de chacun
- A mi-projet pour faire le point sur l'avancement des actions et réorienter le cas échéant
- En fin de projet pour dresser le bilan du projet, tant d'un point de vue quantitatif (indicateurs, budget) que qualitatif (implication, reconnaissance, etc.)

Cette dynamique s'inscrit dans la continuité de la démarche participative poursuivie pour l'élaboration des projets du GAL et optimise les chances de succès pour leur mise en œuvre.

L'évaluation de la notoriété du GAL

La notoriété du GAL et la bonne compréhension de ses missions par la population est une priorité. La stratégie de communication développée visera à rencontrer cet objectif. En guise d'évaluation, un sondage sera réalisé afin de mesurer la notoriété du GAL et la bonne compréhension de ses missions par les citoyen·ne·s du territoire.

2.5.6 Gouvernance

Enfin, de manière plus globale, il nous semble pertinent de reprendre le descriptif relatif à la gouvernance locale tel qu'il figure dans le dossier de candidature du Parc naturel Cœur de Condroz, les deux structures de gestion étant appelées à terme à ne faire plus qu'une et une seule, l'objectif général à court, moyen et long terme étant bien de poursuivre à inscrire le territoire du Cœur de Condroz dans une dynamique de gouvernance locale inclusive

Suivant le CIEDEL (2019), le terme « gouverner » renvoie à la notion « d'administrer directement ». Ainsi, la gouvernance n'est pas une notion qui va de soi dans la mesure où elle intègre et se base sur diverses formes particulières de partage du pouvoir de décision, dans une logique politique.

Ainsi, la gouvernance locale inclusive se concrétise dans de nouvelles modalités de partage du pouvoir de décision qui s'appuie sur des citoyens, en portant une attention particulière aux plus fragiles d'entre eux, pour construire la décision politique locale. Elle valorise la proximité comme facteur de participation et de révélation des enjeux, apports mais aussi inquiétudes des uns et des autres à une échelle réduite. Cette échelle correspond à celle de « l'espace de vie au quotidien » des citoyens directement concernés par les dynamiques du territoire dans lequel ils sont ancrés avec plus ou moins de force et d'engagement envers les défis collectifs.

La gouvernance locale permet ainsi de faciliter la participation des acteurs aux décisions qui les concernent mais aussi l'émergence d'initiatives ou d'idées innovantes pour résoudre un problème sur un territoire ou le faire évoluer dans une dynamique perçue comme positive et/ou indispensable. Elle peut également favoriser l'appropriation et l'acceptation des décisions prises par les élus ou encore construire un sentiment d'appartenance à une communauté de destin voire un terroir plus qu'un simple territoire administratif.

Il importe d'organiser la gouvernance locale sous forme d'un dispositif clairement défini d'espaces de décision propres à la collectivité territoriale, qui sont à la fois des espaces de consultation et de concertation, des espaces de co-construction et de co-décision rassemblant associations, habitants et élus.

Une des clés de la réussite de l'émergence de cette intelligence collective tient sans doute à la bonne articulation de tous ces espaces avec les espaces de décisions institutionnelles sans y être directement intégrés sachant qu'il n'est ni souhaitable ni légalement possible d'intégrer des personnes non élues à ce niveau de pouvoir démocratique local.

Ces dispositifs agrègent et organisent donc des espaces de travail, de concertation et de décision en créant des ponts entre eux en veillant à ce que chaque citoyen, qu'il soit élu ou non, participe à son niveau de responsabilité au bon fonctionnement de ce mécanisme de gouvernance locale en respectant notamment les limites propres de chacun de ces espaces.

Si des espaces de gouvernance locale ne peuvent exister sans volonté politique des élus locaux pour mettre en place une réelle collaboration avec la société civile et les habitants et pour faciliter l'ouverture du pouvoir de gestion en faveur des dynamiques du développement local, celles-ci ne peuvent pleinement se valoriser que sous réserve d'un respect par les associations et les citoyens-acteurs des limites de leur engagement qui n'est pas lié à un mandat démocratiquement acquis.

Lorsque des espaces de gouvernance accessibles à tous existent, deux questions se posent encore pour que la gouvernance locale permette réellement d'améliorer la gestion des territoires, de leurs ressources et de construire un véritable vivre ensemble :

- D'une part, les acteurs du territoire sont-ils prêts à se mobiliser dans des espaces de gouvernance locale et travailler entre eux même en cas d'intérêts ou de points de vue divergents ? Sont-ils également disposés à travailler avec des élus et respecter comme indiqué supra les limites liées à leur statut de non élu ?
- D'autre part, les élus sont-ils prêts, au travers de la participation citoyenne et de la valorisation de l'intelligence collective, à jouer le jeu du partage du pouvoir et de la décision ? Sont-ils prêts à changer d'avis et le cas échéant à repenser et réorienter leur projet politique sur base du travail fourni par les forces vives non élues du territoire dans les limites de leurs prérogatives ?

Le citoyen non élu peut ainsi devenir un facilitateur qui, dans une démarche positive, porte des sujets et des actions qui faisaient potentiellement l'objet d'un faible niveau d'intérêt, voire d'une défiance des décideurs politiques. La gouvernance locale devient un vecteur de sensibilisation des acteurs du territoire et d'intégration de ceux-ci dans une démarche plus participative dont la contrepartie peut et/ou devrait aller jusqu'à une responsabilité financière, morale et juridique accrue.

La gouvernance locale peut constituer pour les acteurs politiques locaux un moyen au service de la recomposition de la gouvernance territoriale et un outil géopolitique qui permet de se (re)positionner et d'affirmer, voire conforter, sa position, à la fois sur le territoire, au sein des sous-espaces d'acteurs impliqués dans la gestion territoriale mais aussi au niveau de son pouvoir d'influence sur d'autres territoires, dont en particulier les pôles urbains limitrophes de ce nouveau territoire rural émergent.

Dans le respect des prérequis ainsi cadrés, la gouvernance locale peut contribuer significativement :

- à l'organisation de la préservation et de la gestion des ressources du territoire ;
- à réduire les inégalités d'accès au pouvoir grâce à une stratégie d'*empowerment* ou de gouvernance locale inclusive
- à mettre en place des relations de partenariat plus équilibrées entre les territoires, et notamment et en particulier avec les pôles urbains appelés à jouer un rôle dans les récentes initiatives de « bassin de vie »
- à inscrire le territoire dans la recherche permanente d'équilibres dynamiques face aux divers chocs, à court et/ou long terme, auquel il est soumis (cfr infra)
- à cultiver la participation citoyenne active

Au niveau des instances décisionnelles liées au GAL, les représentants privés sont obligatoirement majoritaires et ils y côtoient des élus, tant de la majorité que de la minorité de chacune des Communes partenaires.

Par ailleurs, afin de rester en contact étroit avec la population, la remontée d'information concernant les enjeux qui les concernent et la mobilisation des forces vives locales, des comités techniques seront mis en place comme cela a déjà été le cas à travers les GoALS. Ceux-ci sont ouverts par thématique à tout citoyen qui souhaite s'y investir et participer ainsi à une démarche participative de consultation et de co-construction d'actions innovantes en fonction de la thématique. Les techniciens des GALs animent ces groupes et partagent leurs expertises. Les propositions d'action ainsi construites sont alors soumises aux instances décisionnelles du GAL et au besoin des Conseils communaux des Communes partenaires.

L'intention du GAL Cœur de Condroz et des 6 Communes partenaires est bien de maintenir, voire de renforcer, ce mécanisme qui est le fruit d'une forme de « maturité participative démocratique » acquise au fil du temps grâce aux fonds LEADER, aux sélections successives de nos deux GALs par les Gouvernements successifs et grâce aussi à l'encadrement des GALs par les fonctionnaires du SPW.

A souligner encore qu'une attention particulière sera ainsi portée à la question de l'*empowerment* ou de la gouvernance locale inclusive en veillant, chaque fois que nécessaire, à mettre en place des mécanismes d'animations territoriales dont le public cible est bien la part de la population jusqu'ici éloignée des sphères du pouvoir local ou de la participation citoyenne. L'enjeu ici est bien d'éviter que les espaces de concertation et de co-construction créés rassemblent essentiellement voire exclusivement les mêmes groupes d'acteurs « professionnels de la participation », sans modifier les potentiels et probables (dés)équilibres socio-économiques. Il nous faut donc rester attentifs, dans la continuité des dynamiques initiées par nos deux GALs, à continuer à construire des dispositifs de gouvernance locale qui remettent la diversité des acteurs locaux dans le processus de construction des politiques qui les concernent pour qu'ils puissent faire valoir leur expertise d'une part, leurs droits et leurs problématiques spécifiques d'autre part. La prise en compte de ces acteurs dans le projet commun, via une gouvernance locale inclusive, permet de construire un projet de « mieux vivre ensemble », plutôt qu'un projet de territoire accaparé par une minorité d'experts du développement local – qu'ils soient ou non élus – qui risque à terme de renforcer des problèmes d'inégalités sociales mais aussi assez basiquement de simple citoyenneté.

Enfin, dans une logique de rationalisation des outils de développement local supra-communaux et de cohérence territoriale, les Conseils communaux des 6 Communes partenaires ont fait le choix d'introduire un seul et même dossier de candidature GAL dans le cadre de l'appel à projets relatif aux fonds européens LEADER en automne 2022. A terme, une fois le Parc naturel Cœur de Condroz reconnu, c'est bien à ce niveau que sera intégré et géré le GAL, comme cela se pratique déjà ailleurs avec succès en Wallonie.

2.5.7 Evaluation de la mise en œuvre de l'initiative LEADER 2014-2020/22

2.5.7.1 GAL Condroz-Famenne

Bilan des actions menées au regard des objectifs de la stratégie, effets/impacts sur le territoire, publics-cibles et partenariat, caractère innovant, pérennisation

Dans le cadre de la programmation 2014-2020/22, le GAL Condroz-Famenne a développé 8 projets concrets sur les communes de Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze.

Les contributions des actions menées aux objectifs de la SDL ainsi que leurs effets/impacts sur le territoire, les publics-cible et le partenariat, leur caractère innovant et les perspectives de pérennisation ont fait l'objet d'une analyse spécifique par projet. Ces analyses sont présentées sous forme de tableaux synthétiques en annexe.

Ci-dessous, des éléments clés de ces analyses sont présentés de manière non exhaustive, au regard des objectifs de la SDL :

Pour rappel, les enjeux territoriaux communs identifiés et décrits dans le PDS 2014-2020/22 du GAL Condroz-Famenne, à savoir,

- ✓ Le développement socio-économique du territoire et la création d'emplois pérennes
- ✓ L'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

étaient soutenus par 9 objectifs stratégiques.

1. Soutenir une agriculture familiale et durable, génératrice de plus-value locale et respectueuse de l'environnement

Cet objectif est rencontré à travers le déploiement du projet « *Autonomie alimentaire et valorisation d'une production de qualité différenciée* ». Celui-ci a été mis en œuvre à partir de janvier 2018. Les débuts de ce projet ont permis de mettre en lumière une préoccupation certaine des agriculteurs du territoire quant aux enjeux environnementaux et de durabilité. Bien conscients que leur activité occupe une position importante face à ces enjeux, ceux -ci ont à cœur de promouvoir et d'améliorer la qualité de leurs pratiques. C'est en ce sens que les actions du GAL sont venues soutenir les démarches vers plus d'autonomie de 29 fermes laitières et viandeuses réparties sur les quatre communes. Durant le projet, plusieurs activités ont été proposées : une mise en réseau à travers l'organisation de réunions de « groupes d'autonomie fourragère » visant le partage de bonnes pratiques, l'analyse des fourrages et des sols et leur interprétation, des conseils de rations pour le bétail. Diverses formations ont été organisées.

Le projet a également permis à trois éleveurs de se rassembler pour mieux valoriser leur lait. Ensemble, ils ont créé une coopérative fromagère qui produit entre autres le Collégial de Ciney, fromage dont la recette avait été élaborée au cours de la précédente programmation GAL. A la suite du financement LEADER, le GAL a obtenu un financement SPW dans le cadre de la relocalisation de l'alimentation pour renforcer la promotion du Collégial de Ciney, continuer à accompagner le groupement des 3 éleveurs et inclure de nouveaux fromagers dans la production du Collégial.

7 éleveurs viandeux ont également bénéficié d'un accompagnement du GAL pour faciliter la commercialisation de leur production en colis de viande.

Fin 2022, un financement a été obtenu dans le cadre de l'appel à projets "Groupements d'agriculteurs en agroécologie" avec le Comice agricole du Condroz. Celui-ci va permettre de continuer à accompagner 20 agriculteurs issus des groupes autonomie sur les territoires des GAL Condroz-Famenne et Pays des Tiges et Chavées.

En collaboration avec le GAL Pays des Tiges et Chavées, le GAL a édité une brochure "Vivre harmonieusement la ruralité en Condroz-Famenne". Celle-ci a pour objectif de mieux faire connaître les réalités de l'agriculture actuelle aux habitants du territoire.

Les financements complémentaires obtenus dans le cadre de la phase transitoire ont permis de travailler sur 2 nouvelles filières :

- Des formations à la gestion des vergers hautes tiges ont été proposées aux professionnels, aux ouvriers communaux et aux amateurs.
- En collaboration avec le GAL Pays des Tiges et Chavées, le GAL a accompagné des agriculteurs dans la production de céréales panifiables :
 - Un groupe d'agriculteurs conventionnels désireux de produire des céréales panifiables mais de ne pas s'engager dans la transformation de celles-ci ;
 - Un groupe composé d'agriculteurs bio, de boulanger artisanaux et de citoyens désireux de recréer une filière complète de céréales panifiables bio. Cet accompagnement a abouti à la création de la filière Au Cœur du Pain, qui en est encore à un stade pilote sur le territoire mais qui a montré toute sa pertinence.

Toutes ces actions ont clairement contribué à l'objectif visant à soutenir une agriculture familiale et

durable, génératrice de plus-value locale et respectueuse de l'environnement.

2. Protéger et valoriser le patrimoine naturel, paysager, bâti et historique

Le projet Biodiversité mené en coopération avec le GAL Pays des Tiges et Chavées depuis octobre 2021 permet de répondre à cet objectif. En effet, il vise à renforcer le maillage écologique par la restauration de sites naturels et le soutien à des projets de plantation. Ce projet a donc un impact manifeste en termes de préservation de la biodiversité et un impact paysager à travers les plantations réalisées.

L'action phare de ce projet est l'opération Haie-Lève qui a déjà permis de planter plus de 4 000 mètres de haies, en collaboration avec les écoles du territoire.

Cet objectif est également travaillé grâce au projet de coopération « Condroz-Famenne : destination famille ». Ce projet, débuté en janvier 2017 et mis en œuvre par la Maison du Tourisme Condroz-Famenne, s'attache en effet à valoriser le patrimoine par la création d'une offre touristique mettant en avant les plus-values du territoire du GAL Pays des Tiges et Chavées et du GAL Condroz-Famenne. Pour ce faire, on peut citer la création de balades-jeux, la création de 2 circuits touristiques (auto/moto) qui permettent de mettre en avant les fermes et le patrimoine local ou encore la création d'un réseau de guides « ambass'acteurs » qui a pour vocation de développer des balades guidées thématiques, inédites et créatives.

3. Mettre en place des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques ainsi qu'à la création d'emplois locaux

Cet objectif, central dans la stratégie du GAL Condroz-Famenne de par son lien étroit avec le premier enjeu territorial global identifié par le diagnostic, est un moteur pour les projets dédiés aux secteurs de l'agriculture et du tourisme. Il existe en effet sur le territoire une présence importante d'exploitations agricoles et un potentiel touristique fort. Les actions menées contribuent au maintien et au développement de ces activités économiques.

Mais il s'agit surtout de l'objectif ciblé principalement par le projet de développement économique multisectoriel : « *Dynamisation économique du territoire* » lancé en avril 2017. En effet, le tissu économique du territoire est composé principalement de PME et TPE actives majoritairement dans les services marchands de proximité. Ce sont ces structures, avec les services publics, qui sont le plus pourvoyeuses d'emploi. Dans ce contexte, les réalisations déployées à travers la fiche « *Dynamisation économique du territoire* » contribuent à maintenir et à développer l'activité économique grâce une approche multisectorielle. Pour ce faire, plusieurs leviers ont été activés :

- La création de la plateforme MonCondroz en collaboration avec les GAL Pays des Tiges et Chavées et Pays des Condruses. MonCondroz est un annuaire en ligne des entreprises de la région. Il donne une visibilité à ces entreprises et permet aux utilisateurs (habitants, touristes,...) de trouver facilement l'entreprise locale qui leur convient.
- Plusieurs cycles de formation ont été proposés aux indépendants : visibilité sur le web, création d'un site internet, création d'un e-commerce,...
- Des événements de réseautage ont été organisés à destination des indépendants du territoire. Une attention particulière a été portée sur l'intégration des réseaux réunissant indépendants et professionnels afin de les consolider.
- La sensibilisation des jeunes à l'entreprenariat a également été travaillée dans le cadre du projet avec l'organisation du Student Business Challenge en 2019 et en 2020. Celui-ci n'ayant pu être organisé durant la crise sanitaire, il sera à nouveau organisé en 2023.

4. Développer un tourisme familial, vert et diffus en valorisant les ressources locales

Toujours pensé dans la perspective d'un développement endogène du territoire, cet objectif stratégique est au cœur du travail réalisé dans le cadre du projet « *Condroz-Famenne : destination famille* ». Les actions citées dans le point précédent soutiennent également cette visée et sont complétées par des activités de mises en réseau et de soutien aux professionnels du secteur. On peut relever par exemple l'organisation de « *journées partenaires* » dédiées à la rencontre entre opérateurs touristiques, ou encore le développement du label Famille Bienvenue qui vise à mettre en avant les opérateurs touristiques ayant pris des dispositions particulières pour l'accueil des familles.

5. Encourager les plus jeunes dans une démarche responsable et entreprenante

Cet objectif stratégique fait le lien entre le projet de développement économique et le projet de cohésion sociale « *Un territoire sans fracture* ». Ces deux projets visaient en effet à toucher un public jeune à travers certains axes de travail :

L'organisation de deux 2 éditions du Student Business Challenge a permis à des étudiants en fin de secondaire de se confronter à des scénarios entrepreneuriaux tout en rencontrant de véritables acteurs pour répondre à leurs questions. Il s'agit d'une démarche originale et propre à cette action.

Différentes actions intergénérationnelles impliquant des jeunes ont également été mises en place dans le cadre du projet de cohésion sociale :

- Echanges entre les élèves d'une école maternelle/primaire et les résidents de la Maison de Repos à Baillonville ;
- Mise en place d'ateliers numériques intergénérationnels ;
- « Donne-moi la parole » - Organisation de concertations avec les jeunes et les aînés du territoire en vue de la conception d'un plan d'actions par commune et mise en œuvre de ces plans d'actions.

6. Renforcer le sentiment d'appartenance et d'identité territoriale ainsi que le bien-être des habitants à travers le dynamisme associatif, la solidarité et les liens sociaux

Cet objectif occupe également une position centrale au cœur du travail du GAL Condroz Famenne de par sa proximité avec le second enjeu global rencontré par la stratégie du GAL. Il est d'ailleurs à la fois la cible du projet touristique, du projet mobilité et principalement de celui de cohésion sociale.

Celui-ci, intitulé « *Un territoire sans fractures* », cherche en priorité à recréer du lien entre les citoyens et à lutter contre l'isolement. Le travail effectué en ce sens a permis au GAL de tisser des partenariats solides et des synergies avec les forces du territoire. Ces synergies ont favorisé le déploiement des actions suivantes :

- Le projet « *Hestia* » mené en partenariat avec la Croix-Rouge propose une piste de solution à la problématique de l'isolement chez les personnes âgées ;
- Développement de la plateforme “*JeSuisSolidaire*” qui vise à faire rencontrer l'offre et la demande en matière de bénévolat sur le territoire. Début 2023, celle-ci a été étendue au territoire du GAL Pays des Tiges et Chavées ;
- Lancement de 2 appels à projets visant à soutenir des initiatives de délocalisation de l'offre culturelle. Plusieurs associations locales, groupes de citoyens ont bénéficié d'un soutien du GAL pour mener des activités culturelles ou de loisirs dans les villages ;

Le projet touristique, à travers ses activités de développement du tourisme participatif, visant à faire des habitants des ambassadeurs de leur région, a également concouru à renforcer l'identité territoriale et le sentiment d'appartenance. Dans sa communication, la Maison du Tourisme a également contribué à renforcer l'identité territoriale.

Le projet Communication contribue également à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants ainsi que l'identité territoriale.

Quant au projet intitulé « *Mise en réseau et développement d'une offre multimodale de mobilité* », entamé en janvier 2017, il a participé globalement à la recherche du bien-être des habitants en promotionnant une mobilité durable, en développant l'offre de services de mobilité alternative et solidaire et en favorisant des modes lents pour l'accès aux différents pôles d'intérêts de la population.

7. Privilégier des services de proximité accessibles à tous

Différentes actions menées par le biais des fiches projets « mobilité » et « cohésion sociale » ont permis de répondre à cet objectif. Le territoire concerné connaît en effet des problèmes de mobilité spécifiques aux zones rurales isolées, mais également à ceux des zones périurbaines. Or, l'enjeu est de taille puisque les problèmes de transport sont un des principaux freins à l'accès à la formation, à l'emploi, à la santé, et aux activités de loisirs, sportives, culturelles et sociales. On peut par exemple citer les actions suivantes :

- Création du projet « La Carotte Bavarde » : développement d'une épicerie sociale fixe (Havelange), d'une épicerie itinérante (Ciney, Hamois, Havelange), d'un collectif d'animation à l'alimentation saine et locale (organisation d'ateliers divers) ;
- Délocalisation des offres de loisirs tel que présenté ci-dessus ;
- Création d'une plateforme de volontariat – la Plateforme #JeSuisSolidaire et mise en place d'ateliers ponctuels de soutien aux associations (formation sur la loi du volontariat, information sur le service citoyen, ...) ;
- Elaboration d'un guide des aîné.e.s en collaboration avec les communes ;
- Création d'une brochure MobiliGal reprenant l'ensemble de l'offre de services existants en matière de mobilité.
- Renforcement des services de mobilité via la recherche de volontaires (Plateforme #JeSuisVolontaire) et la valorisation du volontariat auprès des opérateurs de transport (formation à destination des volontaires des services transport, capsules vidéo pour réaliser la promotion de ce volontariat).

8. Impulser une politique territoriale en adéquation avec les besoins liés au vieillissement de la population

Face au double constat du vieillissement de la population et de la perte de lien social de certains aînés, le GAL Condroz-Famenne a souhaité impulser des actions pour y répondre à travers ses projets de mobilité et de cohésion sociale. C'est en ce sens qu'ont été concrétisées les actions Hestia (visite de courtoisie chez des aînés isolés) et MobiliGAL (capitalisation et diffusion de l'offre de mobilité sur le territoire). Plusieurs actions intergénérationnelles (voir ci-dessus) ont également été mises en œuvre.

9. Mettre en place une politique globale et cohérente en matière de mobilité pour tous

Le projet « *Mise en réseau et développement d'une offre multimodale de mobilité* » tend à répondre à

cet objectif. Il s'agit d'une vision transversale qui sous-tend toute l'action de ce projet. Différentes actions ont été mises en oeuvre dans ce sens :

- Réalisation et diffusion de 2 éditions du MobiliGAL ;
- Nombreuses activités de sensibilisation à la mobilité douce et notamment à l'utilisation du vélo ;
- Création de l'atelier Un Guidon pour 2main. Celui-ci reconditionne des vélos usagés et les propose à la revente, fournit un service de réparation de vélos et organise des formations à la mécanique vélo. Début 2023, un dossier de candidature a été introduit par l'atelier avec l'aide du GAL dans le cadre de l'appel à projets Go Circular afin de professionnaliser l'atelier, essentiellement basé sur le bénévolat jusqu'à présent ;
- Organisation des cursus mobilité dans plus de 20 écoles ;
- Promotion des services de mobilité et renforcement de ceux-ci via la recherche de bénévoles;
- Identification d'itinéraires doux aux abords des écoles permettant aux enfants de rejoindre leur école à pied ou à vélo au départ de leur domicile.

En conclusion, on peut dire que les différents projets menés actuellement contribuent manifestement aux objectifs de la SDL. On constate un impact significatif des actions menées dans les différents projets sur le territoire.

Par ailleurs, des pistes de pérennisation sont clairement identifiées pour les différentes actions et plusieurs d'entre elles sont déjà en cours d'opérationnalisation. Citons par exemple le fonctionnement autonome de l'atelier Un guidon pour 2main, l'autonomisation du groupe autonomie sous l'égide du Comice Agricole du Condroz, le fonctionnement du projet Hestia,...

Au-delà des impacts propres à chaque projet, les actions du GAL permettent également de renforcer le partenariat local et la gouvernance.

Le travail collectif des membres publics et privés dans la mise en œuvre des différents projets permet de développer des partenariats entre les communes mais aussi entre les communes et les privés. On voit des collaborations inédites se mettre en place pour la réalisation de projets d'intérêt commun. Parmi celles-ci, on peut citer le groupe porteur de la Carotte Bavarde qui rassemble des professionnels de l'action sociale publique, des citoyens, une coopérative de circuit court et la Croix-Rouge.

Dans le même ordre d'idées, le GAL est reconnu comme facilitateur ou soutien à certaines initiatives de la population ou des pouvoirs publics. Le GAL est maintenant régulièrement interpellé pour amener son soutien dans différentes initiatives locales, communales ou citoyennes. En ce sens, l'expertise apportée par les chargé·e·s de mission spécialisé·e·s dans leur domaine constitue une plus-value indéniable.

On remarque aussi sur le territoire une recrudescence de réseaux citoyens ou associatifs qui portent des projets pour lesquels ils sollicitent le GAL de façon plus ponctuelle ou soutenue. Ces réseaux appuient l'action du GAL vers le développement d'une vision consciente, commune et positive du territoire par sa population.

En outre, chaque projet est attentif à la trans-communalité de ses actions en intégrant autant que possible les acteurs de chaque commune. Le GAL veille à l'égale répartition des activités sur le territoire ou à une position centrale ainsi qu'à leur accès.

Fonctionnement administratif et financier du GAL ainsi que du partenariat

Fonctionnement décisionnel et partenariat public privé

Au niveau du fonctionnement général de l'ASBL, l'organe de décision est prioritairement le bureau puis le CA et enfin l'AG, dans les fonctions qui leur incombent. Les rôles de ces instances décisionnelles sont définis dans les statuts et le ROI du GAL. Des seuils d'attribution de marché ont par exemple été fixés. C'est le cas également en ce qui concerne les décisions stratégiques à prendre concernant les projets, en dehors du projet de coopération.

Suite à l'auto-évaluation réalisée en 2018-19 qui pointait le manque de comités techniques plus restreints pour chaque projet, les membres du CA ont été invités à sélectionner les projets dans lesquels ils souhaitaient plus s'impliquer. Chaque chargé·e de mission peut à présent solliciter un petit groupe d'administrateur·trice·s sur des questions techniques propres à son projet ou pour des relectures.

Le taux de participation aux réunions de CA est jugé bon et la disponibilité des membres et du bureau également.

La représentativité majoritaire des privés au sein des instances décisionnelles est respectée dans toutes les réunions. Depuis 2021, le CA et l'AG se sont même quelque peu élargis à un plus grand nombre de membres privés, permettant de renforcer la dynamique LEADER dans ses principes de base.

La coordination a la délégation à la gestion journalière de l'ASBL.

Pour le projet de coopération tourisme, l'organe de décision principal est un comité de suivi restreint pour la vie courante du projet et les informations sont relayées vers un comité de suivi élargi qui veille au bon fonctionnement et aux orientations stratégiques. Le CA du GAL est informé des avancées du projet. Ce fonctionnement permet une certaine réactivité et de l'autonomie pour l'opérateur de terrain tout en veillant à la bonne information de chacun des partenaires concernés.

En règle générale, le fonctionnement des instances décisionnelles du GAL est évalué de manière positive.

Relations avec les partenaires

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets, le GAL entretient des relations étroites avec de nombreux partenaires publics et privés. Ceux-ci sont repris dans les évaluations par projet présentées en annexe.

De manière générale, les relations avec ces partenaires sont très positives. Basées sur ces partenariats forts, les actions menées ont un plus grand impact sur les publics cibles visés. Très souvent, ces partenariats permettent aussi de pérenniser les actions menées au-delà de la programmation GAL.

Ils contribuent également à améliorer la gouvernance locale en prenant en compte les considérations de multiples acteurs.

Les relations avec les communes partenaires sont également favorables. Une présentation annuelle des actions du GAL dans les Conseils communaux contribue à ce climat de confiance. Même les relations avec la commune de Somme-Leuze sont bonnes alors que celle-ci a décidé de ne pas faire partie du GAL Cœur de Condroz, plus pour des raisons d'identité territoriale plus famennoise.

Au-delà des relations propres aux projets GAL, le travail du GAL a renforcé les collaborations entre les communes et leur réflexe de transcommunalité pour certaines thématiques.

Gestion administrative et financière

Chaque chargé·e de mission est en charge d'une partie de la gestion administrative et financière de son projet. Concrètement, chacun assure la rédaction des rapports d'activités et la réalisation des

mises en concurrence relatives aux dépenses d'action et de promotion. La qualité des rapports d'activités est souvent appréciée lors des comités d'accompagnement et les retours concernant les mises en concurrence ne sont pas nombreux.

La comptabilité, l'élaboration des déclarations de créance, le suivi budgétaire, les relations avec les administrations fonctionnelles, les communes et l'ensemble de la gestion administrative et financière de l'ASBL sont assurés par la coordination. Depuis octobre 2021, la coordinatrice peut compter sur l'aide d'une assistante administrative, un jour par semaine. Celle-ci possédant une expérience des projets LEADER, ayant travaillé précédemment au GAL Pays des Tiges et Chavées, son travail est efficace et très précieux. En effet, la prise en charge de l'encodage de la comptabilité et de l'élaboration des DC par l'assistante administrative permet alors à la coordinatrice de consacrer plus de temps au suivi des projets, au développement stratégique du GAL et à la recherche de fonds complémentaires aux actions GAL (renforcement des actions, opportunités de pérennisation de certaines,...).

Le GAL tient une comptabilité analytique à partie double (logiciel comptable Adix). L'expérience acquise par la coordination et l'assistante administrative permet de préparer au mieux les déclarations de créance et limiter le nombre de refus. La comptabilité est clôturée chaque année par un organisme comptable privé indépendant, extérieur au GAL. Les dépenses se font exclusivement conformément au contenu des fiches approuvées et aux décisions du comité de projet.

Pour faire face à la fluctuation de la trésorerie du GAL, les communes partenaires ont opté pour une avance de trésorerie. Malgré des avances solides (112 500€), la trésorerie du GAL a été à plusieurs reprises très tendue. En novembre 2022 par exemple, la trésorerie était tellement restreinte que le paiement des salaires était compromis. La coordinatrice a alors interpellé à maintes reprises plusieurs administrations fonctionnelles ainsi que l'administration de coordination. Des paiements ont été finalement effectués in extremis. Pour éviter que ce type de situation anxiogène et chronophage ne se reproduise, les communes du GAL Cœur de Condroz ont d'ores et déjà accepté de se porter garanties pour une ligne de crédit.

Eventuelles difficultés rencontrées et solutions qui ont été apportées

Dans les difficultés rencontrées par le GAL durant la programmation, on peut mentionner :

Les changements de coordinateur·trice en début de programmation, qui ont sans doute retardé quelque peu le démarrage de certaines actions. Cette situation s'est toutefois rapidement stabilisée et les activités du GAL ont pu se déployer à un bon rythme, permettant d'aboutir de manière générale aux objectifs fixés.

La crise sanitaire n'a évidemment pas facilité la mise en œuvre des actions, certaines ayant dû être mises à l'arrêt durant un certain temps. Les chargé·e·s de mission ont cependant su être créatifs, se réinventer et imaginer d'autres manières de fonctionner afin de poursuivre les actions. Certaines actions ont également été réorientées pour faire face à de nouveaux défis en lien avec la crise sanitaire. C'est le cas par exemple de la plateforme JeSuisSolidaire qui est née pour faire face aux besoins croissants des associations de recourir à des bénévoles. L'atelier Un Guidon pour 2main a également bénéficié de l'engouement des habitants pour le vélo pendant les périodes de confinement.

Tel que mentionné ci-dessus, le suivi de la trésorerie génère parfois des situations préoccupantes et ce malgré des avances de trésorerie importantes de la part des communes.

2.5.7.2 GAL Pays des Tiges et Chavées

Bilan des actions menées au regard des objectifs de la stratégie, effets/impacts sur le territoire, publics-cibles et partenariat, caractère innovant, pérennisation

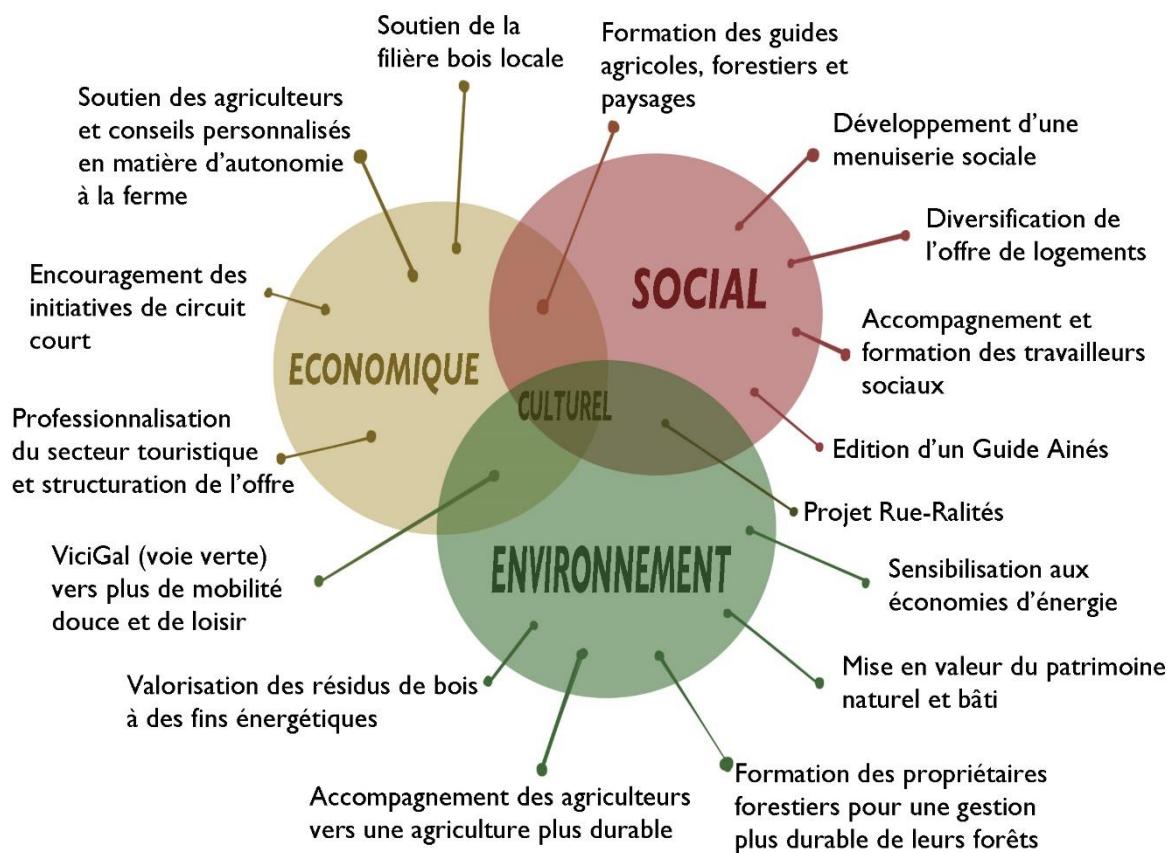
Dans le cadre de la programmation 2014-2020/22, le GAL Pays des Tiges et Chavées a développé, dans le cadre de la dynamique LEADER, 11 projets thématiques concrets sur les communes de Assesse, Gesves et Ohey.

Les contributions des actions menées aux objectifs de la SDL ainsi que leurs effets/impacts sur le territoire, les publics-cible et le partenariat, leur caractère innovant et les perspectives de pérennisation ont fait l'objet d'une analyse spécifique par projet. Ces analyses sont présentées sous forme tableaux synthétiques en annexe.

Ci-dessous, des éléments clés de ces analyses sont présentés, de manière non exhaustive, au regard des objectifs de la SDL. Pour rappel, sans une dynamique de progression cohérente au regard de ces deux premières programmations, la stratégie du GAL Pays des tiges et chavées pour la programmation 2014-2020/22 a été de consolider l'inscription de ce territoire péri-urbain dans une logique de développement durable au travers de trois axes majeurs, à savoir :

- **Valoriser et stimuler l'économie productive locale**, « en créant les conditions pour que les revenus présents suscitent la création d'activités et d'emplois sur le territoire ».
- **Préserver les qualités ou aménités territoriales** « qui constituent les facteurs d'attractivité résidentielle et touristique du territoire et alimentent in fine le moteur de captation de revenus qui se fixent sur le territoire ».
- **Favoriser plus d'équité sociale** au sein de ce territoire soumis à diverses pressions, dont celle sur le marché du travail et celle sur celui du foncier et de l'immobilier, afin de participer à la gestion du risque de dualisation sociale, conséquence des effets pervers de la périurbanisation.

Chacun des projets mis en œuvre dans le cadre de la programmation a contribué à sa façon à la réalisation des objectifs définis dans la stratégie du GAL, fondée sur les 3 grands piliers du développement durable. Le schéma ci-après témoigne de ces contributions au travers de quelques exemples d'actions (liste non exhaustive).



Les paragraphes suivants présentent, pour chacun des 3 objectifs stratégiques (axes majeurs), les grandes actions menées et leurs effets/impacts sur le territoire. Les publics-cible, le partenariat, le caractère innovant des actions et les perspectives de pérennisation sont décrits dans les fiches d'évaluation détaillées en annexe.

a) Valoriser et stimuler l'économie productive locale

Plusieurs actions menées dans le cadre de la programmation ont permis de rencontrer cet objectif, avec des résultats concluants :

- ✓ L'accompagnement individuel des agriculteurs a permis d'augmenter l'autonomie alimentaire de leur élevage, tout en s'inscrivant dans une démarche de recherche-action en questionnant les modèles de production classiques et en optant pour des solutions spécifiques à leurs réalités. Au-delà de l'autonomie alimentaire, c'est une certaine forme d'autonomie dans l'analyse et la gestion de leur exploitation que les agriculteurs suivis ont amélioré : les fermes qui gagnent en autonomie sont en effet également plus compétitives puisqu'elles diminuent leurs coûts de production. Cet aspect est pérennisé au travers du Groupe Autonomie et du Groupement d'Agriculteurs en Agroécologie créé.
- ✓ Le soutien aux initiatives locales de commercialisation en circuit court a permis de développer clairement le tissu économique local en offrant aux producteurs locaux des opportunités durables de commercialisation de leurs produits. Cette action est poursuivie au travers du CPA (Conseil de Politique Alimentaire) créé à l'échelle du territoire dans le cadre d'un financement connexe.
- ✓ Le développement d'une filière de céréales panifiables a permis une diversification agricole pour plusieurs agriculteurs, un accompagnement au niveau de la sélection, la culture et la transformation locale pour fournir en farine et en pains les habitants du territoire, le soutien des boulangers locaux fort impactés par la crise énergétique notamment. La création d'une filière de

céréales panifiables permet de valoriser la production agricole locale directement dans les boulangeries du territoire et contribue au développement d'une économie productive ancrée dans le territoire. La filière a une valeur exemplative pour le territoire mais aussi pour la Wallonie.

- ✓ L'appui à la gestion des propriétés forestières privées du territoire ainsi que les actions de soutien de la filière bois locale (promotion des ventes de gré à gré, sensibilisation des communes et des citoyens à l'utilisation de bois local, réseautage des entreprises bois) ont clairement contribué au maintien d'un secteur économique important du territoire. Ces actions permettent d'inscrire la filière bois locale dans une logique de circuit court, ce qui représente à la fois un atout économique mais également environnemental, notamment au regard des exportations de bois massives vers l'Asie. La pérennisation de ces actions est assurée par l'Association Forestière des Tiges et Chavées (la première de Wallonie) créée avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée dans le cadre du projet.
- ✓ Les actions menées dans le cadre des projets Paysages et Logement ont été développées pour sensibiliser les porteurs de projet (citoyens souhaitant s'implanter sur le territoire, mais également les architectes et les promoteurs) au respect du cadre de vie et au respect de la législation en matière de développement territorial. Les actions menées démontrent en effet le levier que constitue les paysages comme porte d'entrée sur les enjeux de l'aménagement du territoire et l'analyse paysagère comme outil d'aide à la décision dans la gestion des espaces ruraux.
- ✓ Le projet de valorisation des déchets verts ligneux stimule l'économie locale via la mobilisation et la création d'emplois locaux : récolte des déchets verts, broyage, séchage, criblage, livraison, chauffagistes locaux, entrepreneurs de construction, ...). Outre cet aspect, le projet contribue également clairement à la transition énergétique et à la réduction des émissions de CO2 sur le territoire. La création de l'ASBL pluricommunale « Clé Bois » permet de croire en un bel avenir de la filière ainsi créée.
- ✓ Sur le plan économique et touristique, le développement du Centre d'Animation des Paysages (CAP Condroz) a permis de renforcer les activités organisées autour du site des Grottes de Goyet, génératrices d'emplois et qui drainent plusieurs milliers de visiteurs annuellement. De manière plus générale, les actions en faveur de la meilleure compréhension et de la préservation du paysage ont contribué à faire du Condroz namurois un pôle d'attractivité touristique majeur pour les familles en quête d'une destination nature et pédagogique (plusieurs guides touristiques professionnels ; public essentiellement familial).
- ✓ L'arrivée prochaine du ViciGAL (les travaux ont démarré le 2 mai 2023) est l'aboutissement de plusieurs années de travail et contribuera à plusieurs objectifs de la stratégie. Premièrement, la mobilité douce au quotidien et la mobilité douce de loisir : le ViciGAL permettra d'offrir des alternatives en termes de mobilité douce sur le territoire, aussi bien pour relier les centres de villages que pour se rendre dans les gares SNCB. Deuxièmement, le ViciGAL contribuera à augmenter l'attractivité touristique du territoire, diversifiant son économie et pourvoyant des emplois locaux (HoReCa, gîtes, chambre d'hôtes, etc.). La perspective d'une liaison de Meuse à Meuse reliée à plusieurs axes du RAVeL est à ce titre particulièrement enthousiasmante.
- ✓ Les différentes actions mises en œuvre par la MT dans le domaine touristique ont permis de répondre pleinement à l'objectif de faire du Cœur de Condroz un territoire attractif et performant, développant une économie diversifiée et pourvoyeuse d'emplois locaux, et devenir dans 10 ans une référence en termes de « slow tourism », basé sur le partage avec les habitants, l'authenticité, la qualité du milieu et les spécificités locales. Au travers de son réseau d'Ambass'acteurs par exemple mais plus largement de la reconnaissance de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne, ces actions se poursuivront à l'avenir.
- ✓ Le réseautage et la promotion des acteurs économiques via les Condroz-Connect et le site www.moncondroz.be ont permis de soutenir l'activité économique locale. Ces actions sont assurées par les partenaires en vue d'une pérennisation dans les prochaines années.
- ✓ Aboutissement du projet Wallonia Up, la création de l'ASBL Inissi permettra à l'avenir de proposer aux porteurs de projets économiques un accompagnement personnalisé au montage et au financement de leurs projets. L'asbl créée en collaboration avec Wallonie Entreprendre est assurée

d'une pérennisation et constituera définitivement un nouveau dispositif d'information, d'orientation et d'accompagnement des entrepreneurs locaux.

b) Préserver les qualités ou aménités territoriales

- ✓ Outre l'aspect économique, l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles favorise le maintien des prairies permanentes avec les conséquences positives que cela engendre au niveau des paysages et de la lutte contre l'érosion.
- ✓ La formation d'Ambassact'eurs (Guides agricoles, guides forestiers et Paysaguides) a permis de renforcer l'offre de guidance sur le territoire et ainsi permettre aux citoyens et touristes d'être sensibilisés sur l'histoire et les qualités de notre beau Condroz.
- ✓ L'action « Histoire de Rue-Ralités » a permis de créer une dynamique citoyenne de réappropriation de la ruralité à travers le projet grâce au partenariat privilégié avec la Compagnie théâtrale du Milieu du Monde.
- ✓ Les actions mises en œuvre pour favoriser une gestion plus durable des forêts ont contribué à préserver les qualités et aménités territoriales en protégeant les forêts qui constituent un facteur d'attractivité économique, résidentielle et touristique majeur du territoire. La création du sentier didactique sur la gestion forestière a également permis d'augmenter l'attractivité des forêts du territoire et de sensibiliser les promeneurs à la gestion forestière.
- ✓ Le sentier didactique sur les énergies renouvelables permet de sensibiliser les usagers (citoyens ou touristes) aux enjeux en la matière.
- ✓ La création du Centre d'animation des Paysages (CPA Condroz) et plus largement l'ensemble des actions menées dans le cadre du projet Paysages ont permis de sensibiliser différents publics cibles aux qualités paysagères Condruisiennes, l'une des aménités territoriales principales de notre territoire.
- ✓ La plantation de plusieurs kilomètres de haies dans le cadre de l'opération « Haie-lève » a permis, outre la sensibilisation du jeune public à l'importance des enjeux liés à la biodiversité, de renforcer le maillage écologique du territoire et limiter l'érosion voire à certains endroits les coulées de boue.

c) Favoriser plus d'équité sociale

- ✓ La création de l'atelier de menuiserie « Espace Bois » accueillant des personnes en décrochage professionnel a permis de concourir à favoriser l'équité sociale au sein du territoire et permettre de lutter contre la dualisation sociale. Cet atelier augmente l'offre de formation professionnelle qui est assez limitée sur le territoire. Le partenariat établi avec l'EFT Espaces permet d'envisager sa pérennisation sereinement.
- ✓ Les actions développées dans le cadre du projet Logement favorisent le développement de logements pour des publics ayant plus de difficultés à accéder à des logements qui leur sont adaptés à l'utilisation (aînés) et financièrement (jeunes).
- ✓ L'accompagnement au bien-être au travail de la trentaine de travailleurs sociaux du territoire a permis de prendre du recul sur l'exercice de leur métier et de limiter, dans le long terme, l'apparition des signes d'épuisement professionnel qui sont très fréquents dans le secteur (en tous cas, c'était l'objectif). Bien qu'il soit difficile de la mesurer, cette action aura une incidence positive sur la lutte contre la précarité du territoire, les assistants sociaux étant la cheville ouvrière de l'inclusion sociale et de l'aide aux démunis. La poursuite de ces moments d'échange (espaces de parole) leur permettra de vivre mieux leur travail et de le réaliser au meilleur de leur compétence.
- ✓ Les actions ciblant le bien-être des aînés du territoire (Guide aînés, projet « Séniors&Vous ») ont permis de sensibiliser la population sur les enjeux du vieillissement et ainsi améliorer la cohésion sociale de nos villages visent directement une partie parmi les plus fragilisées de la population, souffrant de précarisation financière (pensions réduites), d'autonomie réduite (condition physique, mémoire...) ou d'isolement (manque de mobilité, d'activités partagées, perte de lien de

- voisinage...),.
- ✓ Par ses activités de réseautage et de soutien à diverses activités citoyennes, le projet augmente la visibilité et le partenariat d'une série d'actions orientées vers la lutte contre l'exclusion (Pcs, CPAS, Crésam, VADA, ...).

Fonctionnement administratif et financier du GAL ainsi que du partenariat

Au niveau administratif et financier, le GAL est bien géré par un coordinateur et une assistante administrative. Les membres du bureau sont également garants de cette bonne gestion. Le GAL tient une comptabilité analytique à partie double (logiciel comptable WinBooks). L'expérience acquise par le coordinateur du GAL et l'assistante administrative permet de préparer au mieux les déclarations de créance et limiter le nombre de refus. La comptabilité est clôturée chaque année par un organisme comptable privé indépendant, extérieur au GAL, et contrôlée par deux commissaires aux comptes. Les dépenses se font exclusivement conformément au contenu des fiches approuvées et aux décisions du comité de projet. Les paiements sont opérés avec un système de double signature pour les montants de plus de 750€. Une ligne de crédit permet d'assurer le fonds de roulement et les retards de traitement des DC. Les règles de marchés publics sont suivies à la lettre. Les budgets de chacun des projets sont suivis et font l'objet d'une évaluation continue par les chargé·e·s de mission et le coordinateur.

Au niveau du partenariat, l'action du GAL a des effets directs et indirects sur la gouvernance du territoire, et ce à différents niveaux (liste non exhaustive) :

- Entre les communes :
 - Adhésion des communes de Gesves, Ohey et plus récemment d'Assesse à la Maison du Tourisme Condroz-Famenne
 - Collaboration quasiment systématique entre les 3 communes du GAL pour un grand nombre d'enjeux trans-communaux
 - « Réflexe » de la transcommunalité renforcé et intérêt de poursuivre la dynamique au sein du Parc naturel / GAL Cœur de Condroz avec les 3 communes du Sud
 - ...
- Sur le plan associatif et citoyen également, comme en témoignent de nombreuses associations ou communautés (Facebook), nées indépendamment de l'action directe du GAL:
 - SEL Assesse/Gesves/Ohey (système d'échange local)
 - Potagers en transition / Gesves, Ohey, Assesse
 - La ruche qui dit oui Assesse / Gesves / Ohey
 - À donner sur Gesves-Ohey-Assesse
 - Consommons local à Gesves, Ohey, Assesse
 - L'ASBL Electrons Libres active dans la sensibilisation aux énergies renouvelables sur le territoire des 3 communes
 - ...

Un sondage avait été réalisé en 2018 dans le cadre de l'autoévaluation et ce dernier a permis de tirer plusieurs enseignements au niveau de la gouvernance locale notamment :

- Les partenaires et bénéficiaires directs semblent globalement satisfaits des projets du GAL et des conditions de mise en œuvre. L'intérêt d'avoir un GAL actif sur nos communes semble unanime !
- Le GAL est connu et ses missions sont assez bien comprises. Il faut malgré tout poursuivre les efforts en matière de communication et pouvoir communiquer efficacement sur l'ensemble des thématiques de travail.
- En matière de gouvernance interne, il y a eu lieu de (re)préciser les rôles des différents organes décisionnels (bureau/CA/AG), ce qui a été fait. Il semblait par exemple important de conserver

des réunions de CA thématiques (sur certains projets en particulier) et des réunions de CA plus généralistes et « administratives ».

- La recherche et l'obtention de financements complémentaires à LEADER sont jugées très positives car elles permettent de mettre en œuvre et soutenir des projets d'autant plus ambitieux (effet levier des financements LEADER). Les exemples sont nombreux : ViciGAL (4M€ en plus du financement GAL), IsolTaMaison, WalloReno, POLLEC, Energie à la Ferme, Vis mon Village, Je Protège l'Eau de Wallonie, Alimentation durable, GAAE, etc. La perspective du Parc naturel est évidemment fondamentale également et permet de consolider la maturité de ce territoire rural.
- La contribution en nature des communes aux différents projets (ex : mise à disposition de personnel communal, de matériel et de bâtiments, synergies PCDR,...) permet également d'augmenter les moyens affectés aux projets et de les asseoir dans la durée.

Après plus de 20 ans d'existence, le GAL contribue donc, avec l'ensemble des partenaires, à faire de ce territoire rural un territoire en transition !

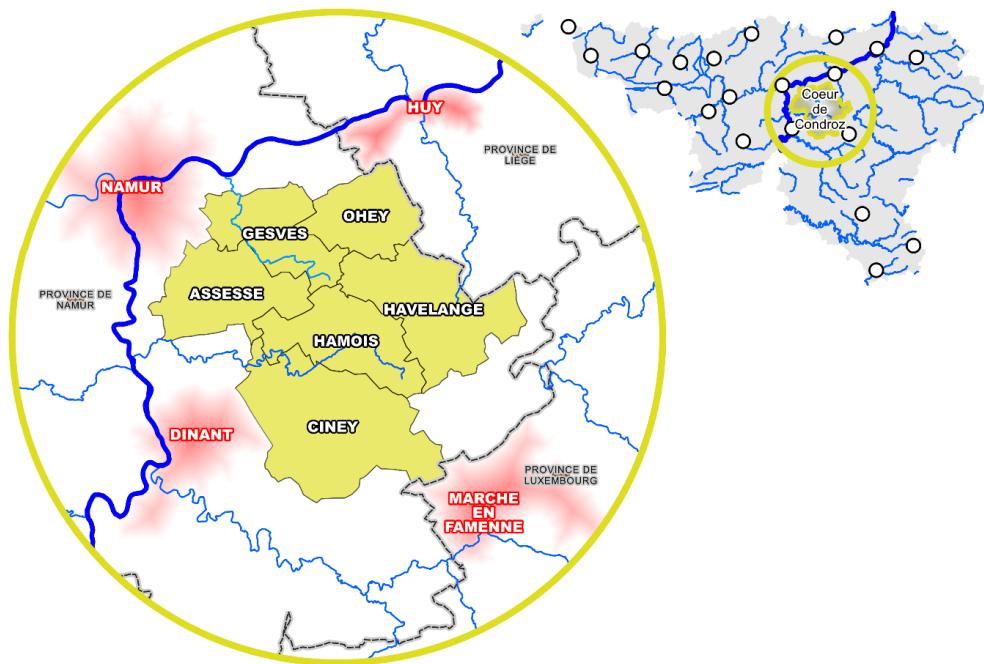
Eventuelles difficultés rencontrées et solutions qui ont été apportées

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée durant cette programmation. Le COVID n'a évidemment pas facilité la mise en œuvre de certains projets, mais a également été une opportunité pour rebondir et « réinventer » certaines actions (ex : outils « Séniors et Vous » conçus pendant le confinement). D'autres exemples témoignent de cette capacité du GAL à rebondir en cours de projet :

- La crise des scolytes a réorienté l'opération d'appui aux petits propriétaires forestiers.
- Le départ du menuisier ayant proposé l'idée de « menuiserie sociale » s'est transformé en opportunité de tisser un partenariat avec l'EFT Espaces.
- Les nombreuses péripéties et réflexions autour du montage juridique de la plateforme biomasse ont permis d'aboutir à un partenariat public-privé innovant et faire office de projet pilote en Wallonie (le projet était suivi de près par la Tutelle des Pouvoirs locaux et l'UVCW).
- L'augmentation des prix de la construction suite à la guerre en Ukraine et la crise énergétique ont fait exploser les budgets prévus pour la réalisation du ViciGAL. Des solutions ont pu être trouvées avec les Ministres soutenant le projet.
- La non-extension des subsides LEADER pour le projet Logement dans le cadre de la période transitoire a pu être résolue grâce à une subvention facultative du Ministre. Des actions en la matière (notamment au niveau de l'habitat léger, thème sensible par excellence) ont pu ainsi être poursuivies.
- La difficulté de ne pas avoir de fiche projet « Economie générale » (le choix avait été fait de déployer des fiches thématiques/sectorielles, ce qui comporte beaucoup d'intérêts mais quelques inconvénients) a pu être levée en mettant en œuvre une fiche projet Economie dans le cadre de la période transitoire. Les synergies avec le projet « Wallonia up » étaient réelles également.
- Il en va de même pour le projet Biodiversité, développé en cours de programmation.
- ...

2.6 Description du territoire

Le projet de GAL Cœur de Condroz fédère 6 communes située au sud-est de Namur, au centre de la Wallonie, au cœur du Condroz : Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange et Ohey. Ce territoire transcommunal, géographiquement continu, présente une cohérence paysagère et de fortes similitudes socio-économiques indéniables.



Ce territoire est cohérent à plus d'un titre :

- Cohérence paysagère : le territoire fait intégralement partie de l'*Ensemble paysager du moyen plateau condruisien* et quasi intégralement partie du territoire paysager *Moyen plateau du Vrai Condroz* (positionné au cœur de l'*Ensemble paysager*).
- Cohérence géomorphologique, géologique et pédologique : l'alternance de tiges et de chavées est issue de l'érosion différentielle de l'alternance de grès et de calcaires. Les limons favorables aux cultures ont été piégés dans les dépressions. Les schistes qui séparent grès et calcaires génèrent des lignes de sources. Les roches mères ont favorisé le développement différentié des sols (ici pauvres et acides, là riches et bien drainés).
- Cohérence environnementale : la gestion des ressources naturelles (diversité des milieux, espèces présentes ...) est soumise aux mêmes réalités sur les 6 communes concernées.
- Cohérence agricole : parcellaire, pratiques culturales, pratiques d'élevage et histoire de l'agrosystème local versent la zone dans une même typologie morphologique : l'« openfield mixte ».
- Cohérence forestière : le morcellement des propriétés, la mixité feuillus-résineux, la similitude des stations et des types d'essences génèrent des enjeux d'exploitations partagés.
- Cohérence socio-économique : le territoire correspond à un bassin de vie rural encadré par des villes de taille moyenne : Huy, Dinant, Marche-en-Famenne et Namur-capitale.
- Cohérence patrimoniale culturelle : le patrimoine bâti est très riche. Fermes en carré, châteaux, habitat rural préservé jalonnent le territoire.

Les 6 communes partagent en outre les mêmes défis :

- Les différentes pressions sur les milieux naturels telles que l'intensification de l'agriculture.
- Les différentes pressions sur l'aménagement du territoire avec singulièrement l'étalement résidentiel engendré par la proximité de pôles urbains (Namur, Andenne, Huy, Marche-en-Famenne, Dinant).
- Le fort attachement des habitants, tout comme des décideurs locaux, à préserver la ruralité de leurs villages.

Enfin, le projet de GAL « Cœur de Condroz » se fonde sur l'expérience acquise depuis une vingtaine d'années grâce aux deux Groupes d'Action Locale (GAL), actifs sur le territoire dans le cadre des financements FEADER/LEADER :

- Le GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL pour les Communes d'Assesse, Gesves et Ohey depuis 2001
- Le GAL Condroz-Famenne ASBL pour les Communes de Ciney, Hamois et Havelange depuis 2007

Les 6 communes fédérées autour du projet de GAL Cœur De Condroz sont toutes des communes rurales au regard des critères de la DGARNE. En effet Le degré de ruralité correspond au pourcentage du territoire communal occupé par des territoires ruraux. En Wallonie, il est compris entre 3,57 % et 97,67 %.

Un territoire rural est défini comme étant un secteur statistique dont :

- la densité de population est strictement inférieure à 150 hab./km²
- ou la densité de population est supérieure à 150 hab./km² mais dont les espaces ruraux couvrent plus de 80 % de la surface totale du secteur statistique.

Territoire	Degré de ruralité
Assesse	92,33
Ciney	91,72
Gesves	88,84
Hamois	91,49
Havelange	95,05
Ohey	88,89

Une commune est dite « rurale » si plus de 85% de sa surface est composée de territoires ruraux.

Toutes les communes répondent à la définition de commune rurale avec des degrés assez élevés. Gesves et Ohey ont les degrés les plus faibles.

Territoire	Population au 23/01/23	Km ²	hab./km ²
Assesse	7 311	78,55	91,6
Ciney	17 119	147,87	113,8
Gesves	7 403	64,99	111,5
Hamois	7 521	76,59	96,4
Havelange	5 314	104,76	50,5
Ohey	5 199	56,68	91,4
Bassin CC	49 867	529,43	92,78
Prov. Namur	501 959	3 675,00	135,3
Wallonie	3 648 206	16 901,00	215,9

2.7 Analyse des besoins et du potentiel du territoire

La réalisation du diagnostic territorial a été confiée à un consortium de deux bureaux d'études extérieurs, Dr(ea)²m et Trame, afin d'obtenir une analyse professionnelle, objective et neutre du territoire (diagnostic à froid). Il a ensuite été enrichi grâce à la contribution d'acteurs du territoire (diagnostic à chaud). Ce diagnostic a permis d'alimenter à la fois le processus LEADER et le processus Parc naturel.

La première mission de l'auteur de projet a été de compiler les différentes données disponibles concernant le territoire et de les compléter avec les informations collectées auprès de différents acteurs, tels que les communes, les services urbanisme, la FRW, les associations, des naturalistes locaux, ... Une première proposition de diagnostic territorial (diagnostic à froid) a été présentée aux élus des 6 communes et des équipes des 2 GAL concernés (une vingtaine de chargé·e·s de missions thématiques). La réunion a permis de compléter, d'humaniser les données froides (données brutes, statistiques, ...).

A l'issue de ces 2 phases (diagnostic à froid, diagnostic à chaud), plusieurs étapes étaient franchies :

- Réalisation d'une cartographie thématique simplifiée du territoire
- Réalisation d'un diagnostic initial (données froides)
- Validation des thèmes à approfondir avec les partenaires du territoire
- Identification des acteurs territoriaux à mobiliser
- Réalisation d'un diagnostic spatial partagé (données chaudes) du territoire, selon les thématiques choisies, et selon la démarche « Espace »
- Présentation du diagnostic consolidé sous forme d'une analyse SWOT (ou AFOM : Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces) complétée d'une analyse SOAR (ou FOAR : Forces-Opportunités-Attentes-Résultats)
- Compilation d'un rapport de diagnostic final, amendé en fonction des commentaires émis lors des différentes réunions

Le rapport de diagnostic final reprend les catégories suivantes :

- Carte d'identité du territoire
- Géographie physique
- Patrimoine naturel
- Environnement
- Paysages
- Aménagement du territoire, urbanisme
- Mobilité
- RGBSR, habitat, Architecture, petit patrimoine
- Indicateurs socio-économiques
- Agriculture, élevage
- Forêts
- Economie, développement territorial
- Tourisme
- Population
- Aspects sociaux
- Gouvernance sur le territoire
- Analyse AFOM du territoire

Le diagnostic et ses annexes sont présentés dans son intégralité en annexe.

En guise de synthèse, l'analyse AFOM du territoire est présentée dans pages suivantes.

Thème	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Position géographique et polarités	<p>Territoire connecté à des grands axes de communication (E411 (Eurocorridor), N4, N63, L162), limitrophe de plusieurs polarités urbaines (Namur, Andenne, Marche)</p> <p>Ciney joue le rôle de pôle sous-régional (concurrence avec Dinant)</p> <p><u>Géomorpho variée, diversifiée</u></p> <p><u>Altitudes moyennes favorables au calendrier agricole Proxi "grandes villes": échanges commerciaux</u></p>	<p>L'accessibilité du territoire renforce son attractivité => incidence sur le prix des terrains, maisons et logements <u>[mais pas partout]</u></p> <p>Axes transport = barrières, cloisonnage de l'espace</p>	<p><u>Pôles extérieurs urbains</u></p> <p><u>Zones dortoirs polarisées par Namur, Andenne, Huy (Ciney)</u></p> <p><u>Polarités rurales le long des voies CF et route. Opportunités pour zone "contrôle" du Territoire</u></p> <p><u>Accessibilité</u></p>	<p>Pression foncière</p> <p><u>Référence au SDER et Corridor à intégrer à la suite du point 1.3</u></p>
Démographie	<p>Dynamique de population positive (population en hausse, indice de dépendance en baisse, indice d'intensité de vieillissement en baisse)</p> <p>Densité moyenne faible (92,8 hab./km²)</p>	<p>Vieillissement de la population (Indice de vieillesse en hausse)</p> <p><u>Nombre enfants va diminuer - les écoles vont être surdimensionnées</u></p> <p><u>Des services à domicile de qualité mais à renforcer pour maintenir à domicile</u></p> <p><u>Diminution du nombre de jeunes (enfants)</u></p> <p><u>Ménages de plus en plus petits</u></p>	<p>"Secteur de la « SilverEconomy » soutenu par le BEP 3ème âge"</p>	<p><u>Changement climatique (mortalité)</u></p> <p><u>Distorsion, équilibre de la population</u></p> <p><u>Taille unité familiale diminue - plus d'habitation et urbanisation</u></p> <p><u>Attractivité du territoire pour extérieur: sentiment de "dépossession" des habitants, campagne "dortoir"</u></p>
Occupation du sol	<p>Territoire composé à 59% de terres agricoles et de pâtures et à 30% de forêts.</p> <p>Potentiel foncier encore largement disponible, prix du m² inférieur à la moyenne provinciale (sauf Assesse)</p>	<p>Potentiel foncier favorisant l'étalement de l'habitat, faiblement soumis à contrainte d'aléa d'inondation (63 ha).</p> <p>Zones soumises aux aléas d'inondation = 5,4% du territoire + <u>zones de ruissellement</u></p> <p>Implantation de lotissements en rupture avec le cadre bâti traditionnel</p>	<p>Potentiel foncier important = <u>finances communales</u></p>	<p>Crise énergétique réclamant d'autres façons d'urbaniser et de se loger</p> <p><u>Potentiel foncier, périurbanisation, voitures</u></p> <p><u>Diminution SAU, Prairies permanentes</u></p>

Aménagement du territoire	Structures villageoises homogènes dans les coeurs de village, héritées d'activités économiques communes et des matériaux disponibles	Extensions de village développées de façon lâche le long des axes de communication (déstructuration/ dispersion de l'habitat/phénomène de rurbanisation) <u>(mais moins en comparaison avec provinces Hainaut ou Liège)</u> <u>Pas assez de conscience locale de la possibilité d'agir sur le foncier ex: négociation avec promoteur immobilier</u> <u>peu d'utilisation des charges d'urbanisme</u> <u>Abandon de la gestion aux promoteurs</u> <u>Outils d'AdT obsolètes. Trop prévus "réglement"" et non objectifs à atteindre</u> <u>SDC et CCATM utilisés à minima, Absence de vision et de stratégie à moyen-terme pour la configuration des logements</u>	<u>Division des logements</u> <u>Stop béton.</u> <u>Pour rentabiliser les équipements existants (voirire, service...)</u>	Pression foncière et immobilière grandissante (vague de périurbanisation) => menace sur le caractère rural du territoire <u>Artificialisation sol et non respect relief: ruissellement, érosion, inondation</u>
Habitat & bâti	Territoire relativement bien équipé en outils/dispositifs d'encadrement de l'urbanisation 17 périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique (124 Ha)	Augmentation du prix des logements et manque de logements adaptés aux jeunes ménages et aux aînés	Europe: "No net land take by 2050"	Crise énergétique réclamant d'autres façons d'urbaniser et de se loger, mal adaptées aux règlements actuels.

Habitat/ bâti/ Logement	<p>Bâti homogène dans les coeurs de village (RGBSR/GRU du Condroz)</p> <p>Le Condroz est reconnu pour ses nombreuses églises et ses nombreux châteaux, éléments d'appel de qualité et de valorisation du territoire (bâti à caractère patrimonial)</p>	<p>Age du bâti : majorité des bâtiments construits avant 1920 (36 à 52%) Mal isolé</p> <p>RGBSR/GRU en vigueur sur une partie du territoire</p> <p>Faible offre de logements publics</p> <p>Le prix moyen d'une maison d'habitation ordinaire dépasse la moyenne wallonne et est en constante augmentation depuis les années 1990 (exception notable pour Ohey)</p> <p><u>Bâti énergivore, difficile à isoler</u></p> <p><u>Peu d'ouverture à l'expérimentation représentation collective</u></p> <p><u>inconsciente du caractère rural qui est influencée par pub de l'habitat isolé.</u></p> <p><u>Sous-occupation des logements?</u></p>	<p>Plan de relance wallon (isolation de bâtiment).</p> <p>Politique wallonne en matière de logement publics/sociaux</p> <p>Politique touristique wallonne et soutien au tourisme patrimonial</p> <p><u>Habitat léger, écoconstruction</u></p>	<p>PEB difficile à améliorer dans le bâti ancien (règlements et crise énergétique).</p> <p>La pression immobilière qui se développe en couronne autour de Namur.</p> <p>Exclusion de certaines catégories de population de l'accès à la propriété, voire même à la location</p> <p><u>Habitations surdimensionnées</u></p> <p><u>Non vision / accompagnement</u></p> <p><u>Stop Béton</u></p>
Patrimoine	<p>Petit patrimoine riche et varié</p> <p>Présence d'associations actives dans la promotion et la préservation du patrimoine (y compris historique et culturel).</p>	<p>Petit patrimoine mal entretenu et manque de valorisation</p> <p>Manque d'outils de gestion et de conservation</p> <p>Manque d'outils et d'actions de sensibilisation</p>	<p>Volonté commune de conserver le caractère rural à travers des prescriptions urbanistiques cohérentes</p> <p><u>Subside pour petit patrimoine</u></p>	<p>Privatisation de plus en plus forte du patrimoine</p>

Agriculture	<p>54,38% du territoire consacrés à l'agriculture</p> <p>Place importante de l'élevage, surtout vaches allaitantes en BBB. Nombreuses initiatives en matière de circuits courts</p> <p><u>Activités de maraîchers, chevaux, semenciers et vente directe</u></p> <p><u>3,3% bio à Gesves et target 30% en 2030 en Wallonie</u></p> <p><u>Elevage ovin</u></p>	<p>Diminution constante du nombre d'exploitations et accroissement de la superficie moyenne.</p> <p>Superficie des terres agricoles utiles en diminution.</p> <p>Majorité (70%) des exploitations n'ont pas de successeurs connus.</p> <p>Le nombre de jeunes agriculteurs en chute libre. Les exploitations familiales disparaissent progressivement au profit des grosses exploitations. L'agriculture intensive de plus en plus présente : absence de plus-value locale, conséquences néfastes d'un point de vue paysager et environnemental.</p> <p>L'achat des terres par de gros propriétaires implique également l'augmentation du prix du foncier agricole.</p> <p><u>Une seul coopé prod/conso, encore trop peu connue. Une grande partie de la pop fait les courses en grandes surfaces.</u></p> <p><u>Difficulté d'accès aux terres agricoles pour les jeunes NIMA (non issus milieu agri.) et les maraîchers</u></p> <p><u>Parcellaire consacré à l'agriculture biologique : 7,7% de la SAU (moyenne wallonne: 12%) et résistance au changement</u></p> <p><u>Diminution des prairies permanentes Absence, manque d'infrastructures de transformation (ex meunerie)</u></p>	<p>Plan wallon de développement rural (aides, orientations, notamment SIE)</p> <p>Plan stratégique bio wallon.</p> <p>Amélioration de l'autonomie énergétique et alimentaire des exploitations agricoles, optimisation et valorisation de la production de fourrages.</p> <p>Pratique de l'agroforesterie en expansion</p> <p><u>4000 km de haies</u></p> <p><u>Volonté des consommateurs d'acheter local</u></p> <p><u>Représentativité du secteur</u></p> <p><u>Développement, organisation de filières locales (céréales, fromages, viande, ...)</u></p>	<p>Changement climatique.</p> <p>Spéculation foncière et augmentation du prix de la terre</p> <p>Manque de connaissance et de considération de la population en général pour l'agriculture</p> <p>Evolutions de la PAC (Architecture verte : Eco-régimes, MAEC, agriculture bio ; plantations, gestion de l'eau et du carbone)</p> <p>Relations parfois problématiques entre agriculture et urbanisation des zones bâties. <u>Tensions entre les anciens et nouveaux habitants.</u></p> <p>Normes AFSCA, frein à la diversification.</p> <p><u>Pouvoir d'achat des consommateurs</u></p> <p><u>Pression psychologique sur le métier (voir travail d'agriculteur)</u></p> <p><u>Concurrence filière non alimentaire (énergie)</u></p> <p><u>Pas de succession : perte de producteur et perte de savoir-faire</u></p> <p><u>Activités agricoles peu rentables</u></p> <p><u>Accès à la terre</u></p> <p><u>Pression de l'agro-industrie</u></p> <p><u>Influence conseillers non-indépendants</u></p>
--------------------	--	---	---	--

Alimentation durable	<p>Appellation "Vallées des Saveurs", filière fromagère, etc. <u>Appellation Vallées des Saveurs VS Destination Condroz</u></p> <p>Territoire riche en producteurs du terroir et d'artisans spécialisés (représentent une part importante des TPE actives sur le territoire)</p> <p>Nombreuses boutiques du terroir + restaurants, brasseries et bistrots de terroir, maraîchers, apiculteurs, glaciers. De nombreuses fermes vendent leur propre production.</p> <p>Cocoricoop.</p> <p><u>Transformation, commercialisation, distribution, valorisation</u></p> <p><u>Marchés communaux, nouveaux magasins vrac, bio, local.</u></p>	<p><u>Accès limité à alimentation durable pour tous : coût, sensibilisation</u></p> <p><u>Pas de cantines scolaires dans certains communes et qd il y en a elles ne sont pas encore toutes engagées dans démarches cantines durables. De manière générale, peu de temps et moyens mis sur sensibilisation et actions en milieu scolaire.</u></p> <p><u>Pas de centralisation et de mise en commun (stockage, criées...)</u></p> <p><u>Certaines filières incomplètes (plants, abattoirs)</u></p> <p><u>Difficultés opérationnelles et logistiques</u></p> <p><u>Manque de visibilité des différents métiers et outils de formation</u></p> <p><u>Pas de lien avec les grandes surfaces, Pas assez de valorisation dans la collectivité locale.</u></p>	<p>Soutien régional à la "Relocalisation de l'alimentation".</p> <p>Intérêt croissant des consommateurs pour les produits locaux et nombreuses initiatives de "consommer local"</p> <p><u>Développement cantines scolaires désirables (et autres collectivités)</u></p> <p><u>Intro de critères dév durable dans marchés publics</u></p> <p><u>Projet de Halle des producteurs de Ciney</u></p> <p><u>Relier tourisme et alimentation ET à l'enseignement.</u></p>	<p><u>Maraîchage à soutenir car limite ou arrêt aides PAC</u></p> <p><u>Sensibilisation de la population</u></p> <p><u>Concurrence déloyale, prix super marché.</u></p> <p><u>Crise soci-économique qui fait que les citoyens ne sont pas prêts et ne peuvent pas se tourner vers alimentation durable.</u></p> <p><u>Concurrence industrie et grande distribution.</u></p>
-----------------------------	---	--	--	---

Economie / commerces	<p>Ratio d'emploi interne en légère croissance Le taux d'emploi BIT (2019) = supérieur au taux d'emploi de la Province de Namur (68%) et de la Wallonie (64,6%). Le taux de chômage BIT diminue depuis 2015</p> <p>Nombre d'indépendants relativement important comparé à la moyenne régionale + augmentation du nombre de personnes indépendantes à titre complémentaire.</p> <p>Présence de plusieurs Parcs d'Activités Economiques (PAE) importants sur le territoire</p> <p>Territoire rural offrant de nombreuses ressources naturelles => agriculture, forêt, tourisme, énergie</p> <p>Complémentarité entre communes sur les spécialisations économiques.</p> <p><u>Plateforme MonCondroz.be</u> <u>Marché couvert Ciney à réinventer</u></p>	<p>Ratio d'emploi interne encore faible, sauf à Ciney.</p> <p>Zones d'activités économiques thématiques peu valorisés thématiquement.</p> <p>Les infrastructures d'accueil des entreprises sont vieillissantes.</p> <p>Diminution des commerces en centre d'agglomération. Disparition des commerces et services de proximité dans les villages</p> <p>Fonctions TIC et finances/assurances sous-représentées</p> <p><u>Idée: Etablissement scolaire - école de Ciney en agriculture vers plus de durabilité dans l'enseignement.</u> <u>Etablissements scolaires durables et tournés vers le futur.</u></p> <p><u>Absence de zones économiques ou de zones d'artisanat dans certaines communes.</u></p> <p><u>Manque de connaissance des structures d'aide au dév. aux finances, à l'emploi. Manque de connaissance des différents métiers en pénurie.</u></p>	<p>Besoin en énergies renouvelables</p> <p><u>Maisons à isoler (secteur construction)</u></p> <p><u>Travail près de ou chez soi (moins de déplacements)</u></p> <p><u>Tourisme = économie endogène</u> <u>Bois, PV, Eolien, Géothermie</u> <u>Réseau = dynamique</u> <u>MonCondroz.be</u></p>	<p>Marché de la viande bovine en diminution.</p> <p><u>Marché de la viande bovine très instable mais plus en diminution</u> <u>Transmission d'entreprises</u></p>
-----------------------------	---	---	---	---

Tourisme	<p>« Destination Condroz » & PBVW. Réseau dense de chemins de promenade balisés. Produits touristique "famille". Offre d'hébergements abondante. Gastronomie et produits du terroir = atouts majeurs du territoire. Attractions : Domaine provincial de Chevetogne, Route du Fromage et MAFFE, village du Fromage, plus beaux villages de Wallonie (Mozet, Crupet) mais aussi avec le circuit Fermes Ouvertes et la Route de la Guerre de la Vache (<u>obsolesques</u>). Image des parcs et châteaux. Filière équestre</p> <p><u>Paysage et réseau hydrographique :</u> <u>Sanson et grottes à Croyet</u> <u>Un futur réseau trail et VTT et</u> <u>Sentiers d'art (devenu un produit phare). Public plus sportifs touché (il n'y a pas que les ballades).</u> <u>Réseau autoroutier dense et facile d'accès et une ligne de train qui traverse la zone. La MT va d'ailleurs travailler bcp là-dessus avec les boucles multimodales. Gare et Sacs à dos. Ciney Expo = gros event et attractif pour les hébergements.</u> <u>Gros rôle touristique: Mozet, grottes et Cap-Condroz. La Spirale. Centre régional de l'Artisana à Natoye</u> <u>Espace rural attractif</u></p>	<p>Secteur HoReCa peu développé et peu de grandes manifestations à caractère folklorique qui soient connues au-delà des limites du territoire (<u>mais il y a Ciney Puces de renommée internationale, Militaria</u>). <u>Les féeries du parc qui vont être une attraction majeure</u>. <u>Manque de lieu d'activités intérieures</u> <u>Pas d'identité touristique forte</u></p>	<p>Demande existante pour des infrastructures d'accueil touristiques de groupes, notamment pour classes vertes</p> <p><u>Passage de la Route Dartagnan (route équestre européenne) au travers du territoire.</u></p> <p><u>Dév d'une offre de tourisme sportif: Sports nature, boucles trails, vélos, VTT, équitation, escalade</u></p> <p><u>Présence Centre guide de Mozet et Centre scout de Courrière</u></p> <p><u>Le confinement a permis aux locaux de découvrir les atouts de notre tourisme diffus.</u></p> <p><u>Proximité avec Ardennes</u></p>	<p>Privatisation de certains chemins de promenades</p> <p><u>Manque de moyen pour l'entretien des sentiers.</u></p> <p>Offre MICE + présents sur Namur.</p> <p><u>Il faut pouvoir compter sur des professionnels pour l'Horeca</u></p>
Territoire intelligent	<p>Feuilles de route numériques/smart : Ohey, Hamois et Ciney, Havelange établies avec le BEP</p>	<p>Présence de "zones blanches"</p>	<p>Politique wallonne de soutien aux territoires ruraux intelligents (Appel à projets).</p> <p>Activités de soutien du BEP en matière de territoires intelligents</p> <p><u>Dév formation guides locaux</u></p> <p><u>Promotion des actions de protection envir (agri ou pas)</u></p>	

Nature / biodiversité	<p>Grande majorité du territoire (88%) occupée par des espaces non urbanisés. Diversité des écosystèmes naturels.</p> <p>Outils de gestion de l'environnement présents dans les différentes communes (N2000, RN, ZHIB, SGIB - 5,7% du territoire) + PCDN, etc.</p> <p>Tissu associatif actif dans le domaine de l'environnement.</p> <p>Développement d'outils et d'actions de sensibilisation des habitants et des touristes à la beauté du cadre de vie et à la préservation de l'environnement.</p> <p>MAEC : 8,7% du territoire et 13,8% de la SAU</p>	<p>Diminution de la superficie et de la qualité des zones humides.</p> <p>Conversion des prairies en cultures, perte de biodiversité.</p> <p>Appauvrissement de la biodiversité des écosystèmes.</p> <p>Déclin de certaines espèces (protégées ou non) comme les hirondelles de fenêtre et de cheminée.</p> <p>Disparition des anciens vergers et des haies.</p> <p>Développement des plantes invasives (par ex. Renouée du Japon)</p> <p>Elevages intensifs de canards et faisans (à des fin cynégétiques)</p> <p><u>La sensibilité de la population sur cette thématique continue un attrait qui justifie en partie le choix du milieu de vie.</u></p> <p><u>Moyens et priorités des communes</u></p>	<p><u>Projet Haies: mobilisation</u></p> <p><u>Subsides wallons à la plantation</u></p> <p><u>Agroforesterie - projet biomasse</u></p> <p><u>Agroécologie. Liés aux grands territoires.</u></p> <p><u>Nouveau projet biodiverité des GAL</u></p> <p><u>Potentielle mobilisation citoyenne.</u></p>	<p>Pression sur l'environnement due à l'intensification de l'agriculture et à l'urbanisation</p> <p><u>Dérèglements climatiques</u></p>
Forêts	<p>Territoire forestier : surfaces boisées occupent 28%.</p> <p>Les communes participent à la certification forestière PEFC.</p> <p>Action de promotion du bois local en partenariat avec la CAPFP (OEWB).</p> <p>Trois scieries présentes sur le territoire + scieries mobiles</p> <p>Gestion pro Silva (dans une commune)</p>	<p>Etat sanitaire des forêts. Scolytes</p> <p>Surpopulation de sangliers et cervidés</p> <p>Morcellement de la petite forêt privée</p> <p>81 % de la forêt du territoire appartient à des propriétaires privés</p> <p><u>Surpopulation de sangliers = faiblesse Proprios privés qui clôturent</u></p> <p><u>Ecrasement des sols (exploitation)</u></p> <p><u>Plantation mono espèces</u></p>	<p>Soutien de la CAPFP (OEWB) à la gestion durable de la petite forêt privée</p> <p><u>Marché chinois et opportunités via la vente de gré à gré</u></p> <p><u>Subsides forêt résilientes</u></p> <p><u>Révision des plans d'aménagements forestiers (DNF)</u></p>	<p><u>Dérèglements climatiques (impact sur les essences)</u></p>

Paysages	<p>Le territoire du PN CC compte dix aires paysagères (dont neuf appartiennent à l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien) et 71 périmètres d'intérêt paysager (80 périmètres d'intérêt paysager ADESA), 418 lignes de vue et points de vue remarquables.</p> <p>Outils de sensibilisation aux paysages (animations, Observatoire du Paysage, etc.)</p>	<p>Interventions qui nuisent à la qualité des paysages (urbanisation éparsillée et en ruban, pylônes, lignes HT, silos, hangars...)</p> <p><u>Urbanisation peu dense, trop grandes habitations</u> <u>"Voir des hangars dans les campagnes est normal"</u></p>	<p><u>Photo des citoyens et touristes (?? à valoriser?)</u></p>	
Eau	<p>Qualité des eaux de surface bonne à moyenne.</p> <p>Stations d'épuration présentes sur le territoire, <u>mais bcp de zones en épuration individuelle, source de pollution importante particuliers</u>.</p> <p>Partenariats de gestion des eaux : contrats rivière & SPGE</p> <p><u>Réseau hydrographique et cours d'eau relativement bien réservés</u>.</p> <p><u>Zons calcaires: très bon potentiel de production d'eau potable souterraine, captage d'eau important</u></p>	<p>Pollution diffuse des eaux souterraines par les nitrates apportés aux terres et par des résidus d'engrais et de pesticides. <u>Utilisation de l'eau potable pour des usages qui ne nécessitent pas de l'eau potabilisée (toilettes, nettoyage...)</u></p> <p>Utilisation des pesticides encore fort répandue (agriculture et particuliers)</p> <p><u>Problème d'approvisionnement en eau potable de certaines zones en période de sécheresse</u></p> <p><u>De nombreuses zones en épuration collective ne disposent pas de station d'épuration</u></p> <p><u>(Im?)perméabilisation des sols</u></p> <p><u>Zone calcaire = sensibilité plus élevée ; phénomène karstiques, pertes, résurgences, nappes phréatiques affleurantes.</u></p>	<p>Ressources et plans d'action des contrats rivières (Haute Meuse, Hoyoux, Ourthe, Lesse) pour protéger les cours d'eau.</p> <p>Actions de la SPGE en matière de protection des captages</p> <p><u>Mieux valoriser eaux de pluie</u></p> <p><u>Développer des ballades liées à l'eau.</u></p> <p><u>Zones de captage important dans la région</u></p> <p><u>Samson: cours d'eau phare du projet saumon 2000 potentiellement recolonisé par les saumons souche Meuse.</u></p> <p><u>(Soutenir le dév du label lié à l'eau.)</u></p>	<p><u>Multiplication du phénomène d'inondations non maîtrisées</u></p> <p><u>Egouttage collectif pas assez déployés</u></p> <p><u>Déreglement climatique. Pollution.</u></p> <p><u>Urbanisation et (im)perméabilisation des sols</u></p> <p><u>Zone de captage à risque avec égouttage individuel trop proche ou champs pulvérisés</u></p> <p><u>Sécheresse: taux pollution nappes et rivières</u></p>

Energie	<p>Potentiel de production d'énergie renouvelable : 4 parcs éoliens, unités de biométhanisation et biomasse ligneuse</p> <p>Du vent! Des toitures.</p> <p>PAED</p> <p><u>biomasse ligneuse résiduelle</u></p>	<p>Forté dépendance aux énergies fossiles (communes et privés)</p> <p>Manque d'audit énergétique généralisé</p> <p><u>Potentiel ER limité</u></p> <p><u>Dépendance à la voiture</u></p> <p><u>Bâti condruisen patrimonial difficile à isoler, Patrimoine communal mal isolé</u></p> <p><u>Lotissements mal pensés: (à démolir!)</u></p> <p><u>Habitat peu dense.</u></p>	<p>Politique wallonne en matière d'éolien, biomasse et biométhanisation => Valorisation des potentialités en matière énergétique des secteurs agricole et forestier (biométhanisation, copeaux de bois, ...) et développement des énergies vertes.</p> <p>PAEDC/Pollec et plan de relance européen (isolation des bâtiments)</p> <p>Politique wallonne et européenne de réduction des émissions de GES</p> <p><u>Agir au niveau de la diminution des besoins</u></p> <p><u>Manque de connaissance des citoyens de leur pouvoir d'investir dans le renouvelable</u></p>	<p>Hausse du prix de l'énergie</p> <p><u>Risque de black out</u></p> <p><u>Pas d'incitant à l'ECS</u></p> <p><u>Proximité Biowazze</u></p> <p><u>Manque d'incitants à isoler (coût audit)</u></p> <p><u>Pas de plan de développement des ER</u></p> <p><u>Diagnostic énergie inexistant: qui consomme quoi (secteurs, vecteurs)?</u></p> <p><u>Qui produit quoi localement (PV, écoles, agrocarburants, biomasse, ...)?</u></p> <p><u>CCL: 90% de la consommation est importée.</u></p> <p><u>Pas d'incitants à bien orienter son habitat: risque de voir des PV dans les jardins + agrivoltaïsme</u></p>
Mobilité	<p>Territoire connecté à des grands axes de communication (N4, E411 et la N63) + ligne de train 162 Namur-Luxembourg.</p> <p>Ciney = pôle ferroviaire.</p> <p>Initiatives de mobilité sociale</p> <p>Réseau important de chemins et sentiers + RAVeL + ViciGAL</p>	<p>Forté dépendance à la voiture.</p> <p>Niveau de service TEC notamment insuffisant. Ne constitue pas une alternative crédible à la voiture.</p> <p>Manque d'aménagements en faveur des usagers de mobilité douces</p> <p>Vitesse excessive</p> <p>Géomorphologie (difficile pour développer offre mobilité douce</p>	<p>Wallonie Cyclable, BE CYCLIST</p> <p>Potentiel d'utilisation du RAVeL/ ViciGAL dans une perspective de mobilité utilitaire</p> <p>Partage de la voirie. Mobilité partagée (covoiturage - voiture partagée)</p> <p>Manque alternatives (voiture partagée, covoiturage, vélo, ...)</p>	<p>Crise énergétique menaçant les déplacements basés sur la voiture privée</p> <p>Pas d'incitants des pouvoirs publics à venir en vélo</p> <p>Fermeture des petites gares de village (ex Florée)</p>

Aspects sociaux	<p>Existence d'un Conseil consultatif des Ainés dans chaque commune, <u>Conseils des enfants</u>.</p> <p>Nombreuses activités pour les aînés (via ACRF, centres culturels, ADMR, GAL, ...)</p> <p>Infrastructures scolaires.</p> <p>Mouvements de jeunesse</p> <p>Revenu moyen p/r Province</p> <p><u>Ecoles? Qualité de nos petites écoles communales recherchées</u>.</p>	<p>Peu d'infrastructures adaptées (logements, services et équipements) afin de répondre adéquatement aux besoins liés au vieillissement de la population.</p> <p>Augmentation continue du nombre de personnes isolées, avec ou sans enfants.</p> <p>Isolation de certaines personnes âgées.</p> <p>Perte de lien social ressentie et manque d'intégration de certaines catégories de la population plus fragilisées.</p> <p>Manque d'infrastructures et de lieux de rencontre (pour jeunes et moins jeunes)</p> <p>Précariisation de certaines catégories de la population, notamment les personnes âgées et les familles monoparentales.</p> <p>L'augmentation de bénéficiaires de la GRAPA ou du RG (à vérifier auprès des communes)</p> <p>1 seule école secondaire</p>	<p>Création de logements adaptés pour personnes âgées et ménages de petite taille, par des investisseurs privés.</p> <p>Développement du secteur des services à la personne (<u>S'ils sont bien rendus, je ne vois pas où est le problème</u>)</p> <p><u>Vie associative et culturelle : déplacer le point vers Opportunités et aspects sociaux</u></p>	<p><u>Exclusion des plus pauvres/faibles</u> (<u>?? qui se rabattent vers la ville</u> <u>Bcp de séparations, divorces, déménagements: contacts sociaux moins stables. Aspects "consommateurs" des parents au niveau des écoles = fluctuation de population scolaire.</u> <u>Gros gap entre publics aisés et précarisés</u> <u>Vieillissement des infrastructures collectives (ex: infras. sportives, culturelles, ...)</u></p>
Santé	<p>Une Maison médicale reconnue AVIQ : MediCi à Ciney - <u>plus celle de Gesves</u></p> <p><u>Un tissu assez dense de médecins généralistes, infirmières et aides à domicile</u></p>	<p>Pas d'hôpital ni de centre médical sur le territoire du PN.</p>		<p>Désaffection des médecins généralistes pour le milieu rural</p>
Vie associative et culturelle	<p>Tissu associatif riche</p> <p><u>Infrastructures sportives</u></p>	<p>Offre en établissements culturels « classiques » peu développée sur le territoire.</p> <p>Manque de lieux de rencontre dans les villages (espaces propices aménagés).</p> <p>Intégration parfois difficile des nouveaux habitants</p>	<p>Transcommunalité pour une meilleur mutualisation des moyens</p>	

Gouvernance	Commissions communales, GAL, Maison du Tourisme, Contrats Rivières, Zones de police, etc.	<u>Faux sentiment de décision démocratique.</u> <u>Peu d'incitants, finances communales</u>	<u>Supprimer les doublons (GAL, MT)</u> <u>Commissions</u>	<u>Les finances communales sur lesquelles les politiques, autres niveaux de pouvoirs, ont un impact important et incertain. CSQ: deux crises sur finances privées.</u> <u>Attente des communes de décision de la RW avant d'agir!</u>
--------------------	---	--	---	--

Partie 2 : Les projets

Agriculture - Alimentation

1 Intitulé du projet

Vers plus d'autonomie alimentaire en Cœur de Condroz

2 Identité du projet

Le projet propose d'adopter une approche globale en vue de favoriser la relocalisation de l'alimentation sur le territoire. Le projet s'inscrit donc pleinement dans la politique régionale Food Wallonia. Le projet prévoit d'agir à différents niveaux du système alimentaire local :

- Caractériser l'offre et la demande en produits locaux et identifier les freins à la consommation locale ;
- Structurer ce secteur, notamment en créant un lieu de centralisation des produits au niveau du Marché Couvert de Ciney ;
- Analyser les pistes de redynamisation du Marché Couvert, ces pistes permettant d'offrir de nouvelles opportunités aux producteurs et transformateurs locaux ;
- Soutenir le développement de la filière de céréales panifiables, filière importante de notre système alimentaire ;
- Sensibiliser les habitants du territoire à la consommation de produits locaux.

3 Description

3.1 Description du projet

3.1.1 Contexte, identification des besoins

Un pôle agricole reconnu à l'échelle régionale

La surface consacrée à l'agriculture représente 54,38% du territoire du Cœur de Condroz avec des variations allant de 42,48% pour Gesves à 68,40% pour Hamois.

Territoire	% du territoire consacré à l'agriculture
Assesse	48,31%
Ciney	52,29%
Gesves	42,48%
Hamois	68,40%
Havelange	54,44%
Ohey	62,82%
Total	54,38%

Part du territoire consacré à l'agriculture (source : Statbel 2020)

Les superficies agricoles sont majoritairement consacrées aux prairies, à la production de fourrages, aux cultures et en petite partie aux betteraves, colza et pommes de terre. L'élevage bovin, laitier ou allaitant est également bien développé, avec une forte présence du Blanc Bleu Belge qui a contribué à la renommée de la région.

Le territoire est par ailleurs un pôle important de l'agriculture wallonne et de nombreux acteurs de référence y sont basés :

- Le Marché Couvert de Ciney qui a fait connaître le territoire largement
- Le baccalauréat en agriculture de la Haute Ecole de la Province de Namur
- L'Ecole Provinciale d'Agriculture et des Sciences de Ciney (EPASC) et son pôle de formation à la transformation laitière
- L'Office Provincial Agricole
- L'Agence Wallonne de l'Elevage (Elévéo, ex AWE)
- L'ARSIA, ...

Une production agricole locale diversifiée mais relativement peu accessible

Le territoire compte un nombre important de producteurs locaux. L'agriculture du territoire étant basée principalement sur le modèle polycultures - élevage, les produits locaux présents sur le territoire sont largement diversifiés, ce qui représente un atout. Plusieurs outils de transformation sont également présents sur le territoire. De façon non exhaustive, citons La Cidrerie du Condroz, la coopérative Reinette and Co, l'abattoir de Ciney, le Pôle fromager de l'Ecole Provinciale d'Agriculture de Ciney, la toute récente meunerie de la Ferme de Corioule,...

Le territoire s'est par ailleurs récemment doté d'un Conseil de Politique Alimentaire (CPA) permettant de mieux appréhender le système alimentaire local. Ce CPA pose différents constats :

- L'offre riche et diversifiée en produits locaux demeure peu accessible et assez peu visible pour la majorité des habitants du territoire.
- Le territoire n'est pas doté d'un accès centralisé de commercialisation à l'ensemble des produits cultivés à destination des citoyens et principalement des professionnels de l'alimentaire.
- Aucune identité territoriale ne permet de mettre en valeur les produits issus du territoire.
- Une coopérative en circuit court est présente sur le territoire (Cocoricoop), à destination des particuliers, mais elle ne rassemble actuellement qu'une petite partie des producteurs. En outre, l'accessibilité des produits proposés pour les citoyens du territoire reste limitée avec une distribution, des créneaux horaires et une logistique qui ne permettent pas de toucher un nombre significatif de ménages.
- Comme partout ailleurs, si la crise sanitaire a temporairement boosté les ventes de produits locaux, celles-ci sont en nette diminution depuis. Si l'on veut évoluer vers une relocalisation de l'alimentation, il y a lieu d'identifier et de caractériser les freins à la consommation de produits locaux et ce, au bénéfice de toutes les initiatives existantes sur le territoire.
- Malgré la richesse et la diversité des produits locaux présents sur le territoire, beaucoup de citoyens ne consomment pas local. Outre les freins liés au budget alloué à l'alimentation ou aux aspects logistiques, la méconnaissance de l'offre existante et des recettes pour cuisiner les produits représentent également un frein à la consommation locale. Les habitants du territoire doivent être sensibilisés à la consommation de produits locaux de façon interactive.

Le marché couvert de Ciney, un site à valoriser

La région du Condroz est le cœur de la filière du Bleu Blanc Belge. Le Marché Couvert a largement contribué à la renommée de la région en termes d'élevage. Il constitue un lieu de rencontre par excellence pour tout le secteur et idéalement situé à proximité des grands axes. Chaque vendredi, éleveurs bovins et acheteurs s'y retrouvent. Au fil des années, il est devenu l'un des plus gros marchés bovins de Belgique et d'Europe.

Malheureusement, le marché couvert connaît des difficultés liées à une forte baisse de sa fréquentation constatée depuis les années 2000. Bien qu'il reste le lieu propice où l'offre et la demande se rencontrent et donc l'endroit où il est possible de connaître la tendance du marché, il apparaît que l'attrait du Marché hebdomadaire a fortement diminué.

En effet, après avoir connu des marchés avec plus de 4 000 bêtes dans les années 1980, la moyenne pour l'année 2022 est d'un peu plus de 1500 bestiaux (avec une nouvelle perte enregistrée de 8% entre l'année 2021 et 2022). Les multiples crises connues dans le secteur, la diminution du cheptel en Belgique, les changements d'habitudes alimentaires ou encore la diversification des modes de vente sont les principales causes de cette érosion constante.

En-dessous de 1500 bêtes, une étude de rentabilité a démontré que le Marché fonctionne à perte. La rentabilité du marché est donc de plus en plus ténue et sa pérennisation remise en question.

Les bâtiments et installations sont la propriété de la ville de Ciney, et la gestion de ce complexe impressionnant est réalisée par l'association « Exploitation du Marché Couvert de Ciney - asbl ». Construit en 1985 sur un terrain communal de 26 hectares, le complexe Marché Couvert de Ciney dispose de 2 ailes de commercialisation, d'espaces de bureaux et de réunions, d'un bâtiment annexe, d'une cafétaria et d'un très grand parking entièrement bétonné.

Devant ce constat, l'ASBL Marché couvert, la Ville de Ciney et d'autres partenaires ont entamé une concertation et des analyses afin de redynamiser et de diversifier les activités de ce bel espace de développement économique qui représente une opportunité pour tout le territoire.

Plusieurs pistes de reconversion du site ont déjà été évoquées. Quelles que soit les options formulées, une position est partagée par tous : celle de conserver l'identité liée à l'élevage et à l'agriculture existante. Une des pistes soulevées est la création d'un lieu de centralisation des produits alimentaires locaux. Celui-ci faciliterait en effet grandement la logistique d'approvisionnement des professionnels (cantines, horeca, magasins de produits locaux,...) et des particuliers. D'autres pistes de réorientation ont également été évoquées et permettraient de soutenir le secteur local de l'élevage : la création d'un centre de formation à la valorisation de la viande, la création d'une cave d'affinage collective pour le Collégial de Ciney, fromage identitaire du territoire, le développement de cellules de transformation de produits agricoles ou encore la création d'un centre didactique de l'agriculture.

Des filières locales à développer pour favoriser la relocalisation

Afin d'envisager une plus grande autonomie alimentaire du territoire, certaines filières doivent être recréées localement. C'est le cas par exemple des fruits et légumes ou des céréales panifiables qui sont majoritairement importés en Wallonie. Les GAL Condroz-Famenne et Pays des Tiges et Chavées ont obtenu un financement dans le cadre de l'appel à projets Relocalisation de l'alimentation lancé par la Ministre Tellier pour travailler à la structuration de la filière fruits et légumes. En complémentarité, la programmation LEADER souhaite soutenir le développement de la filière céréales panifiables qui représente un des éléments majeurs de notre alimentation.

En Belgique, la filière des céréales panifiables (de la sélection des semences à la boulangerie, en passant par la meunerie) est pilotée par l'agro-industrie et s'est développée dans une optique de marché mondialisé plutôt que d'autonomie alimentaire territoriale.

Au niveau du territoire du Coeur de Condroz, le segment des céréales panifiables est assez peu développé car la plupart des agriculteurs sèment du blé fourrager ou à destination de BioWanze (fabrication d'agrocarburants).

Depuis l'arrêt d'Agribio à Havelange, la seule infrastructure de meunerie existante est le moulin de la ferme de la Ferme de Corioule installé en 2022. Actuellement, ce moulin se concentre sur la production de farine de froment. La production de farines d'épeautre, de seigle et de petit épeautre est donc inexistante sur ce territoire. En revanche, 6 nouvelles boulangeries artisanales ont vu le jour ces 5 dernières années et 2 vont ouvrir en 2023. Toutes ces boulangeries artisanales affirment que la demande en pain est supérieure à l'offre actuelle et qu'elles peinent à s'approvisionner en farine locale.

Face à ces constats, depuis mai 2020, le Réseau Meuse Rhin Moselle pour les semences paysannes et citoyennes (RMRM) en partenariat avec le GAL Pays des Tiges et Chavées et le GAL Condroz-Famenne accompagnent la création d'une filière complète depuis la sélection des variétés jusqu'au pain. Ce projet a abouti au lancement de la filière locale « Au cœur du pain ». Cette filière rassemble actuellement un agriculteur-meunier bio et 4 boulanger·ère·s ainsi qu'une quinzaine de citoyen·ne·s. La filière utilise de la farine provenant du tout nouveau moulin agricole bio installé à la Ferme de Corioule et dispose depuis peu d'une charte, d'un cahier des charges, d'un site internet et de supports de communication. Si l'expérience pilote menée depuis 2020 a permis d'engendrer des résultats probants, le soutien au développement de cette expérience est à présent indispensable si l'on veut aboutir à des résultats significatifs en termes de consommation de farines et de pains locaux sur le territoire. De nouveaux objectifs sont également fixés.

3.1.2 Objectifs à atteindre

Le présent projet vise les objectifs suivants :

- Caractériser l'offre et la demande en produits alimentaires locaux sur le territoire, identifier les principaux freins à la consommation de ces produits et les moyens pour les lever.
- Structurer l'offre et la demande, notamment en créant un pôle de centralisation des productions du territoire afin de faciliter l'approvisionnement professionnel et privé.
- Analyser et prioriser les pistes de reconversion du Marché Couvert de Ciney tout en préservant son identité liée à l'élevage et à l'agriculture. Rechercher les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.
- Favoriser le développement et la diversification de la filière locale de céréales panifiables afin de proposer une gamme étendue de produits.
- Augmenter les volumes de farines produites et consommées localement, notamment via la diversification des conditionnements.
- Stimuler la demande en produits locaux en sensibilisant les habitants du territoire à la consommation des produits locaux à travers un cycle de visites et d'ateliers culinaires.

3.1.3 Publics cibles

Selon les différents objectifs, les différents publics cibles visés sont les suivants :

- Les producteurs locaux, la coopérative de circuit court du territoire Cocoricoop, les magasins de produits locaux qui bénéficieront de l'analyse de l'offre et de la demande, leur permettant d'augmenter leurs ventes.
- Les professionnels de l'alimentation (cuisines de collectivité, horeca, magasins de produits locaux) pour lesquels l'approvisionnement en produits locaux sera facilité.
- Les transformateurs de produits alimentaires qui pourront bénéficier de nouveaux espaces au niveau du Marché Couvert.
- Les éleveurs et les agriculteurs du territoire de manière générale qui bénéficieront de la nouvelle renommée du Marché Couvert.

- Les agriculteurs désireux de diversifier leurs activités en produisant des céréales panifiables (épeautre, petit épeautre, seigle).
- Les boulanger du territoire qui pourront bénéficier d'une large gamme de farines locales.
- Les habitants du territoire qui seront sensibilisés de façon active à une alimentation saine et durable et plus particulièrement à la consommation de produits locaux.

3.1.4 Impact sur le territoire

L'impact du projet sur le territoire sera multiple :

- Les actions envisagées contribueront significativement à la relocalisation du système alimentaire du territoire. Elles permettront à la fois aux producteurs et transformateurs locaux de mieux commercialiser leurs produits grâce à la caractérisation de l'offre et de la demande qui leur apportera une meilleure compréhension des habitudes des consommateurs et qui aura permis de lever certains freins à la consommation de produits locaux. Le projet ouvrira également de nouveaux débouchés en facilitant la logistique d'approvisionnement, notamment en B2B (cantine, horeca, magasins). Les actions permettront également aux citoyens de mieux connaître les productions du territoire et les endroits d'approvisionnement.
- Le projet aboutira à un plan de redynamisation du Marché Couvert de Ciney, offrant de nouvelles opportunités pour les acteurs du système alimentaire local, notamment les transformateurs. Ce pôle central rayonnera sur l'ensemble de territoire et plus largement.
- Le projet va également contribuer au développement et à la stabilisation de la filière Au Cœur du Pain, filière de céréales panifiables, essentielle dans notre alimentation.
- Ces différentes activités économiques permettront de générer de nouveaux emplois sur le territoire et de créer de nouvelles opportunités pour l'insertion socio-professionnelle dans les métiers de l'alimentation (cf fiche projet Insertion). Elles permettront également de renforcer les producteurs et agriculteurs dans leur activité.

3.1.5 Actions prévues

Les actions planifiées dans le projet sont présentées par axe de travail :

Caractérisation et structuration de l'offre et de la demande en produits locaux

Depuis la fin de la crise sanitaire, la vente en circuits courts traverse une crise partout en Wallonie et le Cœur de Condroz n'est pas épargné. En plus de soutenir le développement de filières alimentaires relocalisées, il est apparu essentiel de caractériser et de structurer au mieux l'offre et la demande afin de lever les freins à la consommation de produits locaux :

1. Etude de l'offre de l'ensemble des producteurs existants sur le territoire et de la gamme de produits proposés en termes de qualité et de quantité. Comme expliqué ci-dessus, le territoire s'est doté en 2022 d'un Conseil de Politique Alimentaire. Il est composé de représentants de toutes les dimensions du système alimentaire du territoire (production, transformation, commercialisation, santé, formation, dimension sociale). Le CPA a eu pour première mission de diagnostiquer le système alimentaire du territoire. Ce diagnostic représente une source d'information importante pour l'analyse de l'offre en produits locaux sur le territoire. Le travail du chargé de mission LEADER consistera essentiellement à apporter les compléments d'information nécessaires à ce diagnostic.
2. Etude de la demande des consommateurs du territoire au travers d'une analyse des besoins en fonction des profils spécifiques (citoyen ; collectif ; HORECA ;...). A travers cette étude, il s'agit d'identifier les freins que rencontrent les habitants du territoire à la consommation de produits locaux et de pouvoir ainsi lever ces freins.

3. Un des freins à la consommation alimentaire locale d'ores et déjà identifié par le Conseil de Politique Alimentaire est le manque d'un lieu de centralisation des produits sur le territoire. En effet, il existe une coopérative de circuits courts sur le territoire, Cocoricoop, dont le lancement a été soutenu par le GAL Pays des Tiges et Chavées, mais celle-ci centralise les produits d'une partie des producteurs seulement à destination de consommateurs finaux encore assez limités. Les professionnels de l'alimentation (cantines, horeca, magasins à la ferme) n'ont aucune solution logistique abordable s'ils souhaitent augmenter la part des produits locaux dans leurs activités. Pour beaucoup, faire le tour des producteurs locaux pour s'approvisionner est tout simplement impossible. Le projet visera donc la création d'un lieu de centralisation et de regroupement des productions du territoire à destination des professionnels et des particuliers. Ce lieu devra intégrer :

- Un aspect de rapidité logistique et d'efficacité pour les professionnels qui doivent également s'y retrouver économiquement dans l'achat des produits locaux.
- Un aspect de convivialité et de promotion du circuit-court pour les citoyens qui se rendront sur place.

La reconversion du Marché Couvert devrait permettre de mettre des espaces à disposition pour un tel lieu de centralisation des produits locaux. Idéalement situé sur le territoire et par rapport aux axes de communication, le site offre en effet de belles perspectives.

4. Conception et promotion d'une identité territoriale forte pour les produits issus du territoire. De nombreux producteurs souhaiteraient profiter de l'identité Cœur de Condroz en construction pour mettre en valeur leur productions. Ainsi, un sigle sera créé afin que les productions issues du territoire puissent être identifiées. On s'inspirera de marques existantes telles que la marque Bois local qui est portée par des entreprises de la filière bois wallonne.

Etude des pistes de reconversion du Marché Couvert

Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu entre la Ville de Ciney, l'asbl Marché Couvert et des agriculteurs, des producteurs locaux et des transformateurs du territoire en vue de réfléchir à la redynamisation du Marché Couvert. Une rencontre avait notamment eu lieu en juillet 2022 dans le cadre de l'appel à projets Relocalisation de l'alimentation lancé par la Ministre Tellier. Les producteurs et transformateurs avaient tous marqué un vif intérêt pour les opportunités que peut offrir le site et sa situation géographique très intéressante.

De manière générale, la volonté est que le site demeure un haut lieu de l'agriculture, avec un rôle d'ambassadeur. Toutes les parties prenantes sont convaincues que l'enjeu autour du redéploiement du Marché Couvert se fera via un partenariat entre la Ville et les agriculteurs du territoire. Déjà bien ancré au niveau du monde agricole, le territoire compte de nombreux organismes agricoles tels que l'EPASC, l'AWE, l'ARSIA, l'OPA, l'HEPN, ... qui centralisent toute une série de services à disposition des agriculteurs. Un contexte qui promeut l'émergence de dynamiques collectives de producteurs qui, ensemble, façonnent le futur de l'agriculture wallonne et de l'alimentation.

En tenant compte de la fonction historique du marché couvert, de l'ancrage agricole du territoire, des besoins des producteurs et de la nécessité de redynamisation émise par la Ville de Ciney, les actions menées dans le cadre du projet seront les suivantes :

1. Analyse des besoins du secteur agricole et alimentaire local auquel le Marché Couvert pourrait répondre, via un sondage auprès des agriculteurs, éleveurs, producteurs locaux, transformateurs, organismes agricoles, coopératives,...
2. Sur base de cette analyse, identification des pistes de réorientations pour le Marché Couvert. Certaines pistes ont d'ores et déjà été avancées :
 - Création d'un lieu de centralisation des produits locaux afin de faciliter la logistique d'approvisionnement des professionnels (voir ci-dessus). Ce lieu pourrait prendre la forme

d'une halle à destination des professionnels principalement (mini Rungis). Elle pourrait également être accessible aux particuliers selon des modalités à définir.

- Création de cellules destinées à accueillir des outils de transformation, notamment une cave d'affinage collective pour le Collégial.
 - Création d'un centre didactique de l'agriculture et l'alimentation.
3. Réalisation d'une étude de faisabilité des différentes pistes identifiées.
 4. Réalisation d'un plan financier pour les pistes identifiées et étude des pistes de financement.
 5. Fédération des acteurs concernés, à la fois privés et publics.

Le projet doit aboutir à la présentation d'un ou plusieurs scénarios identifiés permettant de sauvegarder l'identité agricole du lieu, d'offrir de nouveaux outils pour favoriser une diversification agricole et une valorisation des productions agricoles du territoire et la pérennité du site.

Etant donné sa situation géographique stratégique et tenant compte de sa renommée historique, le Marché Couvert peut représenter à terme, un pôle important de l'alimentation durable en Wallonie.

Des consultants externes seront sollicités pour appuyer le·a chargé·e de mission dans l'étude de faisabilité et la réalisation des plans financiers, raison pour laquelle un budget de sous-traitance est prévu dans le projet.

Développement de la filière locale de céréales panifiables

Pour répondre aux nouveaux enjeux identifiés, la filière Au cœur du pain initiée lors de la programmation 2014-2020/22, mettra l'accent sur trois axes prioritaires.

1. La diversification des espèces cultivées et des types de farine afin de proposer une gamme étendue. Il s'agira d'étendre le réseau à de nouveaux producteurs qui cultivent ou cultiveront d'autres espèces telles que l'épeautre, le petit épeautre ou le seigle, pour lesquelles il y a une grande demande des consommateurs.

Une attention particulière sera portée aux types de semences utilisées. L'objectif est d'utiliser des variétés qui favorisent la biodiversité cultivée, c'est-à-dire des variétés-population reproductibles. Ce type de variétés offre un potentiel adaptatif face au changement climatique. En particulier, il s'agira de tester dans les fermes et les fournils les nouvelles Composite Cross Populations (CCP), des variétés hautement diversifiées créées pour l'agriculture biologique en partenariat avec des acteurs belges de la recherche et de l'encadrement.

Sur base de ces nouvelles cultures, une gamme étendue de farines sera proposée sous une marque unique. Les farines issues de la filière feront l'objet de tests de panification réalisés par les boulanger·ère·s du réseau.

2. La commercialisation de ces farines en grands et petits conditionnements. Les différentes farines seront conditionnées en sacs de 25 kg destinés aux professionnels de la filière ainsi qu'aux particuliers qui achètent de grosses quantités et en plus petits conditionnements de 2,5kg ou 3kg.

Ces deux formats seront commercialisés via une plateforme commune intégrée qui proposera une large gamme de farines locales bio et qui assurera leur promotion auprès d'autres boulangeries ainsi que dans les magasins, magasins à la ferme et épicerie du territoire.

Une marque sera développée ainsi qu'une stratégie marketing adaptée. L'accent sera mis sur une démarche collective, sur l'aspect local et sur la nécessité de relocaliser l'alimentation.

3. La consolidation du modèle de la filière et la structuration de son fonctionnement. Un troisième axe vise à accompagner la filière et ses membres dans la formalisation des modalités

de leur collaboration et leur évolution face aux nouveaux développements de la filière. Cela comprend notamment :

- Le suivi de la mise en œuvre de la charte et du cahier des charges et de leurs éventuelles adaptations ;
 - L'accompagnement du groupe porteur ;
 - L'intégration des nouveaux membres (agriculteur·trice·s, agriculteurs-meuniers, boulanger·ère·s).
4. Des collaborations avec d'autres territoires, notamment le GAL Culturalités, sont envisagées afin de mettre en réseau les différentes filières locales de céréales panifiables et de promouvoir le modèle d'agriculteurs-meuniers travaillant en réseau afin de proposer une large gamme de farines. Ce modèle permet en effet aux agriculteurs de se réapproprier leur production et de s'assurer d'un revenu juste, ce qui n'est pas le cas lorsqu'ils vendent leur production à un moulin industriel qui fixe ses conditions d'achat. Des collaborations seront également établies avec le moulin de Ferrière (commune de Héron) qui va développer un centre de formation et de conseil aux techniques de meunerie artisanale.

Sensibilisation des citoyens à la consommation de produits locaux

Cet axe sera mené durant les deux premières années du projet. Concrètement, un cycle de rencontres sera proposé aux citoyen·ne·s désireux·ses de manger plus local. Une attention particulière sera portée au public précarisé (bénéficiaires du CPAS, de l'aide alimentaire) afin de les inciter à participer à ces rencontres. Ces dernières seront de différents types :

- Une introduction autour des enjeux mondiaux liés à l'alimentation afin d'intégrer davantage l'importance de la valorisation du circuit court dans notre quotidien.
- Des visites de producteurs et productrices du territoire.
- Des sessions « pratiques » de cuisine, afin d'apprendre à utiliser et combiner les produits locaux entre eux pour être capable de composer, chez soi et quotidiennement, des repas locaux.

Le cycle comprendra 10 activités par an. De manière non exhaustive, voici des exemples d'activités qui pourraient être proposées :

- Visite cidrerie du Condroz – comprendre la fermentation alcoolique
- Visite de la fromagerie du Collégial - comprendre la fermentation lactique
- Visite du projet Au cœur du pain - comprendre l'action du levain
- Visite de producteurs de semences locales
- Visite et atelier pratique de la Pause Givrée
- Visite et atelier pratique de boulangerie avec « Les pains de Julie »
- Visite et atelier pratique de pâtisserie et collations saines avec « YOM, atelier de gourmandises » - recettes adaptées aux personnes ayant des allergies/intolérances (œuf, gluten, lactose...)
- Atelier pratique sur la lactofermentation – comprendre l'action du sel
- Atelier pratique sur la confection de confitures, sirops et pâtes de fruit - comprendre l'action du sucre
- Ateliers pratiques pour cuisiner les produits locaux : cours de cuisine avec un restaurateur du territoire

Les producteurs seront contactés le cas échéant mais plusieurs sont déjà favorables à accueillir des visites.

La rédaction d'un livre de recettes à partir de produits du territoire et l'organisation d'un événement

grand public au terme des deux années d'activités permettront de capitaliser et diffuser les apprentissages.

Cet axe du projet sera sous-traité à un opérateur du territoire afin d'alléger le travail du·de la chargé·e de mission, les autres axes du projet étant conséquents. Un appel d'offres sera lancé en ce sens, plusieurs structures du territoire étant à même d'y répondre. Le·a chargé·e de mission assurera simplement le suivi de la mise en œuvre de ce volet.

3.2 Contribution aux objectifs de la SDL

Les actions envisagées dans le cadre du présent projet permettent de répondre à plusieurs objectifs identifiés dans la stratégie :

Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel

- Renforcer la nature ordinaire
 - Renforcer les pratiques agricoles favorables à la biodiversité
Le travail avec des variétés population de céréales panifiables renforce les pratiques agricoles favorables à la biodiversité.

Développement socio-économique et développement rural durable

- Soutenir l'économie locale et développer le potentiel économique endogène
 - Accompagner et mettre en réseau les acteurs économiques afin de renforcer les synergies / collaborations / coopérations et la culture de l'entrepreneuriat.
La structuration de l'offre et de la demande en produits locaux, notamment en créant un lieu de centralisation des produits va créer de nouvelles collaborations entre acteurs économiques du territoire.
La redynamisation du Marché Couvert de Ciney va permettre de fédérer les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation du territoire autour d'un pôle central, facilitant les liens entre eux.
 - Favoriser l'accueil et le développement des entreprises
La redynamisation du Marché Couvert va permettre d'accueillir de nouvelles activités en lien avec l'agriculture et l'alimentation sur le site (spaces de transformation, par exemple)
 - Valoriser le capital humain et les savoir-faire locaux
Le projet vise à valoriser les savoir-faire des producteurs locaux auprès des habitants du territoire (sensibilisation à la consommation de produits locaux, création d'un centre didactique de l'agriculture et de l'alimentation).
Le soutien au développement de la filière céréales panifiables permet également de valoriser les savoir-faire tant des agriculteurs, des meuniers que des boulanger.
 - Soutenir le développement d'activités économiques durables et l'économie circulaire
La relocalisation de l'alimentation qui représente le cœur du projet s'inscrit pleinement dans cette optique puisqu'elle contribue à diminuer les émissions de GES liées au transport des produits alimentaires et favorise une rémunération juste des producteurs.

- Favoriser la diversification agricole et la valorisation locale des productions agricoles du territoire
 - Soutenir et renforcer les filières de production, de transformation et de commercialisation locales et relocaliser ainsi l'alimentation

Le projet permet à la fois de renforcer la filière céréales panifiables sur le territoire, de faciliter l'installation de transformateurs et de faciliter la commercialisation des produits locaux. La relocalisation de l'alimentation est au cœur du projet.
 - Soutenir la mutualisation d'outils de production, de transformation et de commercialisation

La redynamisation du Marché Couvert facilitera la mutualisation d'outils de transformation. Une piste évoquée est par exemple d'y installer une cave d'affinage partagée pour les producteurs de Collégial de Ciney, le fromage identitaire de la région.

Le développement de la filière céréales panifiables va également favoriser la mutualisation d'outils : conditionnement de la farine et commercialisation de la gamme.
 - Développer les canaux de commercialisation

A nouveau, le projet répond pleinement à cet objectif de la stratégie. En effet, la caractérisation de l'offre et de la demande en produits alimentaires locaux devrait permettre d'identifier les freins à leur consommation et donc d'orienter l'ensemble des producteurs dans la commercialisation de leurs produits. La structuration de la filière, notamment par la création d'un lieu de centralisation au Marché Couvert va également permettre de développer les canaux de commercialisation, principalement en B2B.
 - Communiquer/sensibiliser/informer pour favoriser l'accès aux produits locaux

L'axe portant sur la sensibilisation des habitants du territoire à la consommation de produits locaux s'inscrit pleinement dans cet objectif.

Le développement de la filière de céréales panifiables passe également par une sensibilisation des citoyens aux différents atouts des produits issus de cette filière.
 - Maintenir/préserver l'élevage valorisant la prairie et les savoir-faire locaux

La redynamisation du Marché Couvert dans l'optique de préserver son identité liée à l'élevage et à l'agriculture renforcera le secteur de l'élevage et contribuera à une meilleure communication.

Energie et climat

- Diminuer la consommation d'énergie
 - Réduire les émissions de GES liées à la mobilité

La relocalisation de l'alimentation contribue à diminuer les émissions de GES liées au transport des produits alimentaires.

4 Principes horizontaux

Adaptation au changement climatique

Le projet risque-t-il d'entraîner une augmentation significative des incidences négatives du climat actuel et de son évolution ? Non

Justification : Les variétés population présentent une plus grande adaptabilité au dérèglement climatique. Elles permettent de réduire les effets néfastes de ce dérèglement sur les cultures de céréales.

Utilisation durable et protection des ressources en eau

Le projet risque-t-il d'être préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau ?

Non concerné

Transition vers une économie circulaire

Le projet risque-t-il de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire (en ce compris la gestion des déchets et le recyclage) ? Non

Justification : L'agriculture est un secteur qui s'inscrit pleinement dans les principes de la circularité.

Prévention et réduction de la pollution

Le projet risque-t-il d'engendrer une augmentation significative des émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol ? Non

Justification : La production locale de farines biologiques tend à réduire les émissions de polluants.

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le projet risque-t-il d'être fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces ? Non

Justification : Le fait de favoriser les variétés population dans la production de céréales panifiables contribue à augmenter la biodiversité cultivée sur le territoire.

Atténuation du changement climatique

Le projet risque-t-il d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ? Non

Justification : Au contraire, comme expliqué ci-dessus, il va avoir tendance à diminuer les émissions de GES liées au transport des produits alimentaires en optimisant la logistique et en réduisant les distances.

Egalité des chances et non-discrimination

Favorable : la sensibilisation à la consommation locale tentera au maximum d'impliquer les bénéficiaires de l'aide sociale et/ou alimentaire.

5 Synergies et innovation

5.1 Partenaires du projet et synergies attendues

Le projet mobilisera de nombreux partenaires. Les partenaires identifiés selon les différents axes du projet sont les suivants :

Caractérisation et structuration de l'offre et de la demande en produits locaux

- Le Conseil de Politique Alimentaire (CPA) Cœur de Condroz qui a déjà réalisé un diagnostic du système alimentaire du territoire. Celui-ci pourra servir de base à l'analyse.
- Le projet "Structuration de la filière maraîchère vers le B2B" porté par les 2 GAL actuels et financé dans le cadre de l'appel à projets Relocalisation de l'alimentation 2022 qui va engranger une série d'expériences propres au maraîchage d'ici le démarrage du présent projet et dont ce dernier pourra se nourrir.
- La coopérative Cocoricoop qui fédère déjà toute une série de producteurs du territoire.
- La Maison du Tourisme Condroz-Famenne qui contribuera à la promotion des produits locaux auprès des touristes en séjour sur le territoire.
- Le BEP qui est actif en matière de circuits courts sur la Province de Namur et qui possède une bonne connaissance du contexte.

Etude des pistes de reconversion du Marché Couvert

Différents partenaires seront impliqués dans les réflexions afin d'aboutir à un plan de redynamisation concerté :

- La Ville de Ciney, propriétaire du Marché Couvert
- L'ASBL Marché Couvert en charge de la gestion du site
- Les éleveurs et les organismes agricoles actifs sur Ciney
- Les producteurs et transformateurs locaux
- Le BEP, en charge de la gestion du zoning dans lequel se trouve le Marché Couvert

Développement de la filière locale de céréales panifiables

- Les acteurs actuels de la filière Au cœur du Pain : le moulin de la ferme de Corioule, les boulanger·ère·s artisanal·e·s qui s'approvisionnent à la ferme de Corioule, les citoyen·ne·s qui contribuent à faire connaître la filière
- Les autres agriculteurs bio et boulangeries du territoire seront mobilisés
- Le Réseau Meuse Rhin Moselle pour les semences paysannes et citoyennes (RMRM)
- Ethiquable, Cocoricoop pour la commercialisation des produits
- Le CRA-W, le Laboratoire d'Agrocécologie de l'ULB et Li Mestère par rapport au travail de recherche-action sur les variétés
- BioWallonie, Agri-innovation

Sensibilisation des citoyens à la consommation de produits locaux

- Les producteurs et transformateurs locaux pour l'organisation de visites et d'ateliers
- Le CPA Cœur de Condroz qui pourra collaborer à cet axe de sensibilisation à une alimentation saine, durable et locale
- Les CPAS et les services d'aide alimentaire afin de cibler les personnes en situation de précarité

Le projet est également en lien avec d'autres projets de la SDL :

- En lien avec la fiche projet Insertion, le présent projet contribuera à identifier des pistes de diversification de la formation/insertion dans les métiers liés à l'alimentation.
- Le projet Filières agroenvironnementales permettra de renforcer et diversifier la filière fruits locale qui pourra également bénéficier d'un appui à la commercialisation via le présent projet.

5.2 Adéquation avec les critères de sélection

Le présent projet est en adéquation avec les différents critères de sélection :

- **Eligibilité des dépenses** : L'ensemble des dépenses sont éligibles au regard de la réglementation concernée. Celles-ci concerteront principalement des dépenses de personnel, des dépenses d'action liées à la mise en œuvre des différents axes et des dépenses de sous-traitance pour certaines études liées à la redynamisation du Marché Couvert et pour la sensibilisation à la consommation de produits locaux. Aucun équipement spécifique n'est envisagé.
- **Caractère transversal** : Le caractère transversal du projet est manifeste. En effet, un impact est attendu tant d'un point de vue environnemental en renforçant la transition vers un système agroalimentaire durable, d'un point de vue économique en favorisant l'émergence de nouveaux débouchés commerciaux pour les produits locaux et de nouvelles activités en lien avec l'agriculture au niveau du Marché Couvert, que d'un point de vue social via la sensibilisation des habitants à une alimentation saine et durable. Le projet devrait également renforcer les partenariats entre les différents acteurs du système alimentaire du territoire et contribuer à l'amélioration de l'image de l'agriculture et de l'élevage.

- **Efficiency and perpetuation** : un·e chargé·e de mission à 0.75 ETP sera recruté·e pour assurer la mise en œuvre des actions. Ce temps de travail sera complété par des missions de consultation sur l'analyse des pistes de reconversion du Marché Couvert. Le programme de sensibilisation des citoyens sera également sous-traité à une structure locale ayant une bonne connaissance des producteurs locaux. Au regard des moyens mis en œuvre pour les actions à mener, le projet est jugé efficient.

Pérennisation : voir ci-dessous

- **Caractère innovant et approche originale** : Voir ci-dessous.
- **Caractère transférable** : Les résultats de l'analyse de l'offre et de la demande en produits locaux seront diffusés largement, tant à l'échelle locale afin que l'ensemble des producteurs locaux puissent s'en nourrir, que plus largement afin que d'autres territoires puissent en tirer profit. Les échanges prévus avec les autres initiatives menées en Wallonie pour le développement de filières de céréales panifiables locales vont faciliter le transfert des expériences.

Enfin, le programme de sensibilisation des citoyens à la consommation locale sera synthétisé au sein d'un document afin de favoriser sa réplicabilité.

- **Complémentarité avec les autres instruments de financement** : Le projet s'inscrit pleinement dans la politique régionale Food Wallonia visant à accélérer la transition vers un système agro-alimentaire durable. Il est totalement complémentaire au projet qui vient d'être sélectionné dans le cadre de l'appel à projets Relocalisation de l'alimentation et qui a pour objectif de structurer la filière maraîchère locale vers le B2B.

Les financements PCDR pourraient également être complémentaires au projet puisqu'ils offrent des possibilités de mettre en œuvre les pistes de reconversion du Marché Couvert qui seront identifiées dans le projet.

5.3 Pérennité

La caractérisation de l'offre et de la demande en produits locaux va permettre d'alimenter tous les acteurs concernés du territoire (producteurs locaux, transformateurs, distributeurs). Chacun aura la possibilité de s'emparer des résultats de l'analyse et d'adapter ses modes de commercialisation en fonction.

Dans le cadre de la création d'un pôle de centralisation des produits locaux, le modèle de gouvernance et de gestion de cette structure sera réfléchi dès le départ avec les producteurs locaux afin que celle-ci soit autoportante en fin de programmation.

La filière Au Cœur du Pain sera également structurée de telle manière à ce qu'elle soit totalement pérennisée au terme des 4 ans. Le conditionnement et la commercialisation prévus en commun seront réfléchis dans ce sens. Pour cela, la filière pourra aussi s'appuyer sur la charte Au Cœur du Pain qui vient d'être finalisée.

Enfin, afin de faciliter la réplicabilité du programme de sensibilisation des citoyens, celui-ci sera présenté dans un document de capitalisation.

5.4 Caractère innovant

Le caractère innovant réside certainement dans l'approche globale du projet qui vise à agir à différents niveaux du système alimentaire local pour assurer sa relocalisation. En effet, le projet ne se contente pas de développer l'une ou l'autre filière de production, il envisage aussi :

- Une analyse de l'offre et de la demande afin d'optimiser la commercialisation ;
- L'amélioration de la logistique d'approvisionnement ;
- Le développement et la pérennisation d'une filière alimentaire importante dans notre alimentation ;

- La sensibilisation et l'information des habitants du territoire à la consommation de produits locaux.

Par ailleurs, à ce jour, la principale production céréalière sur le territoire est la culture du froment, principalement fourrager ou à destination de BioWanze. La production d'autres espèces à destination de l'alimentation humaine est une innovation. Elle demande une adaptation des techniques de la part des agriculteurs et la mise en place de tous les maillons de la filière : production, transformation et distribution. De plus, développer la production de céréales panifiables favorisant la biodiversité cultivée (variétés population) est une innovation en soi au sein de notre territoire et plus largement en Wallonie. Notre spécificité en termes d'innovation porte également sur le développement de cette filière de manière collective, en incluant les différents maillons de la filière (des agriculteurs aux consommateurs en passant par les meuniers et les boulangers).

La sensibilisation des habitants à la consommation locale aura également un caractère innovant en ce sens qu'elle sera basée sur des visites et des ateliers interactifs impliquant les producteurs locaux.

6 Collaborateurs

6.1 Collaborateur en charge du projet

Aucun collaborateur n'est identifié à ce stade. L'engagement du·de la chargé·e de mission fera l'objet d'une procédure de recrutement.

Aucun partenaire privilégié n'a été identifié.

6.2 Expériences pertinentes et qualifications du demandeur

Le GAL Cœur de Condroz bénéficie de près de 25 ans d'expérience acquise par les deux GAL, à la fois dans la mise en œuvre du programme LEADER mais également dans la gestion de projets soutenus par d'autre sources de financement.

En matière d'agriculture et d'alimentation particulièrement, les GAL ont mené divers projets :

- Diversification agricole et valorisation des circuits courts - GAL Pays des Tiges et Chavées - LEADER 2007-2013
- Valorisation des circuits courts - GAL Condroz-Famenne - LEADER 2007-2013
- Autonomie alimentaire et énergétique des fermes d'élevage, circuits courts et céréales panifiables - GAL Pays des Tiges et Chavées - LEADER 2014-2020/22
- Autonomie alimentaire, valorisation du lait et de la viande, céréales panifiables et filière vergers – GAL Condroz-Famenne – LEADER 2014-2020/22
- Je protège l'eau de Wallonie - GAL Pays des Tiges et Chavées - SPGE
- Création d'un Conseil de Politique Alimentaire en Cœur de Condroz – 2 GAL – SPW Relocalisation de l'alimentation
- Développement de la filière fromagère (Collégial de Ciney) - 2 GAL – SPW Relocalisation de l'alimentation
- Structuration de la filière maraîchère vers le B2B – 2 GAL – SPW Relocalisation de l'alimentation
- Groupement d'Agriculteurs en Agroécologie - 2 GAL et Comice agricole – SPW GAA

Tous ces projets démontrent l'expérience acquise en la matière et de manière plus générale, la capacité à gérer de tels projets.

7 Indicateurs

Indicateurs de réalisation						
Type	Libellé	Unité		Valeur intermédiaire 2025	Valeur cible 2027	Méthodo
Public cible visé par le projet	Public cible	Nbre				
Indicateur libre	Etude de l'offre et de la demande en produits locaux	Nbre	1	1		
Indicateur libre	Analysé des pistes potentielles de redynamisation du Marché Couvert	Nbre	1	1		
Indicateur libre	Analysé des pistes de financement pour la redynamisation du Marché Couvert	Nbre	1	1		
Indicateur libre	Pôle de centralisation des produits locaux créé	Nbre	0	1		
Indicateur libre	Nouveaux types de farines	Nbre	3	6		
Indicateur libre	Nombre d'essais variétaux	Nbre	1	3		
Indicateur libre	Nombre de visites et d'ateliers de sensibilisation menés	Nbre	10	20		
Indicateurs de résultat						
Type	Libellé	Unité	Valeur année référence	Année référence	Valeur cible 2027	Méthodo
Emploi direct créé au sein de la structure bénéficiaire	Nombre d'ETP	Nbre	0,75	2024	0,75	
Indicateur libre	Acteurs locaux bénéficiant de l'analyse de l'offre et de la demande	Nbre	0	2024	30	
Indicateur libre	Pistes de redynamisation du Marché Couvert identifiées et analysées	Nbre	0	2024	5	
Indicateur libre	Producteurs locaux travaillant avec le pôle de centralisation des produits	Nbre	0	2024	15	
Indicateur libre	Agriculteurs-meuniers sur le territoire	Nbre	0	2024	2	
Indicateur libre	Boulanger ou autres transformateurs achetant les farines de la filière	Nbre	0	2024	3	
Indicateur libre	Citoyens sensibilisés à l'alimentation locale	Nbre	0	2024	200	

8 Calendrier

Agriculture – Alimentation : Vers plus d'autonomie alimentaire en Cœur de Condroz		
Caractérisation et structuration de l'offre et de la demande en produits locaux		01/01/2024 31/12/2027
Etude des pistes de reconversion du Marché Couvert		01/01/2024 31/12/2027
Développement de la filière locale de céréales panifiables		01/01/2024 31/12/2027
Sensibilisation des citoyens à la consommation de produits locaux		01/01/2024 31/12/2027

9 Plan financier

Lignes budgétaires		Budget
Dépenses de personnel		
	Coûts directs de personnel	191 781,00
	Coûts indirects = 14% des coûts directs	26 849,34
Fonctionnement		
	Frais d'action	125 000,00
	Frais d'équipement	0,00
Sous-traitance et partenariat		
	Frais de sous-traitance	0,00
	Frais de partenariat	0,00
		343 630,34

10 Echéancier et financement

Lignes budgétaires	Budget	2024	2025	2026	2027
Dépenses de personnel					
	Coûts directs de personnel	47 945,25	47 945,25	47 945,25	47 945,25
	Coûts indirects = 14% des coûts directs	6 712,34	6 712,34	6 712,34	6 712,34
Fonctionnement					
	Frais d'action	20 833,33	41 666,67	41 666,67	20 833,33
	Frais d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-traitance et partenariat					
	Frais de sous-traitance	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00
		75 490,92	96 324,25	96 324,25	75 490,92

Tourisme

1 Intitulé du projet

Le Condroz a du talent : développement d'une offre touristique innovante au travers des savoir-faire locaux.

2 Identité du projet

La Maison du Tourisme Condroz-Famenne et le Centre des Métiers d'Art - La Spirale souhaitent faire appel à des talents, soit des potentiels artistes, entrepreneurs locaux confirmés ou en herbe afin de dynamiser le tourisme en créant de nouvelles offres/expériences/activités touristiques. Les porteurs de nouveaux projets touristiques seront accompagnés par un groupe d'experts pour (re)penser, (ré)inventer leur activité en vue de renforcer et diversifier l'offre touristique existante. Par ailleurs, en vue de développer le tourisme participatif, les opérateurs touristiques seront invités à des rencontres avec ces talents, les artisans d'Art et les artistes de Sentiers d'Art lors de différents événements dont un événement annuel et « Castel Art », organisé par la Spirale. Le but premier étant de dynamiser le territoire et de devenir une destination des savoir-faire locaux. Enfin, le projet permettra également de créer un Centre d'Interprétation des Savoir-Faire du Condroz en optimisant une salle (existante dans les bâtiments de la Spirale) par une nouvelle scénographie.

3 Description

3.1 Description du projet

3.1.1 Contexte

Le périmètre concerné par le projet est composé de 6 communes du Condroz namurois. Situé dans le triangle Huy, Namur et Marche, ce territoire présente plusieurs particularités communes, tant sociologiques, économiques et paysagères, notamment l'alternance de crêtes et de vallées et l'abondance de producteurs locaux.

La région est entourée par de grands bassins touristiques dont la réputation n'est plus à faire tels que la région Famenne-Ardenne-Ourthe et Lesse, Explore Meuse et Terres de Meuse. Aussi, il est fondamental de poursuivre le travail de promotion touristique entamé sur la programmation LEADER 2014-2020/22 par la Maison du Tourisme en collaboration avec les GAL Condroz-Famenne et Pays des Tiges et Chavées. Soucieux d'œuvrer conjointement au développement touristique de leurs territoires, ces deux GAL avaient décidé de s'associer afin de définir une stratégie commune mettant l'accent sur l'identité « Cœur de Condroz », tout en s'appuyant sur des particularités propres et devenir une référence en termes de tourisme doux et destination familles.

Dans le cadre de la nouvelle programmation 2023-2027, la Maison du Tourisme Condroz-Famenne, en partenariat avec La Spirale (Centre des Métiers d'Art) et en collaboration avec le GAL Cœur de Condroz, souhaite mener des actions pour le développement touristique du Condroz autour des savoir-faire des habitants du Condroz.

Depuis quelques années, les publics sont en quête de valeurs ressenties comme « plus vraies », cherchent à s'immerger au cœur de la culture rurale, aller à la rencontre des habitants. Les touristes cherchent à consommer local. La découverte de l'autre s'inscrit, de plus en plus, dans une recherche « d'authenticité paysanne ». Le territoire Cœur de Condroz compte bon nombre de talents et de savoir-faire spécifiques qui permettraient de s'inscrire dans une démarche qualité que l'on ne trouve pas ailleurs.

Compte tenu du monde d'aujourd'hui qui est de plus en plus « rapide », le slow tourisme est là pour

nous rappeler à quel point il est agréable et important de prendre son temps, de voyager plus lentement en s'imprégnant du lieu de visite, de consommer local, d'aller à la rencontre des autres tout en limitant ses déplacements.

Ce type d'expédition consiste à voyager de manière plus responsable, mais surtout à participer à des expériences originales, innovantes et décalées.

Notre région a du potentiel par ses habitants et jusqu'à présent, il est insuffisamment exploité. A nous de dévoiler ses talents !

Dans cet objectif, la Maison du Tourisme et La Spirale ont déjà développé diverses actions :

En 2022, dans le cadre de la programmation LEADER précédente, la Maison du Tourisme a réalisé une vidéo pour présenter la Destination Condroz de manière originale et décalée : <https://youtu.be/BIP19kgickY>. Elle présente la région comme étant un exemple d'harmonie entre l'homme et la nature, qui favorise le lâcher-prise et donc le Slow Tourisme. Malgré sa proximité avec les centres urbains, c'est un trésor caché où le temps s'arrête. C'est un retour aux sources, où on se sent comme dans une bulle. On y ressent l'hospitalité et la simplicité des hommes, ancré dans l'héritage rural et on y présente la destination comme une région riche en activités insolites.

Suite à la diffusion de la vidéo, les réactions du public ont donné l'idée à l'équipe de proposer des activités insolites (manger du fromage dans une grotte, pique-niquer sur les rails du chemin de fer, écouter un concert de fanfare dans un bois...).

Un autre exemple, dans le cadre de la programmation LEADER précédente, la Maison du Tourisme a mis en place un réseau de guides ambass'acteurs pour proposer des balades sur mesure qui permettent de se promener autrement. Les ambass'acteurs sont des passionnés de la région qui proposent des balades thématiques guidées sur différents sujets dont ils sont spécialistes. Un catalogue en ligne reprend l'ensemble des balades et il suffit de prendre directement contact auprès du guide pour qu'il partage ses connaissances et secrets à propos de la région !

A la création de ce réseau, la Maison du Tourisme a accompagné les guides en leur proposant des formations et en les aidant à structurer leur offre pour devenir une réelle activité touristique.

Un autre ambassadeur du territoire est « Le Centre des Métiers d'Art - La Spirale » qui est, quant à lui, un lieu de production, d'exposition, d'initiation artistique (stages et ateliers), de découverte des métiers d'art, de conférences, de concerts, d'ateliers thématiques. Son Centre accueille de fin mars à fin novembre plus de 57 artisans d'art au travers d'une salle d'expo mais aussi dans le cadre d'événements.

Dans la continuité des actions menées par la Maison du Tourisme et La Spirale, nous souhaitons faire appel à des talents, soit des potentiels artisans d'art, artistes, entrepreneurs locaux confirmés ou en herbe, afin de renforcer l'attrait touristique du territoire en créant de nouvelles offres, de nouvelles expériences, de nouvelles activités touristiques. En effet, malgré la qualité de l'offre existante, il manque d'activités à faire en famille et plus particulièrement d'activités intérieures.

C'est dans cet esprit que la Maison du Tourisme Condroz-Famenne et La Spirale ont un rôle à jouer pour PROPOSER DE NOUVELLES EXPÉRIENCES.

La Maison du Tourisme Condroz-Famenne sera l'opérateur de terrain du projet, mandaté par le GAL Cœur de Condroz pour le mettre en œuvre. Le GAL a choisi cette structure pour son expertise dans le secteur du tourisme. Cette ASBL reconnue par le Commissariat Général au Tourisme existe depuis 2004 et a déjà été opérateur de terrain de trois projets LEADER, sur un projet LEADER+ dans la programmation 2000-2006, dans le cadre de la programmation LEADER 2007-2013, et de la programmation LEADER 2014-2020/22 avec un projet de coopération interterritorial. Elle a également une expérience dans le cadre des programmations PWDR mesure 16.3 avec, comme projet récent, les Sentiers d'Art qui font la renommée également de la destination dans le cadre d'activités insolites.

La Maison du Tourisme Condroz-Famenne, ce sont 5 employé.e.s qui s'attellent à faire connaître la magnifique région du Condroz au-delà des frontières en les dynamisant par la mise en place d'événements touristiques, en créant de nouvelles expériences touristiques et en soutenant les initiatives des acteurs du territoire. Enfin, la Maison du Tourisme c'est aussi un bureau d'informations touristiques situé à Ciney, capitale du Condroz, qui accueille les visiteurs et touristes de passage ou en séjour, 7 jours sur 7.

Le Centre d'Animation et de Diffusion Culturel et Touristique La Spirale est quant à lui, le co-auteur de la fiche. Il a été choisi pour son expertise dans le secteur artistique et culturel. Il est l'unique prestataire spécialisé dans le domaine sur le territoire du Coeur de Condroz. Cette asbl a été créée en 1990 et compte aujourd'hui 6 employés (4 ETP) et de nombreux animateurs à la prestation. Ils travaillent dans un vaste bâtiment ferme rénové et proposent aussi des animations dans les communes du territoire. La Spirale est reconnue par la FWB comme Centre d'Expression et de Créativité (en catégorie 4), comme Centre d'Education Permanente et par le CGT comme attraction touristique.

La Spirale accueille plus de 5000 visiteurs par an (événements, expositions, ateliers, ...).

3.1.2 Objectifs à atteindre

- Améliorer la qualité et augmenter l'offre touristique en créant de nouvelles activités touristiques et des actions de professionnalisation (casting, organisation d'ateliers, formation, accompagnement dans le lancement d'activités, ...)
- Valoriser le territoire au travers des « savoir-faire locaux » (artisans d'art, entrepreneurs locaux, ambass'acteurs, ...)
- Valoriser le patrimoine matériel (outils, habitat...) et immatériel (savoir-faire, métiers...) du territoire et de sa population au travers d'un nouveau « Centre d'Interprétation des savoir-faire ».
- Structurer le secteur touristique en impliquant les acteurs et opérateurs touristiques locaux au sein d'un réseau et les fédérer.
- Dynamiser la destination au travers d'événements valorisant le savoir-faire local.

3.1.3 Publics cibles

Trois publics cibles sont principalement visés dans ce projet :

- Citoyens (tourisme participatif)
- Opérateurs touristiques
- Touristes

3.1.4 Impact sur le territoire

Au vu de tous les éléments décrits ci-dessus, 4 axes de travail prioritaires ont été identifiés et ont un impact direct sur le territoire :

- Axe 1 : Renforcement et amélioration de l'offre touristique
- Axe 2 : Mise en réseau - développement du tourisme participatif et de l'événementiel
- Axe 3 : Création d'un Centre d'Interprétation des savoir-faire du Condroz
- Axe 4 : Supports de promotion touristique

Axe 1 : Renforcement et amélioration de l'offre touristique

- Une stratégie définie pour relancer et dynamiser le secteur touristique de la région.
- De nouveaux métiers créés, de nouvelles offres proposées, de nouvelles expériences, de nouvelles activités touristiques en faisant appel à de potentiels artistes, artisans d'art, entrepreneurs locaux confirmés ou en herbe
- Une contribution indirecte à la relance économique
- Des retombées économiques directes pour les nouveaux opérateurs

- Une incitation à de plus longs séjours et donc à plus de retombées économiques pour le territoire
- Des nouveaux acteurs touristiques accompagnés au lancement de leur projet
- Les opérateurs touristiques soutenus dans une démarche de professionnalisation et de promotion
- Des nouvelles offres structurées pour une mise en tourisme
- Des prestataires individuels (propriétaires d'hébergement, horeca, ...) formés en fonction des besoins identifiés (en lien avec une future fiche « Interreg 6 : Ardenne Transition Durable ; projet Ardenne Tourisme Compétence »)
- Une offre plus étoffée dans une zone plus restreinte afin de limiter les déplacements et augmenter l'offre chez les prestataires en proposant plusieurs activités dans un seul et même lieu ou à proximité (Slow Tourisme)
- Le secteur de l'artisanat renforcé et soutenu

Axe 2 : Mise en réseau, développement du tourisme participatif et de l'évènementiel

- Les contacts entre opérateurs touristiques renforcés et les collaborations encouragées
- Les opérateurs touristiques sensibilisés à collaborer avec les nouveaux « prestataires »
- Le développement d'un tourisme plus participatif
- Le développement et la professionnalisation du réseau
- Un territoire animé par l'organisation d'événements

Axe 3 : Crédit d'un Centre d'Interprétation des savoir-faire du Condroz

- Des biens naturels et culturels présentés, conservés et mis en valeur sur le territoire
- Des œuvres et les techniques utilisées des artistes et des artisans d'art présentées au grand public
- Les courants artistiques du Land'art et du Street Art présents sur les « Sentiers d'Art » ainsi que les différents métiers d'art, et présentés au grand public
- Un lieu de découverte et une porte d'entrée proposés aux touristes et aux randonneurs des Sentiers d'Art
- Le patrimoine matériel (outils, habitats, ...) et immatériel (savoir-faire, métiers, ...) du territoire et de sa population valorisés
- La découverte du patrimoine naturel et industriel du territoire en lien avec l'implantation de l'activité artisanale (ex : terre d'extraction d'argile, les carrières de grès et de calcaire, les forêts et le bois de frêne, les minerais de fer dans les bas fourneaux, l'extraction de la chaux, la force motrice de l'eau, ...)

Axe 4 : Supports de promotion touristique

- De nouvelles offres touristiques proposées et la visibilité du territoire renforcée.

3.1.5 Actions prévues

AXE 1 : Renforcement et amélioration de l'offre touristique

Un constat est clair : la crise sanitaire suivie de la crise énergétique a permis à certains de reconsidérer leur activité, de la penser et de la développer autrement. Le secteur du tourisme ne fait pas exception. Ce dernier a aussi besoin d'être un peu "bousculé", d'ouvrir la place à de nouveaux acteurs, à des porteurs de projets utiles à la région.

Un des enjeux fondamentaux du tourisme de demain consiste à intégrer le développement durable à tous les niveaux de l'activité touristique. Mais cela suppose que les professionnels du secteur s'engagent dans une démarche différente et offrent des produits qui se démarquent de ceux proposés habituellement.

Dans la continuité des actions menées par la Maison du Tourisme et La Spirale, et dans le même esprit que le réseau des guides ambass'acteurs consolidé dans le cadre de la programmation 20214-2020/22,

la proposition est de faire appel à des « talents » - de potentiels artistes, artisans d'art, entrepreneurs locaux confirmés ou en herbe afin de relancer le tourisme en créant de nouvelles offres, de nouvelles expériences, de nouvelles activités touristiques (des activités diversifiées, notamment sur les thèmes de la ruralité et de l'artisanat d'art). L'objectif est également d'accroître le réseau des artisans d'art sur le territoire.

Il s'agit de dénicher, inspirer et soutenir ces acteurs, les aider à transformer leurs initiatives en entreprises pérennes et ainsi augmenter l'offre touristique sur le Condroz. Accroître l'attractivité du territoire par l'identification de « Terre des savoir-faire ».

D'autre part, les opérateurs touristiques déjà actifs sur le territoire seront eux aussi concernés par cet appel en vue de développer une nouvelle version de leur activité et/ou diversifier leur activité. Ils seront également invités à parrainer les nouveaux talents et les aider dans le développement de leur nouvelle activité.

Les porteurs de nouveaux projets touristiques seront accompagnés par un groupe d'experts pour (re)penser, (ré)inventer leur activité. En effet, l'idée est de s'entourer d'experts dans le domaine en vue d'organiser (suite à un appel à projets) un casting de porteurs d'activités, de prestataires tiers capables de développer de nouvelles activités, mais aussi de dynamiser et diversifier l'offre touristique existante. Les personnes devront se réapproprier leur territoire et le partager en s'ouvrant aux autres.

Pour les nouveaux opérateurs sans structure juridique qui souhaitent lancer une activité à orientation touristique, un accompagnement en partenariat avec le BEP ou toute autre structure de soutien aux entreprises sera mis en place.

Enfin, en lien avec une future fiche « Interreg 6 : Ardenne Transition Durable ; projet Ardenne Tourisme Compétence », des formations adaptées et un accompagnement personnalisé seront organisés auprès des prestataires individuels (propriétaires d'hébergement, Horeca, ...) en fonction des besoins identifiés.

Identifier les nouveaux acteurs qui permettront le développement de ce nouveau tourisme, structurer l'activité, créer et promotionner de nouvelles expériences sera l'enjeu de demain.

Il faudra aussi les fédérer afin de proposer des expériences directement chez les opérateurs (ex : une visite guidée au départ d'un gîte ou un atelier cuisine sauvage, ...). Il sera également envisagé de créer différentes boucles thématiques à pied et à vélo (si possible au départ de gares ou de pôles « Horeca ») combinant balades et visites d'une ou plusieurs offres d'activités. L'objectif étant aussi de proposer des circuits avec nuitées en vue d'augmenter la durée du séjour.

En augmentant le nombre d'activités et en fédérant les acteurs, on vise à réduire les déplacements et leur impact négatif sur l'environnement et la culture locale afin de les préserver pour les générations futures, tout en contribuant à la croissance économique, à la création d'emplois et à la protection des écosystèmes.

Les actions à entreprendre /missions avec les partenaires :

1. Créer un appel à projets en vue de dénicher des talents, soit des porteurs d'activités, des prestataires tiers capables de développer de nouvelles activités, mais aussi de dynamiser et diversifier l'offre touristique existante (ex : un nouveau produit original chez un prestataire existant).

Le projet propose qu'un maximum d'habitants du territoire puissent mieux s'approprier leur lieu de vie, d'habitat, voire de travail pour ceux et celles qui y ont leur activité professionnelle, mieux connaître les êtres vivants (humains mais également les organismes vivants de la faune et la flore) avec qui ils-elles cohabitent et se projeter dans un avenir désirable en favorisant l'ancrage territorial. Les personnes devront se réapproprier leur territoire et le partager en s'ouvrant aux autres.

2. Organiser un casting des meilleurs savoir-faire, « les talents » du Condroz, devant un jury composé de représentants de la Maison du Tourisme et d'opérateurs issus du secteur culturel (La Spirale,

Centres Culturels, ...), économique (ADL, BEP, ...) et de l'économie créative intéressés par le concept. Chaque porteur de projet sera invité à présenter son offre en l'intégrant dans un contexte touristique : au sein d'un site intérieur (grotte, musée, grange, etc.) ; en milieu naturel (forêts, abords d'un lac, etc.), dans un site patrimonial ou encore sur la place d'un village lors d'un événement.

La Spirale apportera son expertise concernant la reconnaissance des artisans d'art.

3. Accompagner et former au lancement. Suite au casting, les opérateurs retenus seront soutenus par une cellule d'experts dans l'accompagnement de leur projet pour en faire une offre touristique (structure, ouverture, multilinguisme, réservation en ligne via l'ORC ...). Cette initiative a aussi comme objectif de créer des liens entre les porteurs d'activités et les acteurs touristiques « traditionnels » qui seront accompagnés dans le cadre de la mission « réinventer son offre ». Les opérateurs touristiques déjà actifs sur le territoire seront invités à parrainer les nouveaux talents et les aider dans le développement de leur nouvelle activité. Ils seront également sensibilisés à collaborer avec les nouveaux talents (ex : les grottes de Goyet pourraient proposer un concert de musique en soirée, les hébergements seront invités à proposer dans leur offre de séjour des activités, des ateliers, ... les organisateurs d'événements seront aussi invités à travailler avec les nouveaux talents, ...).

L'objectif est de former et accompagner les opérateurs en fonction des besoins identifiés (en lien avec une future fiche « Interreg 6 : Ardenne Transition Durable ; projet Ardenne Tourisme Compétence » pour l'aspect numérique).

Un accent sera également mis sur un accompagnement des acteurs afin de mieux s'approprier leur lieu de vie, d'habitat pour faciliter la transmission. « Les personnes se réapproprient leur territoire et le partagent en s'ouvrant aux autres ».

4. Structurer pour une mise en tourisme. Une fois sélectionné(e), une fiche technique de l'activité devra être dûment complétée par l'intéressé(e) avec politique tarifaire, horaire, la possibilité ou non de prêter en intérieur et/ou en extérieur, espace minimum nécessaire, besoins matériels, etc.

5. Valorisation des nouvelles offres avec la création d'expériences directement chez les opérateurs (ex : une visite guidée au départ d'un gîte ou un atelier cuisine sauvage,...). Il sera également envisagé de créer différentes boucles thématiques à pied et à vélo (si possible au départ de gare ou de pôle « Horeca ») combinant balades et visites d'une ou plusieurs offres d'activités. Des circuits avec nuitées en vue d'augmenter la durée du séjour seront également proposés.

Les « talents » seront mis en lumière lors des événements organisés sur le site de La Spirale (Rencontre d'artisans d'art, Journées démo des artisans (2 dimanches/mois), Castel Art, Marché de Noël, ...) et lors des événements de la Maison du Tourisme (Sentiers d'Art, Balades et Vous,...) .

AXE 2 : Mise en réseau et développement du tourisme participatif et politique événementielle

En vue de développer le tourisme participatif, les opérateurs touristiques seront sensibilisés à :

• **L'organisation de rencontres entre les opérateurs touristiques et les talents** (4 rencontres sur 3 ans) afin qu'ils découvrent les nouvelles offres et qu'ils apprennent à mieux connaître la région afin de garantir une information de qualité à leurs visiteurs. Ces rencontres permettront également de faciliter la prise de contacts entre les opérateurs touristiques (hébergements, Horeca, attractions, ...) et d'encourager tous les opérateurs locaux à travailler ensemble afin d'offrir une offre de séjour de qualité aux visiteurs. Ces rencontres permettront également de recréer plus de liens entre opérateurs, mieux connaître ses voisins, mieux connaître les anciens, les gens qui vivent sur le territoire et ceux qui vivent du territoire. [Public cible : les opérateurs touristiques et culturels]

2 événements grand public :

• **La mise en place de rencontres avec les artisans d'Art et les artistes Sentiers d'Art lors d'un événement annuel**

« Rencontre d'artistes, partage de savoir-faire » sur le site de La Spirale et sur les Sentiers d'Art.

Sur le site de La Spirale, les artisans d'art mettent leurs outils à disposition du public et expliquent leurs démarches afin qu'ils puissent se rendre compte de leur quotidien. En plus des artistes du collectif de La Spirale, les nouveaux talents identifiés (dans l'axe1) animeront la journée.

Sur les Sentiers d'Art, grande journée inaugurale avec la rencontre des artistes afin de faire le lien entre les matériaux et les techniques utilisés pour la création des œuvres. Des circuits seront proposés au départ du site de La Spirale vers les œuvres (le site de La Spirale se trouve sur les Sentiers d'Art) mais également à différents endroits du territoire. [Public cible : Les touristes et les opérateurs touristiques et culturels]

- **La valorisation de l'événement « Castel Art »,** organisé par La Spirale en vue de dynamiser le territoire et de devenir une destination des savoir-faire. Il s'agit d'un salon des métiers d'art dans un haut lieu du patrimoine qui permet de mettre en lumière les artisans (exposition tournante dans les hauts lieux patrimoniaux de tout le territoire). [Public cible : Les touristes et les opérateurs touristiques et culturels]

AXE 3 : Création d'un Centre d'Interprétation des savoir-faire locaux

La Spirale dispose d'une salle didactique présentant les différents métiers d'art en lien avec les ressources naturelles du territoire. Par manque de moyens, celle-ci a jusqu'à présent été assez peu mise en valeur. Le présent projet permettra d'optimiser cet espace par une nouvelle scénographie afin de s'afficher comme Centre d'Interprétation des Savoir-Faire du Condroz. Le budget prévu (25.000€) permettra de travailler sur la scénographie et sur l'aménagement de la salle (panneaux, animations ludiques, vidéos). Une demande complémentaire éventuelle pourra être introduite au CGT pour l'équipement.

Ce Centre d'Interprétation des Savoir-Faire du Condroz permettra l'accueil du grand public, de familles, de groupes et on y associera des ateliers créatifs pour adultes et enfants grâce aux outils déjà présents (tour de potier, matériel pour les artisans du verre, tour à bois, matériel de sculpture, ...).

Il permettra, par la valorisation des artisans d'art et les activités menées, d'identifier le territoire comme « Terre des savoir-faire ».

Ce Centre favorisera la présentation, la conservation et la mise en valeur des biens naturels et culturels sur le territoire représentatifs du milieu et des modes de vie qui lui sont rattachés.

Il donnera la possibilité de présenter les œuvres et les techniques utilisées par les artistes et les artisans d'art, situés sur l'ensemble du territoire mais aussi les courants artistiques du Land'art et du Street Art présents sur les « Sentiers d'Art » ainsi que les différents métiers d'art.

Enfin, ce Centre offrira aux randonneurs un lieu de découverte et une porte d'entrée sur les Sentiers d'Art et les ateliers des artisans. En effet, si les Sentiers d'Art créés sur le territoire représentent un attrait touristique reconnu, ceux-ci ne possèdent pas encore de lieu de référence.

Ce Centre valorisera le patrimoine matériel (outils, habitat...) et immatériel (savoir-faire, métiers...) du territoire et de sa population. Il permettra également de faire découvrir le patrimoine naturel et industriel du territoire en lien avec l'implantation de l'activité artisanale.

Les exemples sont nombreux :

- Les terres plastiques à Ohey et Emptinne
- Les carrières de grès et de calcaire
- Les forêts et le bois de frêne pour la fabrication des chaises de Montegnet
- Les minerais de fer dans les bas fourneaux (Haltinne, Gesves, Crupet, ...)
- L'extraction de la chaux (Ciney, Achet, ...)
- La force motrice de l'eau du Samson et du Bocq

Le Centre d'Interprétation des savoir-faire locaux contribuera à faire un produit d'appel touristique, à accroître l'attractivité du territoire et à contribuer à la rencontre des habitants du territoire.

AXE 4 : Supports de Promotion touristique

La création de nouvelles offres, de nouvelles expériences, de nouvelles activités touristiques repris dans les axes ci-dessus ne servirait à rien sans une communication adaptée et de nouvelles actions.

La Maison du Tourisme, en se basant entre autres sur le plan marketing de Visit Wallonia, mettra donc en place un plan de communication à destination des différents publics cibles :

- Campagne de communication pour l'appel à projets/candidatures ainsi que pour le casting des talents.
- Edition de flyers de promotion pour la « Rencontre d'artistes, partage des savoir-faire ».
- Communication sur l'événement « Castel Art », organisé par La Spirale en vue de la valorisation du territoire. Il s'agit d'un salon des métiers d'art dans un haut lieu du patrimoine (exposition tournante dans les hauts lieux patrimoniaux de tout le territoire).
- Outils de communication pour le Centre d'Interprétation des Savoir-faire du Condroz
- Travail avec l'ORC afin de faciliter la réservation en ligne et augmenter la visibilité et la géolocalisation.
- Les nouveautés seront renseignées sur le site internet de la Maison du Tourisme et reprises dans un calendrier saisonnier (en ligne) www.destinationcondroz.be mais également sur les autres sites de la MT www.mesaventures.be (pour les activités familles), www.sentiersd'art.be (en lien avec la randonnée et les activités artistiques) et www.laspirale.be

3.2 Contribution aux objectifs du programme

Cette fiche répond à des axes de la stratégie territoriale identifiés dans le cadre du dossier de candidature pour le futur Parc Naturel Cœur de Condroz :

Développement socio-économique et développement durable :

- Soutenir et développer le secteur touristique
 - Soutenir et développer le secteur touristique de manière structurelle
 - Développer des produits et des services touristiques valorisant les atouts du territoire
 - Renforcer l'offre de séjours de plus d'une journée
 - Préserver et valoriser le patrimoine architectural grâce au tourisme
 - Soutenir la mise en place d'actions touristiques, leur mise en synergie et développer leur promotion
- Soutenir l'économie locale et développer le potentiel économique endogène
 - Accompagner et mettre en réseau les acteurs économiques afin de renforcer les synergies / collaborations / coopérations et la culture de l'entrepreneuriat
 - Favoriser l'accueil et le développement des entreprises
 - Valoriser le capital humain et les savoir-faire artisanaux et locaux
 - Soutenir le développement d'activités économiques durables et l'économie circulaire
- Développer l'offre culturelle et de loisirs sur le territoire Cœur de Condroz
 - Soutenir la mise en place d'actions culturelles dans les différents villages du territoire, leur mise en synergie et développer leur promotion
 - Soutenir la création et l'entretien des lieux de loisirs dans les différents villages du territoire

Patrimoines et aménagement du territoire

- Préserver et valoriser les patrimoines locaux (bâti, historique, paysager, immatériel, etc.)
 - Préserver et valoriser le patrimoine bâti du territoire
 - Préserver le cadre de vie et les paysages
 - Valoriser l'histoire du territoire
 - Favoriser la mobilité douce en partenariat avec les différentes communes et mettre en

réseau les groupes « sentier citoyen » et les lieux « Bienvenue vélo » du territoire.

4 Principes horizontaux

Adaptation au changement climatique

Le projet risque-t-il d'entraîner une augmentation significative des incidences négatives du climat actuel et de son évolution ?

Justification : non concerné

Utilisation durable et protection des ressources en eau

Le projet risque-t-il d'être préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau ?

Justification : non-concerné

Transition vers une économie circulaire

Le projet risque-t-il de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire (en ce compris la gestion des déchets et le recyclage) ?

Justification : non-concerné

Prévention et réduction de la pollution

Le projet risque-t-il d'engendrer une augmentation significative des émissions de polluants dans l'aire, l'eau et le sol ?

Justification : non concerné

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le projet risque-t-il d'être fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces ?

Justification : non-concerné

Atténuation du changement climatique

Le projet risque-t-il d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ? **oui/non**

Justification : Au contraire ! En augmentant le nombre d'activités et en fédérant les acteurs, on vise à réduire les déplacements et leur impact négatif sur l'environnement et la culture locale afin de les préserver pour les générations futures, tout en contribuant à la croissance économique, à la création d'emplois et à la protection des écosystèmes.

Egalité des chances et non-discrimination

Effet : Neutre/favorable/défavorable

Justification : Non-concerné

5 Synergies et innovation

5.1 Partenaires du projet et synergies attendues

- C.A.D.C.T. La Spirale asbl (Centre d'Animation et de Diffusion Culturel et Touristique), prestataire unique sur le territoire

Les autres partenaires sont nombreux, aussi bien publics que privés, et sont constitués de :

- Wallonia entreprendre, Le BEP (Bureau Economique de la Province de Namur), ou toute autre structure de soutien aux entreprises qui propose des services d'accompagnement au financement pour les porteurs de projet en milieu rural), et/ou Créo Job, pour l'accompagnement entrepreneurial et l'expertise économique,

- Les communes du territoire de la MT, les Centres Culturels de Ciney, d'Havelange et d'Andenne (communes de Gesves et Ohey) et l'ADL de Ciney (pour la mise en œuvre des projets et la promotion),
- Les fédérations d'entrepreneurs (ex : Ohey Pro, le Club des entreprises de Ciney-Hamois), d'agriculteurs (FWA), ...
- moncondroz.be (pour son listing d'adresses)
- L'ensemble des opérateurs touristiques du territoire (pour leur parrainage et la promotion)
- La Maison du Tourisme du Pays des Lacs (pour son expertise vu le développement du projet sur son territoire - Les incroyables talents)

5.2 Adéquation avec les critères de sélection

Le présent projet est en adéquation avec les différents critères de sélection :

- **Eligibilité des dépenses** : L'ensemble des dépenses sont éligibles au regard de la règlementation concernée. Celles-ci concerteront principalement des dépenses de personnel et des dépenses d'animation liées à la mise en œuvre des actions. Dans le budget, il y a également des frais de partenariat pour le co-auteur de la fiche « La Spirale » et des frais de sous-traitance pour la scénarisation du futur centre d'interprétation des savoir-faire locaux.
- **Caractère transversal** : Le projet présente un caractère transversal puisqu'il touche à la fois :
 - aux aspects économiques en contribuant au renforcement et à l'amélioration de l'offre touristique. En développant une stratégie pour relancer et dynamiser le secteur touristique de la région, en créant de nouveaux métiers, de nouvelles offres, de nouvelles expériences, de nouvelles activités touristiques en faisant appel à de potentiels artistes, entrepreneurs locaux confirmés ou en herbe, en incitant à de plus longs séjours, le projet contribue indirectement à la relance économique tout en apportant des retombées directes chez les nouveaux opérateurs,
 - aux aspects sociaux en impliquant au maximum les habitants du territoire (les nouveaux « talents »)
 - aux aspects environnementaux car en augmentant le nombre d'activités et en fédérant les acteurs, on vise à réduire les déplacements et leur impact négatif sur l'environnement et la culture locale afin de les préserver pour les générations futures.
- **Efficiency et perspectives de pérennisation** : La qualité et l'équilibre du partenariat ainsi que la capacité à mettre en œuvre la SDL sont bien présents. Il s'agit d'une nouvelle collaboration entre un opérateur touristique et un opérateur artistique, touristique et culturel qui va permettre d'accroître la dynamique globale du territoire au travers de ses habitants, de ses artisans, de ses producteurs, de ses opérateurs ...
Pérennisation : voir ci-dessous.
- **Caractère innovant et approche originale** : voir ci-dessous
- **Caractère transférable** : Le caractère transférable des actions est tout à fait envisageable sur d'autres territoires. D'ailleurs ce projet a été inspiré de ce qui a été réalisé par la Maison du Tourisme du Pays des Lacs qui a développé le projet « Les incroyables talents » sur son territoire
- **Complémentarité avec les autres instruments de financement** : Le projet est complémentaire aux financements régionaux et une demande de subside à l'équipement sera sans doute introduite auprès du CGT pour aménager le Centre d'Interprétation des savoir-faire locaux.

5.3 Pérennité

L'équipe de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne s'attelle à faire connaître la magnifique région du Condroz au-delà des frontières en la dynamisant par la mise en place d'événements touristiques, en créant de nouvelles expériences et en soutenant les initiatives des acteurs du territoire (cf. point 6.2).

Son partenaire principal « La Spirale » a initié le projet « Artisans d'art » en 1995. Ce Centre des Métiers

d'Art n'a cessé de se développer pour en faire aujourd'hui un lieu d'exposition unique en Wallonie. La Spirale est forte de son expérience, propriétaire de ses bâtiments, soutenue par les pouvoirs publics et de nombreux sponsors, les activités proposées sont en perpétuelle augmentation. Grâce à ses nombreuses activités, plus de 60 % de ses recettes sont issues de fonds propres, ce qui la rend moins dépendante des structures extérieures. Sa bonne gestion financière, associée au dynamisme de toute son équipe et à la recherche continue de synergies avec d'autres opérateurs, est garante de la pérennité du projet.

Sur cette fiche, la Maison du Tourisme fait également appel à d'autres structures d'accompagnement en entreprenariat afin d'assurer un accompagnement professionnel des nouveaux talents, le but étant clairement d'offrir un accompagnement solide pour les aider à se lancer mais surtout à structurer leurs projets et à les pérenniser dans le temps. Le tout pour arriver à développer une offre touristique solide sur laquelle la Maison du Tourisme pourra s'appuyer pour valoriser la région et ses activités.

Le projet s'appuie sur un réseau de structures particulièrement bien implantées dans le territoire dont les institutions communales et les Offices du Tourisme. Dans ses partenariats, pour dynamiser l'offre locale, la Maison du Tourisme s'appuie sur des partenaires de longues dates dans ses opérateurs touristiques mais ouvre aussi l'espace à de nouveaux intervenants. Un équilibre adéquat pour avancer en toute stabilité et voir à long terme.

5.4 Caractère innovant

La Maison du Tourisme et La Spirale proposent dans cette fiche une façon innovante de travailler. Les structures n'arrivent pas avec un projet clé sur porte mais partent du principe de faire un appel aux citoyens afin que ce soit eux qui deviennent les véritables acteurs de demain sur leur territoire. Au travers d'une analyse du territoire et d'un appel général à ses habitants, les deux structures vont aller chercher chez le citoyen l'offre de demain, être à son écoute, l'accompagner pour structurer ses idées et lui permettre ensuite de voler de ses propres ailes tout en entretenant des liens de partenariats constructifs et à long terme. Il y a une véritable recherche de la parole, un encouragement de la culture locale, une valorisation des propositions encore à construire ou auxquelles il manque un petit coup de boost. Une écoute du territoire pour répondre au mieux aux attentes de la population locale. S'appuyer sur ceux qui pratiquent au quotidien le territoire pour enrichir l'offre et offrir une expérience la plus riche possible, que ce soit pour les habitants ou pour les touristes.

Via cette approche innovante, il s'agira de valoriser les initiatives d'entreprenariat locales et les savoir-faire artistiques locaux. Là aussi, c'est partir à la source des richesses et des idées du cru pour les mettre en lumière. Avec Sentiers d'Art, le territoire a commencé à se construire une identité touristico-artistique mais ses artistes locaux ne sont pas encore mis en lumière. Combiner le savoir-faire local avec la visibilité qu'amène notre sentier de grande randonnée est fondamentalement une nouvelle étape pleine de sens dans l'identité touristique du territoire. La combinaison avec le travail de La Spirale, acteur unique de ce genre de démarche sur le territoire, coulait donc de source.

Au cœur de ces partenariats, de nouvelles dynamiques se mettent également en place dans cette fiche. En effet, pour permettre un réel accompagnement professionnel de ces structures naissantes, la Maison du Tourisme fera appel au BEP ou toute autre structure de soutien aux entreprises, de nouveaux visages dans les logiques de partenariats structurels mis en place par la Maison du Tourisme. Un élargissement des collaborations existantes qui trouve tout son sens dans ce projet et qui renforce une nouvelle fois les liens structurels qui unissent les institutions du territoire.

De son côté, La Spirale s'est inscrite dans une véritable dynamique de développement touristique, culturel et artistique du territoire. Il s'agit d'un lieu unique qui tout au long de l'année accueille une immense diversité de métiers différents liés à l'artisanat d'art. Quasi tous les métiers d'art y sont représentés. Les touristes découvrent non seulement le fruit du travail réalisé mais aussi les acteurs au travers d'une véritable rencontre de partage. Les artisans sont aussi des acteurs du projet et sont dès lors directement impliqués dans les activités menées. Ils se rencontrent de manière systématique

tous les mois. On dépasse donc de loin le « simple lieu d'exposition ».

Son environnement verdoyant et son vaste jardin aménagé en bio diversité et orné de sculptures potentialisent encore son caractère innovant et spécifique. La mise en œuvre de la salle didactique via la création d'un centre d'interprétation des « Savoir-faire locaux » permettra de trouver, en un même lieu, une belle vitrine de ce qui est proposé aux touristes sur le territoire et valorisera le patrimoine matériel (outils, habitat...) et immatériel (savoir-faire, métiers...) du territoire et de sa population. Il permettra aussi de faire découvrir le patrimoine naturel et industriel du territoire en lien avec l'implantation de l'activité artisanale.

Cette nouvelle association entre ces deux opérateurs (touristiques, artistiques et culturels) va permettre d'accroître la dynamique globale du territoire au travers de ses habitants, de ses artisans, de ses producteurs, ...

Les habitants se révèlent être de véritables acteurs touristiques de leur territoire. Ils font partie intégrante des stratégies d'accueil, de promotion et d'actions touristiques locales. Ils en sont les ambassadeurs. Ils occupent dès lors un rôle de premier plan dans l'activité touristique qui répond à la demande des touristes qui cherchent à retrouver des valeurs de partage, à vivre une expérience unique lors de leur séjour.

6 Collaborateurs

6.1 Collaborateur en charge du projet (si chargé de projet identifié au préalable)

Les emplois viendront des ressources humaines en interne des 2 structures :

- Cindy Hodeige et Maureen Dervaux pour la Maison du Tourisme Condroz-Famenne (2 employées qui ont déjà été chargées de mission dans les cadres de fiches PWDR et Leader).
- Yves Watterman pour La Spirale

6.2 Expériences pertinentes et qualifications du demandeur

La Maison du Tourisme Condroz-Famenne sera l'opérateur de terrain du projet, mandaté par le GAL Cœur de Condroz pour le mettre en œuvre. Le GAL a choisi cette structure pour son expertise dans le secteur du Tourisme. Cette ASBL reconnue par le Commissariat général au Tourisme existe depuis 2004 et a déjà été opérateur de terrain de trois projets LEADER dans la programmation LEADER 2007-2013, sur un projet LEADER+ dans la programmation 2000-2006 et sur la programmation LEADER 2014-2020/22 avec un projet de coopération interterritorial entre les GAL Pays des Tiges et Chavées et Condroz-Famenne. Elle a également une expérience dans le cadre des programmations PWDR mesure 16.3 avec comme projet récent, les Sentiers d'Art qui font la renommée également de la Destination dans le cadre d'activités insolites.

L'équipe de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne est composée de 5 employés qui s'attellent à faire connaître la magnifique région du Condroz au-delà des frontières en les dynamisant par la mise en place d'événements touristiques, en créant de nouvelles expériences touristiques et en soutenant les initiatives des acteurs du territoire. Enfin, la Maison du Tourisme c'est aussi un bureau d'informations touristiques situé à Ciney, capitale du Condroz qui accueille les visiteurs et touristes de passage ou en séjour, 7 jours sur 7. La MT est labelisée « Destination qualité » / « Famille Bienvenue » / « Bienvenue Vélo ».

Le Centre d'Animation et de Diffusion Culturel et Touristique La Spirale est quant à lui, le co-auteur de la fiche. Il a été choisi pour son expertise dans le secteur artistique et culturel. Il est l'unique prestataire spécialisé dans ce domaine sur le territoire de la MT. Cette asbl a été créée en 1990 et compte aujourd'hui 6 employés (4 ETP) et de nombreux animateurs à la prestation. Ils travaillent dans un vaste bâtiment ferme rénové et proposent aussi des animations dans les communes du territoire. Elle est reconnue par la FWB comme Centre d'Expression et de Créativité (en catégorie 4), comme Centre d'Education Permanente et par le CGT comme attraction touristique.

La Spirale accueille plus de 8000 visiteurs (événements, expositions, ateliers, ...).

Elle est également labelisée « Destination qualité » / « Famille Bienvenue » / « Bienvenue Vélo ».

7 Indicateurs

Indicateurs de réalisation						
Type	Libellé	Unité		Valeur intermédiaire 2025	Valeur cible 2027	Méthodo
Public cible visé par le projet	Nombre de personnes en xxx	Nbre		24 753	37 463	nombre de nouveau talents, de participants aux ateliers, aux journées thématiques, nombre de nouvelles structures lancées, nombre de nouveaux partenariats entre opérateurs touristiques, nouveaux artistes valorisés, structures visitées, événements organisés, partenariats artistiques mis en place, ...
Indicateur libre	Appel à projets	Nbre		1	1	Comptage
Indicateur libre	Casting	Nbre		1	1	Comptage
Indicateur libre	Rencontres entre les opérateurs touristiques et les talents	Nbre		3	4	Comptage
Indicateur libre	Événement « Rencontre d'artistes, partage de savoir-faire »	Nbre		2	3	Comptage
Indicateur libre	Événement « Castel Art »	Nbre		2	3	Comptage
Indicateur libre	Centre d'Interprétation des savoir-faire locaux	Nbre		0	1	Comptage
Indicateurs de résultat						
Type	Libellé	Unité	Valeur année référence	Année référence	Valeur cible 2027	Méthodo
Emploi direct créé au sein de la structure bénéficiaire	Nombre d'ETP	ETP	0,6	2024	0	la Spirale
Indicateur libre	Nombre de nouveaux talents	Nbre	0	2024	30	Comptage
Indicateur libre	Nombre de participants aux événements promus	Nbre	0	2024	6 000	Comptage
Indicateur libre	Visiteurs du site internet www.destinationcondroz.be	Nbre	0	2024	325 000	Stats site web
Indicateur libre	Visiteurs du site internet www.laspirale.be	Nbre	0	2024	150 000	Stats site web
Indicateur libre	Visiteurs de la MT Condroz-Famenne	Nbre	0	2024	11 400	Comptage
Indicateur libre	Visiteurs de la Spirale	Nbre	0	2024	20 000	Comptage

8 Calendrier

Tourisme : Le Condroz a du talent		
Renforcement et amélioration de l'offre touristique		01/01/2024 31/12/2026
Mise en réseau, développement du tourisme participatif et de l'événementiel		01/01/2024 31/12/2026
Création d'un Centre d'Interprétation des savoir-faire du Condroz		01/01/2024 31/12/2026
Développement de supports de promotion touristique		01/01/2024 31/12/2026

9 Plan financier

Lignes budgétaires		Budget
Dépenses de personnel		
	Coûts directs de personnel	93 000,00
	Coûts indirects = 14% des coûts directs	13 020,00
Fonctionnement		
	Frais d'action	72 472,00
	Frais d'équipement	
Sous-traitance et partenariat		
	Frais de sous-traitance	0,00
	Frais de partenariat	41 208,00
		219 700,00

10 Echéancier et financement

Lignes budgétaires		Budget	2024	2025	2026	2027
Dépenses de personnel						
	Coûts directs de personnel	93 000,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00	0,00
	Coûts indirects = 14% des coûts directs	13 020,00	4 340,00	4 340,00	4 340,00	0,00
Fonctionnement						
	Frais d'action	72 472,00	8490,66	27 990,66	35 990,68	0,00
	Frais d'équipement					
Sous-traitance et partenariat						
	Frais de sous-traitance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais de partenariat	41 208,00	13 736,00	13 736,00	13 736,00	0,00
		219 700,00	57 566,66	77 066,66	85 066,68	0,00

Economie circulaire

1 Intitulé du projet

Vers une économie durable et circulaire en Cœur de Condroz.

2 Identité du projet

Le projet vise à promouvoir et intégrer les principes de l'économie circulaire auprès des entreprises du territoire, et de créer un réseau de lieux de revalorisation d'objets (voire de construction d'objets lowtech) dans les 6 communes du Cœur de Condroz.

3 Description

3.1 Description du projet

3.1.1 Contexte

Le modèle économique linéaire classique qui consiste à extraire, fabriquer, transporter, consommer puis jeter montre ses limites depuis plusieurs années. Le territoire du Cœur de Condroz n'est pas épargné par cette réalité et devra, tôt ou tard, se réinventer afin de tendre vers une économie plus sobre en ressources. Une manière d'y parvenir est de mettre en place des conditions favorables au développement de l'économie circulaire. Celle-ci est définie comme un système économique et industriel visant à maintenir les produits, leurs composants et les matériaux en circulation le plus longtemps possible à l'intérieur du système, tout en veillant à garantir la qualité de leur utilisation. Même si cela nécessite quelques nuances, l'économie circulaire s'oppose en cela à l'économie linéaire qui se débarrasse des produits et matériaux en fin de vie économique.

Concrètement, l'économie circulaire cherche à favoriser :

- l'entretien, la réparation et la réutilisation des produits
- une conception adaptée des produits en vue de leur réparation et la réutilisation totale ou partielle de leurs composants en fin de vie
- la fabrication de nouveaux produits à partir de pièces, de composants ou de produits déclassés
- le recyclage de matériaux et déchets industriels, agricoles ou ménagers
- l'utilisation efficace des ressources lors des phases de production et de consommation.

La transformation de notre économie d'un modèle linéaire vers un modèle circulaire permet de réaliser des économies, de mettre en œuvre une utilisation plus efficace des ressources, de générer des emplois, et de réduire l'impact de la production et de la consommation sur l'environnement. Cet enjeu est d'autant plus vrai dans le contexte de crise énergétique que nous vivons et vu la hausse du coût des matières premières lié à la raréfaction de nombreuses d'entre elles, à court, moyen et long terme.

Les autorités publiques sont aussi conscientes de la nécessité de développer l'économie circulaire, comme en témoignent les deux récents appels à projets lancés par la Région wallonne dans le cadre de la stratégie Circular Wallonia (un budget total de 220 millions d'euros est prévu d'ici 2025).

Le passage à une économie circulaire apparaît donc comme une nécessité ! Même si des moyens conséquents sont dégagés à l'échelle wallonne pour y arriver, cette transition peut être facilitée par des structures locales ayant une mission territoriale, telles que le GAL qui a déjà démontré sa capacité à toucher les entreprises mais également à les fédérer autour de projets communs.

Dans ce cadre, différentes initiatives peuvent être imaginées pour permettre au Cœur de Condroz de mieux consommer mais aussi de mieux produire. Consommer et produire sont les deux faces d'une

même pièce mais nécessitent des actions spécifiques à leur public cible, à savoir les citoyens d'un côté et les entreprises de l'autre.

Concernant les entreprises, certaines d'entre elles ont déjà sauté le pas afin d'entrer dans une dynamique d'économie circulaire mais leur nombre reste relativement faible au regard de la quantité d'entreprises présentes sur le territoire. Pour rappel (cf. diagnostic), le territoire du Cœur de Condroz regorge d'entreprises (principalement des PME) et d'indépendants. Près de 18.000 emplois y sont occupés dont près de 6.000 sous statut indépendant (25%), et ce dans différents secteurs : l'agriculture et la forêt, bien sûr, mais les secteurs secondaire et tertiaire sont également très présents, surtout dans les 3 zonings d'activités économiques situés sur le territoire.

Du côté des citoyens, des Repair Cafés sont déjà à l'œuvre sur le territoire (Assesse, Ciney, Gesves, Havelange et Natoye). La Ressourcerie Namuroise, l'asbl Un Guidon Pour 2main et quelques boutiques de seconde main existent également. L'action de ces acteurs peut néanmoins être complétée par de nouveaux lieux ayant leurs propres spécificités/spécialités afin d'encourager et permettre au citoyen de consommer différemment. Ces lieux pourraient offrir des services complémentaires aux structures déjà en place comme la formation à certaines réparations spécifiques.

3.1.2 Objectifs à atteindre

L'ambition de cette fiche projet est d'inscrire le territoire Cœur de Condroz dans une dynamique d'économie circulaire et de low tech, en travaillant à la fois sur la consommation et la production.

Pour y parvenir, différents objectifs spécifiques sont définis :

- Sensibiliser et informer les entreprises à propos de l'économie circulaire et des opportunités qu'elle représente pour le développement de nouvelles activités. Les accompagner dans la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire.
- Mettre en place les conditions favorables afin que les entreprises co-construisent des projets de synergie et de mutualisation de ressources.
- Encourager les citoyens à adapter leurs habitudes de consommation via la création de lieux de revalorisation, de réparation, de réemploi et d'expérimentation à la construction d'objets.

3.1.3 Publics cibles concernés

Deux publics cibles sont à distinguer en fonction des deux axes de ce projet :

- Les entreprises et indépendants du territoire pour l'axe 1
- Les citoyens consommateurs pour l'axe 2

3.1.4 Impact sur le territoire

Les impacts sont multiples :

- Réduction des déchets et de la consommation de ressources : les actions prévues au sein de ces deux axes contribuent à réduire la quantité de déchets produits ainsi que la consommation de ressources sur le territoire. Les lieux de revalorisation donnent la possibilité aux citoyens de réutiliser et de réparer des objets plutôt que de les jeter. Du côté des entreprises, les thématiques abordées en lien avec les différents piliers de l'économie circulaire permettront une meilleure utilisation des déchets et une réduction de la consommation de certaines ressources.
- Développement et création d'activités économiques : en partageant des ressources et en utilisant des déchets d'autres entreprises comme matière première, les entreprises peuvent réduire leurs coûts de production et ainsi continuer à développer leurs activités économiques tout en réduisant leur impact environnemental. Un impact positif pourrait également avoir lieu sur la création d'emploi.
- Stimulation de l'innovation et renforcement de la coopération entre entreprises : la symbiose industrielle et les partenariats entre entreprises peuvent stimuler l'innovation en

encourageant les entreprises à trouver de nouvelles façons de collaborer et d'optimiser l'utilisation des ressources. La sensibilisation à l'éco-conception abonde également dans le sens de l'innovation. D'une manière plus générale, les différents projets de symbiose industrielle reposent sur la coopération entre les entreprises du territoire et la réalisation de projets communs.

- Renforcement des liens entre les citoyens : les lieux de revalorisation peuvent devenir des lieux de rencontre pour les citoyens.
- Ces lieux vont également permettre aux citoyens d'acquérir de nouvelles compétences centrées sur le réemploi, pouvant aboutir à la création de nouveaux emplois.

En combinant ces deux axes, il est possible de créer une dynamique vertueuse pour promouvoir l'économie circulaire et renforcer les synergies entre les acteurs du territoire tout en réduisant l'empreinte carbone et la production de déchets.

Globalement, le projet permettra de rencontrer les objectifs d'atténuation des émissions de CO2 que se sont fixées les communes du territoire et qui correspondent aux objectifs européens.

3.1.5 Actions prévues

Le projet prévoit l'engagement d'un.e chargé.e de mission à mi-temps pendant quatre ans. Cette personne sera basée au sein même du GAL et travaillera en étroite collaboration avec les acteurs économiques actifs sur le territoire (notamment l'ADL de Ciney par exemple). Les tâches qui lui seront confiées sont scindées en deux axes.

1. *Promotion et intégration des principes de l'économie circulaire auprès des entreprises du territoire*

Concernant les entreprises et le côté production de l'économie circulaire, les différentes actions à mener par le.la chargé.e de mission sont multiples.

➤ Sensibiliser et informer les entreprises au sujet des pratiques d'économie circulaire

Afin de faire connaître les pratiques d'économie circulaire et les acteurs existants qui travaillent activement sur ces questions, différents moments d'information à destination des entreprises seront organisés. Les thématiques abordées seront diverses et en lien avec les différents piliers de l'économie circulaire : éco-conception, possibilités de symbioses industrielles, approvisionnement durable, économie de la fonctionnalité, existence des diagnostics bas carbone et économie circulaire, présentation de nouvelles filières de recyclage, etc. La mise en valeur d'expériences et de bonnes pratiques sur le territoire aura une importance particulière afin d'inspirer d'autres acteurs.

Ces événements pourront également prendre différentes formes : petit déjeuner, afterwork, soirée, conférence, visite sur le terrain, etc. La collaboration avec différents acteurs sera prépondérante pour garantir le succès de ces moments de rencontres et d'information, citons notamment le Bureau Economique de la Province, les clubs d'entreprises ou groupements d'indépendants, l'ADL de Ciney, etc.

➤ Réaliser une étude des flux de matières à l'échelle du territoire

La réalisation d'un diagnostic des ressources et des déchets présents sur le territoire est une base précieuse pour permettre de détecter des partenariats potentiels et de mettre en relation certaines entreprises. Il conviendra de définir comment créer, alimenter et exploiter un outil permettant de produire des résultats pertinents et rapides. Cet outil pourrait d'abord s'appliquer à certaines zones d'activités ou à certains secteurs pour ensuite s'étendre à l'ensemble du territoire du GAL. Le/la chargé.e de mission devra juger de la pertinence de réaliser une telle étude (appel à la consultance) compte tenu de la durée, des moyens financiers et des objectifs de la mission.

Outre cette étude éventuelle et au cœur du projet, il s'agit de sensibiliser et former les acteurs économiques pour les inciter à mieux collecter les données sur les matières qu'ils manipulent, et à les

partager dans une optique de coopération territoriale. Ce partage résulte néanmoins d'un difficile équilibre entre le respect des données privées et leur nécessaire partage pour évaluer les impacts et déployer les synergies entre acteurs.

L'objectif de ce genre d'étude est de « produire de la connaissance dont peuvent se saisir les acteurs concernés, tant individuellement que collectivement » : réduire l'usage des ressources et réutiliser ou recycler au maximum la matière auparavant considérée comme un déchet à éliminer. Cette idée se traduit concrètement par trois types de synergies entre les acteurs économiques d'un territoire (Adoue, 2004 ; Georgeault, 2015) :

- (1) La mutualisation dans la fourniture d'un service, l'approvisionnement d'une ressource ou le traitement d'un déchet ;
- (2) La valorisation, les déchets des uns devenant les matières premières des autres ;
- (3) La substitution d'une ressource par une autre plus locale et/ou renouvelable. La réalisation de bilans de matière par les acteurs permet ainsi d'identifier les synergies potentielles. Ces bilans pourront être pris en charge via les chèques entreprises. Le/la chargé.e de mission accompagnera les entreprises dans les démarches.

➤ Mettre en lien et fédérer des entreprises afin de construire des projets de synergie et de mutualisation.

Sur base de l'étude des flux notamment, le/la chargé.e de mission devra détecter les potentiels partenariats entre entreprises. Des rencontres et des moments de mise en relation entre ces entreprises seront ensuite organisés en vue de créer des partenariats et des synergies.

Les projets envisagés pourront être de natures différentes, citons par exemple :

- Mise en place d'échanges directs de matières entre entreprises
- Co-réalisation de prototypes
- Mutualisation de déchets afin de les envoyer dans des filières spécifiques (ce point nécessitera d'identifier au préalable les filières existantes)
- Mutualisation de besoins en compétences, d'achats divers, de matériel, etc.

Il s'agira de collaborer à la mise en place des solutions adéquates pour la réalisation de ces partenariats ainsi que d'en assurer le suivi et la pérennisation.

➤ Autres pistes à investiguer

D'autres pistes d'actions sont également envisageables au sein de cet axe et pourront être investiguées dans le cadre de ce projet, comme par exemple :

- Le développement de projets pilotes en lien avec l'écoconception
- L'analyse et la promotion des outils numériques potentiels pour faciliter l'économie circulaire
- La création d'une matériothèque pour professionnels et/ou citoyens

Une attention particulière pourra également être portée à la réalisation de quick wins. Les quick wins sont des actions relativement simples à mettre en place mais qui procurent des résultats concrets et rapides. Par exemple : réaliser une campagne de collecte de déchets d'équipement et/ou de matériel électronique mises au rebut dans les entreprises. Ces quick wins seront identifiés au fur et à mesure du projet, venant parfois compléter l'action de partenaires.

2. *Création d'un réseau de lieux de revalorisation dans les 6 communes du Cœur de Condroz*

Des lieux de revalorisation existent déjà et sont bien ancrés sur le territoire, notamment les Repair Cafés actifs à Assesse, Ciney, Gesves, Havelange et Natoye. Ces lieux de revalorisation assez généralistes ne disposent pas toujours des équipements nécessaires pour répondre aux besoins des citoyens. Créer de nouveaux lieux de revalorisation axés sur certaines filières complémentaires à l'offre actuelle des Repair Cafés permettrait d'accroître la durée de vie de bon nombre d'objets en Cœur de

Condroz.

Pour y parvenir, il est envisagé que chaque commune dispose d'un lieu stratégique qui soit équipé en outillage ou matériel en rapport avec ses activités. Il est également envisagé que ces lieux disposent d'équipements HoReCa afin de leur donner une dimension sociale et de permettre de continuer les échanges dans une ambiance conviviale, à l'image d'un Tiers-Lieux. Ces endroits permettront, en complémentarité de l'offre des Repair Cafés, de faire réparer en apprenant, de former à certaines méthodes particulières liées aux filières, d'échanger et se rencontrer sur les thématiques de la revalorisation, du réemploi et du recyclage. Ces nouveaux lieux accessibles à tous doivent être pensés en fonction des acteurs déjà présents. En effet, il ne s'agit pas de concurrencer des initiatives qui ont déjà fait leurs preuves, mais bien de compléter l'offre existante sur le territoire.

Plusieurs filières ont été envisagées comme des leviers de développement :

- le vélo, en partenariat avec l'asbl Un Guidon Pour 2main
- le textile
- une matériauthèque, projet de récupération de matériaux de construction et de vente à bas prix
- une bébéthèque avec une dimension parentalité
- l'électronique incluant l'informatique
- le bois et le métal pour le mobilier

La pertinence de ces filières devra être évaluée, notamment via un sondage auprès des utilisateurs des Repair cafés. D'autres filières pourraient être envisagées le cas échéant. Un espace dédié

En plus de ces 6 filières, l'objectif serait de développer un espace dédié à la réalisation d'objets « low tech » pourrait également être envisagé.

Complémentairement à ces filières et aux structures de réemploi déjà actives sur le territoire, le projet envisage également la création d'un service de prêt d'objets, selon les principes de l'économie de la fonctionnalité. De manière générale, l'idée de tendre vers le « zéro objet inutile » (objets qui sont stockés, utilisés très occasionnellement) est au cœur du projet. Plusieurs initiatives existent à ce sujet et des partenariats dans le domaine pourraient être déployés. Usitoo par exemple met en location toute une série d'objets qu'on n'utilise en général qu'occasionnellement et propose donc une sorte de grande bibliothèque d'objets mis à disposition par des citoyens (www.usitoo.be).

Pour parvenir à atteindre les différents objectifs de cet axe du projet, le la chargé.e de mission devra:

- Confirmer l'intérêt des filières précitées et s'assurer qu'elles soient complémentaires à l'existant
- Identifier les implantations de ces lieux dédiés au savoir-faire et à la revalorisation
- Etablir un rétroplanning pour l'ouverture progressive des lieux en question
- S'associer avec des initiatives et des lieux existants si c'est envisageable
- Développer d'éventuels partenariats, notamment avec Repair Together, La Ressourcerie Namuroise ou d'autres acteurs spécifiques en fonction des filières
- Mettre à disposition des outillages spécifiques
- Organiser des formations à la réparation à destination des citoyens (avec attention aux personnes fragilisées)
- Développer des partenariats avec les CPAS, Centres d'insertion socio-professionnels (CISP), les PCS, le Forem afin de faire vivre ces lieux et d'en faire des endroits propices à la réinsertion
- Communiquer auprès des citoyens, des professionnels en lien avec les filières et les acteurs de l'économie circulaire
- Communiquer aux professionnels l'opportunité de transmettre leur savoir aux citoyens et autres publics pertinents à l'occasion de formations à court ou moyen terme

3.1.6 Contribution aux objectifs du programme

Les actions envisagées dans le cadre du présent projet permettent de répondre à divers objectifs identifiés dans la stratégie :

Développement socio-économique et développement rural durable

- Soutenir l'économie locale et développer le potentiel économique endogène
 - Soutenir le développement d'activités économiques durables et l'économie circulaire
Le développement de l'économie circulaire en Cœur de Condroz est l'essence même de ce projet, il contribue donc pleinement à cet objectif.
 - Accompagner et mettre en réseau les acteurs économiques afin de renforcer les synergies / collaborations / coopérations
Certaines actions présentées dans cette fiche rentrent dans le champ d'action de la symbiose industrielle. Celle-ci est définie par la Région wallonne comme étant « la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs d'un territoire. Elle se caractérise notamment par de meilleures collaborations entre les acteurs, qu'ils soient publics et/ou privés, et par le renforcement d'actions opérationnelles d'échanges de flux, de mutualisation, de partage, et créations d'activités. ». Une partie importante du travail à réaliser pour le premier axe de cette fiche est donc d'accompagner et de mettre en réseau les entreprises afin de renforcer les synergies.
 - Maintenir et redéployer les services de proximité dans les cœurs des villages
Le déploiement des lieux de revalorisation est prévu dans les cœurs de villages. Ces lieux se voudront faciles d'accès, notamment pour les habitants des cœurs de villages concernés. Plus que de simples lieux de revalorisation, il s'agit aussi de faire de ces endroits des lieux de rencontres ouverts à toutes et tous. Même en n'étant ouverts que quelques heures par mois, ces lieux, à l'instar d'un Tiers-Lieux rural, contribueront pleinement au redéploiement de services de proximité dans les cœurs de villages.

Energie et climat

- Diminuer la consommation d'énergie
 - Vers une consommation plus frugale
Développer des initiatives d'économie circulaire conduit à une baisse de la consommation de ressources diverses. L'économie circulaire permet également de diminuer la quantité de déchets produits et donc l'utilisation d'énergie liée à leur transport et leur traitement. Il est donc clair que ces actions contribuent de manière indirecte à une diminution de la consommation d'énergie et permettent de consommer de manière plus frugale.

4 Principes horizontaux

4.1 Adaptation au changement climatique

Le projet risque-t-il d'entraîner une augmentation significative des incidences négatives du climat actuel et de son évolution ? Non

4.2 Utilisation durable et protection des ressources en eau

Le projet risque-t-il d'être préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau ? Non

4.3 Transition vers une économie circulaire

Le projet risque-t-il de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire (en ce compris la gestion des déchets et le recyclage) ? Non

Justification : Au contraire, l'essence même de ce projet est de développer l'économie circulaire sur le territoire.

4.4 Prévention et réduction de la pollution

Le projet risque-t-il d'engendrer une augmentation significative des émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol ? Non

L'économie circulaire touche à l'ensemble du cycle de vie des produits et des services, de l'extraction à la gestion des déchets. Elle vise à maintenir la valeur et l'utilité des produits et des ressources le plus longtemps possible. En favorisant la réduction des déchets et une utilisation optimale des ressources, l'économie circulaire peut participer à la réduction de la pollution (dans l'air car moins d'incinération et émissions globales de polluants liées au traitement des déchets et à leur transport ; dans le sol et l'eau car moins d'enfouissement et de risques que des déchets se retrouvent dans la nature).

4.4.1 Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le projet risque-t-il d'être fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces ?

Non concerné

4.5 Atténuation du changement climatique

Le projet risque-t-il d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ? Non

Justification : En réduisant la quantité de déchets produits et donc l'utilisation d'énergie liée à leur transport et leur traitement, ce projet pourrait même engendrer une diminution de l'émission de gaz à effet de serre.

4.6 Egalité des chances et non-discrimination

Effet : Favorable

Justification : le projet vise à créer de nouveaux lieux de revalorisation axés sur certaines filières complémentaires à l'offre actuelle et donc répondre aux besoins des citoyens en rendant plus accessibles et non discriminatoires ces filières de réemploi.

5 Synergies et innovation

5.1 Partenaires du projet et synergies attendues

Les principaux partenaires identifiés dans le cadre du projet sont les suivants :

- Les acteurs économiques du territoire sont au cœur de ce projet et il s'agira de les mobiliser autour de projets fédérateurs. En ce sens, il sera également nécessaire de créer des partenariats avec les différentes organisations qui regroupent ou qui représentent ces acteurs (ADL de Ciney, groupements d'indépendants tels que Ohey.PRO ou Givas, club des entreprises de Ciney, etc.)
- Le Bureau Economique de la Province (BEP) sera un partenaire important car il travaille déjà activement sur les thématiques d'économie circulaire à l'échelle des parcs d'activités économiques (sur le territoire : Achêne, Assesse, Ciney-Hamois et Havelange). Les actions au sein de l'axe 1 de ce projet sont complémentaires au travail déjà mené par cet acteur. Des partenariats seront spécifiquement établis avec le référent bas carbone-économie circulaire et avec le facilitateur en symbiose industrielle. Des liens pourront également être créés avec le BEP et son fablab (hébergé au Trakk à Namur), mais également la fédération Ressources,

- afin de développer des projets d'éco-conception.
- En ce qui concerne l'axe 2, on peut bien entendu évoquer les Repair cafés, les CPAS, les PCS, les CISP, l'atelier vélo « Un guidon pour 2main », la Ressourcerie namuroise, le Forem,...

Le projet sera en lien avec d'autres projets de la SDL :

- Projet Energie : Une approche globale pourrait être proposée aux entreprises, tant sur les aspects énergie que sur les aspects circularité. Les entreprises qui le souhaitent pourraient par exemple bénéficier d'un audit environnemental qui serait composé d'un audit énergétique et d'un audit matière.
- Projet Filières agroenvironnementales : Le développement de la filière de valorisation de la laine et la promotion des produits issus de la laine locale auprès des publics cibles (secteurs de la construction, horticulture, agriculture) s'inscrit également dans une logique d'économie circulaire liée à l'agriculture.
- Projet Insertion socio-professionnelle : Les activités liées au réemploi peuvent constituer de nouvelles opportunités de formation-insertion.
- ...

5.2 Adéquation avec les critères de sélection

Le présent projet est en adéquation avec les différents critères de sélection :

- **Eligibilité des dépenses** : L'ensemble des dépenses sont éligibles au regard de la réglementation concernée.
- **Caractère transversal** : Le projet présente un caractère transversal car il touche à plusieurs secteurs économiques, un grand nombre d'entreprises et d'indépendants.
- **Efficience et pérennisation** : un.e chargé.e de mission à 0.5 ETP sera recruté.e pour assurer la mise en œuvre des actions. Ce temps de travail sera complété par des missions de consultance si besoin. Au regard des moyens mis en œuvre pour les actions à mener, le projet est jugé efficient. Les perspectives de pérennisation sont abordées dans les paragraphes suivants.
- **Caractère innovant et approche originale** : Le caractère innovant et les perspectives de pérennisation sont abordés dans les paragraphes suivants.
- **Caractère transférable** : Dès sa conception, le caractère transférable des actions a été envisagé. En effet, il est prévu d'éditer des outils de capitalisation afin de faciliter le transfert des expériences vers d'autres territoires.
- **Complémentarité avec les autres instruments de financement** : L'approche se veut complémentaire aux actions déjà menées par le Bureau Economique de la Province qui est essentiellement actif sur les parcs d'activités économiques et qui dispose de financements pour travailler sur l'économie circulaire sur ces zones. Le projet compte également s'intégrer dans la stratégie Circular Wallonia. De plus, les entreprises pourront faire appel aux chèques entreprise pour financer des audits matière utiles à la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire. Le développement de lieux de revalorisation sera quant à lui mené en partenariat avec les Repair Cafés et autres acteurs actifs dans une démarche similaire afin de venir compléter leur offre, et non de la concurrencer. Le financement LEADER est donc complémentaire aux moyens alloués à ces acteurs.

5.3 Pérennité

La manière dont les partenariats entre les entreprises seront construits devra leur permettre de continuer à exister au-delà de la programmation sans l'appui du.e chargé.e de mission. Il faudra donc veiller à une rentabilité économique, créer les structures légales nécessaires à la collaboration (groupements d'employeurs, autres dispositifs à l'image des coopératives vinicoles, etc). Pour cela, l'appui de structures existantes telles que le BEP sera utile.

D'autres éléments témoignent de la volonté de pérenniser les actions mises en œuvre, par exemple

au niveau du développement des lieux de revalorisation :

- Implication dès le début de différentes parties prenantes du territoire : communes pour les différents lieux, bénévoles, associations diverses, structures actives dans l'insertion sociale, etc.
- Veille concernant les opportunités d'appels à projets en lien avec l'économie circulaire.

Les actions et outils mis en place viseront à apporter des changements d'habitudes durables dans le chef des différents acteurs économiques et des consommateurs.

5.4 Caractère innovant

Le présent projet est innovant à plusieurs titres :

- Il Intègre des concepts clés de l'économie circulaire et fait la promotion de modèles économiques durables qui sont relativement nouveaux et en développement. Hormis les actions actuellement développées par le BEP dans les parcs d'activités et les quelques lieux de revalorisation qui existent déjà (les Repair cafés notamment), des actions liées à l'économie circulaire n'ont pas encore été mises en place à l'échelle du territoire.
- La mise en œuvre de projets concrets de collaboration entre les entreprises est également une innovation puisqu'elle va plus loin que la simple mise en réseau d'acteurs économiques qui a déjà été opérée sur le territoire par le passé.
- D'une manière plus générale, ce projet adopte une approche holistique de l'économie circulaire, en abordant plusieurs aspects tels que la réduction des déchets, l'utilisation efficace des ressources, la réparation et le réemploi, etc. Cette approche est en elle-même innovante car elle aborde les défis environnementaux et économiques de manière globale.

6 Collaborateurs

6.1 Collaborateur en charge du projet

Aucun collaborateur n'est identifié à ce stade. L'engagement du·de la chargé·e de mission fera l'objet d'une procédure de recrutement.

Aucun partenaire privilégié n'a été identifié.

6.2 Expériences pertinentes et qualifications du demandeur

Le GAL Cœur de Condroz bénéficie de près de 25 ans d'expérience acquise par les deux GAL, à la fois dans la mise en œuvre du programme LEADER mais également dans la gestion de projets soutenus par d'autre sources de financement.

En matière de soutien aux entreprises locales particulièrement, les GAL ont par exemple mené divers projets :

- Soutien à la filière bois locale - GAL Pays des Tiges et Chavées - LEADER 2014-2020/22
- Dynamisation économique du territoire – GAL Pays des Tiges et Chavées - LEADER 2014-2020/22
- Wallonia up - GAL Pays des Tiges et Chavées - LEADER 2014-2020/22
- Dynamisation économique du territoire – GAL Condroz-Famenne - LEADER 2014-2020/22

Ces différents projets démontrent l'expérience acquise en la matière et de manière plus générale, la capacité acquise dans la gestion de projets.

7 Indicateurs

Indicateurs de réalisation						
Type	Libellé	Unité		Valeur intermédiaire 2025	Valeur cible 2027	Méthodo
Public cible visé par le projet	Nombre de personnes en xxx	Nbre		200	1000	Entreprises impliquées + citoyens profitant des p
Indicateur libre	Nombre d'actions de sensibilisation des entreprises à l'économie circulaire	Nbre		10	20	Comptage
Indicateur libre	Une étude du flux de matières à l'échelle territoriale	Nbre		1	1	Comptage
Indicateur libre	Nombre de filières de réemploi identifiées	Nbre		2	2	Comptage
Indicateur libre	Nombre de formations au réemploi organisées	Nbre		5	10	Comptage
Indicateurs de résultat						
Type	Libellé	Unité	Valeur année référence	Année référence	Valeur cible 2027	Méthodo
Emploi direct créé au sein de la structure bénéficiaire	Nombre d'ETP	ETP	0,5	2024	0,5	Contrat GAL
Indicateur libre	Nombre d'entreprises impliquées	Nbre	0	2024	25	Comptage
Indicateur libre	Nombre de bilans matières réalisés	Nbre	0	2024	10	Comptage
Indicateur libre	Nombre de personnes assistant aux formations au réemploi	Nbre	0	2024	200	Comptage

8 Calendrier

Economie circulaire : Vers une économie durable et circulaire en Cœur de Condroz		01/01/2024	31/12/2027
Promotion et intégration des principes de l'économie circulaire auprès des entreprises du territoire			
Création d'un réseau de lieux de valorisation dans les 6 communes du Cœur de Condroz		01/01/2024	31/12/2027

9 Plan financier

Lignes budgétaires	Budget
Dépenses de personnel	
Coûts directs de personnel	127 854,25
Coûts indirects = 14% des coûts directs	17 899,60
Fonctionnement	
Frais d'action	75 000,00
Frais d'équipement	0,00
Sous-traitance et partenariat	
Frais de sous-traitance	0,00
Frais de partenariat	0,00
	220 753,85

10 Echéancier et financement

Lignes budgétaires	Budget	2024	2025	2026	2027
Dépenses de personnel					
Coûts directs de personnel	127 854,25	31 963,56	31 963,56	31 963,56	31 963,56
Coûts indirects = 14% des coûts directs	17 899,60	4 474,90	4 474,90	4 474,90	4 474,90
Fonctionnement					
Frais d'action	75 000,00	18 750,00	18 750,00	18 750,00	18 750,00
Frais d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-traitance et partenariat					
Frais de sous-traitance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	220 753,85	55 188,46	55 188,46	55 188,46	55 188,46

Energie

1 Intitulé du projet

Un territoire énergétiquement résilient

2 Identité du projet

L'objectif est d'assurer la transition énergétique du territoire en assurant sa résilience économico-énergétique pour l'ensemble de ses acteurs et habitants, et en renforçant les synergies entre eux. Il vise spécifiquement la promotion et le soutien à la création de communautés d'énergie, l'optimisation du potentiel renouvelable du territoire et le renforcement de la compétitivité des entreprises par l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable.

3 Description

3.1 Description du projet

3.1.1 Contexte, identification des besoins

Les dernières années ont démontré toute la fragilité de notre société par rapport à l'accès à l'énergie, et la précarité énergétique est visible sur le territoire, tant chez les citoyens que pour les collectivités et entreprises. Cette crise démontre, plus que jamais, que les questions énergétiques et les questions économiques sont étroitement liées. Nous sommes face à deux grands défis afin de développer cette double résilience économique et climatique :

- développer des alternatives aux ressources non locales et non durables des énergies, afin de réduire significativement la dépendance aux énergies fossiles;
- permettre à tout acteur du territoire (ménages, indépendants, PME, collectivités, agriculteurs, associations,...) d'avoir accès à l'énergie durable, à des prix décents.
- permettre, dans une certaine mesure, aux habitants du territoire de se réapproprier les outils de production d'énergie pour mieux en comprendre les enjeux.

Le GAL, les autorités communales et les initiatives citoyennes ont déjà permis de démarrer un certain nombre de projets en matière de biomasse énergie et/ou d'énergie alternative (filière plaquettes bois, biométhanisation, réseaux de chaleur, éolienne citoyenne) avec l'aide notamment des agriculteurs du territoire. Il serait important et intéressant de pouvoir atteindre le double défi en apprenant de ces premières expériences rassemblant une diversité d'acteurs : comment pouvons-nous développer et partager nos ressources d'énergie renouvelable en veillant en particulier aux publics les plus précarisés ?

Par ailleurs, suite à l'impulsion européenne et à l'adoption de son paquet législatif dénommé le "Clean energy package", de nouvelles formes de partage d'énergie vont bientôt voir le jour un peu partout en Europe et notamment en Wallonie. Ces directives ont été transposées par le décret adopté par le Parlement wallon le 4 mai 2022 et l'AGW qui l'a tout récemment suivi en mars 2023.

Tant la Communautés d'énergie citoyenne (CEC) que la Communauté d'énergie renouvelable (CER) doivent poursuivre l'objectif principal "de fournir des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à [leurs] actionnaires ou à [leurs] membres ou en faveur des territoires locaux où [elles exercent leurs] activités, plutôt que de rechercher le profit". Il s'agit donc d'une opportunité pour nos citoyens de tester les pistes de fonctionnement en commun proposées par cette nouvelle législation. Les principes de bases de la Communauté d'énergie (CE) sont :

- l'électricité partagée au sein d'une CE doit transiter par le réseau public ;

- une convention doit être conclue entre les participants et la CE fixant, entre autres, les règles d'échange (clé de répartition) et de facturation de l'électricité partagée ;
- la CE devra disposer d'une personnalité juridique distincte de celle de ses participants (personne morale) ;
- la CE devra expliciter dans ses statuts les objectifs environnementaux, sociaux ou économiques qu'elle poursuit ainsi que les dispositions relatives au contrôle effectif de la CE et les dispositions permettant de garantir son autonomie et son indépendance ;
- le partage d'énergie au sein d'une CE nécessite qu'une convention soit conclue entre le gestionnaire de réseau et la CE, portant notamment sur les droits et obligations de chacun ainsi que sur la clé de répartition à appliquer et la transmission des informations de comptage.

Au niveau des entreprises, l'intérêt est manifeste pour un accompagnement visant à les aider à diminuer leurs factures en réduisant leurs consommations énergétiques et en produisant de l'énergie renouvelable. Mais les freins restent importants, surtout pour les petites structures et indépendants : manque de temps, de moyens et de connaissances.

Le GAL, qui a déjà démontré par le passé sa capacité à toucher les entreprises du territoire et à s'ériger comme un partenaire de confiance, peut jouer un rôle de maillon manquant entre les entreprises et les primes et services existants :

- D'une part, plusieurs structures et services sont déjà mis en place par les pouvoirs publics pour faciliter la transition énergétique des entreprises (chèques entreprises, prêts Easygreen, réseau de facilitateurs énergie, référents bas carbone, etc.). Certaines entreprises privées sur le territoire proposent également des services allant dans ce sens.
- D'autre part, bon nombre d'indépendants ou chefs de petites entreprises sont concentrés sur leurs activités et ne savent pas comment avancer dans les démarches pour réaliser leur transition énergétique.

Développer un tel service au sein du GAL Cœur de Condroz permettrait à la fois d'améliorer la compétitivité des entreprises et leur résilience face à de futures crises énergétiques, tout en réduisant leurs émissions de CO₂. La mise en réseau des producteurs et consommateurs au sein d'une CE permettra aussi d'atteindre un niveau d'auto-consommation plus important : temps de production aligné au temps de consommation.

Le terme « entreprise » employé tout au long de ce formulaire peut englober un large public : indépendants, TPE, PME, commerçants, artisans, associations, agriculteurs, etc.

En ce qui concerne le développement des énergies renouvelables :

- La carte régionale du potentiel éolien montre des disponibilités importantes sur le territoire et le Parc naturel peut aider à trouver des arbitrages en la matière. Des pistes d'apaisement sont citées dans le diagnostic pour une approche plus respectueuse, impliquant citoyens et coopératives locales.
- De nombreux espaces sont disponibles pour l'implantation de panneaux photovoltaïques : bâtiments publics, parkings, hangars agricoles, toitures (significatives) des particuliers qui ne peuvent financer seuls un projet... Néanmoins, un enjeu sera d'informer la population et donner les clés aux citoyens pour accepter un changement potentiellement radical de leur environnement suite à l'arrivée de projets impactants.
- La filière de production de plaquettes de bois, via l'Asbl Clé Bois (plateforme de séchage-criblage) est en cours d'aboutissement, et demandera encore des efforts de sensibilisation/information pour pouvoir atteindre tout son potentiel d'ici quelques années.
- La biométhanisation est déjà présente. Cette filière est également amenée à se développer dans les prochaines années. Un autre enjeu sera de développer les projets de valorisation de la chaleur encore trop souvent perdue.

Dans ce contexte, des enjeux plus spécifiques impliquant les citoyens sont manifestes :

- Le glissement imposé vers la voiture électrique sera d'autant plus sensé que la voiture sera partagée, accompagnée d'un déploiement massif de bornes électriques alimentées par de l'énergie produite localement et au prix mieux maîtrisé. L'autopartage induit davantage de déplacements en mode actif ou transports en commun (voir aussi fiche Mobilité)
- Les projets citoyens et coopératifs seront d'autant mieux acceptés que, en vue des compteurs intelligents, chacun y trouvera son compte, (petits) producteurs et (petits) consommateurs
- L'énergie la moins chère sera l'énergie consommée au moment où elle est produite : ce nouvel enjeu nécessite accompagnement, notamment auprès des populations les moins formées pour parer à ces évolutions
- Les communes ne peuvent porter seules toutes ces transformations, ni organisationnellement ni financièrement. Elles ont besoin de partenariats avec le privé et d'une coordination supracommunale

Ainsi, la réponse à ce double défi devrait apporter différents bénéfices :

- **au niveau environnemental :**

une meilleure intégration de la production d'électricité renouvelable via l'augmentation de l'autoconsommation et le partage d'énergie à une échelle locale, notamment par un changement d'habitudes de consommation, devrait limiter la mobilisation du réseau et permettre une plus grande pénétration des productions décentralisées;

- **au niveau économique :**

un impact favorable que ce soit sur la facture des participants ou en termes de retombées positives sur l'économie et les emplois locaux;

- **au niveau social :**

la mise en place de ces réseaux de partage de l'énergie sera assortie d'une large communication au sein de la population qui revêtera un caractère pédagogique sur l'énergie, son origine, sa production, etc. permettant au citoyen de comprendre cet élément qui fait partie de son quotidien. Le GAL participe actuellement à la mise en place d'un chemin d'interprétation sur l'énergie qui au travers d'une promenade sur le plateau des éoliennes « Géantes du Samson » de Gesves et Ohey raconte sa production, son utilisation, son impact environnemental, etc. Cet outil sera utilisé dans la sensibilisation des citoyens nécessaire à la création des CE.

En résumé, le territoire condruisien dispose d'un potentiel énergétique encore sous-exploité et d'un contexte culturellement favorable à le développer moyennant incitants, sensibilisation, suivi et coordination. Avec des partenariats coopératifs privés associant citoyens, indépendants, PME, communes, CPAS, associations et agriculteurs, le projet stimulera à terme durablement l'économie locale. Cela relocalisera emplois et investissements tout en contribuant à l'émergence d'un territoire dynamique : une approche vertueuse au bénéfice du territoire.

3.1.2 Objectifs à atteindre

Le présent projet a pour objectif général d'assurer la transition énergétique du territoire en assurant sa résilience économico-énergétique pour l'ensemble de ses acteurs et habitants et en renforçant les synergies entre eux. Il vise spécifiquement les objectifs suivants :

- Promotion et soutien à la création de communautés d'énergie, selon les principes et obligations prévus par l'Arrêté du Gouvernement wallon. Lancement de dynamiques locales concertées d'autoconsommation collective par la mise en place d'outils participatifs, réplicables, structurants et complémentaires pour coordonner ou créer des communautés locales d'énergie éco-responsables, c'est-à-dire des communautés de voisins/quartiers/villages qui produisent et consomment ensemble une énergie locale durable ;

- Optimisation du potentiel renouvelable du territoire, en adéquation avec le respect de l'environnement, des écosystèmes et des activités locales et selon les principes de la participation citoyenne et coopérative ;
- Amélioration de la résilience économique et de la compétitivité des entreprises par l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable (via par exemple la mise en place d'un service d'accompagnement tel que le SFRE développé par le GAL Pays des Tiges et Chavées pour les particuliers).

3.1.3 Publics cibles

Au regard des différents axes du projet, les publics visés sont les suivants :

- Les citoyens et groupements de citoyens, dont un groupe cible considéré comme à la limite de la « précarité énergétique »
- Les « Entreprises » au sens large : indépendants, TPE, PME, commerçants, artisans, associations,...
- Les agriculteurs
- Les collectivités locales (communes, CPAS,...)

Ces publics sont visés sous l'angle de « consomm'acteurs », c'est-à-dire pouvant avoir plusieurs rôles parmi :

- Les consommateurs d'énergie, soucieux d'un accès à une énergie durable à un prix décent
- Les consommateurs « intelligents », capables d'adapter leur consommation aux enjeux de la production locale
- Les producteurs d'énergie renouvelable ou pouvant mettre à disposition un site propice à une installation de production d'énergie renouvelable (toiture, terrain, etc.).

3.1.4 Impact sur le territoire

Les différents axes du projet ont à la fois des impacts économiques et climatiques sur l'ensemble du territoire, dans un objectif commun de résilience énergétique et d'implication de l'ensemble des acteurs du territoire.

Promotion et soutien à la création de communautés d'énergie. Lancement de dynamiques locales concertées d'autoconsommation collective par la mise en place d'outils participatifs, réplicables, structurants et complémentaires pour coordonner ou créer des communautés locales d'énergie éco-responsables

- Création d'au moins 3 projets-pilotes de communautés d'énergie, avec différents acteurs aux profils de consommation complémentaires, qui apprennent et construisent un modèle reproductible. Elaboration d'une stratégie de résilience énergétique à leur échelle et un projet collectif de production / valorisation collective énergétique pour 3 villages du territoire.
- Mise en place de moyens pour faciliter la création de nouvelles communautés d'énergie après les projets-pilotes. Développement de pratiques et compétences en matière de compréhension des réseaux électriques par des groupes de citoyens, mais également en matière de sobriété et flexibilité énergétique, et partages de connaissances. Amélioration de l'accès à l'énergie renouvelable par les ménages en grande difficulté. Des bornes de recharge publique sont placées dans plusieurs communes sur des concessions de toitures ou des ombrières solaires sur des parkings communaux.

Optimisation du potentiel renouvelable du territoire, en adéquation avec le respect de l'environnement, des écosystèmes et des activités locales et selon les principes de la participation citoyenne et coopérative

- Multiplication des panneaux photovoltaïques sur toitures et autres espaces appropriés dont les exploitations agricoles et sites d'entreprises.
- Promotion de la transition énergétique au bénéfice d'un plus grand nombre en utilisant de l'énergie renouvelable produite localement et en tentant de réduire la fracture sociale en la matière.
- Promotion du petit éolien (classe 3) auprès des agriculteurs et accompagnement de ceux-ci dans la démarche de demande de permis (la rentabilité de ce genre de projet est conditionnée par plusieurs facteurs).
- Sensibilisation des communes, agriculteurs et citoyens aux projets éoliens de classe 1 et 2, avec une priorité aux extensions potentielles des parcs existants.
- Incitation (et promotion) à la création et/ou renforcement de groupements citoyens et/ou coopératives désireux d'investir dans les projets locaux de production d'énergies renouvelables.
- Création de nouveaux emplois dans l'économie plus locale liés aux projets énergétiques et à la mobilité en contribuant à l'émergence d'un territoire dynamique associant citoyens, communes, CPAS, PME et agriculteurs dans la transition énergétique au bénéfice du plus grand nombre : une approche vertueuse de l'utilisation rationnelle et de la production d'énergie renouvelable au bénéfice du territoire.
- Sensibilisation des producteurs d'énergie du territoire aux bénéfices des Communautés d'énergie et accompagnement des acteurs dans la démarche de création de celles-ci.

Améliorer la résilience économique et la compétitivité des entreprises par l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable

De manière générale, une diminution de la consommation d'énergie des entreprises et une augmentation de la production d'énergie renouvelable de la part de celles-ci sont attendues sur le territoire. Cela entraînera une amélioration de la résilience des entreprises en cas de nouvelles flambées des prix de l'énergie. Il s'agit là des grands résultats attendus par ce projet.

En guise de « résultats intermédiaires », plusieurs variables pourront être mesurées comme :

- le nombre d'entreprises participantes aux actions de sensibilisation
- le nombre d'entreprises accompagnées par le GAL
- le nombre d'entreprises ayant eu recours aux incitants proposés par le GAL

3.1.5 Actions prévues

Les actions sont détaillées pour les 3 grands axes du projet ci-dessous. Il est cependant évident que certaines actions sont complémentaires et/ou redondantes (à organiser de manière commune pour chaque axe), vu les objectifs communs et les interdépendances manifestes de chacun de ces axes de développement. Il est aussi évident que ces actions s'adapteront à l'évolution du cadre réglementaire dans ce domaine en perpétuelle évolution.

a) Promotion et soutien à la création de communautés d'énergie

Cela comprend les volets suivants :

- Information sur les communautés d'énergie, leur base juridique, leur fonctionnement, leurs contraintes et avantages
 - Cette information passera par des documents imprimés, des réunions grand public et en petit comité, l'alimentation de la page internet et des publications sur les

- réseaux sociaux, éventuellement aussi par des visites de terrain d'exemples inspirants en dehors du territoire.
- L'objectif est de sensibiliser et impliquer des groupes rassemblant différents acteurs : groupes de citoyens, CPAS et logements sociaux, communes et bâtiments publics, agriculteurs, entreprises, etc.
 - Identification proactive et constitution des communautés d'énergie :
 - Cartographie des potentialités
 - Contacts avec des professionnels, des agriculteurs, des pouvoirs publics, des particuliers ayant des bâtiments susceptibles d'abriter des capteurs solaires.
 - Contacts avec des consommateurs potentiels et regroupement de différents profils de consommation dans un périmètre voisin.
 - Contact avec les pouvoirs communaux pour une possible implication.
 - Organisation de l'installation de sources d'énergie dans le tissu bâti (public - comme les églises, salles de villages, écoles,... - ou privé) dans le cadre d'un projet collectif (réseau de chaleur, achat collectif de panneaux photovoltaïques....) dont le financement/investissement devrait se faire via d'autres fonds que ceux du projet Energie ;
 - Mise en place d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques alimenté par l'énergie produite localement, en complément de l'initiative en cours lancée par la Région wallonne et coordonnée par le Bureau Economique de la Province ;
 - Mise en place des mécanismes de partage des énergies disponibles (ex: propriétaires de panneaux PV ayant une production excédentaire) et synergies avec les communautés d'énergie.
 - Constitution de groupes d'apprentissages de la sobriété et de la flexibilité énergétique (= adaptation des pratiques aux sources d'énergie disponibles);
 - Recherche des sources de financement pour les projets de résilience énergétique (et notamment partenariat avec les coopératives citoyennes d'énergie)
 - Développement de la cohésion sociale pour et grâce à l'énergie locale
 - Des projets innovants au sein de villages européens ayant travaillé sur la résilience énergétique sont analysés afin de bénéficier d'autres expériences
 - Ensuite, vient la phase d'encadrement/gestion de projets pour la mise en place des CE :
 - Analyse des modalités pratiques d'échanges et de partage de l'énergie renouvelable. Amener le citoyen à s'approprier concrètement les modalités de mise en œuvre des CE.
 - Etude de la faisabilité des projets (faisabilité technique, énergétique et économique)
 - Encadrement juridique : création de la personnalité juridique et de la convention
 - Une fois les projets mis en place, vient la phase de suivi des communautés :
 - Bilans énergétiques (production, auto-consommation, balance production/consommation)
 - Résultats financiers : viabilité à long terme de la communauté d'énergie, intérêt pour les participants
 - Bilan carbone et impact environnemental
 - Bilan social : liens et relations créés.
 - Bilan global du projet
 - Rédaction de documents utiles à la création de nouvelles communautés d'énergie et ayant pour but de généraliser les bonnes pratiques afin de rendre le modèle pérenne et réproductible.

Outre ces activités spécifiques aux communautés d'énergie, des « ateliers énergie » pourraient être envisagés avec des citoyens qui réfléchissent ensemble sur la gestion de l'énergie (synergies

envisagées avec l'opération « As du Climat » menées sur la commune de Gesves dans le cadre du projet POLLEC). L'édition de « carnets de suivi » de la consommation énergétique pourrait ainsi être imaginée.

b) Optimisation du potentiel renouvelable du territoire, en adéquation avec le respect de l'environnement, des écosystèmes et des activités locales et selon les principes de la participation citoyenne et coopérative

Mise en place des actions suivantes :

- Bilan/état des lieux des productions d'énergies renouvelables, des coopératives actives et des groupes de citoyens impliqués dans la transition énergétique.
- En collaboration avec les responsables POLLEC des différentes communes, affiner l'évaluation du potentiel renouvelables sur le territoire (solaire, éolien, biométhanisation, bois, géothermie).
- Identification et choix des partenaires. Identifier de manière exhaustive les différents acteurs publics, privés et citoyens qui pourraient être motivés et impliqués dans les nouveaux projets de production d'énergie renouvelables, comme les autorités locales, les promoteurs immobiliers, les entreprises de production d'énergie renouvelable, les associations existantes ou potentielles de citoyens, les habitats groupés, les PME, BEP etc.
- Réunions de sensibilisation et ateliers de formation pour citoyens, communes, associations et entreprises sur les opportunités de production énergétique nouvelles et pour inciter à s'engager dans des projets communautaires comme acteurs et/ou 'financeurs'.
- Accompagner les agriculteurs, les entreprises, les écoles, les privés qui envisagent de produire leur énergie dans les démarches administratives afin d'augmenter le potentiel photovoltaïque du territoire et éventuellement de l'éolien et de la biométhanisation.
- Vu la faible robustesse du réseau électrique, mise en place d'une réflexion et d'un travail de fond avec le gestionnaire de réseau GRD (ORES ou AIEG suivant les communes concernées, voire Elia) pour mesurer la faisabilité d'un développement photovoltaïque. Il est en effet nécessaire que les instances publiques partagent beaucoup plus d'informations comme les relais basse et moyenne tension, voir haute tension pour les projets les plus importants. Précisons que ces données sont disponibles en open-source en France et au Luxembourg par exemple.
- Vu le risque (non négligeable) de développement des panneaux photovoltaïques sur les champs agricoles, inventaire et cartographie des surfaces imperméabilisées (toitures et parkings) pertinentes pour l'installation de panneaux, dans le respect des règles urbanistiques et paysagères.
- Mettre en réseau les partenaires et faciliter les collaborations entre acteurs proches.
- Mettre en place si nécessaire des achats groupés permettant une économie d'échelle et une accessibilité plus aisée aux produits ;
- Veiller aux subventions disponibles afin de saisir les opportunités de financement ;
- Suivi et évaluation : tenir à jour l'état des lieux des productions d'énergies renouvelables, des coopératives actives, des communautés locales d'énergie en fonctionnement ou en cours de création et suivi de la production d'énergie locale.
- Communiquer en des endroits phares du territoire (administration publique, école, etc.) de la production d'énergie renouvelable et de la consommation instantanée dans un but de sensibilisation et d'appel à la création de nouvelles communautés.

c) Amélioration de la résilience économique et de la compétitivité des entreprises par l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable

Les actions s'articulent autour de 3 sous-axes de travail :

1. Sensibilisation et communication envers les entreprises

- Organisation de visites d'entreprises ayant déjà réalisé des investissements visant à réaliser leur transition énergétique, sous forme de "success story"
- Création de capsules « success story » à diffuser plus largement
- Organisation de séances d'information/conférences sur la thématique
- Diffusion (et réalisation si pertinent) de guides thématiques de bonnes pratiques par secteur
- Réalisation d'enquêtes auprès des entreprises afin d'évaluer leurs habitudes de consommation et d'identifier les principaux postes de consommation
- Réalisation d'un inventaire des aides à l'investissement/subsides et diffusion régulière aux entreprises, notamment via la base de données de MonCondroz
- Mise à disposition de capteurs d'ambiance, wattmètres et autres appareils afin de permettre aux entreprises de mesurer certaines données
- Les actions imaginées au sein de ce premier axe devront être pensées davantage avec une vision économique et financière que simplement avec une approche orientée sur la transition énergétique en tant que telle. L'idée est de donner aux entreprises l'envie d'entamer des démarches, et cette envie passe par la rentabilité économique.

2. Mise en place d'un accompagnement/service de facilitation personnalisé et neutre

- Aide au « matching » entre les services proposés par des partenaires actifs sur le territoire (BEP, Sowalfin, facilitateurs énergie, entreprises privées, etc) et les besoins exprimés/détectés par les entreprises du territoire
- Aide aux démarches administratives pour accéder à certaines primes ou certains services.
- Identification des entreprises actives sur le territoire pour la réalisation des travaux (isolation, électricité, menuiserie, etc.)

3. Mise en place d'incitants et de moyens de facilitation propres au GAL pour encourager les entreprises à passer à l'acte, notamment les plus petites d'entre elles qui n'ont pas toujours la trésorerie pour entamer des investissements conséquents.

- Préfinancement d'audits énergétiques
- Préfinancement de travaux avant de recevoir les primes à l'investissement
- Appels à projets innovants d'efficacité énergétique et/ou production d'énergie renouvelable

3.2 Contribution aux objectifs de la SDL

Les actions envisagées dans le cadre du présent projet permettent de répondre aux objectifs identifiés dans la stratégie :

Développement socio-économique et développement rural durable

• Soutenir l'économie locale et développer le potentiel économique endogène

- Accompagner et mettre en réseau les acteurs économiques afin de renforcer les synergies / collaborations / coopérations et la culture de l'entrepreneuriat.
- Favoriser l'accueil et le développement des entreprises
- Valoriser le capital humain et les savoir-faire locaux
- Soutenir le développement d'activités économiques durables et l'économie circulaire

Energie et climat

- Développer la résilience du territoire face aux enjeux climatiques

4 Principes horizontaux

Adaptation au changement climatique

Le projet risque-t-il d'entraîner une augmentation significative des incidences négatives du climat actuel et de son évolution ? Non

Non concerné

Utilisation durable et protection des ressources en eau

Le projet risque-t-il d'être préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau ?

Non concerné

Transition vers une économie circulaire

Le projet risque-t-il de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire (en ce compris la gestion des déchets et le recyclage) ? Non

Justification : Le projet vise même à renforcer l'économie circulaire (filière plaquettes bois notamment).

Prévention et réduction de la pollution

Le projet risque-t-il d'engendrer une augmentation significative des émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol ? Non

Non concerné

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le projet risque-t-il d'être fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces ? Non

Non concerné

Atténuation du changement climatique

Le projet risque-t-il d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ? Non

Non concerné

Egalité des chances et non-discrimination

Non concerné.

5 Synergies et innovation

5.1 Partenaires du projet et synergies attendues

Le projet s'appuiera sur un partenariat dense. Les partenaires identifiés selon les différents axes du projet sont les suivants :

Promotion et soutien à la création de communautés d'énergie. Lancement de dynamiques locales concertées d'autoconsommation collective par la mise en place d'outils participatifs, réplicables, structurants et complémentaires pour coordonner ou créer des communautés locales d'énergie éco-responsables

- Le SPW Energie
- La CWaPE

- L'AIEG
- ORES
- L'Asbl Clé Bois
- L'Asbl Electrons libres
- Facilitateurs wallon communautés d'énergie
- PAEDC et coordinateurs POLLEC des communes du territoire
- Coordinateur POLLEC transcommunal (BEP)
- CPAS des communes du territoire
- PCS des communes du territoire
- CLDR des communes du territoire
- Les Amis de la Terre
- Valbiom
- IGEAT (qui a réalisé un projet similaire à Bxl)
- ...

Optimisation du potentiel renouvelable du territoire, en adéquation avec le respect de l'environnement, des écosystèmes et des activités locales et selon les principes de la participation citoyenne et coopérative

- Les coopératives citoyennes existantes ou en devenir sur le territoire, notamment l'Asbl Electrons libres
- AIEG
- Facilitateurs pour la production énergie locale citoyenne et les communautés d'énergie : Energie Commune, Vent d'Houyet,...
- L'Asbl Clé Bois
- PADC et coordinateurs POLLEC des communes du territoire
- Services Urbanisme et Environnement des communes du territoire
- Autres : BEP, Réseaux transition, promoteurs immobiliers, PME et agriculteurs

Améliorer la résilience économique et la compétitivité des entreprises par l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable

S'appuyer sur les acteurs existants :

- D'une part, les associations d'indépendants et clubs d'entreprises du territoire afin d'atteindre le public cible de ce pré-projet :
 - Club des commerçants de Ciney
 - Club des entreprises de Ciney-Hamois
 - GIVAS
 - Ohey.PRO
 - Condroz Connect
 - ADL de Ciney
 - ...
- D'autre part les structures proposant déjà des services liés à la transition énergétique :
 - Le BEP et ses référents bas-carbone
 - Le réseau des facilitateurs énergie
 - Les entreprises privées/auditeurs privés
 - La Sowalfin (future Wallonie Entreprendre) qui propose différentes solutions de financement, notamment le prêt Easy'Green

Le projet sera en lien avec d'autres projets de la SDL :

- Une approche globale pourrait être proposée aux entreprises, tant sur les aspects énergie que sur les aspects circularité (au niveau des flux de matières par exemple)

- Les synergies entre les aspects énergie et mobilité sont évidentes. Des liens entre les 2 projets seront donc effectifs.
- Le développement de filières agroenvironnementales basées sur les ressources naturelles présentes sur le territoire permettra de limiter les consommations énergétiques (ex : développement de la filière laine vers une valorisation en isolant dans le domaine de la construction)

5.2 Adéquation avec les critères de sélection

Le présent projet est en adéquation avec les différents critères de sélection :

- **Eligibilité des dépenses** : L'ensemble des dépenses sont éligibles au regard de la réglementation concernée.
- **Caractère transversal** : Le projet présente un caractère transversal car il touche à plusieurs secteurs économiques, un grand nombre d'entreprises et d'indépendants.
- **Efficience et pérennisation** : un-e chargé-e de mission à 0.5 ETP sera recruté-e pour assurer la mise en œuvre des actions. Ce temps de travail sera complété par des missions de consultance si besoin. Au regard des moyens mis en œuvre pour les actions à mener, le projet est jugé efficient. Les perspectives de pérennisation sont abordées dans les paragraphes suivants.
- **Caractère innovant et approche originale** : Le projet répond à un des enjeux prioritaires de cette période que nous vivons, confrontés à une des pires crises énergétiques de l'histoire. Le caractère innovant et les perspectives de pérennisation sont abordés dans les paragraphes suivants.
- **Caractère transférable** : Dès sa conception, le caractère transférable des actions a été envisagé. En effet, il est prévu d'éditer des outils de capitalisation afin de faciliter le transfert des expériences vers d'autres territoires.
- **Complémentarité avec les autres instruments de financement** : L'approche se veut complémentaire aux actions déjà menées par d'autres partenaires, actifs dans le domaine.

5.3 Pérennité

Un des buts de la création des communautés d'énergie résilientes est évidemment qu'elles soient autoportantes financièrement : les communautés d'énergie s'autofinancent en effet par un partage des bénéfices liés à la production locale et en ajustant les profils complémentaires pour consommer au moment où l'on produit. De plus, les avantages de cohésion sociale qu'elles pourront apporter ne feront que renforcer la pérennisation des projets.

Le développement des filières renouvelables sur le territoire va de pair avec son indépendance énergétique qui est visée à plus long terme. Les techniques actuelles sont matures (PV, éolien,..) ou en cours de développement (filière bois, biométhanisation,...) et visent clairement une pérennisation des unités de production.

En collaborant avec des facilitateurs pour la production énergie locale citoyenne, il est envisageable de proposer des projets autoportants, principalement basés sur des concessions publiques ou privées moyennant loyer ou intérressement aux retombées économiques d'une production d'énergie locale.

L'augmentation de la compétitivité des entreprises du territoire qui est visée par le projet ne va que renforcer la pérennisation de l'activité économique locale également.

5.4 Caractère innovant

Plusieurs éléments novateurs majeurs sont à relever dans le projet :

- La création des communautés d'énergie : l'AGW date de mars 2023. Le principe est jusqu'ici peu expérimenté dans le milieu rural : nouveau modèle qui impose non plus de rechercher le 'profit', mais de fournir des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à ses partenaires, ce qui est une autre vision du monde de l'énergie

- Projet qui va faire évoluer la transition énergétique vers un système de plus en plus décentralisé, soit à l'opposé du modèle utilisé jusqu'il y a quelques années
- Projet qui va également jouer sur l'adaptation des profils de consommation en fonction des unités de production décentralisées et locales
- Appels à projets innovants d'efficacité énergétique et/ou production d'énergie renouvelable lancés pour les entreprises du territoire

6 Collaborateurs

6.1 Collaborateur en charge du projet

Aucun collaborateur n'est identifié à ce stade. L'engagement du·de la chargé·e de mission fera l'objet d'une procédure de recrutement.

Aucun partenaire privilégié n'a été identifié.

6.2 Expériences pertinentes et qualifications du demandeur

Le GAL Cœur de Condroz bénéficie de près de 25 ans d'expérience acquise par les deux GAL, à la fois dans la mise en œuvre du programme LEADER mais également dans la gestion de projets soutenus par d'autre sources de financement.

En matière d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables particulièrement, les GAL ont par exemple mené divers projets :

- Projet Energie verte – GAL Pays des Tiges et Chavées - LEADER 2014-2020/22
- Walloreno - GAL Pays des Tiges et Chavées - Life Be reel
- POLLEC investissement 2020 - GAL Pays des Tiges et Chavées - SPW
- POLLEC supracommunal RH - GAL Pays des Tiges et Chavées - SPW

Ces différents projets démontrent l'expérience acquise en la matière et de manière plus générale, la capacité acquise dans la gestion de projets.

7 Indicateurs

Indicateurs de réalisation						
Type	Libellé	Unité		Valeur intermédiaire 2025	Valeur cible 2027	Méthodo
Public cible visé par le projet	Nombre de personnes en xxx	Nbre		50	125	Nbre de producteurs d'énergie + nbre de consommateurs
Indicateur libre	Nombre de séances d'information sur les communautés d'énergie	Nbre		5	10	Comptage
Indicateur libre	Inventaire des potentialités de création de communautés d'énergie	Nbre		1	1	Comptage
Indicateur libre	Analysé du potentiel renouvelable du territoire	Nbre		0	1	Comptage
Indicateur libre	Nombre d'actions de sensibilisation des entreprises	Nbre		10	20	Comptage
Indicateur libre	Mise en place d'un service d'accompagnement des entreprises	Nbre		1	1	Comptage
<hr/>						
Indicateurs de résultat						
Type	Libellé	Unité	Valeur année référence	Année référence	Valeur cible 2027	Méthodo
Emploi direct créé au sein de la structure bénéficiaire	Nombre d'ETP	ETP	0.5	2024	0.5	Contrat GAL
Indicateur libre	Nombre de communautés d'énergie créées	Nbre	0	2024	5	Comptage
Indicateur libre	Nombre de personnes engagées dans les communautés d'énergie	Nbre	0	2024	105	Comptage
Indicateur libre	Nombre d'entreprises accompagnées	Nbre	0	2024	20	Comptage

8 Calendrier

Energie : Un territoire énergétiquement résilient		
Promotion et soutien à la création de communautés d'énergie		01/01/2024 31/12/2027
Optimisation du potentiel renouvelable du territoire		01/01/2024 31/12/2027
Amélioration de la résilience économique et la compétitivité des entreprises par l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable		01/01/2024 31/12/2027

9 Plan financier

Lignes budgétaires		Budget
Dépenses de personnel		
	Coûts directs de personnel	127 854,25
	Coûts indirects = 14% des coûts directs	17 899,60
Fonctionnement		
	Frais d'action	80 000,00
	Frais d'équipement	0,00
Sous-traitance et partenariat		
	Frais de sous-traitance	0,00
	Frais de partenariat	0,00
		225 753,85

10 Echéancier et financement

Lignes budgétaires	Budget	2024	2025	2026	2027
Dépenses de personnel					
	Coûts directs de personnel	127 854,25	31 963,56	31 963,56	31 963,56
	Coûts indirects = 14% des coûts directs	17 899,60	4 474,90	4 474,90	4 474,90
Fonctionnement					
	Frais d'action	80 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Frais d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-traitance et partenariat					
	Frais de sous-traitance	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00
		225 753,85	56 438,46	56 438,46	56 438,46

Mobilité

1 Intitulé du projet

Plan de mobilité douce transcommunal et plateforme Mobilité en Cœur de Condroz

2 Identité du projet

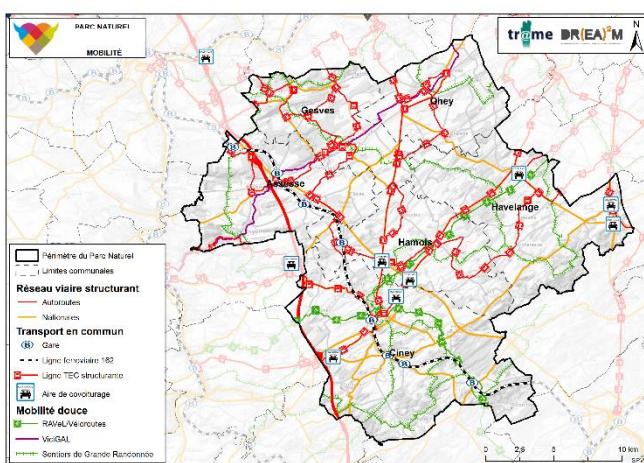
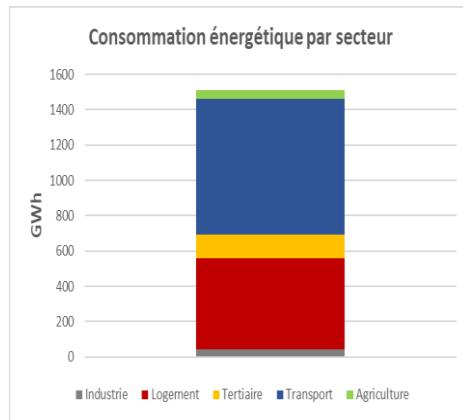
Le projet vise à établir un plan de mobilité douce (active) transcommunal, mettre en place une plateforme Mobilité en Coeur de Condroz et développer un projet pilote d'autopartage de voitures.

3 Description

3.1 Description du projet

3.1.1 Contexte

Le territoire du GAL Cœur de Condroz, rural par excellence, est caractérisé par une dépendance énergétique au transport importante. Plus de 50% de la quantité d'énergie dépensée sur le territoire l'est pour le secteur du transport, en particulier routier. Le secteur du logement constitue l'autre grand secteur consommateur d'énergie (34%). En comparaison, les secteurs industriel, tertiaire et agricole ont une bien moindre contribution en termes de consommation énergétique.



La carte ci-jointe reprend les principaux axes de mobilité du territoire qui révèlent la forte polarité de Ciney en interne et celle de Namur à l'extérieur du territoire.

Le territoire est traversé par 3 grands axes de circulation automobile en bonne partie à 4 bandes (E411, N4 et N982), auxquelles s'ajoute la ligne ferroviaire 162 qui dessert 8 gares ou arrêts sur le territoire. Cependant la mobilité est surtout facilitée dans le sens Nord-Sud, notamment pour les transports en commun. Les lignes TEC sont nombreuses (dont 2 lignes express), même si plusieurs villages demeurent non ou mal desservis et que la fréquence des trajets reste trop faible. La voiture imprime donc toujours son rythme pour les déplacements. Par ailleurs, l'augmentation du recours au télé-travail laisse sur les parkings privés des véhicules sous-utilisés. La réduction de la dépendance au transport routier, des voitures particulières principalement, et l'optimisation des ressources

existantes, constituent donc le défi énergétique majeur du territoire.

Par ailleurs, les deux GAL ont travaillé, et travaillent encore, sur le développement d'une offre de mobilité de type social (service de bénévoles pour des missions de voiturage sur demande). Le GAL Condroz-Famenne a produit en 2021 un guide de mobilité (MobiliGAL) résumant l'offre de mobilité sur son territoire, notamment les parkings de covoiturage.

Actuellement, peu d'aménagements ont été réalisés autour des parkings de covoiturage existants. Il y a également peu de promotion réalisée vis-à-vis de ces espaces.

En matière de mobilité, le territoire dispose de leviers principalement sur la mobilité durable pour les habitants des villages. La valorisation des sentiers et chemins dans une optique de déplacements quotidiens y joue un rôle clé. Des initiatives sont actuellement en cours pour renforcer l'offre en la matière, à travers notamment des projets PCDR, PAEDC, GAL, ou portés par des citoyens actifs. Exemples : le ViciGAL, le projet de points-nœuds porté par la Province de Namur en cours de finalisation, de nombreuses liaisons entre villages, etc.

Plusieurs communes ont également mis en place des commissions vélo et autres commissions sécurité routière, et plusieurs groupes locaux du Gracq et Chemins et Sentiers sont actifs sur le territoire.

Les communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey sont toutes inscrites à la Convention des Maires soit en leur nom propre soit au sein d'un arrondissement. Par cette inscription, elles se sont toutes engagées à réduire leurs émissions de CO2 de 40% à l'horizon 2030. Les 6 communes ont même rehaussé cet objectif de réduction à 55% à l'horizon 2030.

Malgré toutes ces initiatives, plusieurs connexions manquent et/ou mériteraient d'être renforcées. Des alternatives à la voiture mériteraient d'être déployées. Et dans ce contexte, une meilleure coordination transcommunale est essentielle pour analyser les besoins et structurer l'offre en matière de mobilité alternative. L'absence de réflexion trans-communale et territoriale empêche effectivement d'identifier les points faibles et d'aborder cet enjeu majeur d'une manière globale. C'est la raison d'être de cette fiche projet.

3.1.2 Objectifs à atteindre

Les objectifs du projet sont multiples :

- Etablir un plan de mobilité douce (active) transcommunal, composé d'un diagnostic de l'existant, une identification des maillons manquants et la mise en place d'une stratégie concertée d'aménagement à court, moyen et long terme ;
- Mettre en place une plateforme de mobilité en Coeur de Condroz, présentant l'offre de transport en commun, les alternatives à l'auto-solisme, les possibilités d'inter- et de multi-modalités, etc.
- Développer un projet pilote d'autopartage de voitures en milieu rural

3.1.3 Publics cibles concernés

Les publics cibles du projet sont nombreux :

- Les citoyens du territoire, désireux de se mouvoir de manière plus durable
- Les entreprises implantées sur le territoire
- Les associations actives sur le territoire et actives dans l'évènementiel par exemple

3.1.4 Impact sur le territoire

L'établissement d'un plan concerté de mobilité douce (active) transcommunal permettra au territoire de déployer une stratégie de développement du maillage à court, moyen et long terme. Ce plan permettra surtout d'identifier les lacunes et renforcer les solutions en matière de mobilité douce et de mobilité partagée (inter-modalité et multi-modalité). Concrètement, ce plan permettra aux communes de prioriser et planifier les aménagements à réaliser en matière de mobilité douce, en répondant aux appels à projets de la Région wallonne de manière concertée et coordonnée. Ce plan permettra

également d'offrir aux citoyens de vraies perspectives en la matière.

La mise en place d'une plateforme de mobilité en Cœur de Condroz sera le deuxième aboutissement du projet. Cette plateforme permettra d'inventorier toutes les alternatives à l'auto-solisme et offrir aux citoyens des solutions concrètes en la matière. Des actions de sensibilisation, des journées d'expérimentation et des projets pilotes sont également prévus.

Globalement, le projet permettra de rencontrer les objectifs d'atténuation des émissions de CO2 que se sont fixées les communes du territoire et qui correspondent aux objectifs européens (cf. contexte). Il permettra en outre de réduire les inégalités sociales en proposant des alternatives à la voiture accessible, notamment pour les ménages à bas revenus.

3.1.5 Actions prévues

Le projet prévoit l'engagement d'un.e chargé.e de mission à mi-temps pendant trois ans. Cette personne sera basée au sein même du GAL et travaillera en étroite collaboration avec les acteurs mobilité actifs sur le territoire (notamment les conseillers en mobilité et les conseillers POLLEC des communes partenaires).

Les tâches qui lui seront confiées sont multiples et structurées selon les 2 grands axes de la fiche projet.

1. Etablissement d'un plan de mobilité douce (active) transcommunal :

- Etude des habitudes des habitants du territoire (sondage, analyse des flux)
- Etude des infrastructures existantes en matière de mobilité douce (cartographie des voies existantes, état des lieux...), notamment cyclables
- Définition des points nœuds stratégiques de mobilité (multimodalité)
- Identification des maillons manquants et définition d'une stratégie de développement à long terme (priorisation)
- Cartographie globale du réseau de mobilité douce à déployer
- Rencontre des acteurs communaux afin de coconstruire ce plan de mobilité transcommunal et établir une stratégie d'investissement (PIMACY, PIC,...)
- Planification et soutien des projets d'investissements (en partenariat avec les communes) auprès des pouvoirs subsidiaires
- Sensibilisation du public scolaire et mise en place d'actions spécifiques en partenariat avec les écoles

Pour ce premier axe, l'objectif est de développer une méthodologie innovante tant pour l'analyse des comportements des citoyens en matière de mobilité que l'inventaire des infrastructures existantes en matière de mobilité douce. En ce qui concerne cet inventaire par exemple, l'idée est de faire appel à la participation citoyenne. Concrètement, l'objectif est de mobiliser les outils de sciences participatives permettant de collecter des données au service de la résilience d'un territoire. Le projet propose une expérimentation de « territoire contributif » sur le volet espace public, concrètement dans une approche de mobilité douce et active, à l'aide de « Mapathon ». A l'instar des projets « Missing Maps » dans les territoires vulnérables de la planète, le projet vise à mobiliser les citoyens, notamment au travers des commissions existantes sur le territoire, pour cartographier, de manière collaborative, participative et rapide, les données importantes relatives aux infrastructures existantes et manquantes sur le territoire, afin de faciliter la pose d'un diagnostic exhaustif pour les pouvoirs publics. Les observations seront collectées et géolocalisées par les citoyens, ce qui permet, en plus du côté ludique, un renforcement des connaissances et une sensibilisation des participants en contribuant à la collecte de données utiles au diagnostic ou monitoring de la zone. A travers ce projet, une collaboration durable sera ainsi établie entre les citoyens, gestionnaires et autorités publiques. La première étape du projet vise à sensibiliser les citoyens impliqués, au travers d'une conférence ouverte à tous, afin de renforcer leurs capacités dans la notion de résilience systémique, dans les outils scientifiques de monitoring, cartographie et analyse sectorielle et dans la collaboration transparente avec les acteurs de gestion et les décideurs.

Grâce au recensement de différentes caractéristiques de la voirie (infrastructures, vitesse, revêtement...), les citoyens participeront à compléter le diagnostic en vue de développer à terme un réseau d'itinéraires cyclables et pédestres utilitaires à l'échelle du territoire des six communes. Dans la suite du RAVeL 126 (Ciney-Huy) et du ViciGAL (Yvoir-Huy), véritables épines dorsales du réseau structurant de mobilité douce à l'échelle intercommunale, il s'agit de fédérer les habitants à ce réseau cyclable en devenir, les sensibiliser et créer avec eux un réseau secondaire drainant les pôles d'activité et points multimodaux (ex : gares du territoire), et prenant en compte le réseau existant.

Les audits cyclables communaux, réalisés dans le cadre de l'appel à projet PIWACY, soulèvent la question du manque de ressources des communes pour upgrader rapidement et de manière déterminante le niveau de qualité des infrastructures pour faire des modes actifs une évidence en termes de déplacement. D'un autre côté la culture du vélo se développe, le coût de l'énergie devient fortement impactant pour les ménages, de nombreux citoyens sont demandeurs de s'investir dans leur cadre de vie, l'intérêt pour réenchanter l'échelle locale et les déplacements de proximité est grandissant,... Ces facteurs sont de véritables leviers sur lesquels le projet s'appuiera. Les moyens pour investir dans des infrastructures propres à destination des cyclistes et piétons étant limités, il est également primordial de développer la culture du partage de la voirie à destination de l'ensemble des usagers. Des campagnes de sensibilisation seront déployées à cet effet.

Les méthodologies de collecte et d'encodage seront mises à disposition en OpenSource au travers de capsules vidéo de présentation pour permettre à des non-spécialistes de cartographier les infrastructures en ligne. En fin de projet, seront également explorées les pistes de diffusion et de réPLICATION dans d'autres contextes et avec d'autres acteurs (intercommunales, parcs naturels, associations, ...). L'enjeu étant de pouvoir inciter une dynamique, qui pourra répondre à un besoin de couverture plus large, à l'échelle de la Wallonie.

2. *Mise en place d'une plate-forme Mobilité en Cœur de Condroz*

- Etude de l'offre de transport en commun présente sur le territoire et optimisation (ex : Lobby auprès des opérateurs publics pour un renforcement des lignes existantes)
- Inventaire de toutes les alternatives à l'auto-solisme : covoiturage, auto-vélo partage (cozywheels, etc), autostop encadré, parking vélos sécurisés pour combiner adéquatement avec les transports en commun existant, des zones/arrêts privilégiées destinées à l'auto-stop, les plateformes de covoiturage, un système de vélos électriques partagés...
- Mise en place et animation d'une plateforme de mobilité sur laquelle seraient répertoriées toutes les alternatives à l'auto-solisme et toutes les possibilités de multimodalité.
- Communication et promotion des alternatives auprès des citoyens : soirées d'informations, capsules vidéo, journées d'expérimentation sur le terrain, etc.
- Développement de projets pilote d'autopartage de voitures au sein de communautés volontaires du Cœur de Condroz : quartiers, commune, PME, habitats groupés.

Ce deuxième axe comporte donc 2 grands volets : la création d'une plateforme de mobilité et un projet pilote d'autopartage de voitures.

En ce qui concerne la plateforme mobilité, cette dernière référencerait toutes les alternatives à l'auto-solisme et toutes les possibilités d'intermodalités. La constitution de cette plateforme nécessitera donc un inventaire minutieux de l'offre en la matière, tant existante sur le territoire que potentiellement à développer. Cette plateforme prendra la forme d'un site web, d'une application et/ou d'un guide pratique (formule à définir). La création de cette plateforme sera accompagnée d'actions promotionnelles visant à faire découvrir ces différentes alternatives au grand public. Elle permettra aussi la mise en place de défis ponctuels à destination des citoyens de manière à encourager le passage à l'acte.

En ce qui concerne le projet pilote d'autopartage de voitures, il sera mis en œuvre par un prestataire de services (à sélectionner en cours de projet). Le projet visera des communautés volontaires du Cœur de Condroz, organisées par quartiers, commune, PME ou encore habitats groupés. Ce projet pilote est

essentiel pour démontrer la plus-value de ce type d'expérience en matière de multi-modalité : en effet, les personnes qui passent à la voiture partagée deviennent aussi des utilisateurs réguliers des transports en commun et de la mobilité active.

3.2 Contribution aux objectifs du programme

Les actions envisagées dans le cadre du présent projet permettent de répondre à objectifs identifiés dans la stratégie :

Patrimoines et aménagement du territoire

- Développer un maillage de mobilité territoriale efficiente
 - Optimiser la mobilité douce fonctionnelle
 - Soutenir le développement de la mobilité partagée

Renforcer les alternatives à la voiture individuelle au travers du plan d'actions prévu permet pleinement de répondre à cet objectif de la stratégie du Cœur de Condroz.

Energie et climat

- Diminuer la consommation d'énergie
 - Réduire les émissions de GES liées à la mobilité
 - Favoriser les liens entre les PAEDC des communes

La mise en œuvre des actions permet pleinement de répondre à cet objectif de la stratégie du Cœur de Condroz. Ce projet permettra également de rencontrer les objectifs d'atténuation des émissions de CO2 que se sont fixées les communes du territoire et qui correspondent aux objectifs européens.

Plus indirectement, le projet permet de répondre à d'autres objectifs connexes :

- Maintenir et redéployer les services de proximité dans les coeurs des villages

Les gens se déplaçant autrement, ils sont incités à utiliser davantage les commerces et services locaux. Le projet contribuera même contribuer à la création d'emplois liés à la gestion et à la maintenance des véhicules partagés.
- Soutenir le développement d'activités économiques durables et l'économie circulaire

L'autopartage s'inscrit dans l'économie de la fonctionnalité qui est un des principes de l'économie circulaire. Il permet de maximiser l'utilisation des voitures en les partageant entre plusieurs utilisateurs, ce qui réduit la nécessité d'en acheter de nouvelles, et donc la consommation de ressources et la production de déchets.

4 Principes horizontaux

Sections obligatoires, choisir "oui" ou "non" et indiquer "non-concerné" si pas d'impacts

4.1 Adaptation au changement climatique

Le projet risque-t-il d'entraîner une augmentation significative des incidences négatives du climat actuel et de son évolution ?

Non concerné

4.2 Utilisation durable et protection des ressources en eau

Le projet risque-t-il d'être préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau?

Non concerné

4.3 Transition vers une économie circulaire

Le projet risque-t-il de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire (en ce compris la gestion des déchets et le recyclage) ? Non

Justification : L'autopartage s'inscrit dans l'économie circulaire car il permet de maximiser l'utilisation des voitures en les partageant entre plusieurs utilisateurs, ce qui réduit la nécessité d'en acheter de nouvelles, et donc la consommation de ressources et la production de déchets. Des synergies avec l'atelier de réparation vélo « Un guidon pour 2main » créé dans le cadre de la programmation 2014-2020/22 du GAL Condroz-Famenne et d'autres acteurs du réemploi sont également envisagées.

4.4 Prévention et réduction de la pollution

Le projet risque-t-il d'engendrer une augmentation significative des émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol ? Non

Justification : En réduisant le recours à la voiture, le projet contribuera à diminuer les émissions de gaz polluants.

4.5 Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le projet risque-t-il d'être fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces ?

Non concerné

4.6 Atténuation du changement climatique

Le projet risque-t-il d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ? Non

Justification : Au contraire, le projet contribuera à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

4.7 Egalité des chances et non-discrimination

Effet : Favorable

Justification : le projet vise à rendre plus accessible l'offre de mobilité alternative (transports en commun par exemple) et donc renforcer l'égalité des chances, par rapport aux déplacements quotidiens et à l'opportunité de trouver un travail par exemple.

5 Synergies et innovation

5.1 Partenaires du projet et synergies attendues

Plusieurs partenaires seront mobilisés dans le cadre du projet :

- L'ensemble des communes composant le territoire du futur GAL, via les conseillers en mobilité et les coordinateurs POLLEC
- Les commissions citoyennes (cyclistes par exemple)
- Les antennes locales du GRACQ présentes sur le territoire (Assesse, Ciney, Gesves)
- Le TEC et la SNCB
- L'ASBL Tous à pied
- Le BEP (projet transcommunal de mobilité)
- Un prestataire de mise à disposition de voitures partagées pour le projet pilote d'autopartage de voitures au sein de communautés volontaires
- ...

Le projet sera en lien avec d'autres projets de la SDL :

- L'axe visant à renforcer le maillage des chemins via une cartographie globale du réseau de mobilité douce et d'une stratégie de développement permettra de renforcer l'offre touristique sur le territoire (balades).
- Les actions réalisées permettront de rendre plus accessibles les pôles d'activités (producteurs locaux, entreprises, pôles de ré-emploi,...), tant pour les entreprises que pour les citoyens.
- Un des pôles de réemploi envisagé dans le projet Economie circulaire concerne la mécanique vélo, notamment via la pérennisation de l'atelier Un Guidon pour 2main en café vélo. Des liens évidents pourront donc être établis avec le présent projet.
- Les stagiaires potentiels à la formation-insertion (cfr projet Insertion socio-professionnelle) bénéficieront des services développés dans le cadre du présent projet. Les problèmes de mobilité représentent en effet des freins réguliers à l'insertion socio-professionnelle.

5.2 Adéquation avec les critères de sélection

Le présent projet est en adéquation avec les différents critères de sélection :

- **Eligibilité des dépenses** : L'ensemble des dépenses sont éligibles au regard de la réglementation concernée : principalement des dépenses de personnel et des dépenses liées à la mise en œuvre des actions. Aucun équipement spécifique n'est envisagé.
- **Caractère transversal** : Le projet présente un caractère transversal puisqu'il touche à la fois aux aspects aménagement du territoire, mobilité et climat, mais également aux aspects sociaux, offrant à l'ensemble des citoyens du territoire des solutions de mobilité alternative pour se déplacer.
- **Efficience et pérennisation** : un.e chargé.e de mission à 0.5 ETP sera recruté.e pour assurer la mise en œuvre des actions. Ce temps de travail sera complété par des missions de consultance si besoin. Au regard des moyens mis en œuvre pour les actions à mener, le projet est jugé efficient. Les perspectives de pérennisation sont abordées dans les paragraphes suivants.
- **Caractère innovant et approche originale** : Le caractère innovant et les perspectives de pérennisation sont abordés dans les paragraphes suivants.
- **Caractère transférable** : Dès sa conception, le caractère transférable des actions a été envisagé. Notamment par l'élaboration d'une stratégie à long terme pour prioriser de manière transcommunale et aménager les maillons manquants du réseau de mobilité douce, mais également par la création d'une plateforme de mobilité destinée à être pérenne.
- **Complémentarité avec les autres instruments de financement** : L'approche se veut complémentaire aux actions déjà menées par les communes (services mobilité et conseillers POLLEC) et viendra renforcer leur impact.

5.3 Pérennité

L'inventaire des infrastructures existantes en matière de mobilité douce, la définition des points nœuds stratégiques de mobilité (multimodalité, intermodalité) et l'identification des maillons manquants permettront définir une stratégie de développement à long terme. Les communes partenaires s'engageront donc, au travers de cette stratégie à poursuivre le travail après la programmation GAL.

En ce qui concerne la plateforme Mobilité en Cœur de Condroz, elle a pour objectif d'être gérée et mise à jour par les services mobilité des communes partenaires, à la suite de la programmation GAL.

Enfin, le développement de projets pilote d'autopartage de voitures au sein de communautés volontaires du Cœur de Condroz permettra d'identifier le potentiel de ce type de projet sur le territoire. Si la plus-value est démontrée et la rentabilité au rendez-vous, des prestataires de services pourraient développer leurs activités à long terme sur le territoire.

5.4 Caractère innovant

Le présent projet est innovant à plusieurs titres :

- L'analyse des comportements des citoyens en matière de mobilité et l'inventaire des infrastructures existantes en matière de mobilité douce seront innovants sur le plan méthodologique : ils feront appel à la participation citoyenne. Concrètement à l'instar des projets « Missing Maps » dans les territoires vulnérables de la planète, le projet vise à mobiliser les citoyens pour cartographier, de manière collaborative, participative et rapide, les données importantes relatives aux infrastructures existantes et manquantes sur le territoire, afin de faciliter la pose d'un diagnostic exhaustif pour les pouvoirs publics. Les observations seront collectées et géolocalisées par les citoyens, ce qui permet, en plus du côté ludique, un renforcement des connaissances et une sensibilisation des participants en contribuant à la collecte de données utiles au diagnostic ou monitoring de la zone.
- Le multimodalité est au cœur du projet et renforce donc son caractère innovant. La crise du Covid nous a forcé à repenser l'organisation familiale et l'organisation du travail, a bousculé nos habitudes et nos façons de nous déplacer. Ce projet vise à repenser la mobilité et limiter nos émissions de gaz à effet de serre, de manière innovante et résolument tournée vers l'avenir.
- Ce projet va permettre d'aborder de manière concrète la question de la mobilité douce (active et partagée) dans un contexte rural souvent considéré comme parent pauvre dans les recherches d'alternatives à l'autosolisme. L'expérience du Parc Naturel des Grands Causses (<https://www.parc-grands-causses.fr/des-actions/energie-et-climat/bouger-autrement>) illustrée dans le documentaire « Virage vers le futur » pourra être source d'inspiration.

6 Collaborateurs

6.1 Collaborateur en charge du projet

Aucun collaborateur n'est identifié à ce stade. L'engagement du·de la chargé·e de mission fera l'objet d'une procédure de recrutement.

Aucun partenaire privilégié n'a été identifié.

6.2 Expériences pertinentes et qualifications du demandeur

Le GAL Cœur de Condroz bénéficie de près de 25 ans d'expérience acquise par les deux GAL, à la fois dans la mise en œuvre du programme LEADER mais également dans la gestion de projets soutenus par d'autre sources de financement.

En matière de mobilité particulièrement, les GAL ont par exemple mené divers projets :

- ViciGAL – GAL Pays des Tiges et Chavées - LEADER 2014-2020/22
- Mise en réseau et développement d'une offre multimodale de mobilité - GAL Condroz-Famenne – LEADER 2014-2020/22
- Cursus mobilité dans les écoles - GAL Condroz-Famenne – SPW EMSR

Ces différents projets démontrent l'expérience acquise en la matière et de manière plus générale, les compétences acquises en matière de gestion de projet.

7 Indicateurs

Indicateurs de réalisation						
Type	Libellé	Unité		Valeur intermédiaire 2025	Valeur cible 2027	Méthodo
Public cible visé par le projet	Nombre de personnes en xxx	Nbre		50	750	Nbre de personnes sondées dans le cadre des inv
Indicateur libre	Réseau existant cartographié	Nbre		1	1	Comptage
Indicateur libre	Points noeuds stratégiques et maillons manquants inventoriés	Nbre		0	1	Comptage
Indicateur libre	Plan de mobilité réalisé	Nbre		0	1	Comptage
Indicateur libre	Offre de mobilité inventorierée	Nbre		1	1	Comptage
Indicateur libre	Plateforme de mobilité créée	Nbre		0	1	Comptage
Indicateurs de résultat						
Type	Libellé	Unité	Valeur année référence	Année référence	Valeur cible 2027	Méthodo
Emploi direct créé au sein de la structure bénéficiaire	Nombre d'ETP	ETP	0,5	2024	0,5	Contrat GAL
Indicateur libre	Nombre d'aménagements proposés à faire financer	Nbre	0	2024	20	Comptage
Indicateur libre	Nombre d'utilisateurs de la plateforme	Nbre	0	2024	700	Comptage
Indicateur libre	Nombre de personnes partageant une voiture	Nbre	0	2024	50	Comptage

8 Calendrier

Mobilité : Plan de mobilité douce trans-communal et plateforme Mobilité en Cœur de Condroz			
Établissement d'un plan de mobilité douce (active) transcommunal		01/07/2024	30/06/2027
Mise en place d'une plateforme Mobilité en Cœur de Condroz		01/07/2024	30/06/2027
Développement d'un projet pilote d'autopartage de voitures		01/07/2024	30/06/2027

9 Plan financier

Lignes budgétaires		Budget
Dépenses de personnel		
	Coûts directs de personnel	92 854,25
	Coûts indirects = 14% des coûts directs	12 999,60
Fonctionnement		
	Frais d'action	50 000,00
	Frais d'équipement	0,00
Sous-traitance et partenariat		
	Frais de sous-traitance	0,00
	Frais de partenariat	0,00
		155 853,85

10 Echéancier et financement

Lignes budgétaires		Budget	2024	2025	2026	2027
Dépenses de personnel						
	Coûts directs de personnel	92 854,25	15 475,71	30 951,42	30 951,42	15 475,71
	Coûts indirects = 14% des coûts directs	12 999,60	2 166,60	4 333,20	4 333,20	2 166,60
Fonctionnement						
	Frais d'action	50 000,00	8 333,33	16 666,67	16 666,67	8 333,33
	Frais d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-traitance et partenariat						
	Frais de sous-traitance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		155 853,85	25 975,64	51 951,28	51 951,28	25 975,64

Filières agroenvironnementales

1 Intitulé du projet

Des spécificités agroenvironnementales à valoriser

2 Identité du projet

Le Cœur de Condroz est caractérisé par plusieurs filières environnementales et/ou agricoles spécifiques.

C'est le cas de la production de plants de haies indigènes qui est présente de manière embryonnaire à l'heure actuelle mais qui représente un véritable potentiel de développement et qui s'inscrit pleinement dans la politique régionale Yes We Plant.

Par ailleurs, de nombreux vergers hautes tiges ont été plantés ces dernières années sur le territoire. Une coopérative de valorisation des fruits issus de ce type de vergers s'est d'ailleurs installée dans la région. La plantation de haies fruitières aux abords de ces vergers représente une voie de diversification pour les propriétaires des vergers, ainsi qu'une manière de renforcer le maillage écologique au bénéfice de la biodiversité.

Enfin, un groupe de citoyens a lancé plusieurs initiatives de valorisation de la laine locale sur le territoire. L'élevage ovin se développant de manière importante sur le territoire, la création d'une filière de valorisation complète de la laine locale apparaît pertinente.

3 Description

3.1 Description du projet

3.1.1 Contexte, identification des besoins

Le diagnostic réalisé sur le territoire met en avant différentes caractéristiques agroenvironnementales spécifiques sur le territoire :

- La Wallonie compte seulement 4 producteurs de plants de haie dont un est situé en Cœur de Condroz. La production dépend toutefois de son approvisionnement en graines et celui-ci fait défaut actuellement.
- Le Cœur de Condroz est une des régions où l'on a planté le plus d'arbres fruitiers hautes tiges ces dernières années. La filière fruits est donc en plein essor mais gagnerait à se diversifier. Le renforcement de la biodiversité dans les vergers est également un enjeu.
- Le Cœur de Condroz est connu pour sa filière ovine, notamment grâce au Centre du Mouton de l'UNamur. Cette filière s'est beaucoup développée sur le territoire avec l'installation de nouveaux éleveurs. Par contre, la valorisation de la laine demeure inexistante.
- Le territoire compte bon nombre d'arbres remarquables mais la plantation d'arbres d'avenir, structurants pour les paysages et le patrimoine, n'est plus très souvent envisagée.

Un des rares producteurs de plants de haie wallons sur le territoire

En 1983 la Région Wallonne lançait son programme ô combien célèbre de la Semaine de l'Arbre. Durant 40 ans, des millions d'arbres et arbustes ont donc été distribués gratuitement aux particuliers et aux collectivités. Soucieuse de renforcer sa lutte contre la perte de la biodiversité, la RW a en outre prévu depuis 1995 des subventions pour l'achat et la plantation de haies, d'alignements d'arbres et de vergers hautes tiges. Ces différentes aides ayant été revues à la hausse plusieurs fois (2002, 2007, 2016).

Le dernier programme en date, « Yes we plant » qui a vu le jour en 2020, se veut très ambitieux ! Planter 4000 km de haies et/ou 1 millions d'arbres est l'une des mesures fortes de la Politique Régionale du Gouvernement Wallon 2019-2024. Bien qu'encourageant et positif, ce vaste programme se heurte cependant à un problème majeur, à savoir l'absence d'une filière de production de plants de haie locaux.

En effet, les millions d'arbustes nécessaires afin de satisfaire la demande des particuliers, des professionnels de la plantation, des communes (via la subvention « BiodiverCité ») du programme Yes We plant sont donc à fournir. Or il s'avère que la filière de production est à peine développée.

En 2021, seuls 4 producteurs wallons, dont 1 sur le territoire du Cœur de Condroz, produisaient ensemble à peine 50.000 plants !

Une des faiblesses du secteur est notamment le manque de semences locales. A l'heure actuelle, seul le Comptoir Forestier de Marche en Famenne propose quelques espèces.

Face à ce constat, la majorité des plants actuels sont achetés en Flandre ou au Pays Bas. Outre le fait que les arbustes poussent dans des conditions pédoclimatiques très différentes des conditions finales de plantation que l'on peut retrouver en Wallonie, un autre problème, sous-estimé mais capital pour la biodiversité, se pose : l'origine génétique des plants.

En effet, ces millions de plants proviennent en général de graines issues des pays de l'Est ou d'autres régions d'Europe. Cela pose donc de nombreuses questions :

- Un risque d'introgression génétique est-il possible ? Et par conséquent, une disparition progressive de notre patrimoine génétique local qui s'était pourtant adapté à nos conditions pédoclimatiques depuis de nombreux siècles?
- Un risque de décalage phénologique entre la floraison de ces arbustes et l'émergence de nos insectes polliniseurs qui eux sont programmés pour butiner lors des floraisons de fleurs locales et non exogènes.

Face à ce constat, il est donc urgent de reboiser, certes, mais surtout avec des plants produits en Wallonie et issus de graines récoltées également en Wallonie sur des arbustes indigènes.

La mise en place d'une telle filière serait une première en Belgique ! Existant déjà en France sous le label « végétal local », le présent projet propose donc de mettre en place à l'échelle du Cœur de Condroz une filière de récolte de graines d'arbustes locaux. Ce projet pouvant par la suite être répliqué sur d'autres territoires afin de proposer une vaste diversité génétique adaptée à nos différents zones agro-climatiques.

Une filière fruitière en plein essor sur le territoire

Ces 10 dernières années, on estime que 25 000 arbres fruitiers hautes tiges ont été plantés sur le territoire du Cœur de Condroz. Avec plus de 300 ha, c'est sans doute une des régions de Wallonie où l'on a planté le plus d'arbres de ce type (pommiers et poiriers principalement). Pour que la biodiversité fonctionnelle se mette en place et que l'accueil des auxiliaires de culture soit favorisé, il est important que ces plantations de vergers soient accompagnées de haies. Or, on constate que la plantation de haies est souvent oubliée dans les projets de plantations. Malgré une évolution des mentalités, la haie est encore souvent considérée comme une perte d'espaces productifs, peu intéressante d'un point de vue rentabilité.

Les haies fruitières pourraient répondre à ces difficultés et motiver les planteurs d'arbres fruitiers à compléter leur verger avec la plantation de haies. Les haies fruitières remplissent le double rôle positif de renforcement de la biodiversité et de production de petits fruits qui permettent la diversification de la filière.

Début 2023, le CRA-W a initié un essai de haies fruitières multifonctionnelles dans ses vergers

gembloutois. L'idée du présent projet est de transposer cet essai en conditions réelles condruziennes afin d'éprouver la faisabilité écologique et économique des haies fruitières multifonctionnelles. Différents sites pilotes seront plantés sur le territoire. Ils permettront notamment de sélectionner les espèces fruitières les mieux adaptées au territoire. Le modèle sera ensuite proposé plus largement aux propriétaires de vergers du territoire et aux maraîchers.

Une filière ovine en plein développement

Le cheptel ovin wallon est en forte augmentation. En 2021, on comptait 4 700 moutons sur les communes constituant le Cœur de Condroz [état de l'agriculture en Wallonie - SPW].

On compte en général qu'un mouton produit 2 kg de laine en suint (non lavée) annuellement ; soit un potentiel de plus de 9 tonnes de laine en suint (5.5 tonnes après lavage) sur le territoire. Si autrefois la laine tondué était majoritairement collectée par les tondeurs et exportée, on constate une diminution drastique des possibilités de revente, notamment depuis la fermeture de l'exportation vers la Chine en 2020.

L'interruption des exportations de laine en suint, indépendamment des problèmes pratiques qu'elle génère, doit être vue comme une opportunité de corriger un flux commercial non durable et de rétablir une utilisation locale et circulaire de la laine wallonne et belge.

Le groupe "Laine", constitué de bénévoles et émanant de la dynamique GO transition (Gesves et Ohey), a créé en 2018 une filière locale pour valoriser la laine des petits élevages du territoire. Le groupe Laine n'a pas pu répondre aux nombreuses sollicitations de la part des éleveurs du territoire faute de moyens humains et n'a pas non plus pu fournir une solution aux plus gros élevages, faute de moyens.

La valorisation de la laine constitue cependant une possibilité de déploiement d'une filière locale et une diversification économique pour les éleveurs. Sa valorisation peut principalement être envisagée dans deux secteurs :

- Elle peut être utilisée comme isolant en vrac dans les greniers, les toits et planchers des habitations ou dans des tiny houses, pour autant qu'elle ait subi un lavage et un traitement anti-mites. Cet usage demande le moins de transformation et s'inscrit parfaitement dans une démarche d'auto-construction. Il faut compter +/- 1,5 kg de laine par m² de plancher isolé (épaisseur 15 cm). 5,5 tonnes de laine lavée correspondent à +/- 3700 m² de plancher isolé. A l'heure où les isolants issus de la pétrochimie doivent être réduits et où l'économie circulaire doit être promue, la valorisation de ce produit naturel a tout son sens et s'inscrit dans l'un des objectifs du Plan air climat Energie (PACE) de la Région wallonne voté le 21 mars 2023 et qui promeut le recours aux isolants naturels et à l'économie circulaire.
- Une partie non négligeable ne peut être valorisée en isolant ou lavée car elle est trop sale, trop courte ou trop feutrée. Les atouts agronomiques de cette laine en tant qu'engrais organique sont par contre incontestables. Pour faciliter l'utilisation de la matière, la transformation en pellets est nécessaire. La Bergerie des Arches, le plus important éleveur ovin du territoire (située entre Ohey et Gesves), est en plein développement. Sa réflexion actuelle, menée avec d'autres éleveurs, concerne la mise en œuvre d'une unité technique permettant de transformer la laine de mauvaise qualité en pellets d'amendement à destination des jardins des particuliers, des maraîchers et de la filière fruitière. Ces pellets pourraient également être valorisés comme amendement en pépinière dans la production des plants de haies ou des plants de petits fruits. Les machines nécessaires sont déjà utilisées en Allemagne et en Autriche mais aucune unité de production n'existe en Belgique.

Des arbres remarquables pour renforcer le maillage écologique

Selon le diagnostic réalisé, 88% du territoire Cœur de Condroz sont occupés par des espaces non urbanisés et présentent une grande diversité d'écosystèmes naturels. Comme partout, on assiste

cependant à une perte de biodiversité, notamment due au morcellement du maillage écologique. Il est donc essentiel de reconstituer ce maillage.

A ce titre, les arbres et les haies jouent un rôle écologique essentiel. Ils structurent le paysage et constituent des écosystèmes refuges. Un arbre âgé recèle de nombreuses cavités utilisées par une faune variée. Un alignement d'arbres ou une haie libre constituent des corridors de déplacement pour de nombreuses espèces qui se protègent ainsi des prédateurs (notamment les passereaux) ou, inversement, s'en servent comme couloirs de chasse (notamment les chauves-souris). Ils engendrent des effets lisières où se développe une flore variée. Ils constituent aussi des supports de nidification pour l'avifaune ou certains petits mammifères et jouent un rôle essentiel de puit de carbone.

Les GAL Pays des Tiges et Chavées et Condroz-Famenne ont déjà travaillé activement au renforcement du maillage écologique, notamment via l'opération Haie Lève, menée durant la programmation 2014-2020/22, qui a permis de planter plus de 4 km de haies avec les enfants des écoles primaires. Cependant, on remarque qu'en général, dans les actions en faveur du maillage écologique, la plantation d'arbres d'avenir est souvent moins envisagée. Le présent projet prévoit la plantation de 5 à 10 arbres remarquables par village du territoire (42 villages).

3.1.2 Objectifs à atteindre

Le présent projet a pour objectif général de valoriser et renforcer diverses caractéristiques agroenvironnementales du territoire. Il vise spécifiquement les objectifs suivants :

- Créer une filière locale de production de plants de haies
- Diversifier la production fruitière par l'implantation de haies fruitières multifonctionnelles
- Accompagner la création d'une filière de valorisation de la laine locale dans les secteurs horticoles et de la construction
- Soutenir la plantation de futurs arbres remarquables sur le territoire

3.1.3 Publics cibles

Au regard des différents axes du projet, les publics visés sont les suivants :

- Créer une filière locale de production de plants de haies :
 - Pépiniéristes intéressés de diversifier leurs activités en produisant des plants de haie
 - Agriculteurs et propriétaires privés possédant des haies anciennes identifiées comme semencières
 - Habitants du territoire souhaitant s'impliquer dans la collecte de graines, notamment les groupes BiodiverCité des communes
- Promouvoir la plantation de haies fruitières multifonctionnelles :
 - Propriétaires de vergers hautes tiges (agriculteurs, propriétaires privés)
 - Maraîchers qui souhaitent augmenter leur gamme en proposant des petits fruits
- Accompagner la création d'une filière de valorisation de la laine locale
 - Eleveurs ovins professionnels et amateurs du territoire :
 - Arboriculteurs fruitiers, maraîchers et jardiniers amateurs désirant favoriser l'utilisation d'un engrais naturel et local
 - Architectes, entrepreneurs, constructeurs de tiny houses, particuliers rénovant leur habitation désirant utiliser un matériau naturel et local dans l'isolation d'une construction
- Soutenir la plantation de futurs arbres remarquables sur le territoire :
 - Communes, associations, collectifs du territoire souhaitant planter des arbres remarquables
 - Citoyens intéressés de s'impliquer concrètement dans la préservation de la biodiversité

3.1.4 Impact sur le territoire

Les différents axes du projet ont à la fois des impacts économiques en venant renforcer des filières naissantes ou en développement sur le territoire, des impacts en matière de préservation de la biodiversité et des impacts sociaux en favorisant l'implication des habitants du territoire :

Créer une filière locale de production de plants de haies

La création d'un réseau de collecteurs de graines sur le territoire va permettre aux pépiniéristes de diversifier leurs activités en produisant eux-mêmes des plants de haies. Soutien au secteur horticole local, celui-ci sera moins dépendant de commandes de plants en Flandre.

L'implication des citoyens dans la collecte des graines est également un très bon moyen de sensibiliser et de former les habitants du territoire à la préservation de la biodiversité. Bon nombre d'habitants sont demandeurs de s'impliquer concrètement en faveur de la biodiversité.

L'origine locale des haies amplifiera également l'intérêt des plantations réalisées en matière de biodiversité, permettant de préserver un patrimoine génétique local adapté aux conditions pédoclimatiques propres à la région.

Le projet contribuera directement à la réalisation et à la pérennisation du programme régional Yes we plant en fournissant une réponse à la problématique de l'approvisionnement local. La production de plants répondra à la charte "Végétal d'ici" qui vient d'être créée à l'initiative de la ministre Tellier et en collaboration avec l'Union Ardennaise des Pépiniéristes.

Dans ce sens, le GAL sera attentif à partager au maximum son expérience avec d'autres territoires afin que la Wallonie devienne la plus autonome possible en plants de haies.

Diversifier la production fruitière par l'implantation de haies fruitières multifonctionnelles

L'implantation de haies fruitières aux abords de vergers hautes tiges représente une véritable plus-value pour la biodiversité. En effet, fruitiers hautes tiges et haies constituent un écosystème très intéressant pour bon nombre d'espèces, notamment les insectes pollinisateurs.

Par ailleurs, les fruits produits par ces haies vont permettre de diversifier la production fruitière en plein développement sur le territoire. Les petits fruits mélangés aux fruits des vergers vont permettre de proposer une gamme plus importante et plus originale de produits transformés. Cette diversification de la gamme engendrera de meilleurs revenus pour les propriétaires de vergers et contribuera au développement de la filière fruits issus de vergers hautes tiges.

Accompagner la création d'une filière de valorisation de la laine locale

La valorisation de la laine, principal co-produit de l'élevage ovin, va permettre d'augmenter les revenus des éleveurs et ainsi stabiliser leur activité. En effet, comme pour beaucoup d'activités agricoles, la rentabilité économique n'est pas toujours aisée à atteindre. La valorisation de laine contribuera à préserver des élevages durables sur le territoire. Le projet envisageant deux pistes de valorisation complémentaires, l'ensemble de la laine produite pourrait être valorisée.

Le projet influencera par ailleurs le secteur de la construction en facilitant le recours à un isolant biosourcé produit localement et en sensibilisant les professionnels à ce type de matériau.

Il permettra également la mise sur le marché d'un engrais organique local et facilement utilisable, tant à destination des professionnels que des particuliers.

Soutenir la plantation de futurs arbres remarquables sur le territoire

Renforcement du maillage écologique, structuration du paysage, valorisation du patrimoine de nos villages, valeur sociale, les impacts de ces arbres d'avenir seront multiples !

3.1.5 Actions prévues

Créer une filière locale de production de plants de haies

L'offre et la disponibilité en graines est la base de la production locale de plants de haie. Or, à l'heure actuelle, les deux seules possibilités d'acheter des graines sont :

- Le Comptoir Forestier de Marche en Famenne. Cependant, ce dernier est plus spécifiquement orienté vers les essences de production forestière et non les essences arbustives destinées à la haie. Il n'est pas non plus en capacité de fournir des volumes de graines suffisants pour couvrir tous les besoins régionaux en plants de haies.
- Les semenciers internationaux. Ceux-ci ne proposent toutefois pas de graines locales. De plus, les prix et la qualité ne sont pas toujours optimaux.

Le pépiniériste peut également récolter lui-même les graines mais cette opération vient s'ajouter à un calendrier cultural déjà bien rempli durant l'automne. S'ajoute à cela la question de l'accessibilité et de la connaissance des arbres semenciers.

Le projet vise donc la création d'un réseau de collecte de graines locales, le soutien et la mise en réseau des producteurs, ainsi que la sensibilisation des futurs planteurs (publics et privés) à l'intérêt de favoriser la plantation de plants indigènes. Il représente donc un appui notoire aux pépiniéristes désireux de diversifier leurs activités en produisant eux-mêmes des plants de haie locaux. Il représente également un atout majeur pour la biodiversité propre au territoire.

Afin de préserver le patrimoine génétique local, les graines seront issues de haies anciennes. Pratiquement, on identifiera les haies présentes avant la période de replantation de haies, soit avant 1980.

La récolte des fruits sera assurée par un réseau de bénévoles formés dans le cadre de ce projet. Ce dernier mettra également sur pied la structure logistique nécessaire : centralisation des graines et distribution vers les différents pépiniéristes du territoire.

Le traitement des graines (dépulpage, nettoyage, conditionnement et stratification) sera alors à charge du pépiniériste. Selon leur demande, certaines de ces étapes pourraient être mutualisées.

Les actions prévues dans le cadre du présent projet sont les suivantes :

1. Recensement et cartographie des haies anciennes.

Un étudiant en agronomie de l'HEPL de la Reid a réalisé un inventaire exhaustif des haies anciennes présentes sur la commune de Hamois, sur base de photos aériennes et de visites de terrain. Ce travail a été assez chronophage et est difficilement envisageable tel quel sur l'ensemble du Cœur de Condroz. Le recensement des haies anciennes sera donc réalisé sur base de la superposition de photos aériennes d'avant et après 1980. La caractérisation des haies identifiées (accessibilité, composition, ...) sera ensuite réalisée par le réseau de récolteurs bénévoles et formés (voir ci-dessous). Des stagiaires pourront à nouveau être mobilisés pour renforcer la dynamique de recensement. Le travail cartographique pourra également permettre de recenser les vergers anciens et plus récents du territoire ainsi que les espèces de petits fruits sauvages présents sur le territoire et pouvant être intégrés dans des haies fruitières (voir axe Haies fruitières multifonctionnelles).

2. Sensibilisation des agriculteurs et propriétaires privés à l'intérêt de la démarche afin d'assurer l'accessibilité des sites de récolte.
3. Mobilisation de récolteurs (r'haie'colteurs), notamment via les groupes BiodiverCité des communes. Création d'une structure de récolteurs.
4. Formation des récolteurs (reconnaissance des espèces, des fruits, techniques de récolte).
5. Mise en place d'une application smartphone de récolte pour encoder les données de base (date, site, espèce, poids...)
6. Appui à la logistique (centralisation et enregistrement des récoltes, distribution vers les pépiniéristes).
7. Mise en réseaux des pépiniéristes producteurs présents sur le territoire.
8. Appui et mise en réseau de nouveaux pépiniéristes.
9. Sensibilisation des propriétaires publics et privés à l'importance de planter des haies et à l'intérêt environnemental et économique de privilégier des plants de haie issus du territoire. Les écoles primaires et secondaires du territoire feront partie des publics ciblés, notamment via l'organisation de chantiers participatifs de plantation de haies et de récolte de graines (avec le soutien des récolteurs).
10. Lien avec les initiatives régionales mises en œuvre par le cabinet Tellier. La production de plants répondra à la charte nouvellement créée. Les plants seront ainsi labellisés « Végétal d'ici », facilitant la promotion de la filière.
11. Diffusion du modèle mis en œuvre vers d'autres territoires wallons afin d'assurer une diversité de plants de haie adaptés au divers territoires wallons.

Promouvoir la plantation de haies fruitières multifonctionnelles sur le territoire

Comme expliqué ci-dessus, le CRA-W va mettre en place dans ses vergers en 2023, un essai de haies fruitières multifonctionnelles. L'idée du présent projet est de transposer cet essai en conditions réelles condruziennes afin d'éprouver la faisabilité écologique et économique des haies fruitières multifonctionnelles.

Différents sites pilotes seront plantés sur le territoire. Ils permettront notamment de sélectionner les espèces fruitières et les cultivars les mieux adaptés au territoire, de sélectionner le matériel adéquat (tuteurs,...). Une collaboration avec le Centre Technique Horticole est prévue pour étudier ces différents aspects.

Le modèle sera ensuite proposé plus largement aux propriétaires de vergers du territoire et aux maraîchers.

Le projet permettra également de tester les meilleurs débouchés possibles pour la production (auto-cueillette, production de jus en mélange avec du jus de pommes, séchage,...) Une collaboration est prévue à cet effet avec la coopérative Reinette & Co, installée à Havelange et qui valorise les fruits issus des vergers hautes tiges en Wallonie.

Concrètement, les actions prévues dans le projet sont les suivantes :

1. Sur base des essais du CRA-W et des connaissances du CTH, identification des espèces et cultivars les plus adaptés au territoire et recherche de plants.
2. Détermination des schémas types d'implantation des haies (notamment adapté à l'auto-cueillette, également de la production,...)
3. Identification de sites pilotes
4. Plantation des sites pilotes à l'automne 2024

5. Suivi des sites pilotes
6. Tests de différentes valorisations des fruits : mélanges de jus, pâtes de fruits, fruits séchés
7. Rédaction de fiches explicatives pour chaque variété
8. Diffusion de l'expérience pilote auprès des propriétaires de vergers
9. Soutien aux projets de plantation de haies fruitières : aide à la conception, aide dans la recherche de plants.
10. Les plantes et la diversité des variétés plantées dans le cadre de ce projet-pilote serviront de pieds-mères pour des boutures ou marcottes de manière à multiplier ces variétés qui ne sont parfois pas faciles à trouver et développer ainsi une filière locale de plants fruitiers sur le territoire Cœur de Condroz. Les pépiniéristes locaux mobilisés dans le cadre de la production de plants de haie indigènes (voir axe précédent) seront également mobilisés pour la production de plants de petits fruits.
11. Création d'un réseau de producteurs fruitiers sur le territoire afin de créer une dynamique autour de la thématique (conseils et échanges sur la multiplication, la plantation, l'entretien, la récolte, le stockage, les possibilités de transformations et de valorisations)
12. Recherche de débouchés pour la production sur base des essais réalisés lors de la phase test. On accompagnera également les producteurs de petits fruits dans la recherche de marchés de niche (restaurants, marchés locaux....).

Accompagner la création d'une filière de valorisation de la laine locale

Depuis 2018, le groupe Laine organise un tonte annuelle itinérante à destination des éleveurs amateurs des communes de Gesves et Ohey. Celle-ci a déjà permis de récolter plus d'une tonne de laine. Jusqu'à présent, cette laine a été totalement valorisée : principalement en laine lavée utilisée pour le rembourrage, mais aussi en laine cardée à destination du feutre, du filage manuel ou du feutrage et en pelotes, filées à la Filature du Hibou à Boninne.

Le présent projet vise à professionnaliser la collecte de laine sur le territoire et à valoriser la laine des élevages à la fois professionnels et amateurs dans deux secteurs :

- La laine de meilleure qualité, une fois lavée et traitée anti-mites, sera valorisée comme isolant en vrac dans le secteur de la construction.
- La laine ne pouvant être valorisée en isolant sera transformée en pellets afin d'être valorisée en engrais naturel.

Les actions prévues sont les suivantes :

1. Dans la prolongation de la dynamique existant depuis 5 ans, professionnalisation des tontes itinérantes afin de toucher une majorité d'éleveurs amateurs du territoire (communication, équipes de tonte et de tri).
2. Organisation de formations au tri des toisons via les réseaux existants et à intégrer dans le cadre des formations dispensées à l'Ecole Provinciale d'Agriculture de Ciney (EPASC).
3. Collecte et centralisation des tontes itinérantes et des tontes des éleveurs professionnels dans un lieu de stockage permettant d'assurer la traçabilité des lots.
4. Tri en fonction de la qualité et valorisation suivant les 2 circuits envisagés : isolants ou pellets
5. Soutien à la création d'une unité de production de pellets de laine : aide à la réalisation d'un business plan, recherche de financements, ... Le GAL pourra bénéficier du soutien de Valbiom pour cette action, l'asbl ayant également la volonté de travailler sur le sujet.
6. Identification de filières de commercialisation des pellets et communication autour du produit.

7. Test d'utilisation des pellets comme amendement dans la production de plants de haies et de plants de petits fruits.
8. Acheminement, lavage et traitement de la laine "isolant" comme le groupe Laine l'a déjà éprouvé les années précédentes.
9. Conditionnement de la laine "isolant" en vue de son écoulement.
10. Identification des filières de commercialisation de la laine "isolant" (habitat léger, auto-construction et communication autour du produit).
11. Etude du modèle économique et de la structure la plus adaptée pour la pérennisation et l'autonomie de la filière laine "isolant".
12. Mise en œuvre d'un ATG (attestation technique de construction en Belgique) avec un partenariat possible avec Woolconcept pour la labellisation de l'isolant en vrac.

Soutenir la plantation de futurs arbres remarquables sur le territoire

Cet axe du projet ne représente pas un volume d'actions important. Il consistera principalement à identifier des sites d'accueil des arbres d'avenir avec les communes et à organiser la commande groupée des plants :

1. Lancement d'un appel à sites auprès des communes, associations, écoles, collectifs sur base des critères suivants :
 - Propriété du site
 - Espace disponible suffisant afin de permettre le plein développement de l'arbre
 - Prise en compte des impétrants
 - Impact potentiel de l'arbre dans la structuration du paysage
 - Mise en valeur du patrimoine (chapelle, potale,...)
2. Visite des sites afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux critères énoncés.
3. Choix des essences (indigènes, diversifiées et adaptées aux changements climatiques).
4. Commande groupée des plants auprès de pépiniéristes wallons dans la mesure du possible et distribution dans les communes. Le financement des plants pourra être assuré par les subsides BiodiverCité auxquels les communes peuvent prétendre chaque année. L'intervention du GAL vise donc à faciliter la sélection de sites adéquats et d'essences adaptées plutôt que le financement des arbres qui peut tout à fait être envisagé par d'autres subsides.
5. Organisation de chantiers de plantation participatifs impliquant les habitants du village. En effet, l'expérience de l'opération Haie Lève a montré que beaucoup de citoyens sont motivés pour participer à des actions concrètes en faveur de la biodiversité. On a également pu constater que ce type de chantier est un très bon outil de sensibilisation des habitants, notamment des jeunes, à la préservation de la biodiversité.
6. Installation d'un panneau au pied de chaque arbre planté (essence, année de plantation, contexte,...)
7. Cartographie des arbres plantés. Ce travail cartographique pourrait également être l'occasion de mettre à jour l'inventaire des arbres remarquables du territoire. Il pourra être réalisé par un étudiant dans le cadre d'un travail de fin d'étude.

3.2 Contribution aux objectifs de la SDL

Les actions envisagées dans le cadre du présent projet permettent de répondre aux objectifs suivants identifiés dans la stratégie :

Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel

- **Sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité**

- Sensibiliser le grand public et spécialement les jeunes à la préservation de la biodiversité

La collecte des graines pour la production de plants de haie sera basée sur un réseau de citoyens bénévoles qui seront formés à la reconnaissance des essences indigènes et de leur intérêt.

Les citoyens et les communes seront également sensibilisés à l'intérêt pour la biodiversité de planter des haies dont le patrimoine génétique est adapté à notre région.

Les écoles pourront également être mobilisées dans la collecte des graines. Cela permettra de sensibiliser les enfants à la thématique.

L'invitation des propriétaires de vergers à planter de haies fruitières permettra également de les sensibiliser à la biodiversité que leurs parcelles peuvent accueillir. Enfin, la plantation d'arbres d'avenir permettra également de sensibiliser les communes à l'accueil de la biodiversité sur leur territoire.

- **Renforcer la nature ordinaire**

- Renforcer le maillage écologique

Tant la production de plants de haies indigènes (et donc la plantation de ces haies sur le territoire), la plantation de haies fruitières que la plantation d'arbres remarquables va permettre de renforcer significativement le maillage écologique sur le territoire.

- Renforcer les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Les pratiques agricoles favorables à la biodiversité seront renforcées via la plantation de haies fruitières multifonctionnelles en bordure de vergers hautes tiges.

Développement socio-économique et développement rural durable

- **Soutenir l'économie locale et développer le potentiel économique endogène**

- Accompagner et mettre en réseau les acteurs économiques afin de renforcer les synergies / collaborations / coopérations et la culture de l'entrepreneuriat.

Le projet permet en effet de mettre en réseau les pépiniéristes du territoire, de les fédérer autour de la production de plants de haie et de diversifier leurs activités, leur procurant ainsi une meilleure stabilité économique.

Le projet permettra également de mettre en réseau les propriétaires de vergers hautes tiges entre eux et avec les pépiniéristes locaux qui travailleront à la multiplication des plants de petits fruits.

Le projet permettra en outre de créer des synergies entre éleveurs d'ovins, pépiniéristes et propriétaires de vergers via la valorisation de la laine en engrains organique.

Enfin, le projet facilitera les collaborations entre les éleveurs ovins et les entreprises du territoire actives dans l'isolation des bâtiments.

- Favoriser l'accueil et le développement des entreprises

Les actions proposées vont permettre le développement de plusieurs entreprises : les pépiniéristes dans la production de plants de haies indigènes et de plants de petits fruits, les éleveurs ovins en leur permettant de valoriser un des co-produits de leur activité, les entreprises de construction en leur permettant de diversifier leur offre en produits isolants.

- Valoriser le capital humain et les savoir-faire locaux

Les actions proposées dans le présent projet s'appuient sur des savoir-faire spécifiques locaux : valorisation des compétences d'un pépiniériste en matière de production de plants de haies, culture fruitière en fort développement sur le territoire, nombre d'éleveurs ovins en augmentation sur le territoire.

- Soutenir le développement d'activités économiques durables et l'économie circulaire

Tant la production de plants de haies, la plantation de haies fruitières que la valorisation de la laine représentent des opportunités économiques pour les acteurs du territoire et s'inscrivent totalement dans une approche durable.

En outre, la valorisation de laine issue des élevages du territoire répond aux principes de l'économie circulaire.

- Favoriser la diversification agricole et la valorisation locale des productions agricoles du territoire

- Soutenir et renforcer les filières de production, de transformation et de commercialisation locales et relocaliser ainsi l'alimentation

Le projet permet l'émergence d'une nouvelle filière de production de plants de haies indigènes. Il permet également la diversification et le renforcement de la filière fruitière et de la filière ovine.

- Communiquer/sensibiliser/informer pour favoriser l'accès aux produits locaux

Le projet va faciliter l'approvisionnement local en plants de haies, en fruits issus du territoire et en produits dérivés ainsi qu'en matériaux issus de la laine (isolant et engrais organique).

- Maintenir/préserver l'élevage valorisant la prairie et les savoir-faire locaux

La valorisation de la laine représente une piste de diversification importante pour les éleveurs ovins du territoire et va permettre de stabiliser leur activité économique.

- Développer le potentiel économique de certaines filières spécifiques du territoire

- Soutenir la filière laine

Le projet permet de répondre pleinement à cet axe de la stratégie.

Energie et climat

- Développer la résilience du territoire face aux enjeux climatiques

- Lutter contre les inondations

Les plantations de haies favorisées par le projet augmenteront l'infiltration et le ralentissement des eaux de surface sur le territoire.

4 Principes horizontaux

Adaptation au changement climatique

Le projet risque-t-il d'entraîner une augmentation significative des incidences négatives du climat actuel et de son évolution ? Non

Justification : Au contraire ! La production locale de plants de haies va favoriser les projets de plantation sur le territoire. Or, les avantages des haies dans la lutte contre les effets du dérèglement climatique ne sont plus à démontrer : atténuation des inondations, limitation des problèmes d'érosion, puits de carbone.

La plantation de haies indigènes, de haies fruitières et d'arbres d'avenir va contribuer à la préservation de la biodiversité et l'on sait que la préservation de la biodiversité est indissociable des actions visant à limiter le dérèglement climatique.

La valorisation de la laine comme amendement organique va également permettre de réduire le recours à des engrains de synthèse dont la production a un impact important en termes de production de gaz à effet de serre.

Utilisation durable et protection des ressources en eau

Le projet risque-t-il d'être préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau ? Non

Justification : Tel qu'expliqué ci-dessus, le projet aura plutôt un effet positif en ce qui concerne la protection des ressources en eau puisqu'il va permettre de limiter le ruissellement excessif des eaux de surface via la plantation de haies et d'arbres. La limitation du ruissellement permet une meilleure recharge des nappes phréatiques. Par ailleurs, l'utilisation des pellets diminuera l'utilisation d'engrais de synthèse et donc les risques de contamination des nappes phréatiques.

Transition vers une économie circulaire

Le projet risque-t-il de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire (en ce compris la gestion des déchets et le recyclage) ? Non

Justification : L'axe du projet visant à valoriser la laine des élevages locaux s'inscrit pleinement dans les principes de l'économie circulaire.

Prévention et réduction de la pollution

Le projet risque-t-il d'engendrer une augmentation significative des émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol ? Non

Justification : Le projet contribuera à réduire la pollution de l'air, de l'eau et des sols via les plantations.

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le projet risque-t-il d'être fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces ? Non

Justification : Comme déjà démontré dans le document, le projet favorisera la préservation de la biodiversité :

- La production locale de plants de haies va permettre de préserver le patrimoine génétique local qui s'est adapté aux conditions pédoclimatiques de la région.
- La plantation de haies indigènes, de haies fruitières et d'arbres d'avenir va contribuer au renforcement du maillage écologique et donc à la préservation de toute une série d'espèces.

Atténuation du changement climatique

Le projet risque-t-il d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ? Non

Justification : Au contraire, le projet va contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre via les plantations prévues et via l'utilisation d'un engrais organique, produit localement.

Egalité des chances et non-discrimination

Non concerné.

5 Synergies et innovation

5.1 Partenaires du projet et synergies attendues

Le projet s'appuiera sur un partenariat dense. Les partenaires identifiés selon les différents axes du projet sont les suivants :

Créer une filière locale de production de plants de haies

- Pépinière Haie'cologique – appui technique dans la production
- Les groupes BiodiverCité présents dans les communes et animés par la FRW – récolte des graines
- Le Comptoir Forestier – échanges techniques concernant la collecte et le traitement des graines
- Le programme Yes We Plant – labellisation des plants
- L'Association Wallonne d'Agroforesterie (AWAF) – promotion de la filière de production auprès des futurs planteurs

Promouvoir la plantation de haies fruitières multifonctionnelles sur le territoire

- Le CRA-W et le CTH – choix des variétés, détermination des schémas d'implantation, suivi technique
- Le Collège des Producteurs - production des plants de petits fruits
- L'Association Wallonne d'Agroforesterie (AWAF) – diffusion du modèle auprès des propriétaires désireux de planter

Accompagner la création d'une filière de valorisation de la laine locale

- Valbiom – Aide à la création des filières de valorisation
- Antoine Mabille – Eleveur ovin important du territoire
- Laine Gesves – Organisation des tontes itinérantes
- Woolconcept – labellisation de l'isolant

Soutenir la plantation de futurs arbres remarquables sur le territoire

- Les groupes BiodiverCité – financement des plants
- Les pépiniéristes wallons – fourniture des plants

Le projet est également en lien avec d'autres projets de la SDL :

- L'axe visant à valoriser la laine locale sera en lien direct avec le projet « Favoriser la circularité en Cœur de Condroz » puisqu'il s'inscrit pleinement dans les principes de l'économie circulaire. Les deux projets pourront se nourrir et se renforcer.
- La plantation de haies fruitières multifonctionnelles dans les vergers hautes tiges du territoire va permettre de diversifier l'offre en fruits sur le territoire et de stabiliser cette offre. La filière fruits sera prise en compte dans le cadre de la fiche projet « Vers plus d'autonomie alimentaire en Cœur de Condroz », celle-ci permettant au maximum de rapprocher l'offre et la demande en produits locaux.

5.2 Adéquation avec les critères de sélection

Le présent projet est en adéquation avec les différents critères de sélection :

- **Eligibilité des dépenses** : L'ensemble des dépenses sont éligibles au regard de la réglementation concernée. Celles-ci concerteront principalement en des dépenses de personnel et des dépenses d'animation liées à la mise en œuvre des actions. Aucun équipement spécifique n'est envisagé.
- **Caractère transversal** : Le projet présente un caractère transversal puisqu'il touche à la fois aux aspects environnementaux en favorisant clairement la préservation de la biodiversité du territoire, aux aspects économiques en contribuant au développement de filières spécifiques générant de nouveaux revenus pour les acteurs locaux et aux aspects sociaux en impliquant au maximum les habitants du territoire (récolte de graines, plantation d'arbres,...).
- **Efficiency et pérennisation** : un·e chargé·e de mission à 0.5 ETP sera recruté·e pour assurer la mise en œuvre des actions. Le projet bénéficiera de l'appui de divers partenaires tels que l'HEPL bac agro qui s'intéresse à la production indigène de plants de haies, Valbiom qui souhaite également développer des actions de valorisation de la laine, le CRA-W qui mène des expérimentations sur les haies fruitières multifonctionnelles. Ces différents partenariats renforceront le travail du·de la chargé·e de mission. Au regard des moyens mis en œuvre pour les actions à mener, le projet est jugé efficient.

Pérennisation : voir ci-dessous

- **Caractère innovant et approche originale** : voir ci-dessous
- **Complémentarité avec les autres instruments de financement** : Le projet est complémentaire aux financements régionaux attribués aux communes dans le cadre du programme BiodiverCité. En effet, LEADER prendra en charge tous les aspects techniques et l'animation de la plantation d'arbres d'avenir et les plants seront financés via le programme BiodiverCité.

5.3 Pérennité

Il est prévu que les filières créées durant le projet soient autoportantes au terme de ce dernier, notamment grâce aux nombreux partenariats envisagés.

Le réseau de collecteurs de graines sera constitué et le GAL aura mis en place une structure permettant d'autonomiser ce réseau. Le réseau de collecteurs sera en contact avec les pépiniéristes du territoire intéressés de produire des plants. Ceux-ci auront été formés au traitement, au stockage et à la mise en culture des graines.

Les propriétaires de vergers seront à même de gérer et de valoriser leurs haies fruitières. Des fiches de capitalisation permettront à d'autres propriétaires de se lancer dans la plantation de ce type de haies.

Les deux filières de valorisation de la laine seront opérationnelles et prises en charge par les acteurs du territoire.

5.4 Caractère innovant

Plusieurs éléments novateurs majeurs sont à relever dans le projet :

La création d'un réseau de collecteurs de graines afin d'alimenter des pépiniéristes pour la production des plants de haies indigènes sera une première en Wallonie ! Si des expériences similaires existent en France, le concept n'a pas encore été initié dans notre région. Toutes les actions menées en ce sens seront novatrices :

- Recensement des haies semencières via une cartographie collaborative
- Création et animation d'un réseau de collecteurs de graines
- Formation de ces collecteurs à la reconnaissance des essences, la collecte des graines, ...
- Mise au point de techniques de traitement des graines accessibles aux pépiniéristes

La plantation de haies fruitières en bordure des vergers hautes tiges dans le double objectif de diversifier la production fruitière et de renforcer la biodiversité est également un concept novateur. Le CRA-W vient seulement de débuter des tests sur ce type de haies sur des parcelles d'essai à Gembloux. Le présent projet permettra de tester l'intérêt de ces haies en conditions réelles.

La valorisation de la laine locale a déjà été envisagée il y a quelques années dans le cadre d'un projet Interreg mais celui-ci s'est concentré sur la valorisation textile. L'idée d'explorer à la fois des débouchés en tant qu'isolant pour la qualité supérieure et des débouchés en tant qu'engrais organique pour la laine de moindre qualité est totalement novateur en Wallonie.

6 Collaborateurs

6.1 Collaborateur en charge du projet

Aucun collaborateur n'est identifié à ce stade. L'engagement du·de la chargé·e de mission fera l'objet d'une procédure de recrutement.

Aucun partenaire privilégié n'a été identifié.

6.2 Expériences pertinentes et qualifications du demandeur

Le GAL Cœur de Condroz bénéficie de près de 25 ans d'expérience acquise par les deux GAL, à la fois dans la mise en œuvre du programme LEADER mais également dans la gestion de projets soutenus par d'autre sources de financement.

En matière de développement de filières agricoles et en matière de projets favorables à la biodiversité particulièrement, les GAL ont mené divers projets :

- Développement de filières agricoles – voir le détail des projets menés dans la fiche projet Vers plus d'autonomie alimentaire en Cœur de Condroz de la présente SDL
- Renforcement du maillage écologique - GAL Pays des Tiges et Chavées - LEADER 2007-2013
- Biodiversité - les 2 GAL – LEADER 2014-2020/22

Ces différents projets démontrent l'expérience acquise en la matière et de manière plus générale, les compétences acquises en matière de gestion de projet.

7 Indicateurs

Indicateurs de réalisation						
Type	Libellé	Unité		Valeur intermédiaire 2025	Valeur cible 2027	Méthodo
Public cible visé par le projet	Nombre de personnes en xxx	Nbre		50	100	Nbre de récolteurs + nbre de propriétaires ayant
Indicateur libre	Un réseau de récolteurs de graines créé	Nbre		1	1	Comptage
Indicateur libre	Nombre de vergers dans lesquels des haies fruitières sont plantées	Nbre		5	10	Comptage
Indicateur libre	Nombre de tests de transformation des petits fruits	Nbre		0	4	Comptage
Indicateur libre	Création d'une structure de collecte et de stockage de la laine	Nbre		0	1	Comptage
Indicateur libre	Création d'une filière de valorisation de laine en engrais	Nbre		0	1	Comptage
Indicateur libre	Nombre de pistes de valorisation de la laine en isolant	Nbre		3	3	Comptage
Indicateur libre	Nombre de formations à la tonte et au tri	Nbre		2	4	Comptage
Indicateur libre	Nombre de tontes itinérantes organisées	Nbre		2	4	Comptage
Indicateurs de résultat						
Type	Libellé	Unité	Valeur année référence	Année référence	Valeur cible 2027	Méthodo
Emploi direct créé au sein de la structure bénéficiaire	Nombre d'ETP	ETP	0,5	2024	0,5	Contrat GAL
	Nombre de citoyens impliqués dans la récolte de graines	Nbre	0	2024	10	Comptage
	Nombre de pépiniéristes impliqués dans la filière	Nbre	0	2024	5	Comptage
	Nombre de plants produits	Nbre	0	2024	5000	Comptage
	Mètres de haies fruitières plantées	Mètres	0	2024	1000	Mesure
	Nombre de pistes de valorisation des petits fruits identifiées	Nbre	0	2024	2	Comptage
	Nombre d'éleveurs professionnels et amateurs inscrits dans la filière laine	Nbre	0	2024	30	Comptage
	Quantité de laine valorisée	Tonnes	0	2024	3	Pesage

8 Calendrier

Filières agroenvironnementales : Des spécificités agroenvironnementales à valoriser	
Création d'une filière locale de production de plants de haies	01/01/2024 31/12/2027
Promotion de la plantation de haies fruitières multifonctionnelles sur le territoire	01/01/2024 31/12/2027
Accompagnement de la création d'une filière de valorisation de la laine locale	01/01/2024 31/12/2027
Soutien à la plantation de futurs arbres remarquables sur le territoire	01/01/2024 31/12/2027

9 Plan financier

Lignes budgétaires		Budget
Dépenses de personnel		
	Coûts directs de personnel	127 854,25
	Coûts indirects = 14% des coûts directs	17 899,60
Fonctionnement		
	Frais d'action	80 000,00
	Frais d'équipement	0,00
Sous-traitance et partenariat		
	Frais de sous-traitance	0,00
	Frais de partenariat	0,00
		225 753,85

10 Echéancier et financement

Lignes budgétaires		Budget	2024	2025	2026	2027
Dépenses de personnel						
	Coûts directs de personnel	127 854,25	31 963,56	31 963,56	31 963,56	31 963,56
	Coûts indirects = 14% des coûts directs	17 899,60	4 474,90	4 474,90	4 474,90	4 474,90
Fonctionnement						
	Frais d'action	80 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Frais d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-traitance et partenariat						
	Frais de sous-traitance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		225 753,85	56 438,46	56 438,46	56 438,46	56 438,46

Insertion socio-professionnelle

1 Intitulé du projet

Préparation à l'insertion socio-professionnelle

2 Identité du projet

Le projet vise à renforcer les acteurs sociaux et les acteurs de l'insertion socio-professionnelle afin d'augmenter les résultats de la formation-insertion sur le territoire. Pour cela, il est prévu de dresser un panorama de l'insertion socio-professionnelle du territoire et de mettre en place un processus de préparation à l'insertion en collaboration avec les différents acteurs. Les métiers liés à la relocalisation de l'alimentation représenteront une opportunité de formation et d'insertion.

3 Description

3.1 Description du projet

3.1.1 Contexte, identification des besoins

Suite à des contacts avec les CISPs du territoire et des environs qui nous ont fait part de leurs réalités et en concertation avec le porteur de pré-projet, le Conseil de Politique Alimentaire Cœur de Condroz, le PPP a proposé que la fiche projet concerne l'insertion socio-professionnelle de manière générale sur le territoire, avec une recherche de diversification dans les métiers de l'alimentation.

Concernant le secteur de la formation-insertion, trois Centres d'Insertion Socio-Professionnelle (CISP) sont basés actuellement sur notre territoire (Espaces, A l'Ovradge, Centre Européen du Travail) et proposent des formations dans les secteurs de l'aide à la personne, les aménagements extérieurs, la maçonnerie, le parachèvement, les travaux forestiers/menuiserie ou encore l'administratif.

Le GAL Pays des Tiges et Chavées a travaillé activement avec l'asbl Espaces à la création d'un axe menuiserie au sein de leur formation en travaux forestiers. Un nouvel atelier a été aménagé à Gesves et permet à Espaces de toucher plus de public sur les communes du GAL. Le nouvel atelier a également ouvert une voie de diversification dans l'offre de formation-insertion.

D'autres CISPs proches du territoire, c'est le cas par exemple de Devenirs à Marchin, viennent compléter l'offre en insertion. Il faut cependant nuancer cette offre car les difficultés de mobilité très souvent rencontrées par le public visé limitent les opportunités.

Les formations proposées par les CISPs ne sont pas les seules formes d'insertion socio-professionnelle puisque des asbl et des CPAS emploient des personnes en contrat art.60. Cela représente également une opportunité pour certaines personnes de retrouver un emploi stable. Citons par exemple les services de maraîchage (les Compagnons du Samson) et de blanchisserie du CPAS de Gesves qui emploient plusieurs personnes en contrat art.60.

De manière générale en Wallonie, les acteurs de la formation et de l'insertion socio-professionnelle signalent une difficulté récurrente en termes de recrutement et de fidélisation des stagiaires. Ceci peut paraître contre-intuitif quand on sait que beaucoup de jeunes peu qualifiés se retrouvent sans emploi et en la matière, notre territoire rural ne fait pas exception. L'IWEPS nous informe que 25% des jeunes sont sans emploi en Wallonie et que 50 % des jeunes sans emploi en Belgique sont Wallons. Le 23 novembre 2022 Marie-Kristine Vanbockstal – administratrice générale du Forem, déclarait ce qui suit sur La Première : « *Plus de jeunes quittent l'école en étant moins bien qualifiés ou en situation d'échec scolaire en Wallonie. Nous devons les accompagner comme le veut la réforme de l'accompagnement adapté du 1er juillet pour essayer de rattraper ce qui n'a pas été acquis et ramener ces jeunes vers l'emploi.* »

Malgré cet état de fait, les stagiaires disponibles pour la formation-insertion ne sont pas nombreux. Une raison avancée par les acteurs du secteur est que nombre d'entre eux sont en incapacité (manque de compétences, assuétudes, décrochage social, manque de confiance en eux, etc.) d'effectuer les démarches pour accéder à la formation-insertion. Parfois, ils sont également exposés à différents problèmes logistiques, comme la mobilité ou la garde d'enfants, qu'il y a lieu de solutionner avant de pouvoir envisager une formation. Il convient dès lors de mettre en place ce que l'on pourrait appeler « un parcours d'insertion à l'insertion » une préparation sociale à la formation-insertion. La formule, quoique peu heureuse, a le mérite d'être explicite. Avant de pouvoir prendre le chemin d'une formation professionnalisante qui pourrait amener certains à trouver de l'emploi, il convient d'établir, en collaboration étroite entre les acteurs sociaux (CPAS principalement) et les acteurs de l'insertion, une remise à niveau dans certaines compétences de base, ou d'accompagner les stagiaires potentiels dans la résolution de problèmes tels que les assuétudes, la mobilité, la langue, le logement, etc, qui entravent gravement l'accès à la formation.

Les CPAS proposent déjà des actions face à ce constat mais manquent souvent de moyens. Il apparaît également que les acteurs sociaux et les CISP présentes sur le territoire ou aux alentours n'entretiennent pas spécialement des liens étroits. En effet, ils manquent de ressources (humaines, financières) pour animer leur réseau, échanger, partager les besoins, partager des pistes de réponses mutuelles à des enjeux et opportunités qui se présentent à eux sur le territoire. Il existe également d'autres structures que les CISP qui proposent une forme de formation-insertion mais celles-ci ne sont pas toujours connues et ne sont pas non plus en réseau avec les CISP et les opérateurs sociaux.

A cela s'ajoute le fait que les attentes des stagiaires potentiels ne sont pas toujours connues. Il y a lieu de mieux caractériser ce besoin du côté des stagiaires potentiels, quels sont leurs envies, objectifs, capacités, besoins, difficultés en vue de faire se rencontrer offre et demande en termes de formation-insertion.

Par ailleurs, le lien entre les besoins des acteurs économiques en termes de compétences et de formations n'est pas toujours objectivé et la cohérence entre l'offre de formation-insertion et le besoin sur le territoire pourrait être améliorée.

Concernant le besoin des acteurs économiques, notons que diverses dynamiques locales tendent à favoriser la relocalisation de certaines activités économiques. C'est le cas par exemple de l'alimentation, plusieurs projets de relocalisation de l'alimentation se développent ainsi sur le territoire. A termes, certains métiers liés aux filières alimentaires seront nécessaires (cantinier, meunier,...). Un des objectifs de la stratégie wallonne « Manger Demain » est que 100 % des cantines labellisées proposent une assiette composée à 50 % de produits locaux ou issus des circuits-courts en 2030. Ceci demandera la formation du personnel existant ou d'un nouveau personnel à la confection de repas basés sur une alimentation locale, saine et durable. Cette tendance à la relocalisation de l'alimentation représente des opportunités d'emploi, entre autres pour un public éloigné du travail.

Cependant, dans le secteur des CISP, le moratoire en termes de création de nouvelles formations ou de nouvelles structures empêche la diversification des activités de formation-insertion, rendant encore plus nécessaire la valorisation de l'existant dans un rayon raisonnable. Il y a donc lieu de réfléchir à des pistes de diversification de l'offre de formation-insertion, notamment dans le secteur de l'alimentation saine et durable.

3.1.2 Objectifs à atteindre

- Caractériser l'offre et la demande en matière de formation-insertion sur le territoire.
- Mettre en réseau les acteurs de l'insertion et les acteurs sociaux du territoire afin d'optimiser la remise à l'emploi d'un public qui s'en trouve éloigné pour diverses raisons.
- Avec l'ensemble de ces acteurs, concevoir une offre de préparation à l'insertion.
- Également en concertation avec les acteurs, analyser les pistes de diversification de l'offre de formation-insertion, notamment dans les métiers de l'alimentation.

3.1.3 Publics cibles

Deux publics cibles sont à distinguer en fonction du niveau d'action :

- Les structures de formation-insertion (CISP et autres) et les opérateurs sociaux qui seront mis en réseau et renforcés dans leur action ;
- Les personnes en décrochage professionnel sur le territoire qui se verront offrir une offre de formation-insertion plus structurée, mieux adaptée à leurs besoins et diversifiée. Certaines seront également mobilisées dans le cadre de la phase test de préparation à l'insertion.

3.1.4 Impact sur le territoire

L'inventaire détaillé de l'offre et de la demande en matière de formation-insertion va amener à une meilleure connaissance des réalités du territoire en la matière. Il permettra aux opérateurs d'apporter une solution plus adaptée et devrait aboutir in fine à un plus grand nombre de personnes remises à l'emploi.

La mise en réseau des acteurs sociaux et des acteurs de l'insertion devra aussi permettre d'adapter et de renforcer leur action au bénéfice des personnes en décrochage socio-professionnel.

Des personnes très éloignées de toutes activités, en décrochage social, seront mobilisées via la phase test de la préparation à l'insertion. Inspirée d'initiatives existantes, celle-ci pourrait être relativement vite dupliquée et donc porter ses fruits sans réinventer la roue. Si cette initiative est positive, des voies de pérennisation et de financement de manière structurelle auprès des pouvoirs de tutelle.

L'impact sur le territoire pourrait être multiple car l'offre de formation devrait également se diversifier et s'adapter aux besoins du secteur économique local (d'où la nécessité d'identifier les besoins). Plus spécifiquement, les métiers de l'alimentation saine et durable pourraient être l'objet d'une demande dans les années à venir et donc des opportunités en matière d'insertion socio-professionnelle. Le projet pourrait donc indirectement contribuer à stabiliser les activités économiques en relocalisation en formant des personnes aux spécificités de ces activités.

Cette initiative pourra être aisément transférée dans d'autres territoires.

3.1.5 Actions prévues

Le projet prévoit l'engagement d'un.e chargé.e de mission (formation sociale) à mi-temps pendant deux ans. Cette personne serait basée au sein même du GAL et travaillera en étroite collaboration avec les acteurs de l'insertion et les acteurs sociaux.

Les tâches qui lui seront confiées sont les suivantes :

1. Inventaire des acteurs de l'insertion et caractérisation de leur offre. Sur base d'entretiens approfondis avec ces différents acteurs, il s'agira de caractériser le type de services qu'ils proposent, leurs publics cibles, leur rayon d'action, les collaborations déjà établies avec les acteurs sociaux,...
2. Inventaire des initiatives déjà menées par les CPAS du territoire en vue de faciliter l'insertion. En effet, certains CPAS mènent déjà différentes actions en vue de faciliter l'accès de leurs bénéficiaires à l'insertion : ateliers liés à la confiance en soi, aide pour le passage du permis de conduire,... Ces initiatives sont toutefois limitées et ne sont pas menées dans toutes les communes. De plus, les CPAS n'ont pas toujours la possibilité d'entretenir des contacts étroits avec les services d'insertion.
3. Réalisation d'un diagnostic des besoins des acteurs économiques du territoire : de quelles compétences, types de main d'œuvre ont-ils besoin. Une attention particulière sera portée aux secteurs en relocalisation tels que l'alimentation. Sur base de ce diagnostic, des pistes de diversification de l'offre de formation-insertion seront proposées.

4. Identification des attentes des publics visés. Elaboration d'un référentiel des demandes des stagiaires potentiels en termes d'ambition, de compétences et formations espérées/souhaitées, de besoins, exprimés et perçus.
5. Constitution d'un collectif d'acteurs sociaux et d'acteurs de l'insertion. Ce collectif sera amené à partager ses défis, problèmes, opportunités et à analyser les blocages rencontrés par ces acteurs dans le cadre de la mobilisation du public cible en vue de l'amener vers la formation-insertion. Sur base de cette analyse, des pistes de solutions seront formulées et mises en œuvre par les acteurs. La.e chargé.e de mission animera les rencontres et mettra en œuvre une méthodologie permettant aux acteurs d'identifier ces blocages et difficultés.
6. Benchmarking : rencontre des acteurs de l'insertion wallons qui envisagent déjà la création d'un service de préparation à l'insertion, dont l'asbl Devenirs.
7. Conception d'une phase test de préparation sociale à l'insertion en collaboration étroite avec les CISP et les acteurs sociaux du territoire. Pour cela, il sera nécessaire de :
 - Préciser le public visé
 - Identifier les problèmes auxquels les stagiaires potentiels sont confrontés
 - Concevoir un programme d'accompagnement individuel et/ou en groupe pour amener les stagiaires potentiels à solutionner ces problèmes
 - Identifier les rôles des différentes structures
 - Identifier les ressources extérieures nécessaires
8. Mise en œuvre de la phase test : animation et suivi des ateliers de préparation à l'insertion d'un groupe de stagiaires test.
9. Si la phase test s'avère concluante, recherche de moyens afin de pérenniser les ateliers de préparation à l'insertion. L'expérience sera également diffusée afin qu'elle puisse être répliquée dans d'autres territoires.
10. Capitalisation des bonnes pratiques mises en œuvre dans le cadre de la phase test afin de faciliter le transfert d'expérience vers d'autres territoires.
11. Analyse des opportunités permettant de concrétiser les propositions de diversification de l'offre de formation-insertion. Le moratoire actuel permettant difficilement de créer de nouveaux CISP ou de permettre à des CISP existants d'augmenter leur offre de formations, une analyse des pistes légales alternatives permettant de diversifier l'offre sera réalisée. Différents éléments devront être pris en ligne de compte tels que le statut du « stagiaire », la finalité de la formation proposée, les modalités pratiques,...

3.2 Contribution aux objectifs de la SDL

Les actions envisagées dans le cadre du présent projet permettent de répondre à objectifs identifiés dans la stratégie :

Développement socio-économique et développement rural durable

- Soutenir l'économie locale et développer le potentiel économique endogène
 - Valoriser le capital humain et les savoir-faire locaux

Renforcer les collaborations entre acteurs sociaux et acteurs de l'insertion, adapter l'offre en matière de formation-insertion aux besoins des acteurs économiques du territoire pour in fine, favoriser la remise à l'emploi de personnes en décrochage socio-professionnel, permettent pleinement de répondre à cet objectif de la stratégie du Cœur de Condroz.

- Favoriser la diversification agricole et la valorisation locale des productions agricoles du territoire

- Soutenir et renforcer les filières de production, de transformation et de commercialisation locales et relocaliser ainsi l'alimentation

La relocalisation des filières alimentaires amorcée grâce à différents projets sur le territoire représente une opportunité d'emploi locale de manière générale mais également pour un public en formation-insertion. En effet, certains métiers liés notamment à la création d'outils de transformation locaux, à l'approvisionnement local des cuisines de collectivité, et ne nécessitant pas une formation longue, peuvent tout à fait s'envisager dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle.

Réiproquement, le développement sur le territoire de formations qualifiantes prenant en compte les spécificités de ces métiers émergeants va contribuer à la diversification agricole et va permettre de stabiliser les filières nouvellement créées sur le territoire.

- Appui aux questions sociales et de logement

- Renforcer l'offre de services sociaux existants pour répondre à de nouveaux besoins

Le projet s'inscrit pleinement dans cet objectif de la stratégie puisqu'il va permettre de renforcer à la fois les acteurs sociaux et les acteurs de l'insertion dans leurs actions et ce dans le but final d'augmenter le nombre de personnes remises à l'emploi.

4 Principes horizontaux

4.1 Adaptation au changement climatique

Le projet risque-t-il d'entraîner une augmentation significative des incidences négatives du climat actuel et de son évolution ?

Non concerné

4.2 Utilisation durable et protection des ressources en eau

Le projet risque-t-il d'être préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau ?

Non concerné

4.3 Transition vers une économie circulaire

Le projet risque-t-il de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire (en ce compris la gestion des déchets et le recyclage) ? Non

Justification : Le projet pourrait même favoriser l'économie circulaire sur le territoire en formant des personnes éloignées de l'emploi aux métiers du ré-emploi.

4.4 Prévention et réduction de la pollution

Le projet risque-t-il d'engendrer une augmentation significative des émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol ?

Non concerné

4.5 Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le projet risque-t-il d'être fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces ? Non concerné

4.6 Atténuation du changement climatique

Le projet risque-t-il d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ?

Non concerné

4.7 Egalité des chances et non-discrimination

Effet : Favorable

Justification : Le présent projet tend clairement à réduire les inégalités et la discrimination en renforçant les acteurs sociaux et les acteurs de l'insertion dans leurs actions. Il devrait permettre à un plus grand nombre de personnes très éloignées de toute activité professionnelle, en décrochage social de retrouver une place dans la société via un emploi.

Avec les acteurs de terrain, une attention sera portée sur le genre afin de donner autant de chances d'insertion aux femmes qu'aux hommes. Cela passe par exemple par la prise en compte de la garde des enfants pour les mères seules.

5 Synergies et innovation

5.1 Partenaires du projet et synergies attendues

Les principaux partenaires identifiés dans le cadre du projet sont les suivants :

- Il s'agit ici de mobiliser les acteurs publics et privés de l'insertion sociale et de l'action sociale de manière à allier les énergies et établir un tremplin pour les personnes éloignées de l'insertion-formation. Les CISPs actifs sur le territoire, les CPAS, les asbl et les entreprises actives dans l'insertion de manière générale seront partenaires du projet.
- L'asbl Devenirs, basée à Marchin est également identifiée comme partenaire pour la phase test de préparation à l'insertion. Déjà en réflexion sur le sujet, des échanges de bonnes pratiques sont prévus.
- L'Interfédé, la fédération des CISPs sera également mobilisée dans le cadre du projet, tant pour collecter des informations que pour les informer des actions menées sur notre territoire.
- Dans le même ordre d'idée, la CAIPS sera également partenaire du projet. C'est une **fédération** qui a pour but de promouvoir les activités d'insertion sociale et/ou socioprofessionnelle, ainsi que l'économie sociale. Elle regroupe des associations, des CPAS et des sociétés à finalité sociale développant ou soutenant des actions d'insertion sociale ou socioprofessionnelle, ou intervenant dans le champ de l'économie sociale.
- Le Conseil de Politique Alimentaire (CPA) Cœur de Condroz qui gardera une vue métá sur les besoins du système alimentaire local.
- La Cellule Manger Demain sera également sollicitée afin d'identifier les métiers émergeants liés à l'alimentation saine et durable pouvant représenter des opportunités en matière d'insertion socio-professionnelle.

Le projet sera en lien avec d'autres projets de la SDL :

- Vers plus d'autonomie alimentaire en Cœur de Condroz : Ce projet prévoit d'analyser l'offre et la demande en termes de productions alimentaires locales et d'identifier les maillons manquants. Cette étude permettra d'identifier les besoins potentiels de ces filières en main d'œuvre et donc d'identifier des pistes de diversification de l'offre en formation-insertion.
- Favoriser la circularité en Cœur de Condroz : Les comptoirs du ré-emploi qu'il est prévu de créer dans le cadre de ce projet pourront également représenter une opportunité de former des personnes éloignées de l'emploi aux métiers du ré-emploi. Dans cet ordre d'idée, on peut

par exemple citer l'atelier vélo Un guidon pour 2main, créé sous l'impulsion du GAL Condroz-Famenne qui souhaite se professionnaliser et qui pourrait engager des personnes pour la mécanique vélo.

5.2 Adéquation avec les critères de sélection

Le présent projet est en adéquation avec les différents critères de sélection :

- **Eligibilité des dépenses** : l'ensemble des dépenses sont éligibles au regard de la réglementation concernée. Celles-ci concerteront principalement des dépenses de personnel et des dépenses d'animation liées à la mise en œuvre des actions. Aucun équipement spécifique n'est envisagé.
- **Caractère transversal** : le projet présente un caractère transversal puisqu'il touche à la fois aux aspects sociaux en favorisant la réinsertion de personnes en décrochage social (phase test de préparation à l'insertion permettant d'aborder les blocages à la remise à l'emploi rencontrés par les stagiaires potentiels) et à l'emploi en amenant ces personnes à retrouver un emploi et en ciblant mieux les attentes des acteurs économiques en termes d'emploi. La réinsertion est par ailleurs multisectorielle par excellence. Le projet permet également de favoriser la relocalisation de filières sur le territoire, notamment les filières alimentaires, en recherchant de possibilités de proposer des formations professionnelles spécifiques à ces filières.
- **Efficience et pérennisation** : un.e chargé.e de mission à 0.5 ETP sera recruté.e pendant deux ans pour assurer la mise en œuvre des actions. Le projet visant à dresser un panorama de l'insertion socio-professionnelle sur le territoire et à mettre en place une phase test de préparation à l'insertion, les moyens mis en œuvre apparaissent pertinents. Le projet donc est jugé comme efficient.

Pérennisation : voir ci-dessous.

- **Caractère innovant et approche originale** : voir ci-dessous.
- **Caractère transférable** : Dès sa conception, le caractère transférable des actions a été envisagé. En effet, il est prévu d'éditer des outils de capitalisation afin de faciliter le transfert des expériences vers d'autres territoires. L'expérience pilote pourra également être portée à la connaissance des instances régionales afin d'envisager des adaptations du processus complet d'insertion socio-professionnelle.
- **Complémentarité avec les autres instruments de financement** : L'approche se veut complémentaire aux actions déjà menées individuellement par les différents acteurs sociaux/insertion (CPAS, CISP, associations et entreprises d'insertion) et viendra renforcer leur impact. Le financement LEADER est donc complémentaires aux moyens alloués à ces acteurs.

5.3 Pérennité

La mise en réseau des acteurs sociaux et des acteurs de l'insertion (CISP, asbl et entreprises d'insertion) représente une réelle plus-value. Elle devrait aboutir à une amélioration des résultats en matière d'insertion socio-professionnelle sur le territoire et faciliter le travail des différents acteurs. La phase de diagnostic initiale (caractérisation de l'offre, de la demande, des attentes des stagiaires) va également leur permettre de mieux appréhender la problématique. Il est évident que ces acquis ne seront pas perdus une fois le projet arrivé à son terme. Les contacts étant établis et les informations en leur possession, les acteurs de l'insertion socio-professionnelles seront à même de continuer à animer leur collectif, au bénéfice des futurs stagiaires.

Au terme de la phase test de préparation à l'insertion, si les résultats sont concluants, il s'agira de démontrer au ministre de tutelle de l'insertion sociale, la plus-value apportée par le programme et d'envisager les voies de pérennisation à travers un financement structurel de ces nouvelles missions qui rentreraient dans les missions des différents acteurs impliqués.

L'analyse des pistes de diversification, notamment dans les métiers liés à l'alimentation saine et durable, et des possibilités légales de les mettre en œuvre sur le territoire vont également permettre à des acteurs de s'engager concrètement dans cette voie, en connaissance de cause.

5.4 Caractère innovant

Le présent projet est innovant à plusieurs titres :

- La démarche de base est innovante. Peu de projets ont la volonté de fédérer les acteurs sociaux et les acteurs de l'insertion d'un territoire. En effet, par manque de moyens principalement, ces structures n'ont pas la possibilité de travailler en réseau.
- Par ailleurs, si ce type de préparation à l'insertion est en réflexion dans certaines structures, elle n'est pas encore appliquée et notre territoire pourrait être un des premiers à la concrétiser. Cette expérience pilote permettra à d'autres territoires d'en tirer les apprentissages et de profiter des pratiques mises en œuvre pour adapter le concept à leur réalité.
- L'analyse des besoins des acteurs économiques en termes d'emploi permettra également de voir l'insertion socio-professionnelle sous un angle nouveau, adapté aux réalités du territoire. La prise en compte des activités en cours de relocalisation comme l'alimentation inscrit également l'insertion dans de nouvelles perspectives.

6 Collaborateurs

6.1 Collaborateur en charge du projet

Aucun collaborateur n'est identifié à ce stade. L'engagement du·de la chargé·e de mission fera l'objet d'une procédure de recrutement.

Aucun partenaire privilégié n'a été identifié.

6.2 Expériences pertinentes et qualifications du demandeur

Le GAL Cœur de Condroz bénéficie de près de 25 ans d'expérience acquise par les deux GAL, à la fois dans la mise en œuvre du programme LEADER mais également dans la gestion de projets soutenus par d'autre sources de financement.

En matière d'action sociale particulièrement, les GAL ont mené divers projets :

- Action sociale – GAL Pays des Tiges et Chavées – LEADER 2014-2020/22
- Cohésion sociale – GAL Condroz-Famenne - LEADER 2014-2020/22
- Projet d'aide alimentaire mobile – Fondation Roi Baudoin, Loterie Nationale et United Fund of Belgium

Ces différents projets démontrent l'expérience acquise en la matière et de manière plus générale, les compétences acquises en matière de gestion de projet.

7 Indicateurs

Indicateurs de réalisation						
Type	Libellé	Unité		Valeur intermédiaire 2025	Valeur cible 2027	Méthodo
Public cible visé par le projet	Nombre de personnes en xxx	Nbre		20	40	Nbre de travailleurs sociaux et insertion + bénéfici
Indicateur libre	Un diagnostic de l'insertion socio-professionnelle sur le territoire	Nbre		1	1	Comptage
Indicateur libre	Nombre de rencontres organisées entre les acteurs sociaux et de l'insertion	Nbre		10	20	Comptage
Indicateur libre	Nombre d'ateliers de préparation à l'insertion socio-professionnelle organisés	Nbre		0	5	Comptage
Indicateur libre	Analysé des pistes de diversification de la formation-insertion, notamment dans les métiers	Nbre		0	1	Comptage

Indicateurs de résultat						
Type	Libellé	Unité	Valeur année référence	Année référence	Valeur cible 2027	Méthodo
Emploi direct créé au sein de la structure bénéficiaire	Nombre d'ETP	ETP	0,5	2025	0	Contrat GAL
	Nombre d'acteurs sociaux/insertion sondés dans le cadre du diagnostic		0	2025	30	Comptage
	Nombre d'acteurs sociaux/insertion mis en réseau		0	2025	20	Comptage
	Nombre de stagiaires amenés à suivre la phase test de préparation à l'insertion		0	2025	10	Comptage
	Nombre de pistes de diversification identifiées et dont la faisabilité a été analysée		0	2025	3	Comptage

8 Calendrier

Insertion socio-professionnelle : Préparation à l'insertion socio-professionnelle			
Caractérisation de l'offre et la demande en matière de formation - insertion sur le territoire		01/01/2025	31/12/2026
Mise en place d'un processus de préparation à l'insertion en collaboration avec les différents acteurs sociaux.		01/01/2025	31/12/2026
Etude des pistes de diversification de la formation - insertion, notamment dans le domaine de l'alimentation		01/01/2025	31/12/2026

9 Plan financier

Lignes budgétaires		Budget
Dépenses de personnel		
	Coûts directs de personnel	57 854,25
	Coûts indirects = 14% des coûts directs	8 099,60
Fonctionnement		
	Frais d'action	25 000,00
	Frais d'équipement	0,00
Sous-traitance et partenariat		
	Frais de sous-traitance	0,00
	Frais de partenariat	0,00
		90 953,85

10 Echéancier et financement

Lignes budgétaires		Budget	2024	2025	2026	2027
Dépenses de personnel						
	Coûts directs de personnel	57 854,25	0,00	28 927,13	28 927,13	0,00
	Coûts indirects = 14% des coûts directs	8 099,60	0,00	4 049,80	4 049,80	0,00
Fonctionnement						
	Frais d'action	25 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00	0,00
	Frais d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-traitance et partenariat						
	Frais de sous-traitance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		90 953,85	0,00	45 476,92	45 476,92	0,00

Coordination

1 Intitulé du projet

Coordination de l'asbl GAL Cœur de Condroz

2 Identité du projet

Le projet concerne la coordination du GAL, de ses organes décisionnels et de son équipe opérationnelle, la gestion administrative et financière de l'asbl, la gestion du personnel, la gestion des projets, la communication générale, etc.

3 Description

3.1 Description du projet

3.1.1 Contexte

L'expérience acquise lors des trois précédentes programmations démontre toute l'importance du rôle de la coordination, et ce sur différents plans :

- Gestion de projets : bien que tous les chargés de mission soient autonomes et aient la charge de leur projet, la coordination s'assure du bon déroulé des projets et est le garant des échéances. Elle est tenue responsable en cas de litige. Elle veille aux synergies entre les projets (économies d'échelle) et à la bonne circulation d'informations au sein de l'équipe. La coordination joue également le rôle d'ensemblier, aussi bien au niveau de l'équipe que des partenaires.
- Gestion des partenariats propres à chaque fiche : en collaboration avec les différents chargés de mission, la coordination gère les relations avec les différents partenaires et intervient en cas de litige.
- Gestion des organes propres de l'ASBL : bureau, CA, AG.
- Gestion administrative et financière de l'ASBL, respect des procédures de marchés publics et des règles en matière de communication imposées par le programme.

Le contexte pour cette nouvelle programmation est particulier puisque le GAL Cœur de Condroz est le fruit de la fusion entre 2 GAL existant : le GAL Condroz-Famenne et le GAL Tiges et Chavées. Fortes de l'expérience acquise par ces 2 GAL depuis plus de 20 ans, mais conscientes des enjeux partagés, des réponses communes à y apporter et aussi des moyens limités au niveau régional, les 6 communes partenaires ont décidé d'unir leurs forces pour les prochaines années autour d'un projet de territoire structurant et solide et de créer un seul GAL : le GAL Cœur de Condroz !

Les six communes ont également décidé d'entamer les démarches pour faire reconnaître le territoire comme Parc naturel. Il est prévu qu'une seule ASBL porte à la fois le programme LEADER et le plan de gestion du Parc naturel. La coordination sera donc supportée par les deux programmes, au prorata des actions propres à chacun de ceux-ci.

3.1.2 Objectifs à atteindre

Le projet consiste à assurer le suivi technique, administratif et financier du projet LEADER au niveau de l'ASBL GAL Cœur de Condroz. Ce projet garantit la mise en œuvre de la stratégie de développement, le respect des objectifs spécifiques, la transversalité entre les différentes fiches projets, la conduite en partenariat des actions prévues et à venir.

La coordination remplit plusieurs fonctions :

- Animer et coordonner l'ensemble du GAL, aussi bien au niveau de la mise en œuvre des actions

que du partenariat. Son objectif est de rendre possible et faciliter l'accomplissement de la Stratégie de Développement Local (SDL), par la mise en œuvre des projets y décrits et du réseau de synergies et partenariats qu'ils impliquent.

- Assurer la cohérence d'ensemble de ces projets, d'un point de vue de la coordination (synchronisation et transversalité entre les actions des diverses fiches projets, circulation et partage de l'information, unité dans la communication vers l'extérieur, gestion des locaux et matériels), mais aussi du point de vue du respect des objectifs généraux comme transversaux et des résultats attendus, tels que développés dans la SDL.
- Assurer la cohérence de la communication interne et externe du GAL en veillant à assurer la visibilité du programme LEADER. Faciliter les collaborations avec les autres acteurs du PWDR.
- Veiller au respect des procédures administratives propres à l'initiative LEADER (délai, éligibilité des dépenses, déclarations de créances, rapports d'activité, ...) mais aussi au respect des lois et décrets (marchés publics, PCDR, ...).
- Le coordinateur.trice occupe également une fonction de direction. Il.elle est en première ligne pour assumer la responsabilité de la gestion financière de l'asbl (comptes, bilans et gestion des liquidités,...), de la gestion du personnel, de la gestion des relations avec les administrations et les partenaires, publics et privés. Il.elle est responsable de ses décisions devant le Conseil d'Administration de l'ASBL.

3.1.3 Publics cibles concernés

Les publics cibles sont nombreux. Pour chacun de ces publics cibles, le rôle de la coordination et son impact sur le territoire varient :

- Les administrations fonctionnelles : l'intervention de la coordination auprès des administrations fonctionnelles permettra de les assurer du bon suivi des projets, tant sur le plan des réalisations que sur le plan administratif et financier. La coordination mettra tout en œuvre pour conserver la confiance des administrations fonctionnelles envers le GAL, et donc le territoire. Ces contacts se font à l'occasion des comités de projets semestriels et de réunions spécifiques si nécessaire.
- Les communes partenaires : comme dans les précédentes programmations, la coordination veillera à maintenir un contact très régulier avec les communes partenaires, par ailleurs financeurs des 10% de parts propres. L'intervention régulière lors de Conseils et Collèges communaux est ainsi prévue. La mobilisation du personnel communal est également fondamentale pour maximiser les chances de réalisation des projets. De même, les CLDR, CCATM, PCDN, Commissions agricoles, Conseils consultatifs des ainés, et autres commissions locales seront tenues informées des projets du GAL. En lien constant avec les instances communales, le GAL représente l'outil adéquat pour la mise en œuvre de politiques supra communales.
- Les membres de l'ASBL : Les membres et notamment les administrateurs de l'ASBL sont les décideurs. A ce titre, la coordination les tiendra informés du bon déroulement des projets, et à leur demander de se positionner, voire de s'impliquer le cas échéant. Issus du secteur public et privé, les administrateurs sont de leur côté chargés de faire des liens entre les activités du GAL et leurs activités / réseaux respectifs. Afin de garantir une représentativité totale du territoire et l'apport de compétences nouvelles en lien avec les nouvelles thématiques traitées, la composition du CA pourrait être revue en début et en cours de programmation si nécessaire.
- Les chargés de mission : la coordination poursuit l'objectif que chaque chargé de mission soit épanoui dans son projet et veille à le soutenir si nécessaire. En outre, une interaction continue avec les chargés de mission permettra à la coordination de se tenir informé de l'évolution des projets et ainsi défendre et promouvoir le bilan des activités auprès des autorités et autres partenaires. L'image du GAL n'en sera que plus cohérente.
- Les partenaires : la coordination veillera à maintenir un équilibre au sein du partenariat, aussi

- bien à l'échelle de la structure GAL que de chacun des projets. L'évaluation prévue avec les partenaires permettra d'ajuster la stratégie, le cas échéant.
- Les citoyens du territoire : la coordination s'assurera d'une bonne compréhension des activités du GAL par les citoyens et mettra tout en œuvre pour parfaire sa notoriété et favoriser leur implication dans les activités du GAL.

3.1.4 Impact sur le territoire

La coordination étant garante de la mise en œuvre de la SDL, elle tentera de maximiser l'impact propre de chacun des projets sur le territoire.

Le rôle fédérateur de la coordination du GAL induira également plus de liens et de collaborations entre les acteurs du territoire, notamment les communes.

De par ses différents contacts, la coordination contribuera à faire rayonner l'identité propre du territoire.

3.1.5 Actions prévues

Les paragraphes suivants détaillent les actions menées par la coordination en fonction de ses diverses responsabilités durant toute la durée du projet.

➤ Formation et mise en réseau / Contacts avec les partenaires et personnes ressources

Un des rôles principaux de la coordination est de fédérer et de mettre en réseau l'ensemble des acteurs et partenaires au sein et gravitant autour du GAL. A ce titre, la coordination organisera régulièrement des réunions de bureau, CA et AG.

La coordination entretiendra également des liens très étroits avec les administrations finançant les projets, lors de comités de projets notamment, ainsi qu'avec les six communes partenaires (intervention lors de réunions de Collèges et de Conseils communaux, information du personnel communal par exemple).

La coordination participera aussi à différentes activités permettant de faire connaître le GAL, nouer des liens avec des acteurs ressources et découvrir de nouvelles matières : séminaires et ateliers organisés par le Réseau Wallon de Développement Rural, Inter-GAL, formations FRW, séminaires, évènements et réunions organisés par d'autres GAL, etc.

Durant toute la programmation, la coordination veillera à rencontrer le plus fréquemment possible toutes les personnes ressources susceptibles de l'informer, le conseiller et l'orienter dans ses décisions : coordinateur.trice.s des autres GAL, représentants des administrations, membres du RWDR, agents de la FRW, etc.

Enfin, la coordination continuera à participer aux diverses manifestations organisées sur le territoire, favorisant ainsi l'émergence de bonnes conditions pour la mise en réseau des acteurs locaux.

➤ Gestion administrative et financière

La coordination est le garant de la bonne gestion administrative et financière de l'ASBL et plus particulièrement du projet LEADER au niveau de l'ASBL GAL Cœur de Condroz. A ce titre, et durant toute la programmation, la coordination veillera au bon fonctionnement de l'ASBL GAL, de ses organes dirigeants et plus particulièrement au bon équilibre public / privé au sein de ses membres.

En cas d'acceptation du présent dossier de candidature, la coordination poursuivra les rencontres avec les administrations fonctionnelles pour recueillir leurs avis et les intégrer dans les fiches projets.

Durant les 4 années du projet, la coordination assurera les tâches indispensables au bon fonctionnement administratif de l'ASBL et du programme LEADER :

- Gestion du courrier
- Classement administratif.

- Relation avec le secrétariat social (dimona, encodage des prestations, etc.)
- Paiement des factures
- Préparation des déclarations de créances et dossiers de justification
- Encodage de la comptabilité
- Supervision des comptes annuels
- Gestion de la trésorerie (ligne de crédit)
- Bilans financiers réguliers sur les différents projets
- Organisation des Comités de projets
- Rédaction / amendements / relecture / validation des rapports d'activités
- Etc.

Afin de s'impliquer au mieux dans les projets et consacrer toute son énergie à la qualité du partenariat, la coordination s'adjonduira les services d'une assistante administrative durant toute la programmation pour assurer certaines de ces tâches purement administratives (compta, DC).

D'autres dispositifs permettront également d'assurer une gestion financière solide : comptabilité analytique en partie double, appui d'un comptable externe, intervention de vérificateurs aux comptes

➤ **Gestion du personnel**

De par sa fonction, la coordination est le responsable du personnel. Il.elle assurera les procédures de recrutement avec rigueur en veillant à définir des profils de fonction précis et en mettant en place un jury de sélection compétent. En plus des aspects administratifs relatifs au personnel (contrat de travail, secrétariat social, paiement des salaires, vérification des timesheets, etc.), il.elle gérera l'équipe de chargés de mission durant toute la programmation : engagement, évaluation, accompagnement, encadrement, gestion des demandes de formation, etc.

➤ **Gestion d'équipe**

Qui dit personnel, dit équipe. Et qui dit équipe, dit gestion d'équipe. Durant toute la programmation, la coordination organisera régulièrement des réunions d'équipe afin de faire le point sur l'état d'avancement des projets, étayer la situation budgétaire et définir collégialement des priorités. Parallèlement à ces réunions, la coordination rencontrera très régulièrement chacun des chargé.es de mission pour faire le point sur leurs projets respectifs, les soutenir, les conseiller et valider leurs propositions le cas échéant. La coordination s'assurera que chaque projet rencontrera les objectifs fixés et respectera le timing et le budget impartis, tout en assurant l'autonomie de travail des chargé.e.s de mission et en favorisant les prises d'initiatives.

➤ **Gestion des projets**

Comme dans le cadre de la précédente programmation, la coordination s'impliquera autant que faire se peut dans la vie des projets, tout en respectant l'autonomie des chargés de mission. D'une part, en participant aux réunions préparatoires et autres groupes de travail pour lesquels le.a chargé.e de mission juge pertinente et nécessaire sa présence. D'autre part, en prenant part aux activités proposées dans le cadre des différents projets. Cette collaboration permettra à la coordination de se tenir au courant de l'état d'avancement de tous les projets, de s'assurer de leur bon déroulé, d'intervenir si nécessaire et surtout de faire le lien entre tous les projets. Le cas échéant, à la demande des chargé.e.s de mission ou en cas de souci, la coordination s'impliquera dans les projets pour pallier aux besoins.

➤ **Communication**

La coordination sera responsable de la communication de l'ASBL durant toute la programmation, en collaboration avec tous les chargé.e.s de mission sur leurs projets respectifs.

A ce titre, la coordination alimentera régulièrement le site internet du GAL, la page Facebook et autres canaux de communication avec des informations diverses : les évènements à venir, l'actualité des projets, les documents de capitalisation produits, des photos, etc. Une newsletter électronique

trimestrielle sera également éditée à cette fin.

En plus de ces outils virtuels, d'autres outils de communication seront réalisés tout au long de la programmation : dépliants « grand public » présentant les projets, brochures d'information générale, etc.

A l'instar des programmations 2007-2013 et 2014-2020/22, un bilan des activités, concret, chiffré et illustré sera réalisé au terme de la programmation.

Sensibles aux régulières interpellations des administrations à ce sujet dans le cadre des précédentes programmations, la coordination continuera à mettre l'accent sur la communication presse écrite et télévisuelle. Des contacts privilégiés sont entretenus à ce sujet avec les télévisions locales notamment.

La coordination organisera également plusieurs évènements GAL, communs à tous les projets : l'occasion de présenter les projets GAL et mobiliser les citoyens, les partenaires et l'ensemble des acteurs locaux.

De manière générale, la coordination veillera avec les chargé.e.s et les acteur.rice.s de terrain que soient respectées les demandes de l'administration en termes de visibilité de l'action Leader (références aux sources de subvention, logos, etc.).

➤ Capitalisation

La coordination veillera à capitaliser, diffuser et exploiter les résultats des actions et des projets dont la méthode est innovante, originale et transférable à d'autres territoires. La coordination continuera à participer aux réseaux wallons, belges et européens de développement rural.

3.2 Contribution aux objectifs du programme

Par ses objectifs transversaux de coordination, cette fiche-projet tend à rencontrer l'ensemble des axes stratégiques et objectifs opérationnels du programme.

4 Principes horizontaux

4.1 Adaptation au changement climatique

Le projet risque-t-il d'entraîner une augmentation significative des incidences négatives du climat actuel et de son évolution ?

Non concerné

4.2 Utilisation durable et protection des ressources en eau

Le projet risque-t-il d'être préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau ?

Non concerné

4.3 Transition vers une économie circulaire

Le projet risque-t-il de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire (en ce compris la gestion des déchets et le recyclage) ?

Non concerné

4.4 Prévention et réduction de la pollution

Le projet risque-t-il d'engendrer une augmentation significative des émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol ?

Non concerné

4.5 Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le projet risque-t-il d'être fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ou à l'état de

conservation des habitats et des espèces ?

Non concerné

4.6 Atténuation du changement climatique

Le projet risque-t-il d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ?

Non concerné

4.7 Egalité des chances et non-discrimination

Effet : Favorable

Justification : la coordination veillera à rendre plus accessible la participation au sein du GAL et de ses instances décisionnelles. La parité entre les femmes et les hommes au sein de ces instances décisionnelles sera également une préoccupation de la coordination.

5 Synergies et innovation

5.1 Partenaires du projet et synergies attendues

Le la coordinateur.trice du GAL assure le lien entre toutes les fiches projets de la SDL.

La coordination travaillera en étroite collaboration avec différents partenaires :

- Les chargé.e.s de mission et les membres de l'ASBL : ensemble, les membres de l'ASBL et l'équipe assureront la mise en œuvre de la SDL.
- Les acteurs du territoire : en veillant à les impliquer au maximum dans la mise en œuvre des actions.
- Les communes partenaires : des liens permanents seront établis entre les actions du GAL et celles des communes afin de maximiser l'impact de la SDL sur le territoire.
- La cellule de coordination de LEADER au SPW ainsi que les administrations fonctionnelles : la coordination entretien des liens étroits avec les administrations afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la SDL.

5.2 Adéquation avec les critères de sélection

Le présent projet est en adéquation avec les différents critères de sélection :

- Eligibilité des dépenses : l'ensemble des dépenses sont éligibles au regard de la réglementation concernée : principalement des dépenses de personnel et des dépenses liées à la mise en œuvre des actions. Aucun équipement spécifique n'est envisagé.
- Caractère transversal : le projet présente un caractère transversal puisqu'il touche à l'ensemble des thématiques. Par ses divers volets (animation partenaires, accompagnement RH, gestion administrative et financière, communication) la coordination amènera de la cohérence et du liant entre les projets thématiques.
- Efficience et perspective de pérennisation : voir ci-dessous.
- Caractère innovant : voir ci-dessous.
- Caractère transférable : dès leur conception, le caractère transférable des actions est envisagé. Une attention particulière a été communiquée dans ce sens lors de l'appel à pré-projets.
- Complémentarité avec les autres instruments de financement : l'approche se veut complémentaire aux actions déjà menées par les communes et viendra renforcer leur impact. La coordination veillera à ce que les actions LEADER soient complémentaires aux autres plans et programmes du territoire. Une attention toute particulière y a déjà été apportée lors de l'élaboration de la SDL (voir Description du processus participatif).

5.3 Pérennité

Le projet s'inscrit dans la pérennité. La transcommunalité est en effet au cœur de la Déclaration de Politique Générale. L'inscription du territoire dans une logique transcommunale de développement est donc un pari sur l'avenir et ne peut que renforcer les synergies déjà en place. Les synergies avec la dynamique Parc naturel portée par les mêmes 6 communes renforceront ce projet de territoire structurant et à long terme.

Les perspectives de pérennisation sont abordées dans les fiches projets.

5.4 Caractère innovant

Le caractère innovant est abordé dans les fiches projets.

6 Collaborateurs

6.1 Collaborateur en charge du projet

Plusieurs pistes sont à l'étude actuellement concernant la coordination du GAL. Celle-ci pourrait être assurée par l'un des deux coordinateurs actuels. Une co-coordination pourrait également être envisagée.

6.2 Expériences pertinentes et qualifications du demandeur

Quelle que soit la solution qui sera privilégiée, la coordination pourra bénéficier de l'expérience des coordinateurs actuels : Xavier Sohet, coordinateur GAL Tiges et Chavées depuis 2012, et Valérie Grandjean, coordinatrice du GAL Condroz-Famenne depuis 2020.

7 Indicateurs

Indicateurs de réalisation						
Type	Libellé	Unité		Valeur intermédiaire 2025	Valeur cible 2027	Méthodo
Public cible visé par le projet	Nombre de personnes en xxx					
Indicateurs de résultat						
Type	Libellé	Unité	Valeur année référence	Année référence	Valeur cible 2027	Méthodo
Emploi direct créé au sein de la structure bénéficiaire	Nombre d'ETP	ETP	0,75	2024	0,75	Contrat GAL

8 Calendrier

Coordination	01/01/2024	31/12/2027
--------------	------------	------------

9 Plan financier

Lignes budgétaires	Budget
Dépenses de personnel	
Coûts directs de personnel	240 000,00
Coûts indirects = 14% des coûts directs	33 600,00
Fonctionnement	
Frais d'action	29 000,00
Frais d'équipement	0,00
Sous-traitance et partenariat	
Frais de sous-traitance	0,00
Frais de partenariat	0,00
	302 600,00

10 Echéancier et financement

Lignes budgétaires	Budget	2024	2025	2026	2027
Dépenses de personnel					
Coûts directs de personnel	240 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Coûts indirects = 14% des coûts directs	33 600,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00
Fonctionnement					
Frais d'action	29 000,00	7 250,00	7 250,00	7 250,00	7 250,00
Frais d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-traitance et partenariat					
Frais de sous-traitance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	302 600,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00